RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DU PLAN

# ESSAI DE MONOGRAPHIE D'UN VILLAGE DE SAVANE : DIAMELASSOU

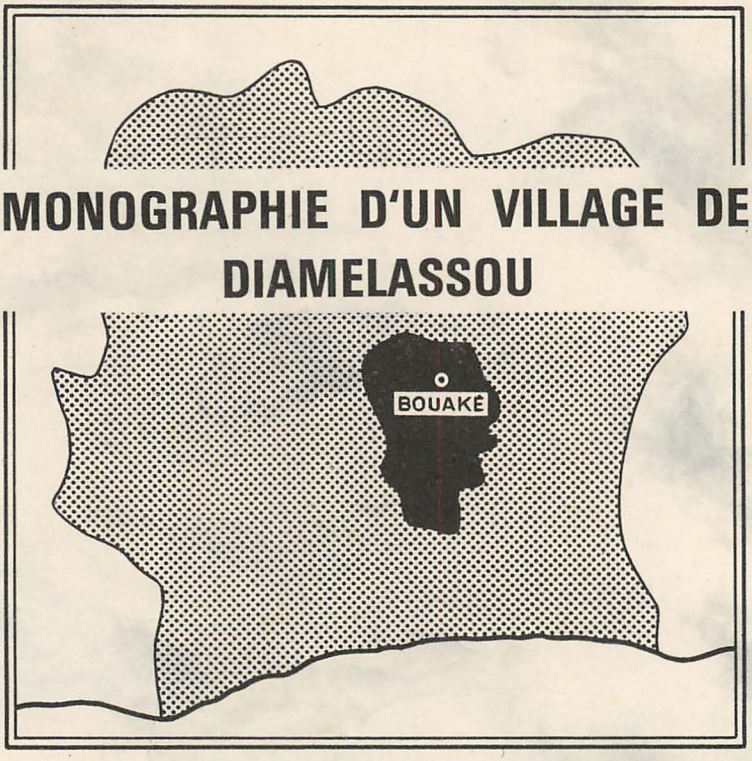


ETUDE REGIONALE DE BOUAKE 1962-1964

DOCUMENT 4

BUREAU DE CONCEPTION, DE COORDINATION ET D'EXPLOITATION
DES ETUDES REGIONALES DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE 1962-1965

B. FRIDE - LE CHAU - H. LHUILLIER - P. MICHAUD - C. RIPAILLES

## LISTE DES PUBLICATIONS A PARAITRE

### METHODOLOGIE GENERALE DES ETUDES REGIONALES EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*

### ETUDE REGIONALE DE BOUAKE - FEVRIER 1962 - DECEMBRE 1963

**RAPPORTS PRINCIPAUX**

TOME 1 - Le Peuplement.
TOME 2 - L'Economie.
TOME 3 - La Synthèse Générale.
TOME 4 - Les Propositions de Développement.

**DOCUMENTS**

DOCUMENT 1 - Inventaire des villages de la zone Baoulé.
DOCUMENT 2 - Histoire de l'Agriculture en zone Baoulé.
DOCUMENT 3 - Eléments pour une monographie du centre semi-urbain de Toumodi.
DOCUMENT 4 - Essai de monographie d'un village de savane : Diamelassou.
DOCUMENT 5 - Essai de monographie d'un village de forêt : Kouakoubroukro.
DOCUMENT 6 - Expériences actuelles de vulgarisation agricole.
DOCUMENT 7 - Données sur quelques terroirs villageois.
DOCUMENT 8 - L'habitat rural.
DOCUMENT 9 - Quelques aspects de la vie sociale.
DOCUMENT 10 - Tableaux statistiques de base.
DOCUMENT 11 - Etude des sols.

*

* *

# DIAMELASSOU

# SOMMAIRE


## I — LE MILIEU PHYSIQUE

— **Climatologie** ..... 4
— **Le milieu naturel** ..... 5
— **La fertilité des sols** ..... 6
— **La pédologie** ..... 7

## II — LES HOMMES

— **Histoire** ..... 20
1. Histoire précoloniale ..... 20
2. Histoire récente ..... 22

— **L'organisation sociale** ..... 28
1. Note préliminaire ..... 28
2. L'organisation et la structure sociales ..... 37
● Les 3 Aoulo ..... 37
● Les cours ..... 41
3. Les conflits, l'autorité et le plan politique ..... 84
4. Les alliances matrimoniales ..... 86

— **Les données démographiques** ..... 90
— **Les migrations** ..... 94

## III — L'ECONOMIE VILLAGEOISE

— **Le régime foncier** ..... 104
— **L'agriculture** ..... 108
1. Moyens et méthodes de production ..... 108
2. Surfaces cultivées et production ..... 113
3. Structure des exploitations ..... 116
4. Elevage ..... 116
5. L'emploi du temps ..... 119

— **Le budget des familles** ..... 125
1. Structure des dépenses ..... 125
2. Structure des recettes ..... 128

## IV — RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'EXTERIEUR

— **Les marchés** ..... 132
— **Les transports** ..... 133
— **Le colportage** ..... 133
— **Les boutiques** ..... 135
— **La répartition des dépenses monétaires suivant le lieu des dépenses** ..... 135

# PRESENTATION

L'étude que nous présentons ici fait partie d'un ensemble beaucoup plus vaste, dont l'objet est la connaissance du pays Baoulé, en vue de l'élaboration d'un programme d'action pour le Développement Economique et Social de cette région.

Il nous est apparu qu'un tel programme de Développement, s'il doit être nécessairement basé sur des données quantitatives globales, ne pourrait être intégré dans son cadre social s'il ne reposait aussi sur une connaissance historique et sociologique du pays pour lequel il est conçu.

DIAMELASSOU est situé à une vingtaine de kilomètres de Bouaké, dans la savane ouverte du Nord de la zone d'étude. Par sa position géographique même, il diffère de Kouakoubroukro, objet de la deuxième monographie, qui se trouve au sud-est, à la frontière de la région forestière de la Côte d'Ivoire. C'est la situation contrastée de ces deux villages qui a déterminé leur choix.

Ces éléments de monographie doivent être considérés comme une rapide présentation des nombreux matériaux recueillis. Rédigée sur le terrain, cette étude a pour objet la connaissance approfondie des caractéristiques fondamentales du milieu social et économique villageois.

Point de départ des données fournies par les multiples enquêtes statistiques, les monographies ont constitué une référence concrète qui nous a permis, nous l'espérons, de n'omettre aucun vecteur essentiel dans les volumes de synthèse.

Que le lecteur nous pardonne l'aspect quelque peu chaotique de cette étude, ses contradictions, ses répétitions... Nous présentons cependant ces documents de travail, malgré leur manque d'homogénéité, persuadés que les différents organismes d'intervention sur le milieu rural y trouveront des informations utiles pour leur action dans cette région.

B. FRIDE

Ont collaboré à cette étude :

M. ETIENNE, sociologue ;
P. ETIENNE, sociologue ORSTOM ;
B. FRIDE, statisticien, chef de la mission d'études ;
C. LE CHAU, économiste ORSTOM ;
P. PEZET, ingénieur d'agriculture ORSTOM ;
G. RIOU, pédologue ORSTOM, puis maître-assistant à l'Université d'Abidjan ;
C. RIPAILLES, ingénieur agronome.

# I

# LE MILIEU PHYSIQUE

# CLIMATOLOGIE

Nous rappellerons ici rapidement les données climatiques recueillies à la station de Bouaké. La proximité de Diamélassou permet de les utiliser pour ce village. Il est possible toutefois que de légères différences existent, étant donnée la situation de Bouaké sur un plateau dominant assez nettement la pénéplaine environnante.

Nous nous trouvons au centre de la zone de transition entre un régime subéquatorial forestier et un régime tropiqual. La température moyenne annuelle est légèrement supérieure à 26° (26°4) avec deux maxima : 28°3 en mars ; 26°4 en novembre.

L'écart entre les moyennes mensuelles est de 10°1 mais entre les maximum absolu (40°) et minimum absolu (13°) il est de 27°. C'est en février que les écarts sont les plus forts et en août qu'ils sont les plus faibles.

La pluviométrie n'est pas très élevée : 1 200 mm répartis en 107 jours ; elle est, par ailleurs, assez irrégulière : le maximum enregistré atteint 1 720 mm, le minimum descend à 872 mm. Quatre mois, novembre à février, sont des mois durant lesquels il tombe moins de 50 mm. Seul septembre dépasse 200 mm.

Le déficit de saturation (en millimètres de mercure) atteint 10,3 pour la moyenne annuelle, il descend à 6,1 en août, et atteint 16,6 en mars.

Il n'est pas dans notre propos de comparer ces données avec celles fournies par des stations telles que Divo et Ferkessédougou, mais il est important de souligner les caractéristiques essentielles de ce climat de transition à la latitude de Bouaké. Il n'y a qu'une saison des pluies, avec un léger creux en août, et une saison sèche de cinq mois. Mais cette saison sèche n'est pas marquée par une humidité relative très basse, l'harmattan ne souffle pas durant une très longue période, et la saison peut se trouver parfois singulièrement réduite. La végétation naturelle qui correspond à ces données est une forêt semi-décidue qui, sur certains sols argileux, peut surprendre par son exubérance. Inversement, étant donnée l'irrégularité de la pluviométrie, certaines années ont des caractères nettement tropicaux susceptibles de faire souffrir fortement la végétation et les cultures. On comprend donc que l'on puisse trouver à la fois suivant les conditions locales (sol, relief, action de l'homme) soit une forêt dense, soit une savane arbustive très dégradée. On comprend également que l'homme soit tenté d'introduire ici des plantes appartenant au domaine subéquatorial mais qu'il est exclu de pouvoir cultiver de façon intensive et rentable.

## Principales données climatiques

**Pluviométrie (moyennes mensuelles)**

| | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pluviométrie (en mm) | 13,3 | 42,9 | 92,8 | 142,8 | 149,4 | 134,3 | 95,0 | 108,3 | 215,9 | 141,9 | 37,3 | 22,2 |
| Nombre de jours de pluie | 1,3 | 4 | 7,1 | 8,8 | 10,9 | 12,2 | 10,3 | 14,1 | 18 | 13,6 | 4 | 2,3 |

**Température**

| | |
|---|---|
| Température moyenne annuelle | 26°4 |
| Température moyenne des maxima | 31°4 |
| Température moyenne des minima | 21°3 |
| Maximum absolu | 40° |
| Minimum absolu | 13° |

**Humidité relative, en %**

| | |
|---|---|
| Humidité relative moyenne | 74,7 |
| Humidité relative moyenne maxima | 95,3 |
| Humidité relative moyenne minima | 54,1 |

**Tension de vapeur** (millibars)

| | |
|---|---|
| Moyenne | 25,5 |

**Déficit de saturation** (mm de mercure)

| | |
|---|---|
| Moyenne annuelle | 10,3 |
| Moyenne mensuelle en août | 6,1 |
| Moyenne mensuelle en mars | 16 6 |

**Nébulosité** (octas)

| | |
|---|---|
| Moyenne annuelle | 5,6 |
| Moyenne mensuelle en janvier | 3,1 |
| Moyenne mensuelle en août | 7,4 |

**Jours de rosée**

| | |
|---|---|
| Moyenne annuelle | 121,3 |

**Jours de brouillard**

| | |
|---|---|
| Moyenne annuelle | 53,3 |

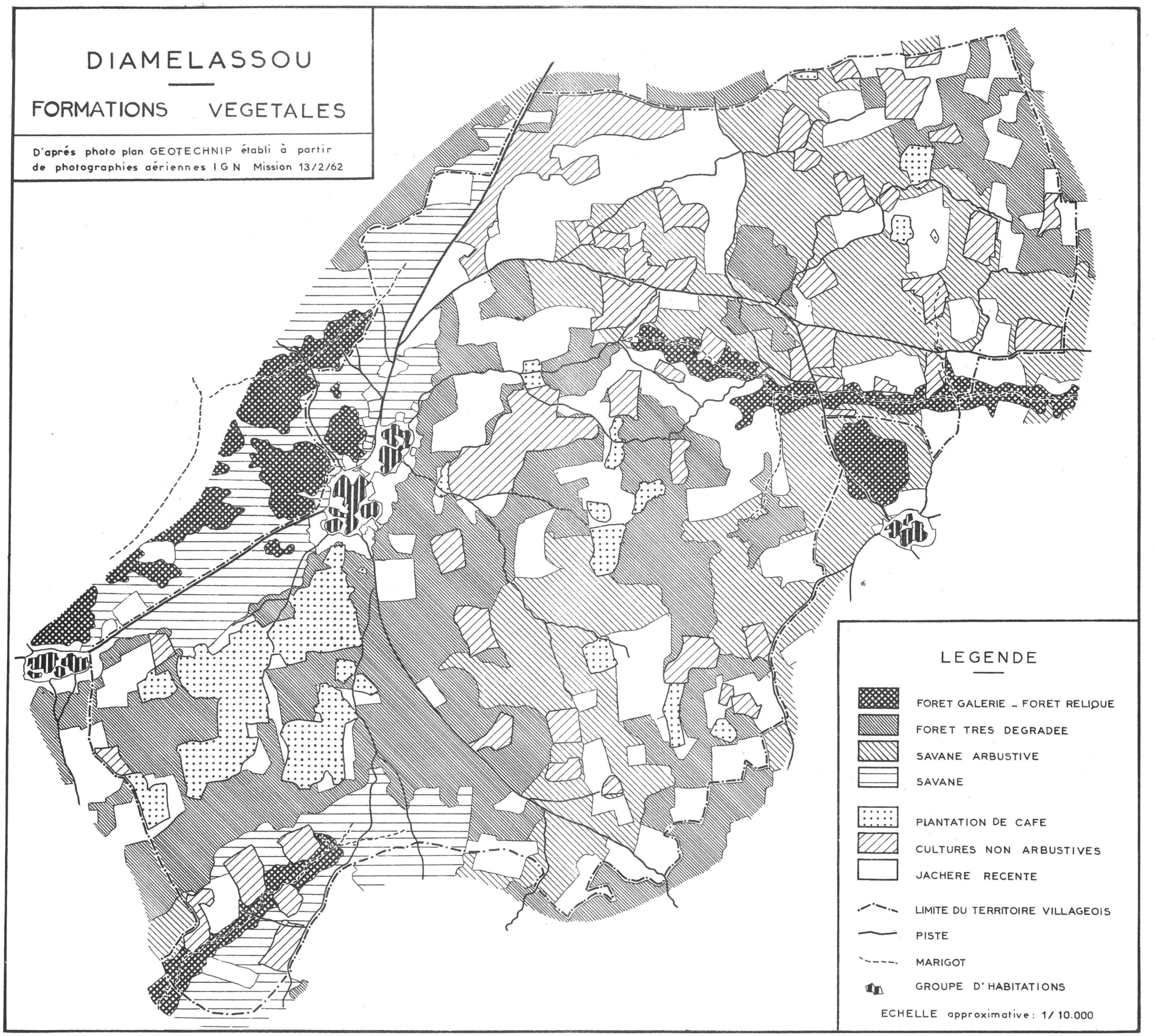
DIAMELASSOU
FORMATIONS VEGETALES
D'aprés photo plan GEOTECHNIP établi à partir de photographies aériennes I G N Mission 13/2/62
LEGENDE
FORET GALERIE - FORET RELIQUE
FORET TRES DEGRADEE
SAVANE ARBUSTIVE
SAVANE
PLANTATION DE CAFE
CULTURES NON ARBUSTIVES
JACHERE RECENTE
LIMITE DU TERRITOIRE VILLAGEOIS
PISTE
MARIGOT
GROUPE D'HABITATIONS
ECHELLE approximative : 1/ 10.000

## LE MILIEU NATUREL

Tout le terrain a été défriché à l'exception de quelques lambeaux de l'ancienne forêt mésophile et de quelques tronçons des forêts galeries.

La végétation porte donc profondément les marques de l'action humaine.

Au N.E. et au S.O. sous la protection des cimes des grands arbres végètent les plantations caféières. Ces arbres groupent principalement trois familles et trois variétés :

— Ceiba pentendra, Bombacées (Nié = Fromager) ;
— Chlorophora excelsa, Moracées (Alla = Iroko) ;
— Cola cordiflora, Sterculiacées.

Ici et dans les forêts galeries se trouve le domaine des lianes :

— Mucuna pruriens, Caesalpiniées (N'doui) ;
— Sapindacées (Trondi) ;
— Landolphia, Apocynacées (Amâni).

Aux confins de la forêt et de la savane ou parmi les caféières abandonnées surgissent de nouvelles variétés. Elles se recrutent principalement parmi les familles précédentes : Bombacées, Moracées, Sterculiacées et aussi les Caesalpinées et Annonacées.

Nous confondons la forêt très dégradée et la savane arbustive que distingue l'interprétation des photos aériennes car il suffit de quelques années de jachère, en plus ou moins, pour passer de l'une à l'autre.

Ces zones sont caractérisées essentiellement par la présence d'arbustes résistants aux feux de brousse qui, jusqu'à cette campagne 1962-1963, ont parcouru l'ensemble du terrain.

— Ficus capensis, Moracées (Aloma-Kan) ;
— Anona senegalensis, Annonacées (Amonon) ;
— Terminalia glaucescens, Combretacées (Koma) ;
— Bridelia fenugenea, Euphorbiacées (Sea) ;
— Mallotus, Euphorbiacées (Tounda).

Ils sont entourés d'une strate herbacée importante où prédominent les graminées et quelques légumineuses. Sur les zones sableuses qui bordent les thalwegs, la strate herbacée domine. Elle est presque pure. Les graminées, Hyparrhenia en particulier, abondent. Ces zones de végétation s'harmonisent avec la topographie des lieux : forêt ou savane arbustive sur les plateaux, savane sur les sables de fond de thalwegs, forêt le long du marigot. C'est aussi le schéma de la répartition des sols : sols rouges, argileux sur le plateau forestier, bornés par les sols gravillonnaires érodés et les sols beiges sableux des hauts de pentes, portant une savane plus ou moins arbustive, enfin les sables des bas de pentes couverts par une simple savane, sauf en leur partie soumise à une hydromorphie quasi-permanente.

Ces liaisons végétation - sol - topographie n'ont pas échappé aux habitants. La première, riche en nuances fait l'objet du paragraphe suivant.

# FERTILITE DES SOLS

L'étude pédologique fournit les renseignements scientifiques. Ici il ne s'agit que du recueil des traditions qui guident les villageois amenés à choisir de nouveaux terrains de culture.

Ces traditions sont basées sur l'observation de la végétation dans son ensemble et de certaines plantes particulières.

Voici la liste des plantes remarquées par les villageois :

**Arbres**

Aloma kan,
Ficus capensis,
fam. Moracées ;

Diamala,
Bauhinia thonningii,
fam. Caesalpiniées ;

Koli bangban,
Albizzia werneckii,
fam. Mimosées ;

Sea,
Bridellia ferruginea,
fam. Euphorbiacées ;

Koli,
Albizzia zygia,
fam. Mimosées.

Le Ficus capensis semble indiquer des sols profonds. Tous sont reconnus comme des indices favorables.

Pepehessia,
Phillantus discoïdeus,
fam. Euphorbiacées ;

Lingué,
Daniella oliveri,
fam. Caesalpiniées ;

Oviéfoufoué,
Dichrostachys,
fam. Mimosées,

sont au contraire défavorables. A propos de Pepehessia, les villageois précisent qu'il n'est néfaste que si sa population est dense. Ils justifient leur opinion sur Oviéfoufoué en expliquant que ses racines fasciculées concurrencent trop les cultures.

**Herbes**

N'dé,
Pennisetum purpureum (herbe à éléphant) ;
Féfé ;
Afoutre,
Hyparrhenia sp.,

désignent de bon sols. Cette propriété est reconnue au Pennisetum purpureum à travers toute l'Afrique Occidentale. En ce qui concerne la zone Baoulé, il semble que la présence de N'dé soit associable soit à un sol fertile soit à un sol de bonne structure physique soit à un sol riche en matières organiques : sol de bas-fond par exemple.

Aouagni,
Imperata cylindrica,

apparait dès la première année de jachère. A partir d'un certain niveau de fertilité du sol, il craint la concurrence. Il n'envahit pas le sol et s'il disparait dès la deuxième ou la troisième année, celui-ci n'est pas mauvais.

Cette nuance n'a pas échappé aux agriculteurs qui la schématise ainsi : associé aux terres sableuses, il indique une faible fertilité. L'Aouagni occupe ces sols en permanence et l'on recherche sa paille pour faire les toits de chaume, mais associé aux terres noires il marque une bonne fertilité.

Aouendé,
Andropogon gaiannus,

est considéré comme significatif de mauvais sol, ce qui est surprenant.

Sokoundré,
Pennisetum polystachyon,

se développe au bord des routes. Est redouté dans les caféières par les villageois qui lui attribue le pouvoir de concurrencer les caféiers.

Sembla aigre (herbe aux souris),
occupe les affleurements de la cuirasse, zone où les sols sont pratiquement inexistants, peu profonds, pauvres en matières organiques, fortement érodés.

Brachyara,

symbole des terres épuisées, n'a pas été retenu par les villageois.

Malgré certaines insuffisances, les connaissances des villageois se révèlent satisfaisantes. Ils tiennent compte du volume de la végétation et de la concurrence entre les espèces végétales.

Finalement les cultures occupent les zones reconnues les meilleures par les pédologues.

# LA PEDOLOGIE

## Principaux types de sols

Des tranchées ouvertes à des emplacements judicieusement choisis ont permis de mettre en évidence les principaux types de sols de ce village. Une étude complète de huit profils, avec description détaillée et commentaire des analyses de laboratoire, se trouve pages 9 à 17. Voici un résumé qui permettra de faire une plus directe connaissance avec les caractéristiques pédologiques du terroir de Diamélassou, en procédant des points hauts du relief aux points les plus bas.

## Sols de plateau

Ont été distingués :

a) Un type de sol **rouge, argileux, sans éléments grossiers,** remarquable surtout par son homogénéité de couleur et un taux d'argile de 50 % à 50 cm, qui seraient dues à une enclave de granit riche (profil DIAM 6) ;

b) Un type de sol **ocre-rouge, argilo-sableux**. avec éléments grossiers **très nombreux** de 20 à 60 cm (profil DIAM 7) ;

c) Un type de sol **ocre, argilo-sableux,** avec éléments grossiers **nombreux** et induration en carapace vers 80 cm (profil DIAM 5).

## Sols de pente

Le plateau est entouré d'une bande plus ou moins régulière de cuirasse, après laquelle se rencontrent :

a) Un type de sol **ocre, argilo-sableux,** avec éléments grossiers **nombreux** jusqu'à 100 cm et induration en carapace vers 115 cm (profil DIAM 4) ;

b) Un type de sol **ocre-jaune, argilo-sableux,** avec éléments grossiers **très nombreux** vers 30 à 40 cm, érodé en surface (profil DIAM 4 bis) ;

c) Un type de sol **sablo-argileux,** concrétionné, avec induration en carapace vers 120 cm (profil DIAM 3).

## Sol de bas de pente

Ici s'observe sous savane herbeuse, un type de sol **beige, sableux, sans** éléments grossiers (profil DIAM 2).

## Sol de bas-fond

Sous la forêt galerie, on rencontre un type de sol hydromorphe, **sableux, sans éléments** grossiers ou presque, avec une nappe phréatique variable suivant la saison (profil DIAM 1).

La superficie **absolue puis relative** de ces huit types de sols et une indication sur leur fertilité sont regroupées dans le tableau que voici :

| | | Ha | % | Profil | Qualité |
|---|---|---|---|---|---|
| | a) | 11,3 | 4,4 | 6 | Bonne |
| **Sols de plateau** | b) | 38,1 | 14,9 | 7 | Médiocre à moyenne |
| | c) | 115,5 | 45,1 | 5 | Moyenne à médiocre |
| **Cuirasse** ..... | | 7,9 | 4,6 | — | Nulle |
| | a) | 20,5 | 8,4 | 4 | Médiocre — érodible |
| **Sols de pente** | b) | 17,9 | 7,0 | 4 bis | Médiocre — érodible |
| | c) | 1,3 | 0,5 | 3 | Médiocre |
| **Sol de bas de pente** | | 29,6 | 11,5 | 2 | Médiocre — érodible |
| **Sol de bas-fond** ... | | 8,0 | 3,1 | 1 | Mauvaise |

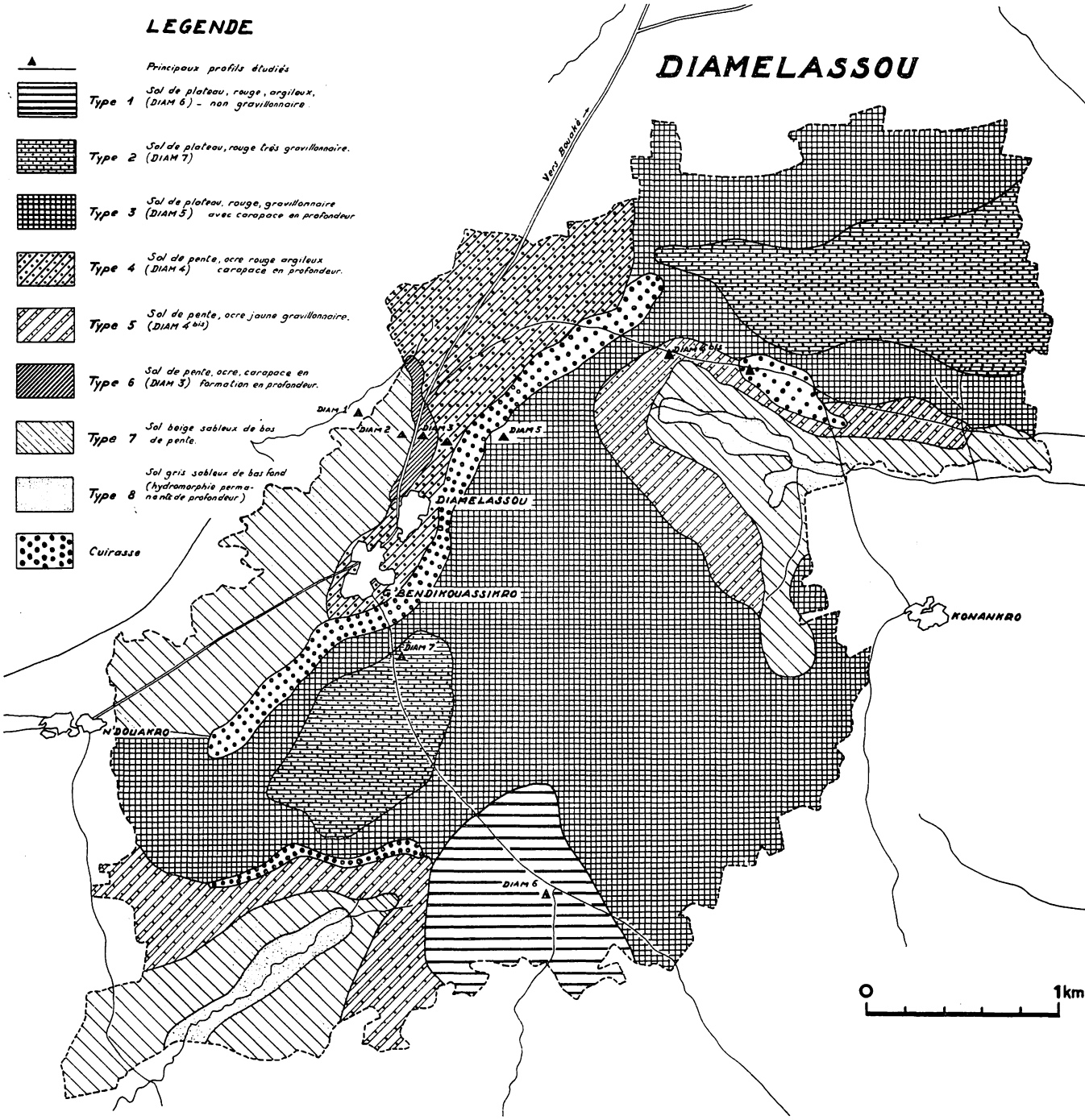
LEGENDE
Principaux profils étudiés
Type 1 Sol de plateau, rouge, argileux, (DIAM 6) - non gravillonnaire
Type 2 Sol de plateau, rouge très gravillonnaire. (DIAM 7)
Type 3 Sol de plateau, rouge, gravillonnaire (DIAM 5) avec carapace en profondeur
Type 4 Sol de pente, ocre rouge argileux (DIAM 4) carapace en profondeur.
Type 5 Sol de pente, ocre jaune gravillonnaire. (DIAM 4 bis)
Type 6 Sol de pente, ocre, carapace en (DIAM 3) formation en profondeur.
Type 7 Sol beige sableux de bas de pente.
Type 8 Sol gris sableux de bas fond (hydromorphie permanente de profondeur)
Cuirasse
DIAMELASSOU
Voie Bouaké
DIAM 1
DIAM 2
DIAM 3
DIAM 5
DIAM 4 bis
DIAMELASSOU
BENDIKOUASSIKRO
DIAM 7
N'DOUAKRO
KONANKRO
DIAM 6
0
1km

# DESCRIPTION DES PRINCIPAUX TYPES DE SOLS ET FICHES ANALYTIQUES.

## TYPE I. — SOL DE PLATEAU, ROUGE, GRAVILLONNAIRE (DIAM 6)

Ce type de sol est localisé dans la partie sud sud-est du terroir où il s'étend sur 1 125 ares soit 4,44 % de la superficie totale. Il correspond à une topographie particulièrement plane. Les phénomènes d'érosion paraissent insignifiants. Une végétation dense couvre d'ailleurs toute cette région qui correspond à une jachère déjà ancienne. De vieux plants de manioc, des Elaeis, des manguiers sont étouffés par une brousse exubérante où l'on reconnait principalement : Ficus capensis, Dalbergia sp, Lonchocarpus cyanescens, Terminalis glaucescens, Piliostigma thonningii, Byrsocarpus coccinea, Daniella oliveri, Uapaca togoensis.

Le profil est le suivant :

0-20 cm.
Brun rouge, sablo-argileux à sable moyen. Structure massive à tendance polyédrique vers la base de l'horizon et faiblement grumeleuse dans les 5 cm supérieurs. Porosité moyenne. Enracinement régulier. Très petites taches rouges éparses. Horizon légèrement humide.

20-70 cm.
Rouge brun. Très argileux à sable moyen. Structure polyédrique mal définie, cohérence moyenne, porosité faible. Enracinement très faible. Taches rouges petites à contours nets. Quelques concrétions marron rouge peu durcies.

70-130 cm.
Rouge plus clair. Argileux. Structure polyédrique faible, cohérence faible (friable). Porosité faible. Nombreuses petites taches rouille et nombreuses petites concrétions arrondies à cassures rouges violacé, à tous les stades d'induration ; les plus grosses sont les moins indurées. Quelques taches jaunes également. Lissage de certains agrégats. Humidité très faible.

Il s'agit là d'un profil que nous avons rencontré assez rarement dans le pays Baoulé. Plusieurs caractères de sa morphologie doivent être soulignés.

Tout d'abord la teinte rouge est à peu près uniforme sur 150 cm ; c'est à peine si l'horizon de surface est plus brun, l'horizon de profondeur plus clair. Il y a passage insensible d'un horizon à l'autre. Alors que tous les sols de plateau ou de haut de pente du terroir sont très gravillonnaires l'analyse granulométrique ne livre ici aucun élément d'une taille supérieure à 2 mm. Des concrétions existent cependant vers 30-50 cm de profondeur, mais elles sont petites et très peu indurées.

L'horizon supérieur présente une texture sablo-argileuse tout à fait normale, mais très vite le taux d'argile augmente pour atteindre 50 % à 50 cm. Le taux de limon est lui aussi très élevé 18 % à 50 cm, 15 % en profondeur. Il est certain que ce sol rouge très argileux correspond à une roche différente de celles que nous avons vues, affleurant à proximité du village ; peut-être s'agit-il d'une enclave de granite mélanocrate (à biotite).

### FERTILITE

La profondeur de ce sol est une caractéristique extrêmement intéressante. Le taux d'argile élevé, la structure polyédrique bien que mal définie, sont également des facteurs favorables.

Les analyses chimiques ne confirment pas ces prévisions. Le taux de matière organique : 1,8 %, bien que plus élevé que ceux des sols voisins, est très moyen. Le rapport C/N = 12,7 correspond bien à cette jachère forestière touffue dérivant d'une couverture forestière de type mésophile. La somme des bases échangeables est faible (1,45 meq %) et surprend à cette latitude lorsqu'on se rappelle la morphologie du profil. Le rapport Ca/Mg est correct. La teneur en potasse est faible ainsi que celle en phosphore.

Ces caractéristiques chimiques de l'horizon de surface, très médiocres, sont encore plus défavorables en profondeur. Le pH certes reste le même : 5,3 à 5,5 mais la somme des bases échangeables diminue très rapidement (0,56 meq % à 50 cm). Le taux de saturation est très faible 41 % en surface, 21 % à 50 cm. Or à cette profondeur le taux d'argile atteint 50 %. Nous nous trouvons donc là en présence d'un sol profondément désaturé. En résumé, ce sol rouge profond présente des caractéristiques physiques favorables dont l'intérêt se trouve être effacé par la médiocrité des taux d'azote et de phosphore, par son acidité et l'extrême faiblesse des teneurs en bases échangeables (CaO et $K_2O$), tant en surface qu'en profondeur.

## TYPES II ET III. — SOLS DE PLATEAU, ROUGES, GRAVILLONNAIRES (DIAM 7 et 5)

Toutes les autres zones de plateaux sont caractérisées par des zones de sols rouges, gravillonnaires, parfois indurés en masse vers 80 cm ou 1 m.

### Type II. — (DIAM 7)

Ce type de sol a été étudié sous une plantation de caféiers mal entretenus. La végétation naturelle, envahissante, était caractérisée par : Nowbauldis laevis, Vernonia colorata, Uvaria chamae, Crestis ferrugines, Aeglopsis chevalieri, Parkia filicoidea, Spathodea campanulata. Nous avons trouvé ce sol au sud-est du village, il couvre une superficie de 3 808 ares soit 14,9 % du terroir. Le profil étudié était le suivant :

0-15 cm.
Brun gris. Sablo-argileux à sable moyen. Structure nuciforme. Porosité moyenne, cohérence moyenne. Enracinement faible. Graviers de quartz.

15-35 cm.
Brun rouge. Très nombreux éléments grossiers : éléments de quartz plus ou moins ferruginisés, de toutes dimensions, concrétions à cassure rouille violacé. Matrice sablo-argileuse, sans structure, cohérence très forte, porosité faible.

35-70 cm.
Ocre rouge. Argilo-sableux à sable très grossier. Beaucoup d'éléments grossiers semblables à ceux de l'horizon supérieur, avec peut-être plus d'éléments quartzeux. Taches ocre jaune à contours nets. Horizon très sec et très dur.

70-120 cm.
Ocre rouge. Argilo-sableux à sable très grossier. Structure poylédrique mal définie. Taches ocre jaune et blanchâtres plus larges. Horizon très sec.

L'horizon supérieur est sableux à sable grossier et comporte déjà un pourcentage assez élevé d'éléments grossiers. L'horizon sous-jacent devient très gravillonnaire, très dur, très difficile à pénétrer. La granulométrie hétérogène des éléments grossiers (gravillons ferrugineux, fragments de quartz usés, plus ou moins ferruginisés) ainsi que leur disposition anarchique sont deux caractères particulièrement nets.

Le taux d'argile augmente en profondeur, les éléments grossiers du type précédent ne disparaissent que vers 80 cm. Vers 1 m, on ne trouve que des fragments de quartz provenant de l'attaque récente de petits filons.

### LA FERTILITE

Le taux d'azote est l'un des plus bas que nous ayons trouvé (0,66 %), le rapport C/N est bas (10,4). Le pH est

bon en surface et la teneur en phosphore est correcte. La somme des bases échangeables est faible, le rapport Ca/Mg n'est pas très bon mais par contre la potasse atteint une valeur moyenne. En profondeur on retrouve des teneurs aussi faibles que pour le profil précédent. Le taux de saturation est également bas (40 à 60 %) pour les teneurs en argile qui sont assez élevées (30 à 45 %).

En résumé, ce sol présente une granulométrie et une structure défavorable, un potentiel chimique des plus médiocres.

## Type III. — (DIAM 5)

Le type de sol le plus fréquent sur le plateau est un sol assez voisin du précédent dont la partie supérieure est moins gravillonnaire mais dont l'horizon profond présente des caractères d'induration plus ou moins généralisée.

### DESCRIPTION DU PROFIL

La végétation était une savane arbustive très dense caractérisée par : Lecaniodiscus cupanioides, Ficus capensis, Holarrhena africana, Erythrina senegalensis, Uvaria chamae, Anona senegalensis, Terminalia glaucescens, Canarium schweinfurthii.

0-20 cm.
Brun. Sablo-argileux à sable moyen. Structure nuciforme. Porosité moyenne. Enracinement moyen. Rares petites taches plus ou moins indurées. Quartz ferruginisé.

20-40 cm.
Ocre. Argilo-sableux à sable grossier. Structure mal définie assez massive. Nombreuses grosses concrétions à cassure rouille violacé. Porosité irrégulière et assez grossière. Nombreux quartz plus ou moins ferruginisés. Horizon sec et dur.

40-85 cm.
Horizon plus clair que le précédent, ocre clair, avec de nombreuses taches à contours nets, rouille, violacées, ocre, rouges. Structure massive. Cohérence très forte. Porosité faible. Nombreux éléments de quartz.

85 cm.
Carapace. Même aspect que ci-dessus.

Ce sol de plateau rouge avec carapace en profondeur présente une extension considérable : 11 547 ares soit 45,1 % de la superficie du village.

Les caractéristiques granulométriques du profil sont sensiblement les mêmes que celles du type II, le taux d'argile étant légèrement supérieur.

Les analyses chimiques donnent des résultats légèrement supérieurs à ceux caractérisant le type précédent. Le taux d'azote est correct, ou presque, 1,03 % et le taux de phosphore moyen. Avec un pH de 6,1 on obtient, de ce premier point de vue, une fertilité moyenne. La somme des bases échangeables est médiocre : en surface S = 2,7 meq %, mais on note encore à 40 cm S = 1,72 meq %. Le rapport Ca/Mg est bon ainsi que la teneur en potasse ; elle est même très bonne pour cette région (K = 0,54 meq %). On notera également que l'on trouve encore K = 0,14 meq % à 40 cm. Donc la partie supérieure du profil sur 40 à 50 cm possède des caractéristiques chimiques qui sans être brillantes, loin de là, sont quand même assez homogènes et acceptables dans l'ensemble. Il n'en est pas de même en profondeur où, bien que l'on ait 45 % d'argile, la somme des bases échangeables s'abaisse à 0,4 meq % avec un effondrement des taux de magnésium et de potasse. Le taux de saturation, qui était moyen pour les horizons de surface (60 à 40 %), tombe à 13 %, ce qui est une valeur extrêmement basse que l'on ne s'attend pas à trouver ici.

En résumé, ce type de sol présente dans sa partie supérieure un ensemble de caractéristiques assez moyennes. Par contre à partir de 80 cm, tant du point de vue physique (gravillons et carapace) que du point de vue chimique (désaturation), il rassemble une série de données extrêmement défavorables.

## LES SOLS DE PENTE

Le plateau est entouré d'une bande plus ou moins régulière de **cuirasse**. Les blocs affleurent fréquemment, ou bien sont recouverts d'un sol sableux et humifère très peu épais. Ces cuirasses couvrent 786 ares soit 4,6 % du terroir. Cette évaluation constitue une évaluation minima, car il est certain que de nombreux affleurements de cuirasse existent çà et là dans les sols de pente, mais ces affleurements sont alors d'une extension trop réduite pour être cartographiés.

## Type IV. — (DIAM 4)

Ce profil a été étudié en haut de pente, près du village à l'aval d'un affleurement de cuirasse assez large.

Il s'agit d'une jachère peu ancienne à base de graminées, avec quelques rares arbustes. La pente atteint environ 10 % et la surface du sol très irrégulière (restes de l'ancienne culture) montre quelques traits d'une érosion en nappe.

### DESCRIPTION DU PROFIL

0-25 cm.
Brun gris. Texture sableuse, faiblement argileuse, à sable fin. Structure nuciforme à grumeleuse. Cohérence moyenne. Porosité moyenne. Racines assez nombreuses. Quelques petites taches rouille vif à la base. Sec.

25-45 cm.
Brun à brun rouge. Argilo-sableux à sable moyen. Structure polyédrique irrégulière. Cohérence moyenne. Porosité faible (malgré trous de lombrics). Racines assez rares, quelques grosses racines d'arbres. Taches rouille petites à contours nets.

45-80 cm.
Ocre rouge. Argilo-sableux et sable grossier. Structure massive à tendance polyédrique. Petites concrétions assez nombreuses, à cassure rouille, très dures, rondes, avec une patine violacée. Microporosité faible. Macroporosité forte (animaux). Très sec.

80-115 cm.
Ocre plus vif, avec des taches rouges, assez grandes, aux contours très nets. Certaines sont de teinte plus violacée et présentent alors une certaine induration. Texture sablo-argileuse à sable grossier. Structure massive. Porosité nulle. Très dur malgré une légère humidité.

115 cm.
Carapace dure. Les taches violacées dominent, les contours sont nets. On se trouve ici à la limite de la cuirasse.

Ce type de sol couvre 8,45 % du terroir.

La texture, sableuse en surface, devient rapidement argileuse : à 40 cm on atteint un taux d'argile voisin de 43 % ; il reste élevé en profondeur (30 %). Dans l'ensemble les résultats des analyses chimiques indiquent une fertilité légèrement supérieure à celle des sols de plateau. Le taux d'azote est certes assez faible mais celui de phosphore est correct et le pH en surface est bon (6,6). La somme des bases échangeables est moyenne : S = 3,26 meq % en surface avec un rapport Ca/Mg très légèrement déséquilibré (Ca/Mg = 1,7). Le taux de potasse est également fort correct $K_2O$ = 0,22 meq %.

Vers 40 cm ces valeurs sont encore acceptables (S = 2,11 meq %) mais à des profondeurs plus grandes on retrouve les mêmes indications de désaturation poussée que nous connaissons déjà : acidité plus grande (pH = 5,3), somme des bases échangeables faible (S = 0,95 meq %), taux de saturation assez bas (V = 34 %).

Voici donc un sol qui présente en surface des caractéristiques légèrement supérieures à celles que nous avons trouvées pour les sols de plateaux. Cette remarque sera valable pour les autres sols de haut de pente. Malheureusement nous devons souligner trois caractères défavorables : premièrement, les horizons profonds révèlent la même faiblesse des réserves minérales ; deuxièmement, les phénomènes d'érosion deviennent sensibles et il est certain que l'on ne saurait trop insister sur la fragilité de l'horizon supérieur ; troisièmement, nous avons trouvé partout en profondeur une carapace plus ou moins indurée, passant assez souvent à une véritable cuirasse.

## Type V. — (DIAM 4 bis)

Le profil précédent était particulièrement sec le jour où nous l'avons étudié ; nous présentons ci-dessous un profil qui avait gardé un degré d'humidité assez élevé.
Pente : de 8 à 10 %.

Végétation : savane arbustive.

0-20 cm.
Gris brun. Sableux. Racines peu nombreuses. Pourcentage déjà important de gravillons ferrugineux et d'éléments de quartz ferruginisés ou non (25 à 30 % d'éléments grossiers). Structure particulaire. Sec.

20-40 cm.
Brun ocre. Très nombreux gravillons dans une matrice à texture sablo-argileuse (50 à 60 %) d'éléments grossiers. Sec.

40-80 cm.
Ocre jaune. Texture argilo-sableuse à sable grossier. Diminution progressive des éléments grossiers. Horizon plus humide et compact.

80-120 cm.
Ocre jaune, plus ou moins tacheté de manière diffuse. Teinte beige par endroit. Texture argilo-sableuse à sable grossier. Structure à tendance polyédrique, assez compacte. Horizon plus humide.

Ce type de sol présente dès la surface un pourcentage élevé de gravillons, pourcentage qui dépasse 60 % vers 30 à 40 cm. C'est un sol jaune de pente, beaucoup plus érodé en surface que le type précédent. En profondeur (vers 80 cm) on rejoint un niveau d'argile tachetée présentant quelques caractères d'une hydromorphie peu accentuée. Nous l'avons reconnu sur une superficie de 1 786 ares (soit 6,98 % du terroir).

## Type VI. — (DIAM 3)

Nous présentons ci-dessous un type de sol que nous avons étudié au nord du village. Il couvre dans cette zone une superficie assez faible (environ 0,5 % du terroir). Il est possible qu'on le trouve en petites lentilles non cartographiables dans les zones de sols de pente précédentes (surtout à l'intérieur du type 5).

### DESCRIPTION DU PROFIL

Pente : 4 %.
Végétation : jachère de deux à trois ans, aucun arbuste, un manguier.

0-15 cm.
Gris brun. Sablo-argileux à sable moyen. Structure faiblement grumeleuse tout à fait en surface, puis massive à légère tendance polyédrique. Cohérence forte. Porosité faible. Enracinement moyen.

15-35 cm.
Gris avec taches rouille très vives. Très nombreux éléments grossiers, quartz ferruginisé (4 à 5 cm), gros gravillons (1 à 2 cm), blocs de quartz très ferruginisés (14 cm). Entre ces éléments, on trouve des poches d'éléments fins descendant de l'horizon supérieur, ce qui constitue une sorte de matrice sablo-argileuse, grisâtre. Rares radicelles très sineuses. Forte cohérence de tous les éléments. Horizon très sec et très dur.

35-120 cm.
Horizon tacheté : rouille vif, ocre, beige clair. Teinte générale plus claire vers la base où les contours des taches se précisent. Des traînées gris-brunâtre, provenant de l'horizon supérieur, atteignent presque la base du profil. Les taches rouille sont indurées plus on moins. Texture sablo-argileuse. Structure massive. Cohérence très forte, horizon très sec et très dur. Aucune porosité. Quelques trous dus à des animaux fouisseurs ou à la disparition de grosses racines. Carapace en formation à la base.

Ce sol est beaucoup moins argileux que tous ceux que nous avons étudiés précédemment. En profondeur le taux d'argile atteint seulement 21 %. Toute la partie supérieure du profil donne l'impression d'avoir été profondément remaniée : de 20 à 25 cm nous ne trouvons que des éléments de quartz et de gros gravillons ferrugineux. Les quartz, qui peuvent être très gros (blocs de 15 à 20 cm), paraissent vieux ; ils sont émoussés et souvent très ferruginisés. En profondeur il faut souligner la structure massive, le degré de sécheresse très accentué, le début de formation de carapace. Tout ceci constitue un ensemble de caractéristiques assez défavorables.

### FERTILITE

Les analyses chimiques donnent pour l'horizon de surface des indications moins désastreuses. Le taux d'azote est assez bon (1,06 %), celui de phosphore également. Avec pH = 6,2 on atteint sur l'abaque de B. Dabin une fertilité moyenne bonne. La somme des bases échangeables est également moyenne (S = 3,19 meq %) avec un rapport Ca/Mg équilibré. Le taux de potasse est bon ($K_2O$ = 0,26 %) et surtout il demeure acceptable en profondeur (0,11 % à 80 cm).

Ce sol présente donc des caractéristiques assez bonnes du point de vue chimique mais il est évident que l'existence d'un fort pourcentage de gravillons à faible profondeur exclut la possibilité de nombreuses cultures.

## SOLS DE BAS DE PENTE (DIAM 2)

Les sols de bas de pente n'occupent pas sur le terroir de Diamélassou une importante superficie : 11,5 % (2 957 ares). Dans les régions granitiques, ce pourcentage est, en effet, souvent assez élevé. Il s'agit ici de sols beiges sableux tout à fait caractéristiques. Ils correspondent à des pentes relativement faibles (2 à 4 %). La couverture végétale est ici du type de la savane herbeuse ou de la savane arbustive très clairsemée ; il n'y a pas de rôniers. Toutes les herbes étaient brûlées.

### DESCRIPTION DU PROFIL

Pente : 4 %.
Végétation : savane herbeuse (brûlée).
Situation : au nord du village, à 90 m de la forêt-galerie.

0-25 cm.
Gris noir. Sableux très faiblement argileux. Structure massive. Cohérence moyenne. Porosité moyenne. Racines peu nombreuses, limitées aux quinze premiers centimètres. Humide.

25-50 cm.
Gris clair et de plus en plus clair vers la base. Texture sableuse (sable moyen). Structure massive ; très sec. Cohérence assez faible. Porosité moyenne. Pas de racines.

50-70 cm.
Horizon de transition. Gris beige très clair au sommet, passe progressivement à beige ocre à la base. Sableux. Structure massive plus cohérente. Porosité plus forte. Quelques rares petits gravillons ferrugineux très durs, usés, à cassure ocre rouille.

70-120 cm.
Ocre. Sableux, très légèrement plus argileux que les deux horizons précédents. Structure massive à tendance polyédrique, cohérence moyenne. Porosité faible. Quelques marbrures ocre un peu plus vif. Très sec.

120-160 cm.
Beige très clair. Pas d'argile, sableux à sable moyen. Structure particulaire. Quelques rares petites taches beiges et ocre. Légèrement humide.

### FERTILITE

Voici un type de sol particulièrement sableux : en surface, le taux d'argile est encore supérieur à 10 % ; à 50 cm il tombe à 4,5 %. Il se relève vers 80-90 cm vers 7 % et en profondeur (vers 150 cm) il devient insignifiant (1,75 %). Le pourcentage de sable grossier reste à peu près le même jusqu'à 1 m ; il se relève en profondeur pour atteindre 70,5 %. Avec une telle granulométrie, on ne peut guère parler de structure. Ce sont des sols qui se comportent comme du béton lors des saisons sèches accentuées et qui, en saison des pluies, présentent une structure particulaire.

La couverture végétale est pauvre, le pourcentage de matière organique est faible (MCrg : 1,8 %) et le taux d'azote est très bas (0,33 %). Le pH dépasse la neutralité (7,3 %) et le phosphore atteint une valeur correcte. La somme des bases est élevée si l'on tient compte du pourcentage d'argile : S = 3,83 meq % ; argile = 10,25 %.

Le rapport Ca/Mg est un peu élevé mais encore très bon ; par contre le taux de potasse est assez faible (0,13 meq %). Tout ceci est moyen dans l'ensemble et les valeurs se maintiennent à un niveau acceptable jusque vers 25 cm de profondeur. Mais dès 50 cm on retrouve une très grande pauvreté.

Ce type de sol parait moins hostile à la culture que d'autres sols sableux de pente que nous connaissons par ailleurs. Il est susceptible de porter des cultures à cycle assez rapide, à condition toutefois de respecter de longues jachères ou de prendre des mesures anti-érosion.

## SOLS DE BAS-FOND (DIAM 1)

Les sols des bas-fonds situés sur le terroir de Diamélassou sont tous des sols sableux à hydromorphie permanente de profondeur. Ils correspondent à des forêts-galeries assez denses dont l'exubérance est mise en valeur par la pauvreté des savanes herbeuses correspondant aux sols de bas de pente. Ces sols s'étendent sur une surface de 796 ares soit 3,1 % du terroir.

### DESCRIPTION DU PROFIL

Situation : au nord du village, à proximité de la zone où les habitants viennent puiser de l'eau dans les trous creusés au milieu du thalweg.

Pente : 10 %. Cette pente forte correspond en fait à un talus qui sépare les sols de bas de pente du bas-fond proprement dit où nous aurions trouvé la nappe phréatique dès 30 cm de profondeur.

Végétation : forêt-galerie assez dense. On note à proximité du profil : Berlinia grandiflora, Uapaca togoensis, Harungana madagascariensis, Rauwolfia vomitoria, Alchornea cordifolia, Pycnanthus angolensis, et évidemment Elaeis guineensis.

Erosion : très sensible. On remarque à la surface du sol de petites accumulations de branchages et de feuilles mortes et par place des zones de sable blanc pulvérulent.

Surface : branchage et feuilles mortes. Sable blanc pulvérulent par places.

0-17 cm.
Gris beige clair. Sablo-limoneux à sable moyen. Structure particulaire. Nombreuses racines. Taches rouille petites et rares. Sec.

17-32 cm.
Gris plus clair, presque blanc. Sablo-limoneux à sable moyen. Structure massive. Porosité forte. Taches ocre rouille, petites (1 cm) à contours nets, certaines étant légèrement indurées. Deviennent plus nombreuses vers la base. Les plus gros grains de quartz sont ferrugineux (teinte rose violacé). Aucun enracinement. Sec.

32-55 cm.
Même couleur que ci-dessus. Sableux à sable moyen et grossier. Structure massive, porosité forte. Quelques racines. Sec. Taches marron rouille, très grandes, induration assez prononcée. Elles forment un lit assez voisin d'une formation d'alios, avec quelques rognons ferrugineux très durs. On note la présence de quelques éléments de quartz très clair, non ferruginisé, de la taille des galets avec des émoussés assez élevés.

55-120 cm.
Très clair, presque blanc. Très sableux. Structure particulaire. Très humide. Quelques rares radicelles. Très lessivé. Homogène.

120-... cm.
Nappe phéatique.

Ce sol est extrêmement sableux dès la surface avec près de 75 % de sable (fin et grossier). A 50 cm nous en trouvons 80 % et à 1 m de profondeur 91,5 %. Mais inversement nous constatons une augmentation du taux d'argile de la surface jusqu'à une profondeur d'environ 50-60 cm (de 7,5 à 11 %). C'est à ce niveau également que s'étend un lit de rognons ferrugineux ressemblant à un alios. Tout ceci correspond à un lessivage intense dû aux variations de niveau de la nappe phréatique au cours de l'année. Cet alios disparait dans le bas-fond proprement dit car le sol y demeure très humide sur tout le profil même au cœur de la saison sèche.

### FERTILITE

Nous n'insisterons pas sur la fertilité de ce sol et ses possibilités agronomiques. Sa textures très sableuse, la proximité de la nappe phréatique sont des facteurs défavorables. Soulignons simplement quelques caractères intéressants du point de vue de la pédogénèse. Le taux de matière organique est plus élevé que ceux que nous avons trouvés auparavant (2,25 %). Le rapport C/N atteint 14,5 mais il est beaucoup plus fort dans certaines parties du bas-fond. L'acidité du sol est nettement marquée : pH = 5,8 en surface, 4,8 dans l'horizon lessivé. Il remonte à 5,4 aux environs du banc d'alios et s'effondre ensuite en profondeur (4,4). Sauf l'horizon humifère de surface, d'ailleurs très mince (10 cm) l'ensemble du profil est très désaturé : à 50 cm, S = 0,32 meq % et V = 21,7 %.

Tous ces caractères rapprochent ce sol d'un pseudo-podzol de nappe à formation d'alios en profondeur.

## SOLS DE PLATEAU

| N° | 61 | 62 | 63 | 51 | 52 | 53 | 71 | 72 | 73 | 74 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Profondeur | 0/20 | 50/60 | 120 | 0/20 | 20/40 | 70/80 | 0/15 | 20/30 | 50/60 | 100/120 |
| Refus (2 mm) | 0 | 0 | 0 | 13 | 37,4 | 61,5 | 18,05 | 61,1 | 43,6 | 10,6 |
| Argile % | 17,75 | 50 | 47,5 | 12 | 36 | 45,25 | 13 | 21,2 | 44 | 30,5 |
| Limon fin | 7,5 | 16,6 | 5 | 6,25 | 4,75 | 5 | 4,5 | 6,5 | 5 | 4,25 |
| Limon grossier | 4,3 | 2 | 4 | 3,3 | 3,12 | 2,8 | 3,1 | 3,3 | 2,2 | 3,8 |
| Sable fin | 26,5 | 8,7 | 12,6 | 21,6 | 12 | 10,6 | 22,6 | 19,4 | 9,1 | 19,6 |
| Sable grossier | 44,2 | 23 | 25,7 | 56,3 | 40,9 | 34 | 55,8 | 48 | 36,6 | 41 |
| Mat. Org. % | 1,856 | — | — | 1,518 | — | — | 1,180 | — | — | — |
| Carbone % | 1,077 | — | — | 0,881 | — | — | 0,685 | — | — | — |
| Azote % | 0,085 | — | — | 0,103 | — | — | 0,066 | — | — | — |
| C./N. | 12,7 | — | — | 8,55 | — | — | 10,37 | — | — | — |
| Phosph. total | 0,459 | — | — | 0,546 | — | — | 0,530 | — | — | — |
| PH | 5,3 | 5,3 | 5,5 | 6,1 | 5,3 | 5,3 | 6,2 | 5,1 | 5,5 | 5,5 |
| Ca O | 0,91 | 0,46 | 0,55 | 1,44 | 1,15 | 0,33 | 1,34 | 0,76 | 0,56 | 0,52 |
| Mg O | 0,46 | 0,07 | 0,03 | 0,71 | 0,43 | 0,06 | 0,45 | 0,38 | 0,46 | 0,77 |
| K2 O | 0,08 | 0,03 | 0,02 | 0,54 | 0,14 | 0,04 | 0,23 | 0,06 | 0,05 | 0,03 |
| Na2 O | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| S | 1,45 | 0,56 | 0,6 | 2,7 | 1,72 | 0,43 | 2,02 | 1,2 | 1,07 | 1,32 |
| V % | 41 | 21 | 24,5 | 61,4 | 40,7 | 13,2 | 56 | 38,8 | 64,9 | 42,4 |

## SOLS DE PENTE

| N° | 31 | 32 | 41 | 42 | 43 |
|---|---|---|---|---|---|
| Profondeur | 0/15 | 70/80 | 0/25 | 30/40 | 50/100 |
| Refus (2 mm) | 0 | 46,3 | 0 | 7 | 20 |
| Argile % | 13,25 | 21 | 7 | 42,7 | 30,5 |
| Limon fin | 5,25 | 4,5 | 8,25 | 7,5 | 7 |
| Limon grossier | 4,5 | 3,9 | 4,35 | 3,62 | 4,6 |
| Sable fin | 22,25 | 17,1 | 26 | 12,8 | 15,9 |
| Sable grossier | 53,4 | 52,2 | 49,6 | 30 | 39,6 |
| Mat. Org. % | 2,482 | — | 2,09 | — | — |
| Carbone % | 1,440 | — | 1,213 | — | — |
| Azote % | 0,106 | — | 0,077 | — | — |
| C./N. | 13,6 | — | 15,75 | — | — |
| Phosph. total | 0,633 | — | 0,579 | — | — |
| PH | 6,2 | 5,9 | 6,6 | 5,5 | 5,3 |
| Ca O | 1,91 | 1,14 | 1,91 | 1,61 | 0,86 |
| Mg O | 1,02 | 0,42 | 1,13 | 0,46 | 0,06 |
| K2 O | 0,26 | 0,11 | 0,22 | 0,04 | 0,03 |
| Na2 O | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| S | 3,19 | 1,67 | 3,26 | 2,11 | 0,95 |
| V % | 70,2 | 48,9 | 73,9 | 54,1 | 34 |

## SOLS DE BAS DE PENTE

| N° | 11 | 12 | 13 | 14 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Profondeur | 0/10 | 20/30 | 40/50 | 100/120 | 0/15 | 30/40 | 55/65 | 90/110 | 150/160 |
| Refus (2 mm) | 0 | 0 | 29,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Argile % | 7,5 | 9 | 11 | 2,5 | 10,25 | 4,5 | 5,25 | 6,75 | 1,75 |
| Limon fin | 9,5 | 8,25 | 5,25 | 3,25 | 5,5 | 4 | 3,5 | 4 | 2,5 |
| Limon grossier | 6,75 | 7,6 | 2,8 | 2,9 | 4 | 3,6 | 4,3 | 3,75 | 3,04 |
| Sable fin | 29,7 | 30,1 | 10,4 | 25,6 | 20,5 | 21,3 | 32,1 | 23,4 | 22,6 |
| Sable grossier | 44,6 | 44,5 | 70,3 | 65,75 | 59,3 | 56,1 | 54,5 | 61,7 | 70,5 |
| Mat. Org. % | 2,248 | — | — | — | 1,792 | — | — | — | — |
| Carbone % | 1,304 | — | — | — | 1,040 | — | — | — | — |
| Azote % | 0,090 | — | — | — | 0,033 | — | — | — | — |
| C./N. | 14,5 | — | — | — | 12,5 | — | — | — | — |
| Phosph. total | 0,497 | — | — | — | 0,683 | — | — | — | — |
| PH | 5,8 | 4,8 | 5,4 | 4,4 | 7,3 | 6,4 | 6 | 5,9 | 6,3 |
| Ca O | 2,5 | 0,31 | 0,17 | 0,13 | 2,7 | 0,74 | 0,37 | 0,28 | 0,10 |
| Mg O | 0,9 | 0,1 | 0,02 | 0,01 | 1 | 0,2 | 0,07 | 0,12 | 0,13 |
| K2 O | 0,16 | 0,04 | 0,13 | 0,03 | 0,13 | 0,08 | 0,04 | 0,03 | 0,02 |
| Na2 O | 0 | 0,01 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| S | 3,58 | 0,46 | 0,32 | 0,17 | 3,83 | 1,02 | 0,48 | 0,3 | 0,25 |
| V % | 64,9 | 41,8 | 21,7 | 43,5 | 85,6 | 60,7 | 40 | 32,9 | 48 |

## DIAMELASSOU

Terroir cartographié : 256 ha. Roche-mère : granite. Terroir très cultivé.

Extension des sols de plateau rouges, argileux, gravillonnaires.

| Position topographique | Caractéristiques morphologiques | Surface ha | % | Profondeur (cm) Gravillon | Profondeur (cm) Cuirasse | Fertilité (chimique) | Utilisation actuelle | Possibilité de mise en valeur | Mécanisation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Plateau | Rouge, très argileux, profond (Diam 6). | 11,3 | 4,4 | Néant | Néant | Médiocre à faible | Moyenne | Culture semi-continue et continue - engrais - culture arbustive | Oui |
| Plateau | Rouge, très gravillonnaire, argileux à très argileux (Diam 7). | 38,1 | 14,9 | 20 (> 60 %) | | Très médiocre | Moyenne (plantation arbustive) | Culture arbustive - Culture semi-continue | Difficile |
| Plateau | Ocre, argilo-sableux, gravillonnaire (Diam 5). | 115,5 | 45,1 | 20 (> 40 %) | 80 | Très médiocre | Moyenne | Culture semi-continue - culture discontinue | Difficile |
| Rebord de plateau et pente | Cuirasses -lithosols. | 7,9 | 4,6 | 0 | 0 | Très faible | Très faible | Reboisement | — |
| Haut de pente | Ocre-rouge, argileux, érodé (Diam 4). | 21,8 | 8,9 | 50 (20 %) | 100-110 | Faible, très faible en profondeur | Moyenne | Faible, culture discontinue, pâturage, danger d'érosion. | Non |
| Pente | Ocre tacheté, sablo-argileux gravillonnaire, érodé (Diam 4 bis). | 17,9 | 7 | 15 | 120 | Moyen en surface très faible en profondeur | Faible à moyenne | Culture discontinue, pâturage, danger d'érosion | Non |
| Bas de pente | Beige, très sableux profond (Diam 2). | 29,6 | 11,5 | — | — | Moyen en surface très faible en profondeur | Faible | Culture discontinue, pâturage | Possible |
| Bas-fond | Gris, hydromorphe sableux. | 8,0 | 3,1 | — | Alios 60 cm par endroit | Très faible. | Nulle | Nulle (Elaeis, cueillette) | Néant |

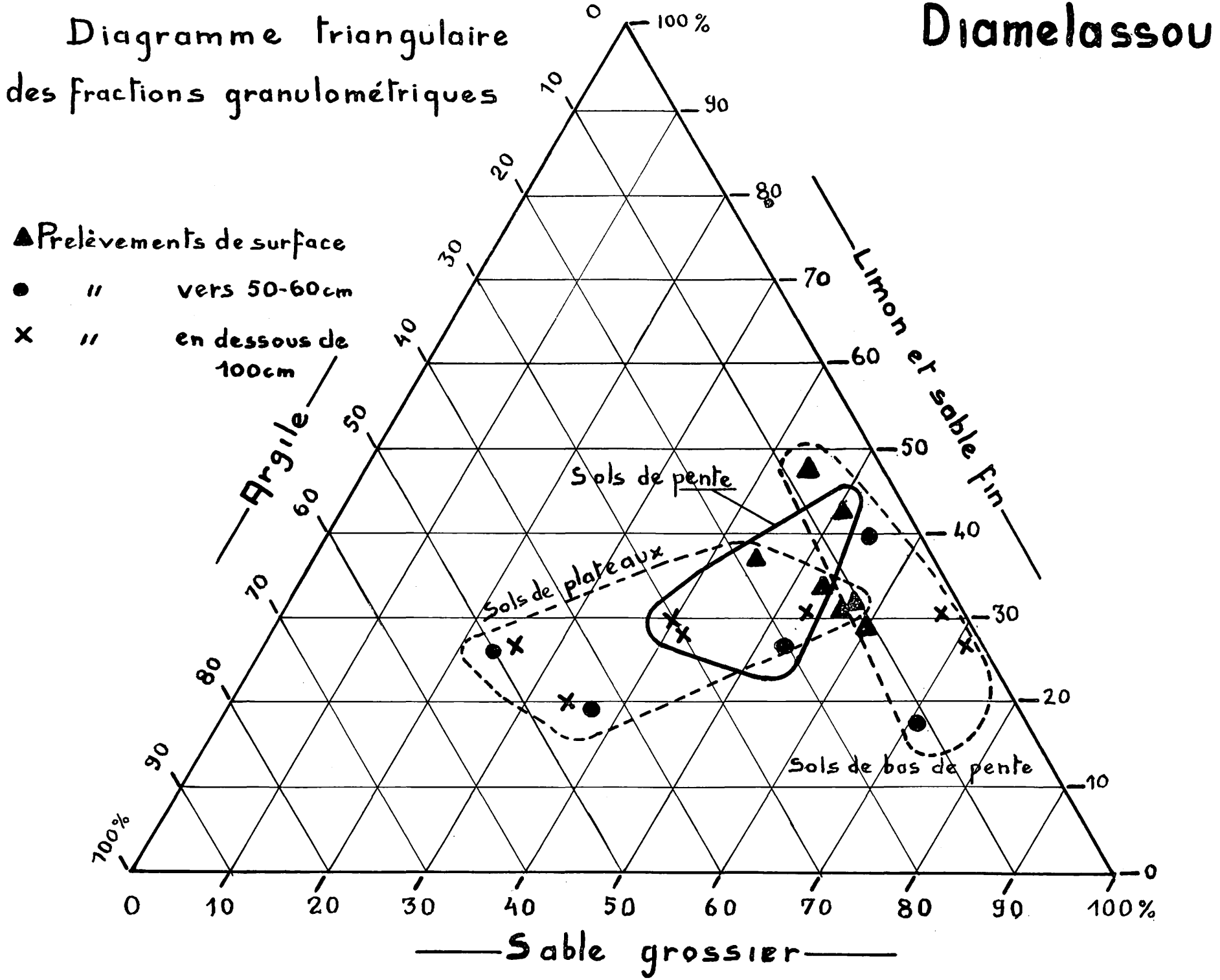
Diagramme triangulaire
des fractions granulométriques
Diamelassou
▲ Prelèvements de surface
● " vers 50-60cm
× " en dessous de 100cm
Argile
Limon et sable fin
Sable grossier
Sols de pente
Sols de plateaux
Sols de bas de pente
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100%

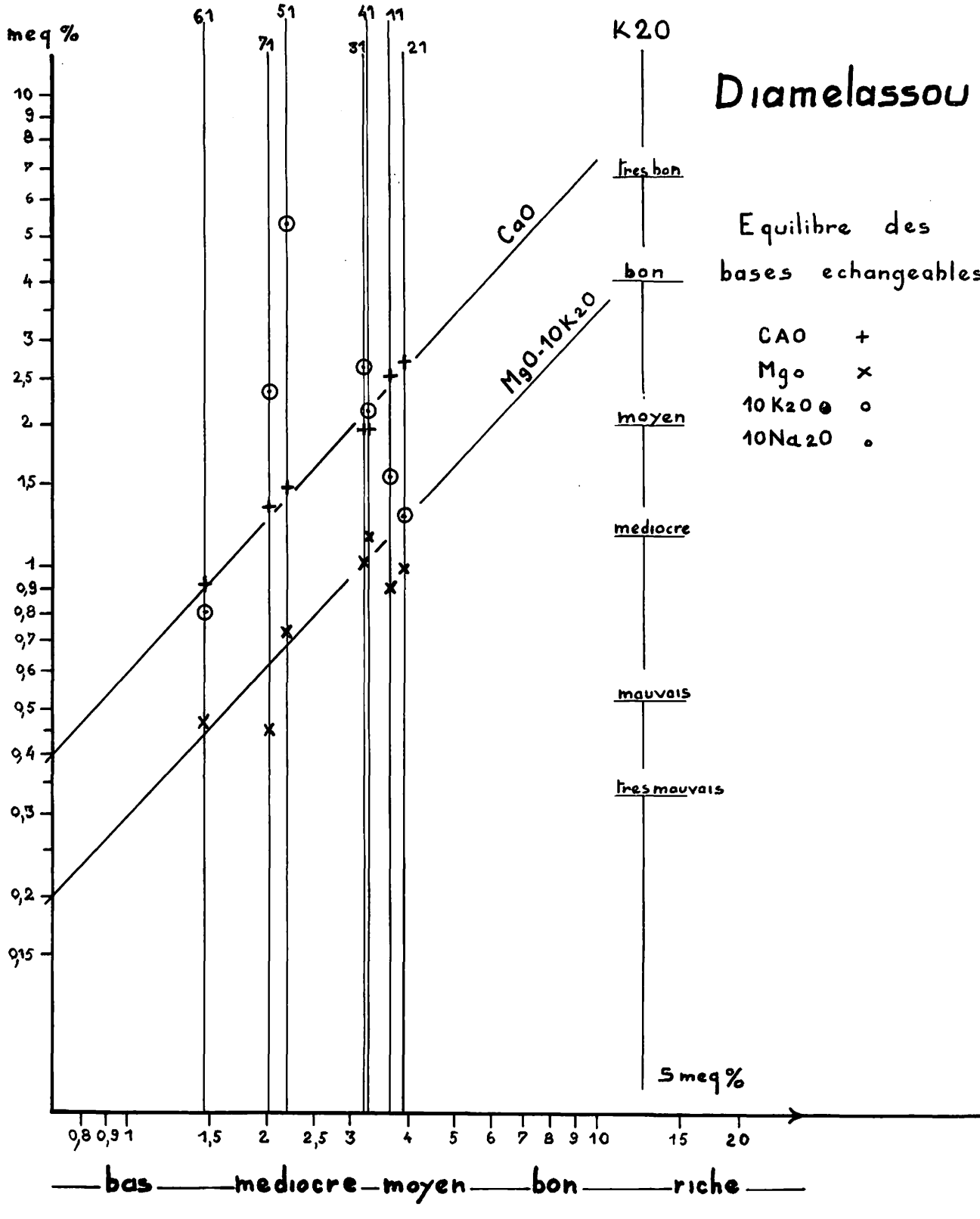
Diamelassou
Equilibre des bases echangeables
CAO +
Mgo ×
10 K2O ● o
10Na2O ∘
meq %
K2O
CaO
MgO-10K2O
61
51
41
11
71
31
21
tres bon
bon
moyen
mediocre
mauvais
tres mauvais
5 meq %
10
9
8
7
6
5
4
3
2,5
2
1,5
1
0,9
0,8
0,7
0,6
0,5
0,4
0,3
0,2
0,15
0,8 0,9 1
1,5
2
2,5
3
4
5
6
7
8
9
10
15
20
bas
mediocre
moyen
bon
riche

Relation N total/$P^2O^5$ total et fertilité en fonction du PH
(d'après B. DALSIN)

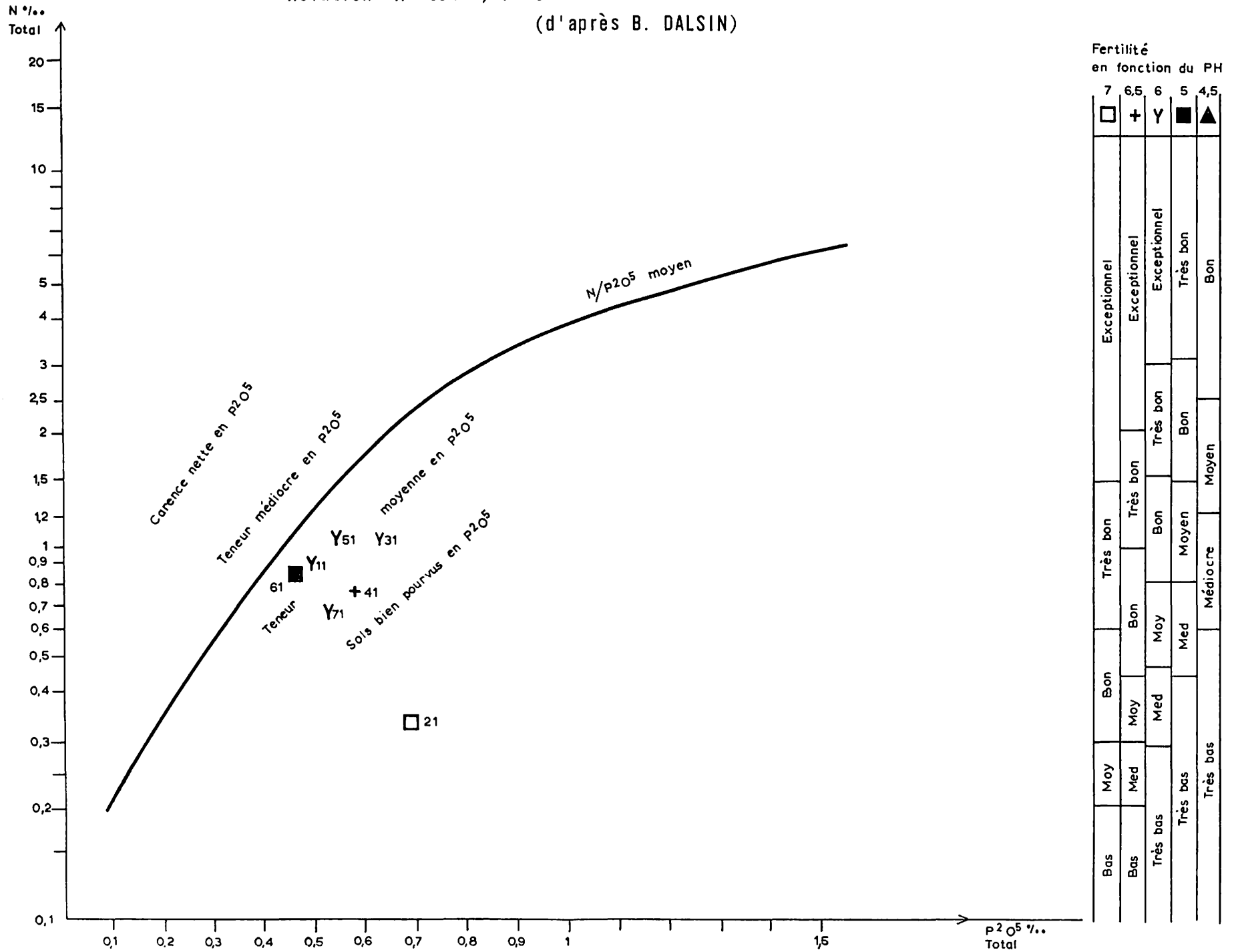

# II

# LES HOMMES

## 1. Histoire précoloniale

L'histoire du village de Diamélassou est une histoire obscure qui a été l'objet de fortes réticences de la part des informateurs en raison des aspects scandaleux ou tragiques qu'elle présente et qu'ils désiraient dissimuler.

Il existe deux versions des origines : l'une, qu'on pourrait qualifier d'officielle, est cautionnée par le chef de canton ; la seconde, qui est contestée par les habitants même de Diamélassou et par la plupart des notables des villages voisins, semble pourtant plus vraisemblable, non seulement parce qu'elle est moins honorable, mais encore, et surtout, parce qu'elle est plus cohérente en ce qui concerne les généalogies.

Diamélassou est un village de la tribu Assendré, vassale de la tribu Souafouè ; Assendré et Souafouè sont les deux tribus qui occupent le canton ou pays (« mé ») Ndranoua.

### VERSION OFFICIELLE

L'installation des Souafouè dans le Ndranoua s'inscrit dans le grand mouvement migratoire qui, dans la première moitié du XVIII° siècle, aurait amené les Baoulé — ou plus exactement, les Assabou avec leurs parents, leurs alliés, leurs clients, leurs serviteurs et leurs captifs — des environs de Coumassie jusque dans la région de Bouaké, sous la conduite de la légendaire Abra Pokou. La cause de cet exode massif aurait été une guerre de succession pour le trône de Coumassie.

Après avoir traversé la Comoë dans le Bétié, les Baoulé s'enfoncèrent vers l'ouest, dans la forêt ; ils parvinrent jusqu'à l'emplacement de Tiassalé où ils s'arrêtèrent quelque temps, puis remontèrent vers le nord. C'est ainsi qu'ils arrivèrent dans le Ndranoua — qu'ils auraient trouvé inhabité — ; il y séjournèrent quelque temps avant de se séparer, les uns se dirigeant vers le nord, d'autres vers l'ouest, seuls restant sur place dans le Ndranoua les Souafouè avec leur chef Mlan Kpangui.

Les Souafouè prétendent faire partie des Faafouè (une des quatre « tribus » nobles ayant effectué la grande migration avec la Reine Pokou), et n'avoir jamais été assujettis à d'autres groupes ; en fait, comme leur nom l'indique (« soualè » = porter ; « souafouè » = porteur), ils étaient probablement des serviteurs (peut-être des porteurs de fusils) des Faafouè ou des Assabou, et ne s'émancipèrent qu'à la faveur de l'exode.

Peu de temps après ces événements, les chefs de Coumassie envoyèrent les Assendré, apparentés aux Assabou, à la recherche de ces derniers avec des offres de paix. Les Assendré suivirent le même chemin que les Assabou. Ils se rendirent à Niamonou, dans le Ndranoua, où résidait Mlan Kpangui, chef des Souafouè ; Mlan Kpangui, avant de prendre une décision, envoya une partie des Assendré porter ces propositions de paix et de retour à Akoua Boni, nièce et héritière de Abra Pokou, qui se trouvait dans la région de Sakassou.

Non seulement Mlan Kpangui et Akoua Boni refusèrent de retourner à Coumassie, mais encore, ils retinrent auprès d'eux les Assendré qui se trouvèrent ainsi séparés en deux fractions : les Assendré du Ndranoua et les Assendré du Walébo.

Les Assendré du Ndranoua avaient pour chef Assendré Téboua qui fonda un village nommé Assendré (ce village changea de nom au moment de la conquête coloniale et s'appela Djékro). Au temps de son fils Kaka To, qui lui avait succédé à la chefferie, une épidémie de variole décima le village ; aussi la plupart des chefs de famille quittèrent-ils ce lieu insalubre pour installer des campements dans les environs. C'est ainsi qu'auraient été fondés une bonne partie des villages Assendré actuels : Ndrikro, par Kaka To Ndri (un des propres fils de Kaka To) ; Ndrikouakoukro, par Ndri Kouakou (fils du précédent) ; Gbendékouassikro, par Gbendé Kouassi ; Ndouakro — qu'on appelle aussi Aourokro — par Aouro Ndoua ; Diamélassou, par Yéboua Yao (Diamélassou tient son nom d'une petite rivière, la Djamalaba = le petit de Djamala, sur les bords de laquelle Yéboua Yao aurait établi son campement ; Djamala est le nom d'un arbre sous lequel coule la rivière et qui sert de support à un des nombreux génies de la terre (« Assiè-oussou »).

Seulement trois des villages Assendré ne seraient pas issus de Djékro (Assendré) : il s'agit de Tiépli, de Kofikonankro et de Mahonou.

Mahonou fut fondée par un notable d'Akaoua nommé Kouamé Yao, dans les circonstances suivantes. Le chef d'Akaoua, à cette époque, avait épousé une femme Nzipri, et, comme elle n'avait pas encore rejoint le domicile conjugal — ainsi que cela arrive souvent chez les Baoulé — il faisait des séjours fréquents et prolongés dans le village de cette dernière. Les notables d'Akaoua, trouvant que le chef négligeait de ce fait les affaires de son propre village, décidèrent de le blâmer publiquement. Mais ils le craignaient et, seul parmi tous les notables, Kouamé Yao, osa lui adresser les reproches convenus : il le salua en employant les formules de salutation utilisées pour saluer une femme. C'était une façon détournée de lui faire entendre que, comme le ferait une femme, il passait dans le village de ses beaux-parents plus de temps que dans le sien propre ; mais c'était aussi une insulte grave ; le chef d'Akaoua fit saisir et battre Kouamé Yao par les autres notables et en réparation de l'insulte, exigea une forte amende. Aussitôt qu'il fut libre, Kouamé Yao s'enfuit avec sa famille et se réfugia chez les Assendré où il établit un campement qu'il appela Mahonou, ce qui veut dire : « j'ai trop souffert ».

Tiépli fut fondé par un Tagouana nommé Tiépli Ngata . c'était un captif (forgeron et/ou chasseur) de la reine Amouen Kanou. Il fut autorisé à quitter Asrola (Kanoukro) et à établir son campement à l'écart. Peu à peu, Tiépli s'émancipa de la tutelle des chefs d'Asrola et s'intégra au groupe Assendré.

Kofikonankro fut fondé, probablement peu de temps avant l'arrivée des Français dans le pays, par un captif d'un chef de Tiépli.

Si l'on compare la généalogie des chefs Assendré avec celle des chefs de Diamélassou, l'incohérence de la version officielle se manifeste au premier coup d'œil. Pour les chefs Assendré, à partir de Kaka To (deuxième chef) au temps duquel Diamélassou, Ndouakro, Gbendékouassikro, Ndrikro et Ndrikouakoukro auraient été fondés, on dénombre, y compris la génération du chef actuel (Nguessan Konan), sept générations.

Pour Diamélassou, si l'on s'en tient à la version selon laquelle le fondateur aurait été Yéboué Yao (qui n'est en réalité que le troisième chef) il n'y a que trois générations. Même si l'on tient compte du fait que le chef actuel de Djékro est très jeune et peut être situé dans la génération des fils de la dernière génération de la généalogie de Diamélassou, il manque tout de même encore deux ou trois générations à cette dernière pour obtenir une concordance satisfaisante entre les deux généalogies.

Par ailleurs, les réticences des informateurs, le peu d'empressement mis par le chef de canton à nous faciliter la tâche (1), la répugnance même, qu'il manifesta à nous voir aborder ces questions d'origine et d'histoire, nous firent penser, dès le début, qu'on voulait nous dissimuler une partie de la vérité.

---

(1) Alors qu'il nous avait apporté une aide très efficace pour les opérations des enquêtes démographique et budget consommation.

# ORIGINE DES VILLAGES VOISINS DE DIAMELASSOU

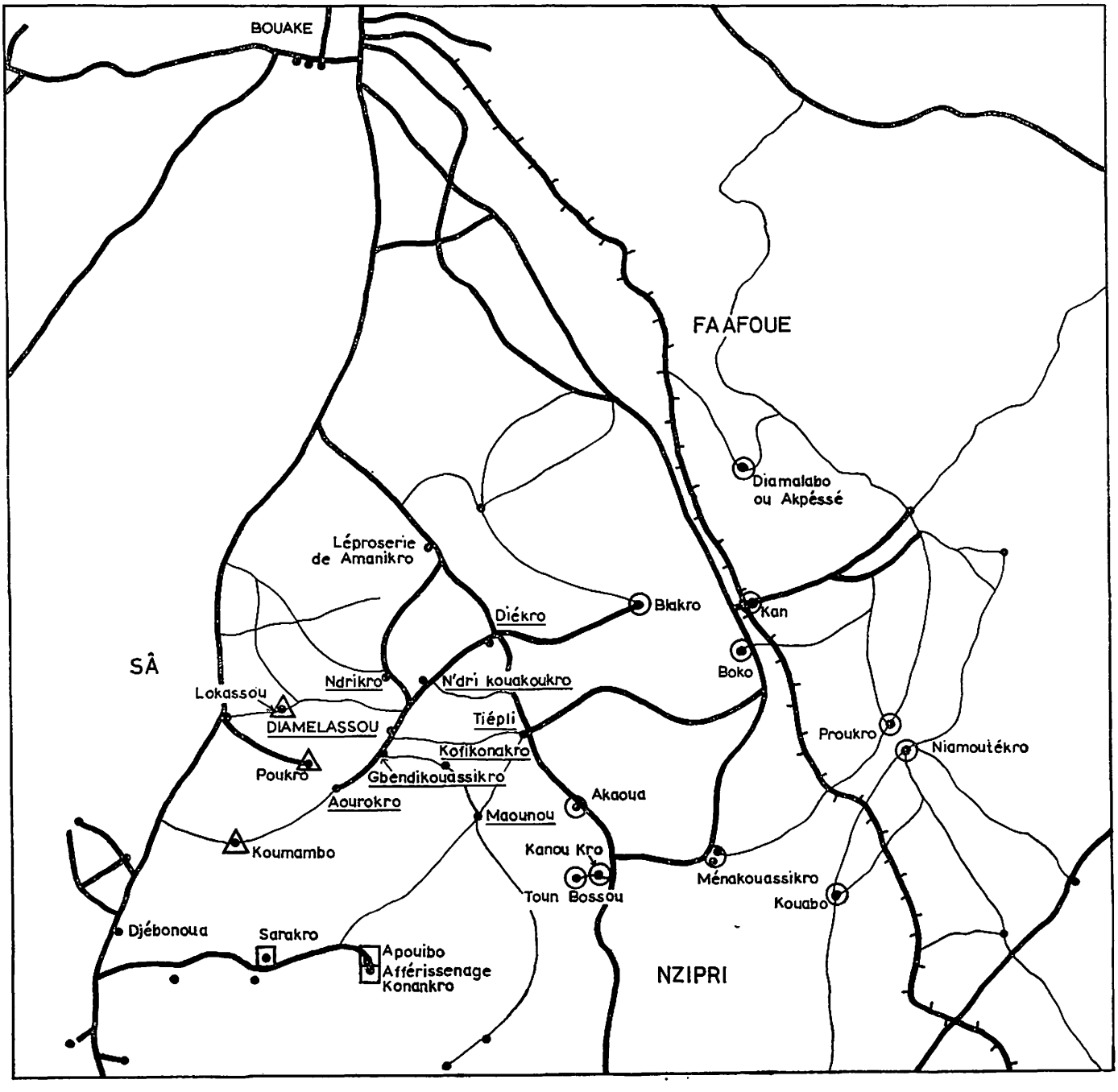


⊙ AKAOUA village Souafoué

• DIAMELASSOU village Assendré

△ KOUMAMBO village de la tribu Dje (canton Sâ) établi sur le territoire Assendré

⊡ AKPOUIBO village de la tribu Mounia (canton Sâ) établi sur le territoire Assendré

Routes importantes

Routes secondaires

Chemin de fer

**SECONDE VERSION DES ORIGINES**

Au cours d'une réunion avec le chef de canton, les notables de la tribu Assendré et quelques notables de la tribu Souafouè, un vieillard du village de Mbrakro (Souafouè) déclara que les autres ne montraient que la surface des choses, que, lui, en avait assez de mentir et qu'il allait dire la vérité.

Le fait que personne pas même le chef de canton, n'osa démentir la version dont il nous fit part, plaide en faveur de son authenticité.

Tout d'abord lors de l'arrivée des Baoulé, le Ndranoua était déjà habité par des populations qui étaient probablement d'origine Akan ; en effet la tradition rapporte qu'il n'y eut pas de difficultés de langue entre les nouveaux venus et ces premiers occupants. De toute façon, les Baoulé, plus nombreux et mieux armés les soumirent sans difficulté. C'est ainsi que Kouamé Yao, le fondateur de Mahonou, serait un descendant de ces premiers habitants de Ndranoua.

En second lieu, ni Diamélassou, ni Ndouakro, ni Gbendékouassikro, ne seraient issus de Djékro (Assendré). On peut sans doute retenir comme vrai l'épisode de l'épidémie de variole qui décima les Assendré au temps de Kaka To ; mais il est peu probable qu'ils fussent, à cette époque, assez nombreux pour fonder les cinq villages de la version officielle. En effet, il est vraisemblable que la migration Assendré n'ait pas eu la même amplitude que la grande migration conduite par la Reine Pokou et que les Assendré fussent seulement un petit nombre. Il ne faut pas oublier que Akoua Boni en garda une partie auprès d'elle dans le Walébo, ce qui eut pour effet de réduire encore le nombre des Assendré du Ndranoua. Enfin, l'épidémie, survenue aussi peu de temps après leur arrivée, ne dut pas laisser suffisamment de survivants pour fonder cinq nouveaux villages.

Il semble que seuls Ndrikro et Ndrikouakoukro tirent leur origine de Djékro. Ndrikro aurait été fondé par Kaka To Ndri, fils de Kaka To ; Ndrikouakoukro par Ndri Kouakou, fils de Kaka To Ndri. Le fait que le souvenir des rapports de parenté entre les fondateurs de Ndrikro et Ndrikouakoukro et les chefs des Assendré s'est bien conservé, est une présomption supplémentaire de la véracité de la version officielle en ce qui concerne ces deux villages.

En revanche, pour Gbendékouassikro, Ndouakro et Diamélassou, les choses se seraient passées tout autrement.

Gbendékouassikro serait le plus ancien de ces trois villages. A la suite d'une querelle, le vieux Gbendé (« Nana Gbendé ») aurait quitté Akaoua, dont le chef était alors Mlan Yoboué et serait venu se réfugier chez les Assendré. Peu de temps après, deux frères, Ndoua Aouro et Ndoua Oka, quittaient Tiépli (Il convient de rappeler que Tiépli avait été fondé par des captifs Tagouana), eux aussi à la suite d'une querelle et vinrent demander asile au vieux Nana Gbendé. Ils fondèrent un campement qui devint le village de Aourokro ou Ndouakro (nommé d'après Aouro Ndoua, fils et successeur de Ndoua Aouro). C'est probablement au moment où Aouro Ndoua, succèda à son père que le fils de Ndoua Oka — sans doute à la suite de litiges pour le commandement ou l'héritage — quitta le campement de son cousin pour aller fonder Diamélassou.

Ces trois villages sont très proches les uns des autres (1) ; une simple place sépare Diamélassou de Gbendékouassikro et Ndouakro se trouve à moins d'un kilomètre de là. Par ailleurs les gens de Diamélassou sont enterrés à Ndouakro.

L'installation de Tiépli se situe probablement peu de temps après l'épisode de l'épidémie et la fondation de Ndrikro et Ndrikouakoukro. Gbendékouassikro, Ndouakro et Diamélassou se sont ensuite mis en place ; la fondation de Mahonou est plus difficile à situer, aucun informateur n'a pu se rappeler le nom du chef d'Akaoua qui joua un rôle dans cette histoire. Kofikonankro est beaucoup plus récent et a dû sortir de Tiépli peu de temps avant la conquête coloniale.

Ainsi, seulement trois des neuf villages de la tribu sont d'authentiques Assendré : Djékro, Ndrikro et Ndrikouakoukro. Les autres ont été formés à partir d'éléments étrangers : descendants des premiers habitants de la région pour Mahonou, descendants de captifs pour Tiépli, Ndouakro, Diamélassou et Kofikonankro, éléments Souafouè pour Gbendékouassikro.

Au moment où la plupart de ces villages se sont mis en place, les Assendré étaient une population vassale, peu nombreuse et encore affaiblie par une épidémie, qui fit certainement un accueil très favorable aux éléments étrangers qui venaient se réfugier sur son territoire.

Vers cette époque aussi, les Sâ, voisins des Ndranoua demandèrent de la terre au chef des Souafoué (Mlan Ndri) qui leur accorda l'autorisation de s'installer sur le territoire des Assendré. C'est ainsi que furent fondés trois villages de la tribu Djè (Koumanbo, Lokassou et Pokoukro) et trois villages de la tribu Mounia (Aférisénago-Konankro, Agou-Sarakakro et Akpuibo).

A partir de ce moment, le territoire des Assendré est suffisamment peuplé et la dynamique démographique change de sens. Au lieu d'attirer des étrangers et des voisins, les Assendré participent au grand mouvement de migration vers le sud, déterminé et par la découverte de gisements aurifères et par la pression démographique.

C'est ainsi que des gens de Diamélassou fondèrent à cette époque un village dans la région de Dimbrokro : Agnéré-Kofikro.

Les relations de parenté et d'alliance matrimoniale entre Diamélassou et ce village se sont maintenues jusqu'à présent.

⁂

## 2. Histoire récente

Une fois pacifiés les abords immédiats de Bouaké, le Ndranoua, situé à quelques heures de marche, devint un véritable réservoir de main-d'œuvre pour les réquisitions administratives. A Diamélassou tous les hommes de plus de 50 ans (sauf un, Tanoh Kouakou, Aoulo II, cour n° 2) et une partie de ceux de la classe 35 à 50 ans ont été requis au moins une fois (portage, construction de route, chantiers forestiers, plantations européennes, travaux pontuaires, etc.) ; en moyenne on compte 1,6 réquisition pour les vieux et 1,3 pour les hommes de 35 à 50 ans. Les réquisitions ont connu deux grandes périodes : d'abord au début de la colonisation, portage et ouverture des routes ; ensuite pendant la guerre 39-45, plantations et chantiers forestiers.

Les gens de Diamélassou ont conservé un souvenir particulièrement amer des réquisitions. Il est probable qu'ils en exagèrent l'importance. Toutefois un concours de circonstances défavorables les a sans doute rendues plus lourdes qu'ailleurs.

La proximité de Bouaké, comme on l'a déjà souligné, faisait des gens du Ndranoua des requis par excellence.

En second lieu, les Assendré sont des vassaux : le chef de canton qui désignait les villages devant fournir des requis, les épargnait moins que les Souafouè. Par ailleurs Diamélassou, issu de Tiépli, fondé par des descendants de captifs Tagouana, se situait assez bas dans la hiérarchie des villages Assendré. Cette position défavorable n'était même pas compensée par l'usurpation de la chefferie Assendré par Tiépli. Enfin, pendant la période d' « Effort

(1) Leur emplacement porte le nom de Brenzué, du nom du marigot qui passe à proximité.

# GENEALOGIE DES CHEFFERIES

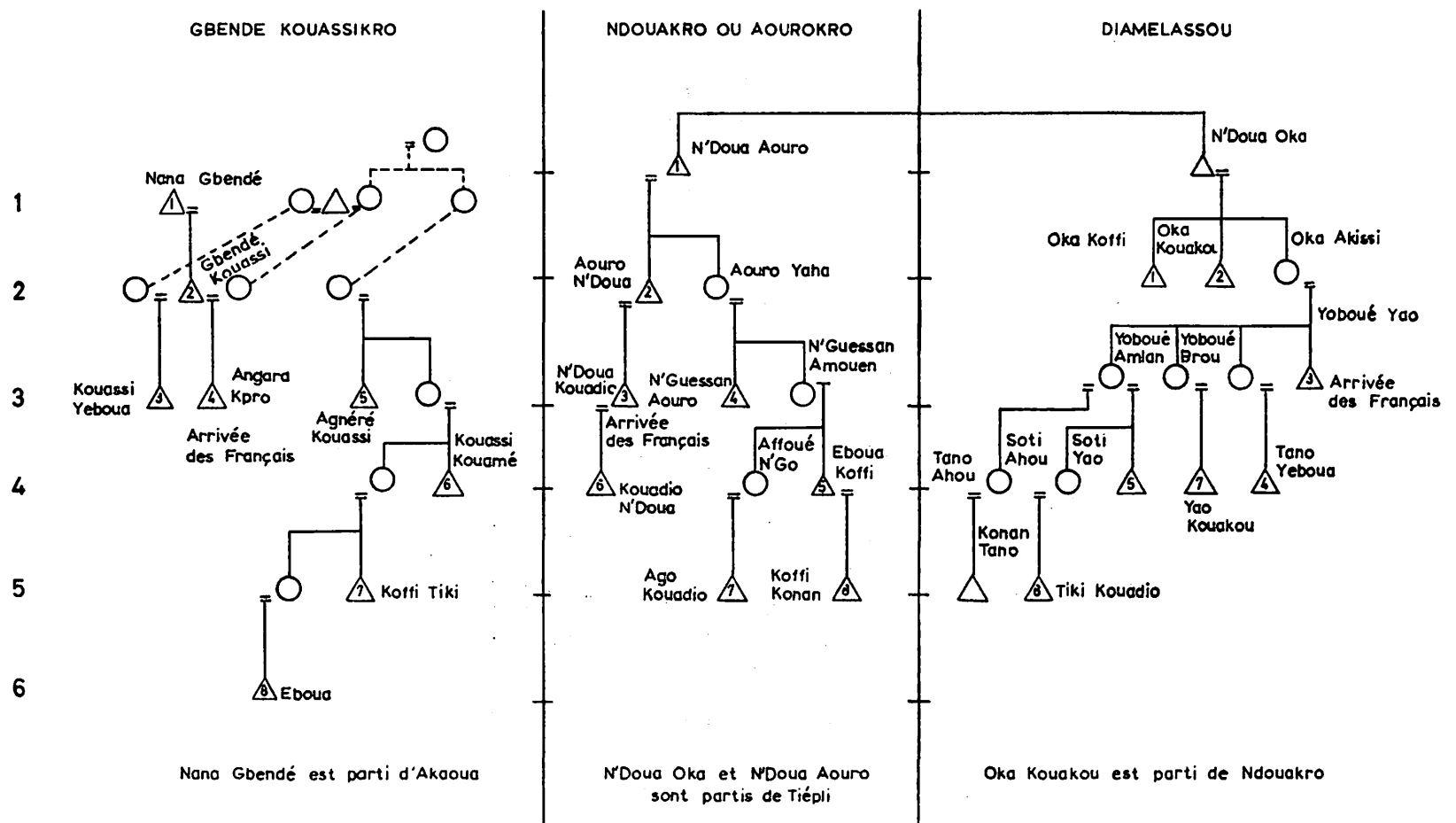

de Guerre », c'était un homme de Diamélassou, Béhigbro (1) qui était « Représentant du Commandant » et, à ce titre organisateur des réquisitions. Loin d'épargner son propre village, Béhigbro fut amené à y prendre des requis plus qu'ailleurs. En effet, pour fuir les réquisitions, les hommes s'en allaient faire des campements dans les portions de brousse les moins accessibles et camouflaient les sentiers qui y conduisaient. Connaissant mieux les écarts cachés de son propre village que ceux des autres, il était donc porté à y quérir ses requis plus fréquemment.

Les réquisitions et l'impôt (2) représentent, pour Diamélassou, l'aspect le plus traumatisant de l'expérience coloniale. La réaction a été une fermeture psychologique à tout ce qui était moderne, européen, à tout ce qui représentait un rapport quelconque avec la puissance coloniale.

Cette réticence à l'égard du complexe socio-culturel importé par la colonisation se manifeste dans presque tous les domaines : depuis le christianisme jusqu'au objets matériels. Pendant longtemps les gens de Diamélassou se sont privés de scolariser leurs enfants parce qu'ils ne voulaient pas les envoyer à l'école de la Mission établie à Tiépli. Depuis qu'une école non confessionnelle s'est ouverte à Kanoukro, ils ont accepté le principe de la scolarisation, mais sur une base très restreinte. On ne sélectionne guère plus d'un enfant par famille, avec l'intention d'en faire un « commis », c'est-à-dire un appui dans les rapports avec le monde de la ville, de l'Administration et du « papier » ; mais avec la conviction que cet enfant est perdu en tant que membre pleinement participant de la communauté villageoise, et en tant que support de la tradition. Il s'agit là d'un véritable sacrifice social, beaucoup plus vivement ressenti que les sacrifices financiers entraînés par les frais de scolarité. La communauté villageoise procède ainsi, à une sorte d'ablation volontaire, une autotomie, imposée par la nécessité d'avoir des alliances dans le monde du « papier ». Les gens de Diamélassou savent fort bien que le « papier » signifie la disparition des traditions vivantes. Aussi ont-ils fait avorter, en 1961, la création d'un cours d'adultes par l'Education Populaire. Comme tous les étrangers de passage, les moniteurs de l'Education Populaire, entretenaient quelques intrigues amoureuses avec les filles du village ; ce fût le prétexte qui permit de les éliminer. La véritable raison résidait, en fait, dans la crainte de les voir réussir à scolariser la quasi-totalité de la population enfantine, y compris les filles (3).

La méfiance à l'égard du christianisme est encore plus prononcée. A proximité de deux antennes confessionnelles (la léproserie d'Amanikro et l'école de Tiépli), Diamélassou n'a enregistré aucune conversion sur place.

Les quelques chrétiens (4) qu'on y rencontre le sont devenus à la faveur des séjours sur les plantations extérieures ou en ville. Ils sont assez mal accueillis particulièrement dans la cour du chef de village, où ils sont l'objet de moqueries et de brimades continuelles.

A cette fermeture aux aspects spirituels de la culture occidentale (5) correspond un faible niveau d'aspiration en ce qui concerne ses productions matérielles. A Diamélassou, pas de toit de tôle ; le mobilier d'inspiration européenne, à l'exception de quelques chaises délabrées, est à peu près inexistant. Les bicyclettes sont rares. Les seuls objets d'origine ou d'importation européenne qu'on y rencontre sont ceux qui ont été le plus généralement assimilés par les cultures matérielles traditionnelles : cuvettes et ustensiles de cuisine en fonte ou en tôle émaillée, machettes, pièces de vêtements, lampes tempêtes, lames de rasoir, peignes, ciseaux, fer à repasser, poires à lavement, bouteilles de récupération. Seuls le pétrole, le sel, le vin et la bière sont consommés d'une façon courante. A cela s'ajoute le talc, un peu de savon, et quelques articles de pharmacie.

Aussi, ayant peu d'intérêt pour les œuvres matérielles de la civilisation occidentale, manifestant des répugnances et des réticences très marquées pour ses œuvres spirituelles, n'ayant jamais fait, jusqu'à une époque récente, que l'expérience des aspects les plus négatifs de la colonisation, les gens de Diamélassou se sont-ils tournés vers le rapiéçage des lambeaux d'activité et de croyances traditionnelles qui ont survécu au choc du contact des cultures.

Car, de la tradition, il ne reste plus que des lambeaux.

L'histoire — depuis la conquête coloniale — des croyances, des pratiques sociales et des activités matérielles de Diamélassou est avant tout une histoire qui s'inscrit en déficit, une histoire d'abandon et de dégradation successifs.

Une des premières tâches de l'Administration a été d'imposer l'abandon de pratiques coutumières « inhumaines » — dont on peut penser ce qu'on voudra sur le plan de la morale — mais dont certaines n'en constituaient pas moins des pièces maîtresses de l'édifice social.

Si la disparition du meurtre rituel des enfants « mal-nés » (1) n'a guère eu de conséquences fâcheuses sur l'ordre social (2), il n'en va plus de même avec l'interdiction d'acheter des captifs et avec la disparition corrélative du mariage « Aton nvlé ».

Nous montrons ailleurs (Note préliminaire et Structure Sociale) comment la disparition du mariage avec des captifs et des captives (3) et du mariage « Aton nvlé » a entraîné une exaspération de la compétition entre paternels et maternels dans le partage de la descendance, une aggravation de l'instabilité matrimoniale et une dégradation des rapports entre les sexes et des rapports d'alliance matrimoniale entre les groupes. La disparition des fiançailles prépubertaires, si elle était déjà inscrite dans le procès social traditionnel, n'en a pas moins été favorisée par les « idées de l'Administration » sur le libre consentement des filles au mariage, et a largement contribué à cette dégradation des rapports entre les sexes et entre les groupes partenaires de l'alliance matrimoniale.

Le domaine des croyances manifeste la même dégradation. Le culte du « Kra » qui intervenait au niveau de l'intégrité de l'individu et du petit groupe familial, les cultes des ancêtres, « Oumien » et de « Assiè » qui garantissaient l'intégrité du groupe social et la fécondité de la terre, et les cultes des fétiches « Amouen » collectifs de la société des hommes, comme « Do » et « Djé », qui sont les instruments de la solidarité masculine ont d'abord cédé le pas aux cultes des anciens fétiches semi-collectifs comme « Mbra » ou « Dibi » qui se sont individualisés et qui sont devenus la propriété personnelle de leur gardien ou interprète. Le même processus d'appropriation par des spécialistes est intervenu au niveau du culte des « Assiè Oussou »

---

(1) Aoulo 1, cour nº 3.

(2) cf. le chapitre sur les migrations saisonnières. La plupart des premières migrations ont été déterminées par le besoin d'argent pour l'impôt.

(3) Actuellement aucune fille n'est scolarisée, et pendant l'expérience de l'Education Populaire, aucune fille ne participa aux cours d adultes.

(4) Deux femmes, dont une mariée à un prédicateur, et deux jeunes hommes entre 25 et 30 ans.

(5) On conçoit l'existence de ces réactions négatives à l'action missionnaire en tant que telle. Toutefois, le peu de succès des religions syncrétiques telle que le Harrisme et le Déma ou de l'Islam est l'indice d'une fermeture particulière aux idées et aux valeurs d'universalité que portent ces religions.

---

(1) Les prescriptions de meurtres rituels d'enfants « mal-nés » étaient nombreuses, mais sans doute pas généralisées. On tuait : « Bombenou », enfant conçu avant que les rites de puberté de la fille aient été accomplis ; « Sindoko », enfant conçu avant le retour des règles qui doit suivre l'accouchement ; « Kindo » une fille née après deux garçons ou un garçon né après deux filles ; « Aosso » l'enfant dont les dents de la mâchoire supérieure poussent en premier.

(2) Seule la disparition du meurtre rituel de « Bombénou » aurait pu induire un certain relachement des mœurs sexuelles.

(3) Notons que, dans le Ndranoua, la pratique de l'achat de captifs s'est prolongée jusqu'à ce que le chemin de fer ait atteint Bouaké. Les requis travaillant à la voie ferrée se faisaient accompagner par leurs femmes pour préparer la cuisine ; celles-ci le plus souvent, venaient avec leurs enfants, mais fréquemment, la pénurie de vivres et de numéraires les obligeaient à les vendre, ou même à les donner, aux gens des villages voisins de la voie ferrée.

et des cultes des manifestations secondaires de « Nzué », comme « Tano », « Nzi », « Comoè », etc. (1). Ces anciens gardiens et interprètes sont devenus des spécialistes manipulateurs des puissances surnaturelles et dispensateurs, contre honoraires, de sécurité pour l'individu et les groupes. Leur consultation, en cas de maladie, de décès, de stérilité ou de calamité, le diagnostic magique qu'ils opèrent et les prescriptions rituelles qu'ils formulent réintroduisent dans le désordre de tels événements une cohérence que les anciens cultes collectifs ne sont plus capables de garantir.

A Diamélassou, beaucoup de gens négligent le culte du « Kra ». Le culte de « Djé » a définitivement disparu depuis que ses deux derniers gardiens ont été tués par « Kpankpoko » (autre manifestation de « Tété-Kpan » ou « Ayéré Kpri » dont il est question plus loin). Le culte de Mbra n'est pratiquement plus entretenu. L'un de ses gardiens, le vieux Tanoh Kouakou (Aoulo III, cour 2) est vieux et malade ; tiraillé entre Mbra et « Kpankpoko » auquel il a eu l'imprudence d'adhérer, et sans cesse menacé par l'un ou par l'autre, il passe l'année à faire des sacrifices de volailles et de petit bétail. L'autre gardien, Eboua Kouassi (frère de Eboua Nguesan, Aoulo II, cour 2) a préférer s'expatrier plutôt que de faire les frais des luttes de prestige entre Kpankpoko et les anciens cultes. Il s'est établi en Basse-Côte et il ajoute à ses revenus de planteur les bénéfices tirés de son activité de « Won-nzüé Yfoué » (devin clairvoyant inspiré par les Amouen dont il est le « propriétaire ») (2).

Seule une vieille femme de Gbendékoissikro, a réussi à tenir tête à « Kpankpoko » — avec qui elle dit être « d'accord » — et continue à danser les « Assié Oussou » et à les appeler en consultation.

Les mânes des ancêtres, l' « Assié » traditionnel, le culte de « Djé » s'étant montrés impuissants à assurer la sécurité du village (3), les gens de Diamélassou ont acquis il y a une dizaine d'année, un fétiche collectif plus efficace qu'ils sont allés acheter dans le Ouarébo.

« Soro-boua Assiè », qui est une autre manifestation des avatars de l' « Assiè » traditionnel, est appelé à protéger le village en tant que collectivité. Le caractère collectif de cette protection se manifeste aussi dans le fait que le chef du culte est le chef du village.

En même temps, ce culte s'est trouvé investi de la fonction subsidiaire de neutraliser le désordre social créé par le divorce et de protéger les individus qui en sont la cause contre les sanctions surnaturelles (4) (les divorces sont sanctionnés par le sacrifice d'un cabri, par l'offrande de savon local au servant du culte et d'un pagne à son chef).

Les procédés divinatoires traditionnels ont en partie disparu. Il n'existe plus les classiques divinations par les lanières et par les souris ; seule a subsisté la divination par les calebasses.

« Kpan-Kpoko » a été acheté, il y a une dizaine d'années, par les gens de Gbendékoissikro (5). Comme « Soro-boua Assiè » c'est un culte collectif garantissant l'intégrité et la sécurité de la communauté villageoise contre les démons et les sorciers. Toutefois, l'adhésion à « Kpan-Kpoko » et les avantages qu'on en retire peuvent aussi être le fait d'individus isolés. C'est ainsi que peu à peu la plupart des habitants de Diamélassou et de Ndouakro sont entrés dans le culte. Cette contagion s'explique par la proximité de ces trois villages, mais « Kpan-Kpoko » a aussi des adeptes dans les villages plus éloignés (Ndrikro et Ndrikouakoukro).

« Kpan-Kpoko », tout puissant, mais aveugle, impitoyable, exclusif et exigeant, construit en quelque sorte à l'image du « Commandant », assure à ses adeptes protection et sécurité, mais l'assurance doit être sans cesse renouvelée par la confession publique des infractions qui sont sanctionnées par des sacrifices et des offrandes souvent onéreux.

En second lieu, par sa lutte contre les anciens cultes, il apporte le minimum d'universalité dont les sociétés particularistes d'Afrique ont eu besoin pour se soutenir contre l'impact de la colonisation.

Ajoutons qu'en admettant les femmes presque au même titre que les hommes, en chassant Djè qui est le fétiche exclusif de la société des hommes, en prescrivant certaines pratiques protectrices de la femme (6) « Kpan-Kpoko » tend à égaliser et à normaliser les rapports enrte les sexes.

Toutefois, si, sous certains aspects, et particulièrement sur le plan de l'intégration psychologique et de la sécurité du « Moi », ce culte joue un rôle positif qui a suppléé à la carence, en ces domaines, des cultes traditionnels, s'il a été le porteurs de valeurs, d'idées et de processus de défense psychologique, adaptés au contexte de la situation coloniale, son effet sur une économie de développement des communautés rurales est proprement désastreux dans la mesure où il mobilise à son profit une bonne partie des ressources en numéraire du village.

Nous avons déjà signalé le prix d'achat exorbitant de ce culte. L'adhésion individuelle nécessite au moins le sacrifice d'un bouc et des libations de gin. Constamment « Kpan-Kpoko » exige des offrandes et des sacrifices. Il inflige des amendes pour les infractions aux règles qu'il a édictées. Les offrandes et amendes en numéraire ainsi thésaurisées sous le couvert de « Kpan-Kpoko », sont aux dires d'un informateur, subrepticement dérobées par les acolytes de l'inventeur du culte lorsqu'elles ont atteint un volume suffisant.

Au niveau des activités matérielles, des techniques et des savoir-faire, on enregistre des abandons encore plus marqués.

La première concession que les gens de Diamélassou firent aux exigences de l'économie coloniale en consentant à cultiver du café, d'abord sur les plantations extérieures (1946), puis sur leur propre territoire (1949-1950), entraîna, l'abandon de la culture du riz sec (riz des femmes) puis celle du riz repiqué dans les bas-fonds (riz des hommes) (7).

Comme nous le mentionnons plus loin, la mobilisation des femmes par le café (récolte, pilage, tri) les empêche de donner autant de soins que par le passé aux cultures secondaires et aux cultures associées à l'igname.

---

(1) « Nzué » est un culte confus à mi-chemin entre le culte du « Kra » et le culte des « Amouen ». « Nzué » est l'eau et ses manifestations secondaires portent les noms des grandes rivières du pays Baoulé-Agni.

(2) En plus de leur force de travail, les Baoulé exportent en Basse et Moyenne Côte leurs techniques magico-religieuses. Cf. le le récent ouvrage de Denise Paulme sur les Bété où elle mentionne les cultes de « Téké Kpan » et de « Assié » introduits par des Baoulé. Cet « Assié », dont le support est constitué par de grandes figures de terre modelée est un avatar très éloigné du culte de l'Assié traditionnel.

(3) Nombreux décès à cette époque.

(4) Au moment du sacrifice, on invoque « Soro-boua Assiè » en ces termes : « cet homme et cette femme veulent divorcer ; laisse-les aller et que rien de mal ne leur arrive ».

(5) Il n'a pas été possible de connaître le montant des sommes versées à cette occasion. Aujourd'hui, un village de moyenne importance (5 à 600 habitants) ne peut guère compter acquérir ce culte à moins de 2 à 300 000 F.

(6) Par exemple : les lourdes amendes dont sont frappés les hommes qui entretiennent des rapports sexuels avec une fille pour qui les rites de puberté n'ont pas encore été accomplis. Prenons un autre exemple où l'intervention de « Kpan-Kpoko » a joué en faveur des femmes : une femme en règles ne doit pas toucher un homme. Si cela arrive, même par hasard et sans qu'il y ait faute de la femme, celle-ci est tenue de sacrifier un poulet aux « Amouen » de l'homme qu'elle a ainsi offensé. « Kpan-Kpoko » a enjoint aux femmes qui sont en règles de se badigeonner les bras et les épaules avec du kaolin. Ce signal d'évitement délivre désormais les femmes d'obligations onéreuses. En effet, les hommes abusaient volontiers de cette situation, et provoquaient les femmes en règles dans l'espoir de se faire toucher et de se faire ainsi offrir un poulet.

(7) Cette année le chef du village a essayé de faire du riz de bas-fond, mais les jeunes pousses mal protégées, ont été mangées par les agoutis.

Il y a cinq ou six ans, Diamélassou participa au mouvement d'extermination des porcs qui toucha presque tous les villages du Ndranoua. Il n'a pas été possible d'obtenir une élucidation satisfaisante des raisons de cette frénésie d'abattre les porcs qui semble resurgir périodiquement dans des groupes de villages.

Pour le Ndranoua, l'interdit d'élever des porcs, édicté par Anoublé il y a une dizaine d'années ne semble pas avoir joué. En fait deux séries de causes semblent avoir joué : d'une part l'accumulation de menus désagréments causés par les porcs, animaux fouisseurs (il leur arrive de détériorer les cultures de tubercules situées près du village ou mal défendues contre les prédateurs et il leur arrive d'esquisser des profanations de sépultures en allant fouir au voisinage des tombeaux) ; d'autre part, les campagnes périodiques faites par le département d'hygiène du Service de Santé pour inciter les Baoulé à parquer leur petit bétail et particulièrement les porcs.

Comme dans beaucoup de cas, les cultures obligées, imposées pendant la période d'Effort de Guerre, n'ont pas donné lieu à des transformations durables dans les habitudes culturales.

En ce qui concerne les techniques artisanales, le déficit est tout aussi sensible. Certes le tissage n'est pas complètement abandonné. Mais d'une part on utilise de plus en plus le filé « Gonfreville » au lieu de coton filé par les femmes et d'autre part on achète de plus en plus au marché des bandes tissées qu'il ne reste plus qu'à assembler.

Bien que les femmes continuent à fabriquer les boules d'indigo pour la teinture du fil et des pagnes, les deux teinturiers itinérants de Diamélassou ont cessé toute activité depuis quelques années. Koffi Yao (chef de l'Aoulo III) a pris le prétexte de sa maladie, Tiki Kouadio de ses obligations de chef de village. En fait, ils ont cédé à la concurrence des spécialistes Dioula pour qui la teinture n'est pas une activité marginale mais une activité essentielle et qui, de ce fait, font de meilleurs prix.

Koffi Tanoh (chef de l'Aoulo II) connait les techniques de la forge et de la fonte des gros bracelets de cheville en cuivre. Mais lui aussi a cédé à la concurrence des forgerons Dioula et à la désaffection des femmes pour les ornements traditionnels.

Le dernier spécialiste du travail du bois (sculpture des figurines représentant les Assié Oussou) est parti sur les plantations extérieures.

A mi-chemin entre les techniques matérielles et empiriques et les savoir-faire magico-religieux, la thérapeutique traditionnelle a conservé semble-t-il un rôle important. Il existe encore à Diamélassou quinze guérisseurs (« Ayère Yofoué »), treize hommes et deux femmes. Ils ne sont pas polyvalents, mais chacun à ses spécialités, rarement plus de deux ou trois à la fois.

La plupart des affections qu'ils prétendent guérir sont assez courantes et souvent bénignes : maux de dents, vers de guinée, toux et douleurs thoraciques ou abdominales, dysenterie, les deux types d'ictère (« Djé-Kouadio » et « Aviengo »), agalaxie, aménorrhée et dysménorrhée, etc. ; notons aussi un remède « pour les enfants qui tardent à marcher ». Ces spécialistes n'exercent guère au-delà du petit cercle des trois villages de Diamélassou, Gbendékoissikro, et Ndouakro. Quelques-uns, qui ont des spécialités plus audacieuses : hernies, fractures, maladies vénériennes, stérilité, « épilepsie » (?), et enfin des maladies « par poison » (œdème et paralysie), sont parfois appelés en consultation par des villages plus éloignés.

Les attitudes à l'égard de la thérapeutique européenne sont ambiguës et manifestent à la fois de la répugnance et de l'attrait. Seule l'aspirine semble être utilisée à bon escient pour calmer les maux de tête. Notons aussi que la vaccination antivariolique connait un succès certain.

Toutefois, les gens de Diamélassou ne s'adressent que très rarement à l'infirmier de la léproserie d'Amanikro, qui pourtant les visite au moins une fois par mois. Ils achètent la « pénicilline » à des charlatans itinérants qui vendent principalement des cachets (nivaquine, Aspro) « grattés » dans des emballages de récupération. Il leur arrive aussi d'acheter de la pénicilline injectable dans les pharmacies de Bouaké, mais il leur faut attendre le passage d'un de ces pseudo-infirmiers itinérants pour se faire faire la piqûre.

Cette ambiguïté des attitudes, ce manque de discernement dans l'utilisation des produits, ne devraient pas surprendre ; le remède européen se situe hors du type de connaissance empirique traditionnel qui renvoie toujours, d'une façon ou d'une autre, à un cadre de référence animiste, et son efficacité ne peut être comprise que comme efficacité miraculeuse, c'est-à-dire arbitraire, aléatoire et non susceptible d'élucidation.

Notons que les honoraires ont été l'objet d'une inflation considérable depuis la fin de la dernière guerre.

Les honoraires du traitement de la syphilis — ou tout au moins des affections qui passent pour telles — se décomposent, à l'heure actuelle, de la façon suivante :

**Avant le traitement :** 5 à 6 grammes d'or, 1 bouteille de gin, 10 canaris de bangui, 7 ou 8 poulets. **Après guérison :** 1 mouton, 1 cabri, 1 pagne d'homme et de 5 à 10 000 F.

Autrefois avant la fin de la dernière guerre, le même traitement s'honorait d'une pièce de 1 F, 1 canari de bangui et 1 poulet, avant traitement, et d'un cabri et un pagne d'homme après guérison.

Prenons un autre exemple : « Aviengo » (la forme la plus maligne des ictères reconnus par les guérisseurs traditionnels) nécessitait le don, avant traitement, du pagne porté par le malade et d'un canari de bangui ; après guérison, les honoraires se complétaient d'un poulet et d'un autre canari de bangui. Aujourd'hui le même traitement entraîne les dépenses suivantes : avant traitement, le pagne porté par le malade, deux poulets et un canari de bangui ; après guérison, encore un poulet et un canari de bangui et 3 000 F.

Cette inflation, plus considérable que celle que nous avons constatée dans d'autres villages pour le même traitement, semble assez paradoxalement liée à une rareté relative du numéraire. Dans les villages « riches » (comme à Andobo-Aluibo) le montant des honoraires s'est certes gonflé par rapport à ce qu'il était autrefois, mais dans des proportions plus faibles qu'à Diamélassou, village « pauvre ».

Toutefois, l'exercice des « spécialités » mineures, ne semble guère avoir entraîné des concentrations importantes de numéraires au profit des guérisseurs, en raison du petit nombre de cas traités dans l'année.

Seuls, deux ou trois de ces « spécialistes », qui étaient, à l'occasion appelés en consultation par des villages éloignés, ont eu l'opportunité de constituer quelques réserves de numéraire.

Les éléments somptuaires de la culture traditionnelle, lorsqu'ils se sont maintenus, se sont généralement traduits en numéraire et ont été l'objet des mêmes inflations.

Il nous a été possible de faire un compte approximatif (1) des dépenses entraînées par les funérailles d'un notable (le frère du chef de l'Aoulo II) et pour celles de l'ancien chef du village.

Il y a trois ans, les funérailles de Koffi N'Guessan, le frère du chef de l'Aoulo II, ont entraîné les dépenses suivantes : neuf moutons et six poulets (sacrifiés aux mânes du défunt et consommés par les participants), sept pagnes

---

(1) L'ensemble est certainement sous-évalué par l'omission d'une foule de petites dépenses et de petits cadeaux en vin de palme ou en numéraire qui ont été oubliés par les informateurs. Les Baoulé n'ont pas cette manie comptabilisatrice qu'on rencontre chez certains peuples d'Afrique Equatoriale.

d'homme, onze pagnes de femme et onze couvertures (six couvertures, trois pagnes d'homme et neuf pagnes de femme furent enterrés avec le cadavre, le reste alla grossir le trésor de l'Aoulo). Nous avons évalué l'ensemble de ces dépenses à 90 000 F.

A cela s'ajoutent les dépenses de boisson et les dons en numéraire fait par les visiteurs qui apportent leurs condoléances, et dont personne n'a tenu un compte exact, mais qui ont été grossièrement évalués à une dizaine de milliers de francs par les informateurs.

Les funérailles de l'ancien chef, décédé il y a cinq ans, ont entrainé des dépenses supérieures : seize moutons, cinq poulets, une pintade, douze couvertures, treize pagnes d'homme et dix-huit pagnes de femme, qui représentent un montant de 125 000 F. A cela s'ajoutent une vingtaine de mille francs consacrés à l'achat d'un cercueil et à l'érection d'un tombeau en ciment, et une dizaine de mille francs en boisson et dons de visiteurs.

Encore convient-il de remarquer que les fils du chef, qui ont épargné une centaine de mille francs depuis le décès de leur père, sont décidés à dépenser cette somme à des funérailles commémoratives.

Nous avons montré combien les dépenses de culte étaient importantes.

Seules les dépenses matrimoniales semblent avoir échappé à cette inflation. Le caractère modeste des sommes engagées à cette occasion est probablement lié au peu d'autorité que les parents ont sur leurs filles. La compensation matrimoniale proprement dite n'a pas varié : quelques prestations en travail sur les champs du beau-père ; les cadeaux traditionnels de nattes d'écorce, de sel et de viande à la belle-mère. En revanche, les éléments de l'espèce de dot que le jeune homme constitue pour sa future épouse pendant la période des fiançailles ont beaucoup plus d'importance que par le passé et consistent en pagnes et mouchoirs de tête, en poudre de talc et, le cas échéant, en parfums, en colliers de perles, enfin en numéraire. A cette « dot » officielle (« soulé ») s'ajoutent les cadeaux isolés en étoffes ou en numéraire que la femme peut exiger de son partenaire pendant toute la durée des fiançailles.

Toutefois, ces dépenses sont loin d'avoir l'importance des dépenses de funérailles. Le montant du « soulé », s'il n'est guère inférieur à 5 000 F, dépasse rarement 10 ou 15 000 F (cf. plus loin le chapitre sur l'alliance matrimoniale).

⁂

L'histoire récente de Diamélassou est marquée par un net déficit dans le domaine des activités matérielles (agriculture, artisanat), par l'abandon des cultes anciens et le recours à des « techniques de sécurité » individuelles ou collectives très onéreuses, par une inflation considérable des éléments somptuaires de la culture traditionnelle, par une aggravation des « problèmes sociaux » qui se posaient déjà dans le contexte traditionnel, par une fermeture aux éléments modernistes et par une grande capacité d'éliminer ou de « phagocyter » les facteurs qui seraient propres à entrainer des changements radicaux.

Les seuls éléments évolutifs de cette histoire sont :

— la création de plantations extérieures et sur terroir ;

— très récemment, un essai pour constituer un troupeau de bovins ;

— l'ouverture des deux pistes carrossables qui, l'une par Ndrikro et l'autre par Ndrikouakoukro et Djèkro, relient Diamélassou, Gbendékouassikro et Ndouakro à la route de Tiépli.

Toutefois ces éléments positifs ne sont pas sans ambiguïté : le café, outre qu'il a déterminé l'abandon des deux types de riziculture traditionnelle et la dégradation des cultures secondaires et associées, constitue un obstacle sérieux à l'intérêt pour de nouvelles cultures. Le gros bétail n'en est guère encore qu'au stade du « cheptel », il est constitué essentiellement de vaches confiées en gardiennage par les villages alliés ou voisins, et les gens de Diamélassou comptent surtout sur leurs droits sur le croit à venir. La piste carrossable est une initiative inachevée : Diamélassou, Gbendékouassikro et Ndouakro constituent un cul-de-sac (1) où les transporteurs hésitent à s'aventurer (2). Logiquement, cette bretelle devrait rejoindre la route de Tiébissou vers le marché de Djébonoua. Mais à cause d'un litige foncier avec Koumambo, village Sá, installé sur l'ancien territoire des Assendré, les gens de Brenzué se sont arrêtés à mi-chemin de leur tentative.

Ce bilan est donc nettement négatif.

Toutefois, nous ne voudrions pas donner l'impression de déplorer ces dégradations et ces inflations des éléments du contexte socio-culturel précolonial dont nous venons de faire le compte, comme si nous éprouvions une sorte de nostalgie ethnographique pour la « pureté » de la tradition.

Ce que nous déplorons, c'est plutôt que ces dégradations et ces inflations se soient faites en réaction d'adaptation à la situation coloniale et que si les éléments ainsi transformés du contexte socio-culturel traditionnel se sont trouvés compatibles avec les exigences d'une économie de traite, ils constituent désormais des obstacles sérieux à une politique de développement économique et social.

Bien que nous réservions pour le chapitre de conclusion l'analyse de ces éléments en termes de conditions favorables - défavorables au développement économique et social, nous avons tenu à souligner dès maintenant que si nous portions au passif du bilan les dégradations et les inflations du contexte socio-culturel, ce n'était pas par référence au passé précolonial et à un modèle désormais périmé, mais par référence à l'avenir et aux exigences d'une politique du développement économique et social.

---

(1) Qu'on appelle communément du nom de Bren-nzué.

(2) Cf. le chapitre transports et déplacements : il passe à Diamélassou moins de deux véhicules par semaine.

# L'ORGANISATION SOCIALE

## 1. Note préliminaire

Nous avons jugé utile d'indiquer dans une note préliminaire quelques généralités sur les Baoulé.

### LA « COUR », L' « AOULO », ET L' « AKPASSOUA ».

L'expression Baoulé d'Aoulo présente deux niveaux de signification. En premier lieu, elle désigne la cour élémentaire, c'est-à-dire un espace enclos de bâtiments où vit un petit groupe de parents et d'alliés. En second lieu, elle vise ses grands groupements de fonctionnement socio-économique et religieux, formés par plusieurs cours élémentaires, dont la communauté se fonde sur des rapports de parenté, d'alliance matrimoniale, de clientèle et de captivité et dont la solidarité s'exprime dans les cultes rendus à la terre et aux ancêtres et dans la conservation et l'accroissement du trésor « adja » où sont thésaurisées les valeurs qui sont les critères de la richesse et du prestige. Les Baoulé pour désigner ce grand groupement utilisent l'expression d' « Aoulo Bo ».

Le terme d'Aoulo sera employé pour désigner ces grands groupements et le terme cour, pour les cours élémentaires. Cette dernière notion déborde largement celle d' « unité budgétaire et de consommation » telle qu'elle a été utilisée au cours de l'enquête. En effet, les « cours » comprennent souvent plusieurs familles élémentaires qui, si elles sont liées par la communauté de résidence et par une coopération socio-économique et religieuse, n'en ont pas moins des budgets autonomes et séparés.

L'expression d'Akpassoua présente, elle aussi, deux niveaux de significations.

En son sens restreint, elle désigne ce qu'on appelle le quartier de village. En ce sens, l'Akpassoua est un groupement de résidence de grandes dimensions constitué par des Aoulo apparentés. Il n'apparait que dans les grands villages.

En son sens étendu, cette expression désigne la tribu ou la sous-tribu.

### LA PARENTE

La parenté est bilatérale et se compte aussi bien dans la ligne paternelle que dans la ligne maternelle. Toutefois, par référence à une notion de lignage strictement virtuelle et jamais formulée et qui est probablement un vestige de la société Ashanté, intervient une distinction qui différencie dans l'ensemble de la parenté (« Ossoufouè »), les enfants des filles (« Bla-ba »), des enfants des garçons (« Yassoua-ba ») et qui privilégie fortement la parenté utérine. C'est par référence à cette dernière que s'organisent les successions (sauf chez les Kodé qui sont des Baoulé patrilinéaires), les plus rigoureuses des interdictions de mariage, les rôles dans les funérailles, les droits sur la descendance et les droits à la résidence et sur les terres.

Mais cette distinction n'est ni exhaustive ni claire. Théoriquement, elle est loin de recouvrir la totalité de la parenté pratiquement reconnue comme telle. En bonne logique elle devrait définir comme « non-parents », pour un individu déterminé, les personnes qui ne sont ni « Bla-ba » ni « Yassoua-ba » dans les deux lignées (1) auxquelles il appartient.

(1) En fait comme on l'a mentionné plus haut, la notion de lignage ou de lignée n'est que virtuelle ; il n'existe pas de terme pour la désigner. Lorsque les Baoulé veulent situer un individu par référence à cette distinction entre « Bla-ba » ou « Yassoua-ba », ils disent : « Un tel est « Bla-ba » ou « Yassoua-ba » dans tel Aoulo ou dans tel village ».

Tout individu à l'exception des enfants de captif ou de captive, des enfants issus des mariages à l'intérieur de l'Aoulo, des enfants d'un mariage spécial, dit « aton-nvlé », dont on parlera plus loin et des enfants nés hors mariage, relève toujours de deux lignées ou plus précisément de deux Aoulo.

C'est ainsi que Ego appartient à deux groupes de parenté : il est « Bla-ba » pour le groupe A et il est « Yassou-ba » pour le groupe B. On peut raisonnablement compter comme parents de Ego les « Bla-ba » et les « Yassoua-ba » du groupe A, ainsi que les « Bla-ba » et les « Yassoua-ba » du groupe B. Il reste quatre catégories d'individus qui ne sont « Bla-ba » ou « Yassoua-ba » ni pour le groupe A ni pour le groupe B, et qui, logiquement, devraient être exclus de la parenté de Ego : il s'agit des individus « d », « e », « f » et « g ». Théoriquement, « d » est « Bla-ba » chez sa mère et chez la mère de sa mère et il est « Yassoua-ba » chez son père et chez la mère de son père ; « e » est « Bla-ba » chez sa mère et chez la mère de sa mère et il est « Yassoua-ba » chez son père et chez la mère de son père. Or il leur arrive de résider chez Ego et d'être définis comme « Yassoua-ba » dans l'Aoulo de Ego.

Ainsi on considère que « e » est « Yassoua-ba » à la fois chez la mère de son père et chez Ego. Le fait qu'on admette qu'un individu soit la même chose pour deux groupes de parenté différents est en contradiction avec le principe de la distinction entre « Bla-ba » et « Yassoua-ba » qui vise justement à l'éviter.

Cette contradiction que les Baoulé assument allègrement, renvoie à une contradiction plus élémentaire entre, d'une part, l'accentuation de la lignée utérine et, d'autre part, le principe de résidence patrilocale et le fait que dans des conditions normales, que nous définissons plus loin, les enfants appartiennent au père.

Notons tout d'abord qu'en vertu du principe de la parenté bilatérale, la distinction entre « Bla-ba » et « Yassoua-ba » ne vise pas à écarter de la parenté une partie de la descendance, mais seulement à écarter des droits à la succession une partie de la parenté. Toutefois, cette distinction qui interdit à un homme de prétendre à la succession dans les deux groupements de parenté dont il relève implique, corrélativement, que ces deux groupements n'ont pas des droits identiques sur leur descendance commune et que Ego, pour revenir au schéma de la figure 1, ne peut revendiquer, également et au même titre, tous les enfants des deux branches de sa parenté.

Théoriquement, un enfant appartient à son père et réside chez son père. Toutefois, l'exercice de ce droit paternel est soumis à certaines conditions. On peut dire qu'il existe chez les Baoulé trois étapes du mariage :

- les fiançailles « Soman » (1), au cours desquelles les futurs conjoints sont officiellement autorisés par leurs parents à entretenir des relations sexuelles à condition que le fiancé donne chaque année à sa future épouse un champ d'ignames (« Soman fié ») et qu'il fournisse des prestations en travail sur les champs de son futur beau-père ;

- le mariage accompli « adja », qui est validé par le versement de la compensation matrimoniale dans son entier et qui ne se réalise que lorsque l'homme peut donner à son épouse une maison et une cuisine ;

- une phase intermédiaire — qui porte le même nom que le mariage, « adja » — pendant laquelle, bien que la compensation matrimoniale ait pu être entièrement versée, la femme, pour diverses raisons, continue à résider chez son père. Cette phase dure plus ou moins longtemps

(1) Autrefois, existait la pratique des fiançailles prépubertaires qui a aujourd'hui complètement disparu. Pour désigner les fiancés on employait alors les termes de Yi (épouse) et Wun (époux).

# LA PARENTE
# BLA-BA ET YASSOUA-BA

## FIGURE 1

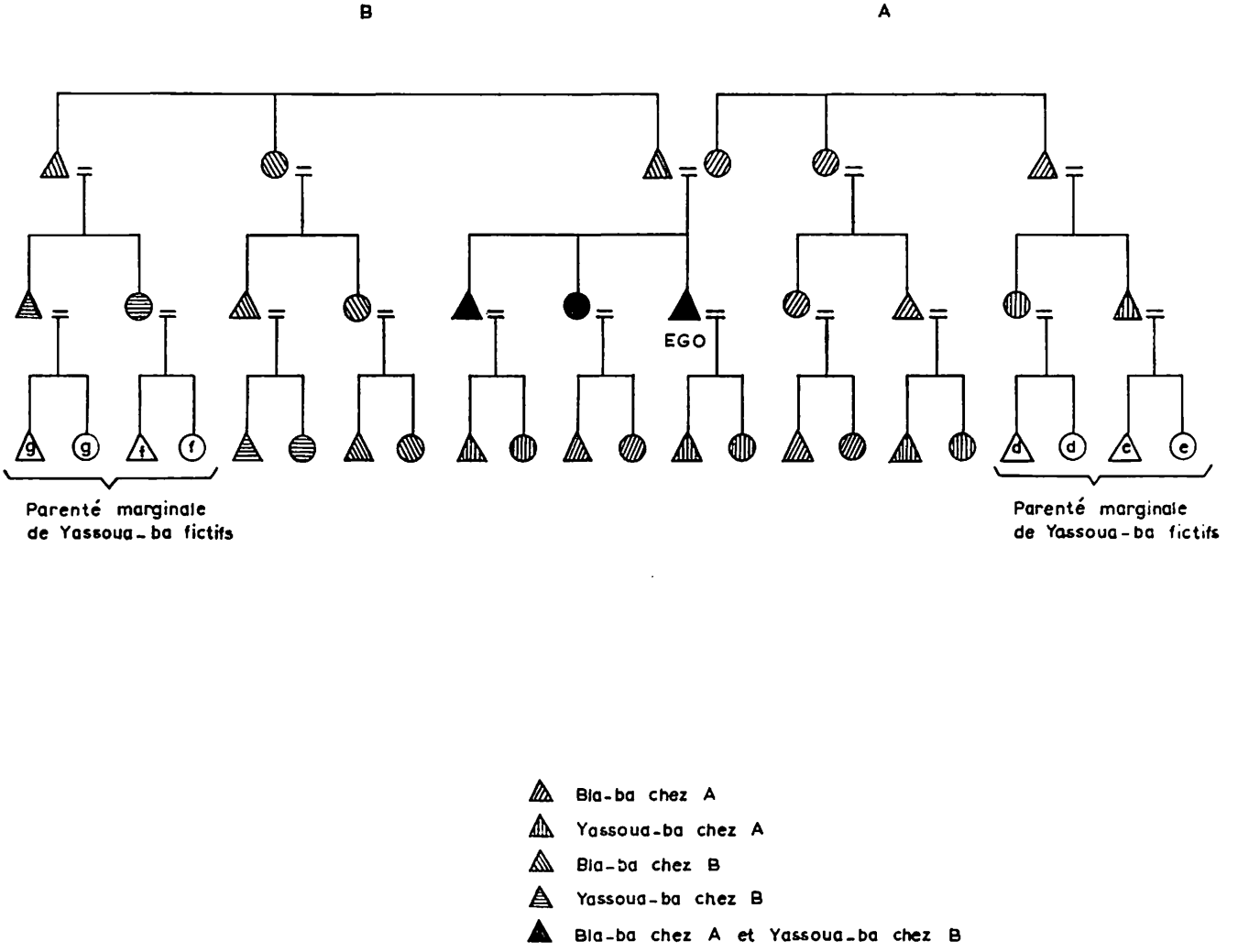

suivant les circonstances : il peut arriver qu'une femme ait déjà porté deux ou trois enfants avant de venir habiter chez son époux.

Lorsqu'un homme n'est ni fiancé officiel (« Soman »), ni époux (« wun ») il n'a aucun droit sur les enfants qu'il a engendrés et ceux-ci reviennent à leurs maternels.

Il arrive souvent que les enfants nés pendant les fiançailles, ou tant que la femme n'a pas rejoint la cour de son mari, soient donnés à leurs maternels — au père ou au frère de leur mère, le plus souvent — sans que leur père soit en situation de s'y opposer.

En cas de rupture de fiançailles ou de divorce pendant la phase intermédiaire, la femme garde les enfants avec elle ; si le divorce a lieu lorsque la femme est déjà venue habiter chez son mari, elle retourne chez ses parents et emmène avec elle les enfants en bas-âge. Le père ne pourra les réclamer lorsqu'ils auront grandi, qu'à la condition qu'il ait pourvu, pendant tout ce temps, à leur nourriture et à leur habillement, ou tout au moins qu'il y ait contribué dans une mesure dont la convenance est laissée à l'appréciation des beaux-parents.

En cas de décès de la femme, les maternels peuvent réclamer une partie des enfants en invoquant divers prétextes.

En cas de décès du mari, sa veuve, une fois la période de deuil révolue, peut demander à retourner chez elle et emmener ses enfants.

Ainsi, les droits du père sur ses enfants ont priorité sur les droits des maternels ; mais leur exercice est toujours subordonné à l'existence et au maintien de l'alliance matrimoniale et au respect des devoirs qu'elle impose à un homme et à sa parenté vis-à-vis de son épouse, de ses beaux-parents et de ses enfants.

Lorsque les conditions ne sont plus remplies, les droits du père et des paternels sont irrémédiablement abolis et les droits des maternels qui n'ont jamais cessé d'exister virtuellement s'actualisent.

Reportons-nous à la figure 1 ; théoriquement « e » n'est ni « Bla-ba », ni « Yassoua-ba » pour le groupe A ; or, il n'est pas rare qu'il réside chez Ego (« Bla-ba » du groupe A) et qu'il y soit compté comme « Yassoua-ba ». En vertu du principe de résidence patrilocale, le père de « e » (« Yassoua-ba » du groupe A) vit chez son père, dans l'Aoulo du groupe A ; à la mort de ce dernier, si les circonstances s'y prêtaient, le père de « e » pouvait continuer à résider chez Ego ; « e », à son tour, réside chez son père — c'est-à-dire dans l'Aoulo de Ego — et peut ne pas retourner chez ses maternels à la mort de son père. Ce processus qui transforme en « Yassoua-ba » un fils de « Yassoua-ba » pourrait se généraliser et se répéter indéfiniment — perpétuant ainsi une lignée masculine au détriment de la lignée utérine — si les « Yassoua-ba » jouissaient dans l'Aoulo et dans le village des mêmes droits que les « Bla-ba ».

En effet, si les enfants appartiennent d'abord à leur père — et, à travers celui-ci, à leur parents paternels — ils n'ont sur les biens de leurs paternels et en particulier sur les terres, que des droits précaires et subordonnés à ceux des « Bla-ba ».

Le fils normalement, conserve l'usage des maisons et le droit de cultiver les champs que le père lui avait attribués ainsi que ceux qu'il avait attribués à la mère. Mais ces droits ne peuvent s'exercer qu'avec le consentement des « Bla-ba ». En outre, ils sont limités par des servitudes sur les palmiers : lorsqu'un « Yassoua-ba » abat un palmier, il doit remettre au « Bla-ba » dont il dépend la récolte du lundi et partager avec lui le produit des ventes du bangui. Enfin, il ne peut faire de défrichement sans la participation rituelle du « Bla-ba » qui, seul, peut procéder aux libations à la terre et aux génies de la terre. Bien qu'il existe une certaine coopération rituelle entre eux — c'est en effet le « Yassoua-ba » qui procède aux libations et aux sacrifices pour les ancêtres — le « Yassoua-ba » est dans presque toutes les circonstances le dépendant du « Bla-ba ».

Le décès du père, en remettant en question l'ancienne répartition des droits, des biens et des personnes, inaugure une situation de tensions et de conflits à l'issue de laquelle les fils, s'ils ne sont pas satisfaits par le dénouement de la crise, préfèrent souvent retourner chez leurs maternels.

C'est pour cette raison que, si on compte dans un Aoulo ou dans un village une majorité de « Yassoua-ba » authentiques, on y rencontre peu de ces « Yassoua-ba » fictifs qui constituent une sorte de parenté marginale.

C'est pour cette raison, aussi, qu'une parenté ne présente pas la même profondeur généalogique dans la lignée utérine et dans la lignée masculine ; la première compte parfois jusqu'à sept ou huit générations alors que la seconde dépasse rarement le chiffre de quatre.

Pour bien comprendre cette entorse à la logique du système que sont les « Yassoua-ba » fictifs, il faut aussi se référer aux conditions historiques dans lesquelles s'est fait le peuplement du pays Baoulé par une population peu nombreuse et très mobile où des tendances centrifuges très prononcées déterminaient des processus de segmentation accélérée et d'essaimage par petits groupes.

Les contradictions entre le principe de résidence patrilocale et le principe de succession utérine, la disparité des droits des maternels et des paternels sur la descendance et la disparité des droits des « Bla-ba » et des « Yassoua-ba » dans l'Aoulo, donnaient les conditions d'émergence de nombreux conflits qui se résolvaient fréquemment par la sécession du groupe le moins fort. Les conditions de survie dans une nature relativement peu humanisée étaient largement déterminées par le volume du groupe. Pour un homme qui s'aventurait ainsi à fonder un campement hors de l'espace socialisé, il était vital de conserver autour de lui le plus de gens possible. C'est en fonction de cette exigence qu'il faut comprendre l'existence d'une parenté marginale et sa présence dans l'Aoulo. On serait tenté de dire des individus « d », « e », « f » et « g » de la figure 1, non pas qu'ils sont dans l'Aoulo parce que ce sont des parents, mais qu'ils sont comptés comme parents pour pouvoir être gardés dans l'Aoulo.

## Les termes de parentés et d'alliance

Il convient maintenant de donner un bref aperçu des termes de parenté et de leur utilisation.

### A. LES TERMES DE PARENTE

#### 1° Les termes de désignation et d'appellation

**Le plan vertical**

● **les ascendants**

Pour désigner son père, sa mère, les siblings et, le cas échéant, les cousins de son père et de sa mère, Ego emploie extensivement les expressions « mi si » (mon père) et « mi ni » (ma mère).

Pour les appeler, il utilise les termes « baba » (papa) et « mmo » (maman) (1).

En général, on fait suivre ces vocatifs du nom propre de la personne à qui on s'adresse. Par exemple : « Baba Tano », « Mmo Aya ».

---

(1) « Mmo » est un terme de politesse qui entre dans les salutations adressées aux femmes « Mmo agni ô ! » (« Madame bonjour ! »). « Ndja » le terme de politesse adressé aux hommes (« Ndja agni ô ! ») n'est par utilisé en dehors des formules de salutation, de remerciement ou d'excuse dans lesquelles il entre. Pour appeler une femme de la génération de sa mère ou utilise aussi « Mami », un néologisme d'origine européenne.

Pour distinguer le père et la mère, des tantes et oncles, on emploie : « mi si kpa » (mon père vrai) ; « mi ni kpa » (ma mère vraie). Souvent on redouble l'adjectif : « mi si kpa-kpa », « ni kpa-kpa ».

Pour désigner avec précision ses oncles et ses tantes, le locuteur se sert de formules analytiques et descriptives. Mon oncle utérin se dit : « mi ni nyamabian » (ma mère /son/ sibling-homme) ; ma tante paternelle : « mi si nyama-bla » (mon père /son/ sibling-femme) (1).

Lorsqu'il s'agit des cousins du père et de la mère, il n'est plus possible d'aboutir à une telle explicitation exhaustive à l'aide des seuls termes de parenté proprement dits et des formules dans lesquelles on les fait entrer.

Le cousin de mon père sera : « mi si » ou « mi si nyama-bian ». On fait alors intervenir les termes d'objectivation ou les formes duelles dont on parle au § 2. Par exemple, pour désigner le cousin parallèle de sa mère, en lignée utérine, Ego dira : « mi ni ni sranga be ti bla ngawa-bla ngawa » (ma mère et un tel sont bla ngawa-bla ngawa) (pour les expressions « bla ngawa-bla ngawa » et « ngawa-ngawa », cf. § 2).

Toutefois, tous les consins de la mère ou du père ne peuvent pas être aussi précisément définis. Lorsque Ego dit : « mi ni ni sranga beti ngawa ngawa » (ma mère et un tel sont ngawa ngawa) il peut aussi bien désigner le cousin croisé que le cousin parallèle paternel de sa mère.

⁂

Les grands-parents sont désignés et appelés par le terme « Nanan ». Pour distinguer grand-père et grand-mère on utilise les expressions « Nanan-Yassoua » (aïeul-garçon) et « Nanan-bla » (aïeul-femme). Pour distinguer les aïeuls du côté de la mère de ceux du côté du père on a recours, ici aussi, à des formules analytiques et descriptives : mon grand-père maternel se dit : « mi ni i si » (ma mère son père), ma grand-mère maternelle : « mi ni i ni » (ma mère sa mère), etc.

Les siblings des aïeuls peuvent aussi être l'objet de désignations approximatives ou exhaustives selon les cas. Pour les désigner on peut dire tout simplement « Mi nanan-yassoua » ou « Mi nanan-bla ». On peut dire aussi : « Mi nanan-yassoua i nyama-bian » : (mon aïeul garçon son frère homme) ; dans ce cas, on désigne aussi bien le frère du grand-père maternel que celui du grand-père paternel. La formule d'explicitation exhaustive est du type suivant : «Mi si i si i nyama-bian » (mon père son père son frère-homme).

⁂

Pour les bisaïeuls, on emploie aussi le terme « Nanan ».

Pour préciser le rapport de parenté, on aura recours à ce même type de formules terme à terme, strictement analytiques et descriptives. Ici, on a aussi le choix entre plusieurs formules dont aucune n'est capable d'apporter une explication exhaustive du rapport de parenté.

Mais bisaïeul peut se dire de quatre façons différentes selon l'aspect du rapport de parenté que je désire souligner :

a) « Mi nanan-yassoua i si » (mon aïeul garçon son père) ;

b) « Mi si i nanan-yassoua » (mon père son aïeul-garçon) ;

c) « Mi ni i nanan-yassoua » (ma mère son aïeul-garçon) ;

d) « Mi nanan-bla i si » (mon aïeul-femme, son père).

Le schéma de la figure 2, et le tableau qui y est joint, montrent comment chacune de ces expressions désigne toujours deux personnes à la fois.

● **les descendants**

On utilise l'expression « mi ba », « mi wa » (2) (mon enfant) pour désigner aussi bien ses propres enfants que ceux des siblings et des cousins.

Mon fils se dira : « mi wa-yassoua » (mon enfant-garçon) ; ma fille : « mi wa-bla » (mon enfant-fille).

Pour désigner ses propres enfants on dit : « mi klun-ba » (mon ventre/l/enfant).

Pour désigner les neveux et les nièces, on utilise encore des formules analytiques :

— « mi nyama-bla wa » (mon sibling-femme/son/enfant) ;

— « mi nyama bian wa » (mon sibling-homme/son/enfant) ;

— « mi nyama-bla i wa-bla » (mon sibling-femme son enfant-fille) ;

— « mi nyama-bianiwa-yassoua » (mon sibling-homme son enfant-garçon).

Donc théoriquement, pour ces catégories objectives de la parenté, il est possible d'aboutir à ces explicitations exhaustives. En fait, dans la pratique, les formules à haute complexité sont rarement employées et on se contente, le plus souvent, de formules d'approximation.

Lorsqu'on arrive au niveau des enfants des cousins il n'est plus possible d'obtenir une explicitation exhaustive. La formule la plus complexe qu'on puisse employer pour les désigner ne permet pas de sortir d'une certaine indétermination. J'appellerai le fils de mon cousin parallèle maternel « mi ni nyama bla i annouma yassoua » (ma mère/son/sibling/femme/son/petit enfant/garçon). Reportons-nous au schéma de la figure 2 ; cette expression désigne à la fois 6 et 8 de la génération des enfants. Or 6, est un « Bla-ba » et peut être l'héritier de Ego, alors que 8 est un « Yassoua-ba » et ne peut pas prétendre à l'héritage de Ego.

Toutefois, à ce niveau, intervient un terme de parenté important : « Aoswa », qui désigne le neveu utérin ou son équivalent. Ce terme, d'après Delafosse, serait d'origine Agni et d'introduction récente. Cela est fort plausible, car il s'agit là, avec « Ofa » du seul terme de parenté synthétique et discriminatoire que les Baoulé utilisent.

On n'applique pas systématiquement « Aoswa » à tous les « Bla-ba » de la génération des fils ou des petits-fils, mais cette extension se fait assez facilement lorsque les circonstances s'y prêtent.

Lorsqu'un homme n'a pas de neveu utérin, il dira des enfants de sa cousine parallèle en lignée utérine que ce sont ses « Aoswa » ; ce qualificatif pourra s'appliquer aussi aux enfants de la fille de la sœur.

Dans la pratique, on arrive à désigner ainsi des neveux ou des petits-neveux jusqu'au troisième ou quatrième degré.

⁂

Mon petit-enfant se dit : « Mi annouma » ; mon petit-fils : « Mi annouma yassoua » (mon petit-enfant-garçon) ; ma petite-fille : « Mi annouma-bla » (mon petit-enfant-fille).

---

(1) Le Baoulé utilise aussi pour désigner l'oncle utérin ou son équivalent le terme « Ofa » d'origine Ashanti-Fanti et d'introduction récente.

(2) « Ba » se transforme en « Wa » pour des raisons euphoniques. Au pluriel « Mi ba/wa » devient « Mi ma mu » ; « mu » est la marque du pluriel ; « Ba/wa » se transforme en « ma » pour des raisons euphoniques.

# LES TERMES DE PARENTE

FIGURE 2

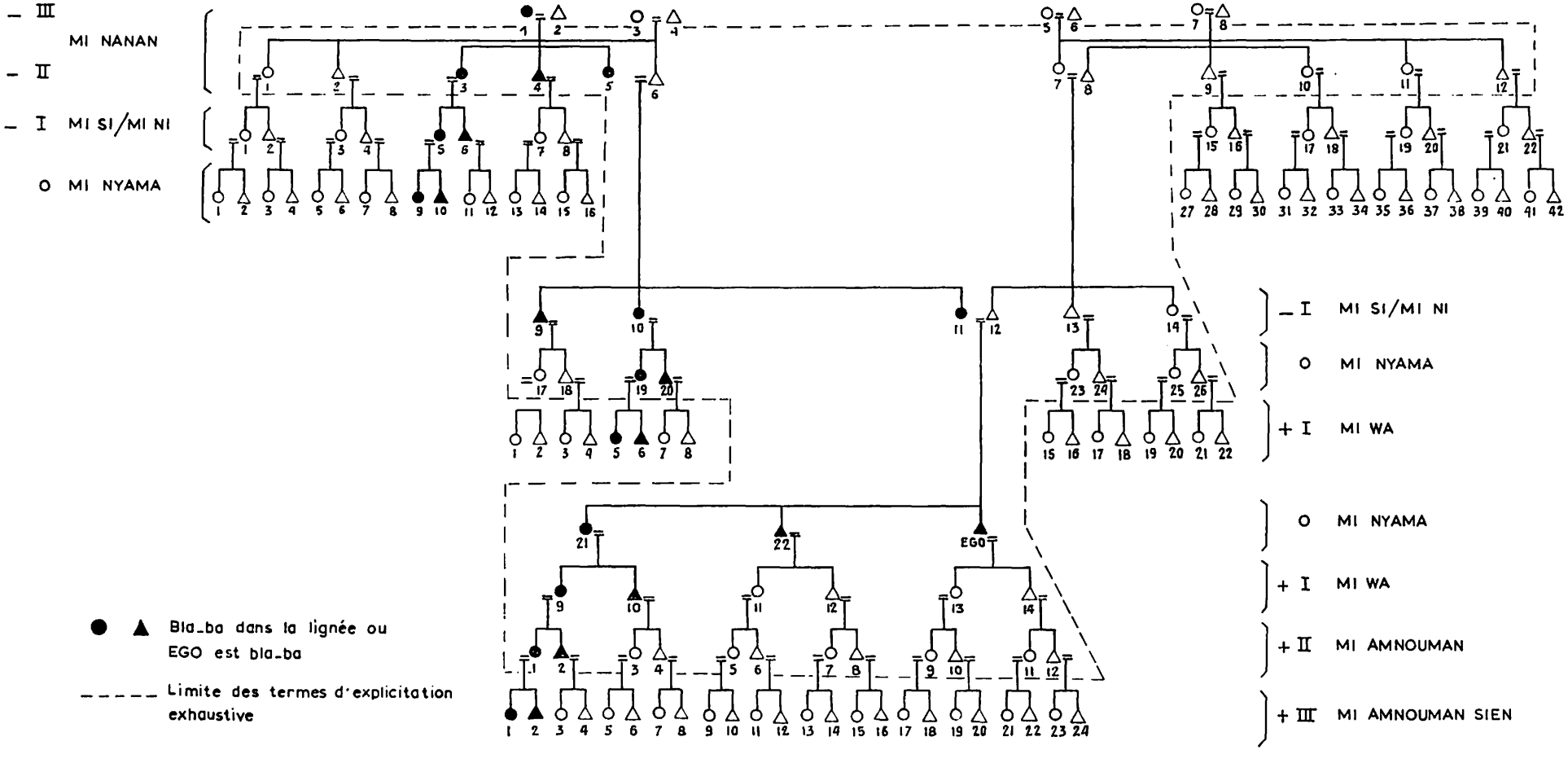

La précision s'obtient toujours par le même procédé : « Mi wa yassoua i wa yassoua » (mon fils son fils), etc.

De même que pour l'ascendance, l'ambiguïté des expressions servant à désigner la descendance directe se manifeste au niveau de la troisième génération à partir de Ego.

Mon arrière-petit-enfant se dit : « Mi annouma-sien » (mon petit-enfant derrière). Les formules d'explicitation approximative sont du même type que celles utilisées pour les bisaïeuls.

« Annouma » et « Annouma-sien » peuvent s'étendre à la descendance des siblings et des cousins.

**Le plan horizontal**

Sur le plan horizontal, c'est-à-dire pour les parents de la génération de Ego, le terme d'utilisation extensive est « Nyama » = sibling (1). Les termes de différenciation sexuelle sont « bla » (fille, femme) et « bian » (homme). Ici encore, on se sert pour l'explicitation, de formules analytiques dont la complexité augmente en raison directe des degrés d'éloignement du rapport de parenté et du degré de précision auquel on veut parvenir. Le fils de la sœur de ma mère sera : « Mi nyama » (mon sibling), « Mi nyama-bian » (mon sibling homme), « Mi ni nyama-bla wa » (ma mère/son/sibling-femme/son/enfant), « Mi ni nyama-bla i wa yassoua » (ma mère/son/sibling femme son enfant garçon).

Pour les cousins au second degré, il n'es plus possible d'obtenir une explicitation exhaustive (cf. fig. 2).

Au niveau des siblings intervient une différenciation importante entre aîné (kpin ngbin) et cadet (sin ba) qui entre parfois en compétition avec le principe des générations et contribue à infléchir la structure généalogique en situant sur le même plan des cousins de générations différentes (cf. fig. 2).

(1) Cette utilisation dépasse largement la parenté. On se sert de « Mi nyama bian » comme de « djan fouè » pour héler un étranger avec qui on entretient des relations d'amitié.

⁂

L'ambiguïté des expressions servant à désigner les bisaïeuls, les arrières-petits-enfants, et les cousins à partir du deuxième degré, ainsi que la complexité des formules d'explicitation exhaustive, proviennent d'une carence de termes de parenté véritablement classificatoires.

« Ba » ou « Wa », « Ni », « Si » et « Nyama » sont des termes d'extension sans valeur classificatoire, car ils ne différencient pas dans l'ensemble de la parenté des catégories de parents utérins et de parents en lignée masculine.

« Aoswa » ne peut pas non plus être considéré comme un terme classificatoire dans la mesure où son utilisation extensive n'est pas systématique mais se fait en fonction de conjonctures particulières.

Par ailleurs, la complexité des formules d'explicitation exhaustive les rend peu maniables et fait qu'on les utilise très rarement dans la pratique.

On leur préfère l'emploi de formules extensives et approximatives qui situent les rapports de parenté dans des limites d'indétermination extrêmement gênantes pour une société où les successions se conforment généralement au schéma utérin et où il est essentiel de se situer, en lignée utérine, par rapport à l'ancêtre fondateur et au reste de sa descendance.

J'appellerai indistinctement « Mi nya/ma/bla wa » (mon sibling femme/son/enfant), les enfants de la fille de la sœur de ma mère et les enfants de la fille du frère de mon père : or les premiers sont mes héritiers légitimes alors que les seconds n'ont aucun droit à mon héritage.

**AMBIGUITE DE QUELQUES TERMES DE PARENTE**

| | | TERMES BAOULE | TRADUCTIONS | Personnes désignées |
|---|---|---|---|---|
| DESCENDANTS ET ASCENDANTS DIRECTS | Génération des Bisaïeuls | Mi si i nanan-yassoua | Mon père son grand-père | 6 et 8 |
| | | Mi ni i nanan-yassoua | Ma mère son grand-père | 2 et 4 |
| | | Mi nanan-yassoua i si | Mon grand-père son père | 4 et 8 |
| | | Mi nanan-bla i si | Ma grand-mère son père | 2 et 6 |
| | | Mi si i nanan-bla | Mon père sa grand-mère | 5 et 7 |
| | | Mi ni i nanan-bla | Ma mère sa grand-mère | 1 et 3 |
| | | Mi nanan-yassoua i ni | Mon grand-père sa mère | 3 et 7 |
| | | Mi nanan-bla i ni | Ma grand-mère sa mère | 1 et 5 |
| | Génération arrières-petits-enfants | Mi wa-yassoua i annouman-yassoua | Mon fils son petit-fils | 22 et 24 |
| | | Mi wa-bla i annouman-yassoua | Ma fille son petit-fils | 18 et 20 |
| | | Mi annouman-yassoua i wa-yassoua | Mon petit-fils son fils | 20 et 24 |
| | | Mi annouman-bla i wa yassoua | Ma petite-fille son fils | 18 et 22 |
| | | Mi wa-yassoua i annouman-bla | Mon fils sa petit-fille | 21 et 23 |
| | | Mi wa-bla i annouman-bla | Ma fille sa petite-fille | 17 et 19 |
| | | Mi annouman-yassoua i wa-bla | Mon petit-fils sa fille | 19 et 23 |
| | | Mi annouman-bla i wa-bla | Ma petite-fille sa fille | 17 et 21 |
| Les cousins du père et de la mère. | | Mi nanan-yassoua i nyama-bian wa | Mon grand-père son frère /son/enfant | 3 et 4<br>15 et 16 |
| | | Mi nanan-yassoua i nyama-bla wa | Mon grand-père sa sœur /son/enfant | 1 et 2<br>17 et 18 |
| | | Mi nanan-bla-i-nyama-bian wa | Ma grand-mère son frère /son/enfant | 7 et 8<br>21 et 22 |
| | | Mi nanan-bla i nyama-bla wa | Ma grand-mère sa sœur /son/enfant | 5 et 6<br>19 et 20 |

# LES COUSINS

## FIGURE 3

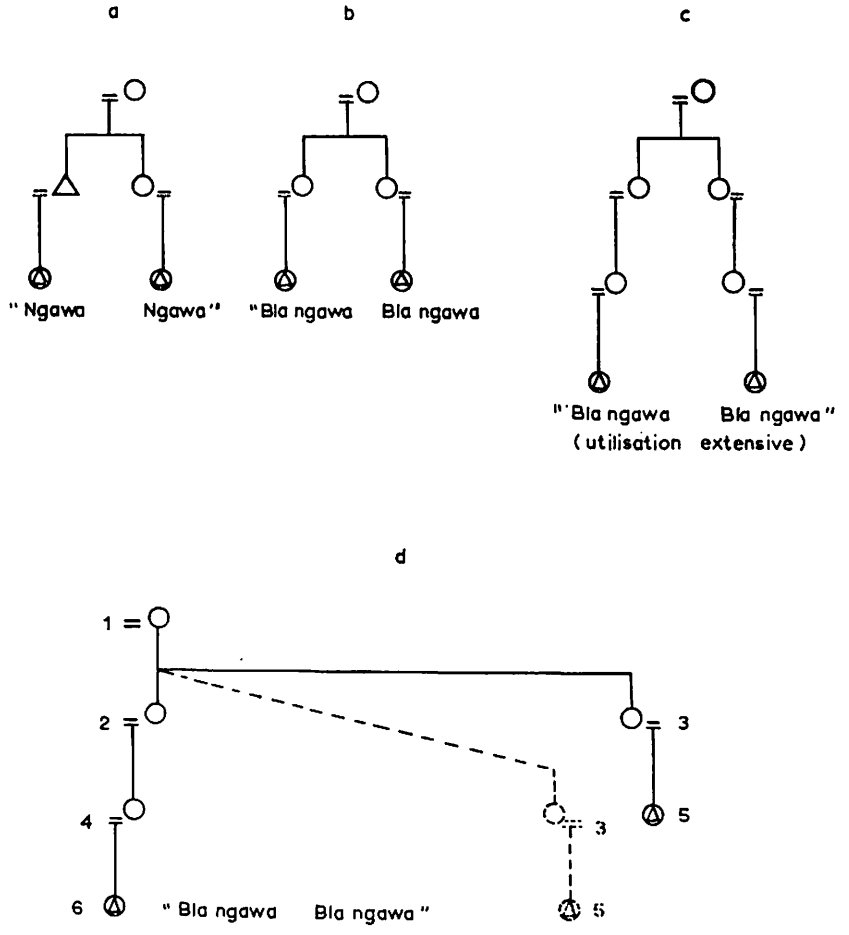


2 étant la fille aînée de 1, et 3 étant la dernière fille de 1, 6 et 5 tout en se situant dans des générations différentes (schéma en trait continu) se trouvent dans le même groupe d'âge (schéma en pointillé) et peuvent être définis comme "Bla ngawa Bla ngawa"

# LES TERMES D'ALLIANCE

## FIGURE 4

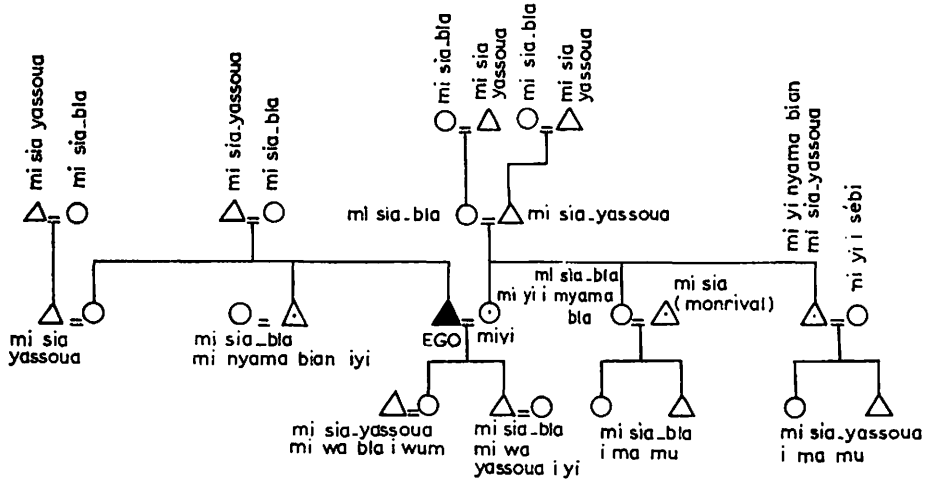


EGO EST UN HOMME

EGO EST UNE FEMME

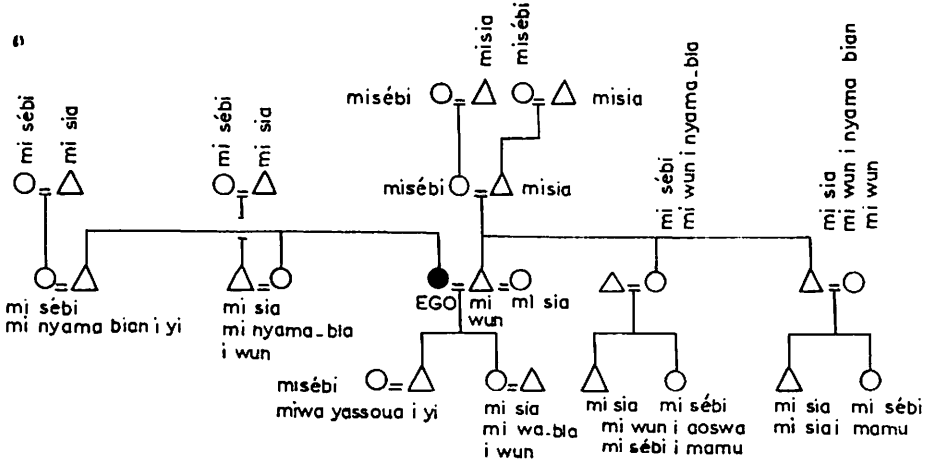

2° **Les termes d'objectivation et les formes duelles**

Pour palier cette indétermination, les Baoulé ont recours à des termes classificatoires : « Bla-ba » et « Yassoua-ba », ou à des formes duelles « ngawa-ngawa » et « bla ngawa », « bla ngawa » à valeur classificatoire.

Il ne s'agit pas là de véritables termes de parenté, mais de termes d'objectivation.

« Bla-ba » (la fille/son/enfant) et « Yassoua-ba » (le garçon/son/enfant) ne peuvent pas servir à définir une relation de Ego avec un membre de sa parenté ; ils servent seulement à situer un individu par référence à la trame des lignées utérines et masculines qui constituent sa parenté.

On ne dit pas de quelqu'un « O ti mi bla-ba » (c'est mon bla-ba) ; tout au plus peut-on dire : « O ti bla-ba mi Aoulo nu » (c'est/un/bla-ba mon Aoulo dedans).

En outre, il existe deux formes duelles qui désignent les cousins. Il s'agit de « Ngawa-Ngawa » et de « Bla ngawa-bla ngawa ».

« Ngawa-Ngawa » qui, littéralement veut dire : cet enfant-cet enfant, désigne les cousins croisés et les cousins parallèles en lignée masculine.

« Bla ngawa-Bla ngawa » qui, littéralement veut dire : une femme cet enfant-une femme cet enfant, désigne les cousins parallèles en lignée utérine.

Ni dans un cas ni dans l'autre, les cousins ne se servent de ces expressions pour s'appeler ou se désigner l'un l'autre.

Pour se situer dans un tel rapport, Ego est obligé de s'objectiver. Il dire : « Mi ni sranga e ti bla-ngawa bla-ngawa » (moi et un tel nous sommes bla-ngawa bla-ngawa).

Stricto sensu, ces expressions s'appliquent aux cousins au premier degré ; dans la pratique elles peuvent s'étendre à des cousins au deuxième ou au troisième degré lorsqu'il s'agit de cousins parallèles en lignée utérine [fig. 3, schéma (a), (b) et (c)].

Par ailleurs l'utilisation extensive de « bla ngawa-bla ngawa » fait souvent qu'on applique cette formule à des cousins de générations différentes lorsqu'ils se situent dans la même classe d'âges [fig. 3, schéma (d)].

## B. LES TERMES D'ALLIANCE MATRIMONIALE

Ces termes changent partiellement, selon que « Ego » est un homme ou une femme.

L'épouse se dit « yi », le père, le grand-père et les autres ascendants masculins de l'épouse se disent : « mi sia-yassoua » ; la mère, la grand-mère et les autres ascendantes de l'épouse se disent : « mi sia-bla » ; ces expressions peuvent aussi s'appliquer au frère et à la sœur de l'épouse ; mais pour préciser on dira : « mi yi i nyama-bian » (mon épouse/son sibling/homme) et « mi yi i nyama-bla » (mon épouse/son sibling/femme). L'épouse du frère de mon épouse se dit : « mi yi i sébi » (mon épouse/son alliée). L'époux de la sœur de mon épouse se dit : « mi ora » (mon rival). Les enfants de mes alliés sont : « mi sia-yassoua i ma mu » ou « mi sia-bla i ma mu » ; pour cette dernière catégorie, on peut dire aussi : « mi yi i aoswa » (mon épouse/son neveu/utérin).

L'époux de ma sœur se dit : « mi sia-yassoua » ou « mi nyama-bla i wun » (mon sibling/femme/son époux). L'épouse de mon frère peut être l'objet de trois appellations : « mi sia-bla », « mi nyama-bian i yi » (mon sibling/homme/son épouse), et enfin, « mi yi », puisque, si mon frère meurt, je peux épouser sa veuve.

Les parents des conjoints de mes siblings se disent aussi : « mi sia-yassoua » et « mi sia-bla ».

Mon gendre se dit : « mi sia-yassoua » ou « mi wa-bla i wun » (mon enfant/fille/son époux) ; ma bru sera : « mi sia-bla » ou « mi wa-yassoua i yi » (mon enfant/garçon/son épouse).

⁂

Lorsque Ego est une femme, le conjoint se dit « mi wun ». Les termes pour désigner les alliés masculins ne changeant pas, c'est seulement pour désigner ses alliés féminins que Ego utilise un terme différent : « sébi ».

Une femme désigne par « mi ora » (ma rivale), non seulement, l'épouse du frère de son époux, mais encore, ses coépouses.

(Pour ce §, cf. le schéma de la figure 4.)

## L'alliance matrimoniale et le partage de la descendance

Le problème essentiel auquel la société Baoulé est, encore aujourd'hui, le plus tragiquement confrontée n'est pas un problème de partage des biens, mais un problème de partage de la descendance.

Le problème du partage des biens ne se posait pas dans le contexte traditionnel. A la mort d'un chef de cour ou d'un chef d'Aoulo, les fils passaient de la tutelle paternelle à celle de l'héritier. S'ils n'étaient pas satisfaits de ce changement de dépendance, ils s'en allaient vivre chez leurs maternels. Il y avait aussi autour des successions, des conflits et les luttes parfois violentes entre les prétendants. Mais, en aucun cas, l'intégrité de l'héritage n'était mise en question.

Ce n'est que depuis peu, avec le développement des cultures pérennes de café ou de cacao et le rôle de plus en plus important du numéraire dans la vie économique, que le problème des successions commence à se poser en termes nouveaux.

Certes, dans bon nombre de cas, le règlement de la succession continue à se conformer au schéma traditionnel et l'héritier exige qu'on lui remette la totalité des biens. Mais, dans d'autres cas, des solutions nouvelles, des solutions de partage, commencent à s'imposer. A Diamélassou, on considère que les plantations de café qui ont été attribuées au fils du vivant de son père, lui appartiennent en propre et ne sauraient lui être enlevées. Dans la région de Bocanda (canton Agba), les notables ont convenu de ce que le fils hériterait de la totalité des plantations paternelles, à condition qu'il y ait régulièrement travaillé ; ce n'est que dans le cas où le fils n'aurait pas participé à leur entretien, que l'héritier traditionnel pourrait les réclamer. Dans l'Ashante, où la culture marchande a débuté beaucoup plus tôt et où la société s'est plus profondément transformée, il existe un système très élaboré de testations orales à la faveur duquel le fils et l'héritier se partagent, dans des proportions agréées à l'avance, non seulement les plantations, mais aussi le numéraire et les autres biens, à l'exclusion, toutefois, des objets rituels ou somptuaires qui entrent traditionnellement dans la composition du trésor et qui reviennent en totalité à l'héritier.

Assurément, cette transformation ne s'est pas faite sans susciter des conflits et des tensions (procès longs et coûteux, élimination d'un prétendant par le poison...) ; mais ces conflits n'empêchent pas le système de dessiner une cohérence nouvelle adaptée au contexte socio-économique actuel.

C'est que le problème s'est posé en termes relativement simples. Il s'est agit de passer d'un système où le partage des biens n'existait pas et où rien ne le réclamait à un système où ce partage des biens répondait à une exigence fondamentale, née des transformations socio-économiques récentes.

SCHEMA DES RAPPORTS DE PARENTE ENTRE LES AOULO
ET LES FAMILLES DU VILLAGE DE DIAMELASSOU

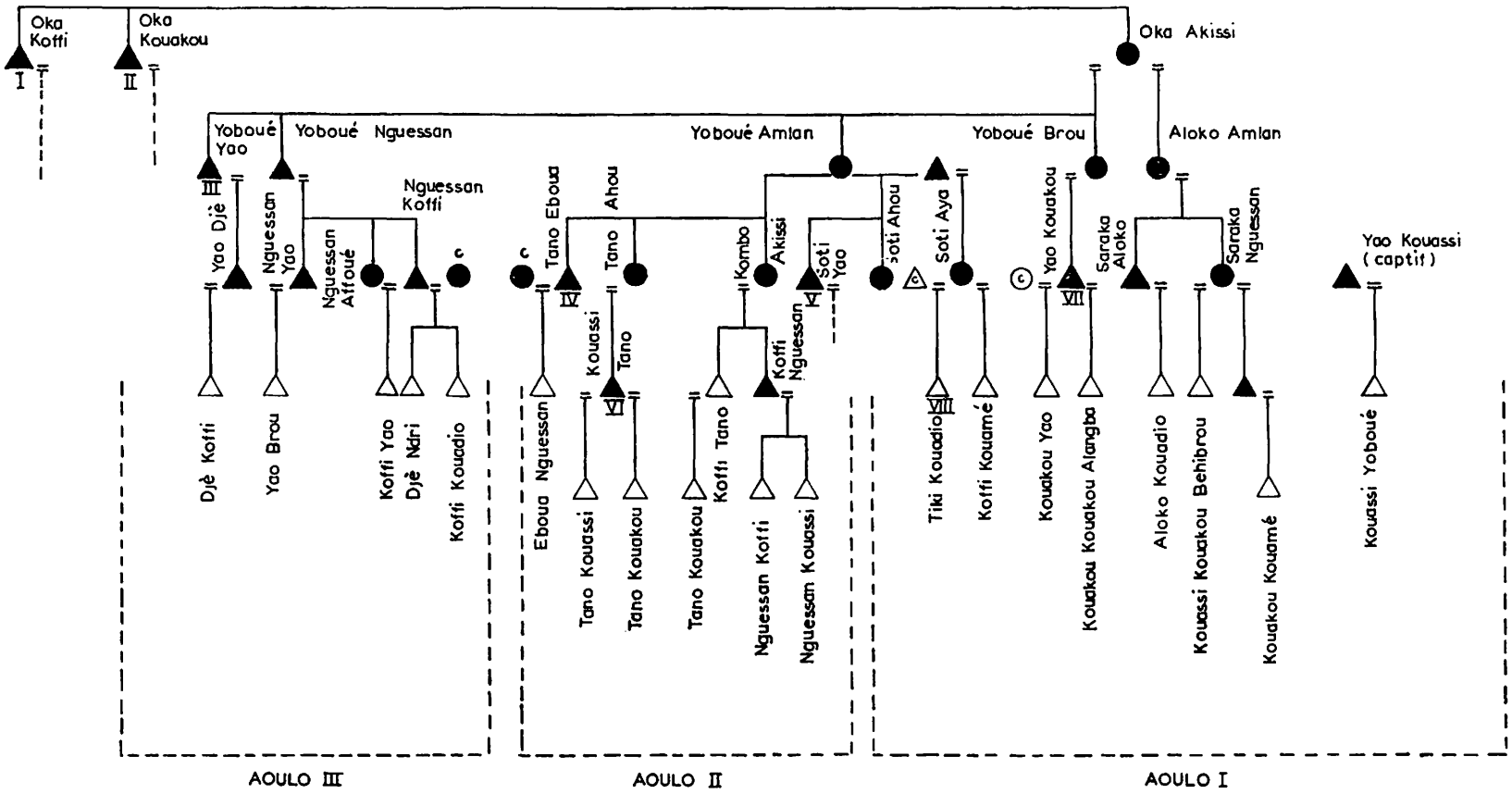


FIGURE 5

En revanche, le partage de la descendance, déjà dans le contexte précolonial, s'effectuait moins en fonction de normes qu'en fonction du rapport de force empirique qui existait entre les partenaires de l'alliance matrimoniale. Les contradictions que nous avons soulignées plus haut, la complexité de l'enchevêtrement des droits des paternels et des maternels, des « Bla-ba » et des « Yassoua-ba », rendent malaisée, sinon impossible dans le contexte actuel, l'élaboration de normes simples et cohérentes en ce domaine. Les conditions nouvelles données par la situation coloniale, loin de simplifier et de clarifier ce problème, ont contribué à le rendre plus inextricable encore.

En effet, il existait autrefois divers truchements qui faisaient sortir une partie de la descendance de la compétition entre les paternels et les maternels.

Il s'agissait des mariages avec des captives ou des captifs et d'un mariage spécial appelé : « aton-nvlè ».

L'enfant d'une fille de l'Aoulo et d'un captif ne saurait être réclamé par des paternels ; en outre, c'est un « bla-ba » élevé dans l'Aoulo, ce qui n'arrive que lorsque une femme donne un de ses enfants à son frère ou à son père.

Dans le cas d'un enfant d'un homme de l'Aoulo et d'une captive, ce sont les prétentions des maternels qui sont éliminées.

Dans un cas comme dans l'autre, le problème du partage de la descendance ne se pose pas parce que l'un des termes du rapport de l'alliance matrimoniale a été éliminé.

Le mariage « aton-nvlé » est l'équivalent noble du mariage avec une captive. Il donnait lieu à une fête somptueuse et à un grand étalement de richesses qui sanctionnaient l'abolition des liens de l'épouse avec sa parenté. Une femme « aton-nvlé » ne pouvait pas divorcer ni retourner chez elle après la mort de son époux ; elle n'était même pas enterrée chez les siens mais dans la famille de son mari ; et ses parents ne pouvaient faire valoir aucun droit sur sa descendance. L'enfant d'une femme « aton-nvlé » comme l'enfant d'une captive, n'avait pas de maternels qui puissent le réclamer. Aussi, n'est-il pas étonnant que cette forme de mariage ait disparu avec l'interdiction de la captivité.

Les Baoulé ont maintenant recours à des formes plus pauvres et moins bien structurées. Le problème reste posé dans les mêmes termes : il s'agit toujours de préserver une partie de la descendance de la compétition entre maternels et paternels en éliminant un des termes de l'alliance matrimoniale. Seules les solutions ont changé ; d'une part on pratique l'endogamie à l'intérieur de l'Aoulo et, d'autre part, on en est venu à l'absence même de mariage.

Le mariage à l'intérieur de l'Aoulo présente plusieurs inconvénients. Tout d'abord il a pour effet de limiter, deux fois plus que le mariage avec des captifs ou des captives, les possibilités d'échange matrimonial avec l'extérieur. En effet, lorsqu'un captif est donné comme époux à une fille de l'Aoulo, l'Aoulo renonce à créer par cette fille un lien d'alliance avec l'extérieur ; lorsqu'une fille de l'Aoulo est donnée en mariage à un homme de l'Aoulo ce sont deux vecteurs de l'alliance matrimoniale qui sont perdus. Un Aoulo qui pratique l'endogamie se réserve ainsi des droits exclusifs sur une partie de sa descendance, mais, en même temps, il réduit le cercle de ses alliances et se trouve appauvri d'autant. Cet appauvrissement ne se manifeste pas seulement au niveau des rapports sociaux ; il se fait aussi sentir dans la vie économique : c'est ainsi que dans les funérailles, les dépenses sont partagées entre les partenaires de l'alliance matrimoniale ; en cas de mariage endogame, l'Aoulo supporte la totalité de ces dépenses.

En second lieu, le mariage à l'intérieur de l'Aoulo prend souvent la forme d'unions incestueuses. Certes, l'inceste, chez les Baoulé, ne présente pas ce caractère de gravité irrémédiable qu'il revêt dans la plupart des autres sociétés ; il suffit d'effectuer les rites appropriés — qui portent le même nom que l'inceste (« propro ») — pour écarter toute sanction surnaturelle et éviter toute suite fâcheuse.

Toutefois, aucun rite n'étant doué d'efficacité absolue, les unions incestueuses peuvent être dénoncées comme la cause de calamités et susciter ainsi à l'intérieur de l'Aoulo ou du village des conflits et des tensions qui en menacent l'équilibre et l'intégrité.

Enfin, cette forme de mariage est peu appréciée des femmes car, en cas de conflits avec leur époux, elles se trouvent généralement sans défense, et dans l'impossibilité de retourner chez leur mère.

Il existe aussi un autre moyen d'éviter le partage de la descendance ; les parents autorisent tacitement leurs filles à entretenir les relations sexuelles en dehors des perspectives du mariage ou à rompre les fiançailles une fois qu'elles sont enceintes. On invoque divers prétextes : le garçon n'est pas « bien » ; il ne s'est pas occupé de la fille pendant sa grossesse... En fait les filles et les parents s'efforcent le plus souvent de décourager la bonne volonté du fiancé. Les filles cherchent à se soustraire le plus longtemps possible aux contraintes du mariage et les parents sont heureux d'acquérir ainsi une descendance sur laquelle ils ont des droits exclusifs. Souvent aussi, ces enfants nés hors-mariage sont conçus lors des séjours sur les plantations ou en ville où les filles Baoulé se livrent à la prostitution occasionnelle.

La complaisance des parents pour cette licence sexuelle est un phénomène récent ; dans la société précoloniale, un système de fiançailles prépubertaires, non généralisé, mais assez répandu, limitait à un seul partenaire l'activité sexuelle de la plupart des filles. Certes, il arrivait que des filles qui n'avaient pas été données en fiançailles prépubertaires soient enceintes avant d'avoir été demandées en mariage mais, dans ce cas, il aurait été scandaleux pour la famille de la fille que le géniteur n'entamât pas aussitôt la procédure de demande en mariage.

Cet appauvrissement, cette dégradation des truchements utilisées pour éviter le partage de la descendance s'accompagne d'une aggravation de la compétition entre paternels et maternels qui tend à se régler de moins en moins en fonction de normes et de plus en plus en fonction de rapports de forces, de conjonctures particulières et de convenance personnelle.

Il s'instaure ainsi au sein de la communauté villageoise — et même dans l'Aoulo, entre les cours — un déséquilibre social qui est la base d'un déséquilibre économique à venir.

## 2. L'organisation et la structure sociales

Autant que l'histoire des origines, l'organisation sociale de Diamélassou est l'objet de contestation de la part des intéressés.

Le schéma de la figure 5 montre comment les familles du village qui peuvent toutes se situer les unes par rapport aux autres par référence à l'ancêtre commun Oka Akissi (à l'exception toutefois de la famille de Kouassi Yoboué, fils de captif) se répartissent en trois Aoulo : l'Aoulo de Tiki Kouadio, chef de village, celui de Koffi Tanoh et celui de Koffi Yao.

C'est ce dernier Aoulo dont l'existence, en tant que groupement séparé, autonome et indépendant, est contestée par le chef du village. D'après lui, l'Aoulo de Koffi Yao ferait partie de l'Aoulo de Koffi Tanoh.

L'apparence de fondement légitime de cette contestation réside d'une part dans le fait que toutes les familles du village sont parentes et, d'autre part, dans le fait que les hommes de l'Aoulo en question sont des « Yassoua-ba » et qu'ils n'ont sur les biens du village — et en particulier sur les terres — que des droits précaires et subordonnés aux droits des « Bla-ba ».

C'est ainsi que, toutes les fois qu'ils abattent un palmier pour en extraire le « vin », ils sont tenus de donner au « Bla-ba » dont ils dépendent la récole du lundi et de partager avec lui le produit des ventes. Or, justement, ce

# SCHEMAS DE SUCCESSIONS THEORIQUES

## FIGURE 6

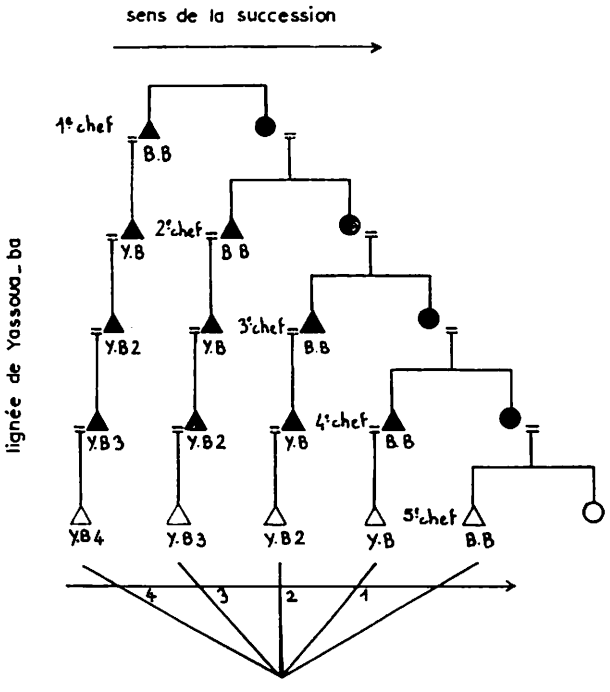


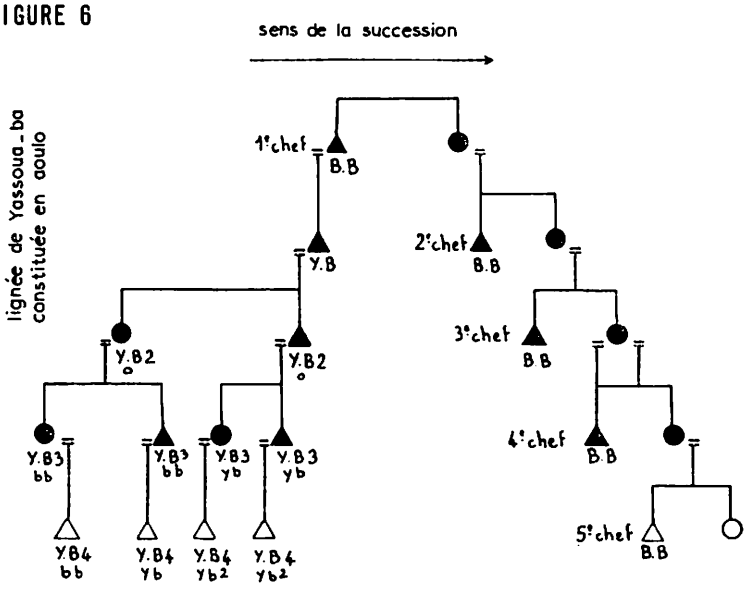


B. B. Bla_ba
Y. B. Yassoua_ba au premier degré
$Y.B._2$ Yassoua_ba au second degré
$Y.B._3$ Yassoua_ba au troisième degré
$Y.B._4$ Yassoua_ba au quatrième degré

B. B. Bla_ba dans le village
Y. B. Yassoua_ba dans le village
b.b. Bla_ba dans l'aoulo fondé par le petit fils en lignée masculine du premier chef (Yassoua_ba au second degré)
y.b. Yassoua_ba dans cet aoulo

# GENEALOGIE DE KOFFI KOUAME

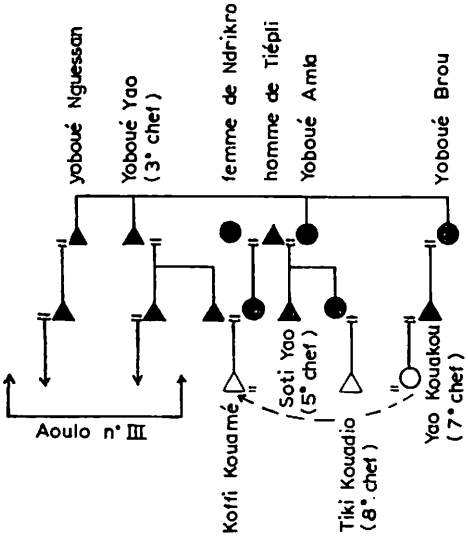

n'est pas à Koffi Tanoh que les hommes de l'Aoulo de Koffi Yao doivent ces prestations, mais à Tiki Kouado lui-même. Ceci implique bien que ces gens ne sont pas sous l'autorité intermédaire de Koffi Tanoh, mais dépendent directement du chef de village et que, de ce fait, ils constituent un Aoulo à part.

Par ailleurs, un Aoulo de « Yassoua-ba » n'est pas un phénomène rare ; il s'agit là de l'aboutissement nécessaire d'un processus classique. La constitution d'un tel Aoulo résulte de l'exercice du droit paternel et le l'application de la règle de résidence patrilocale sur plusieurs générations. Comme l'exercice de ce droit paternel et l'application rigoureuse de la règle patrilocale sont moins fonction de normes que du rapport de forces qui existe entre les partenaires de l'alliance matrimoniale, c'est le plus souvent à partir de la descendance d'un ancien chef que se constituent, en lignée masculine, ces Aoulo de « Yassoua-ba ».

Au fur et à mesure que la chefferie circule, de génération en génération, en ligne utérine, il se crée, à partir des chefs successifs ces hommes, en position de force, des lignées de « Yassoua-ba » qui finissent à la longue par se constituer en Aoulo et même en Akpassoua indépendants.

On voit sur le schéma théorique de la figure 6 comment la chefferie s'éloigne des descendants du fondateur et des premiers chefs et comment ces descendants réalisent des lignées masculines appelées à se constituer en groupements autonomes, lorsque leur degré de parenté avec le « Bla-ba », chef de village, est assez éloigné pour justifier cette indépendance.

Certes, il peut se faire que les fils d'un chef au lieu de fonder une lignée de « Yassoua-ba » retournent chez leurs maternels ; c'est qu'alors le rapport des forces entre les partenaires de l'alliance matrimoniale était défavorable au chef défunt.

Le cas s'est produit à Diamélassou pour les fils de Soti Yao, cinquième chef du village. Son épouse venait de Tiépli, village qui avait usurpé la chefferie Assendré à la faveur de la conquête coloniale et qui, s'appuyant sur les pouvoirs que lui avait ainsi conférés l'Administration, se trouvait dans une situation privilégiée pour récupérer ses « Bla-ba » (généalogie de Koffi Kouamé, page 38).

Revenons aux circonstances dans lesquelles est né l'Aoulo de Koffi Yao. Lorsque les fils de Yoboué Yao (troisième chef du village) et de son frère fondèrent cet Aoulo, les conditions propres aux premiers temps de l'Administration coloniale constituaient une conjoncture favorable à la scission et au fractionnement des grandes unités traditionnelles. En effet, alors que dans le contexte traditionnel, rien ne s'opposait à ce qu'un chef concentre autour de lui un grand nombre de dépendants, dans la conjoncture particulière des débuts de la colonisation, la rareté du numéraire et la gravité relative de l'impôt personnel rendaient ces grandes concentrations de personnes très onéreuses et favorisaient leur éclatement.

Ajoutons que la constitution d'un Aoulo de « Yassoua-ba » réalise un heureux compromis entre les processus de fusion et de fission, entre les tendances centripètes et les tendances centrifuges, entre la concentration et la fragmentation.

Il est difficile de garder dans l'Aoulo un « Yassoua-ba » au troisième ou au quatrième degré, car sa solidarité avec le chef d'Aoulo est d'autant moins opérante qu'il est avec celui-ci dans un rapport de parenté plus éloigné : il est de ce fait facilement accessible aux séductions des maternels.

En revanche, lorsqu'un chef autorise la constitution d'un Aoulo de « Yassoua-ba », il se crée une nouvelle solidarité, un nouveau pôle d'attraction pour la parenté éloignée en lignée masculine.

Un « Yassoua-ba » au deuxième ou au troisième degré qui fonde un nouvel Aoulo dans le village est ramené au point zéro de la parenté et inaugure une nouvelle trame de rapports de parenté superposée à la trame dessinée par la descendance de l'ancêtre fondateur.

Cette nouvelle trame, où une partie de ceux qui sont encore des « Yassoua-ba » pour le village se situent comme « Bla-ba » dans l'Aoulo, est le support d'une solidarité plus vigoureuse qui freine, pour un temps, la fuite des « Yassoua-ba » éloignés chez leurs maternels (fig. 6).

Ainsi, la constitution d'un Aoulo de « Yassoua-ba » qui implique, certes, une dépendance moins étroite de ces gens vis-à-vis du « Bla-ba » chef de village rend toutefois cette dépendance plus sûre et plus durable en réservant un groupement organisée et structuré de dépendants qui ne peuvent plus sortir de leur état de vassalité et qui sont définitivement écarté de la succession à la chefferie.

Dans ces conditions, pourquoi Tiki Kouadio, l'actuel chef du village, remet-il en question cette indépendance relative ?

Il y a à cela plusieurs raisons.

Tout d'abord, à l'heure actuelle, le numéraire n'est plus aussi rare que par le passé et les cotisations versées au P.D.C.I. sont beaucoup moins lourdement ressenties que ne l'était l'impôt du « Commandant ». C'est donc une des conditions limitatives de la concentration des personnes qui disparait.

Mais surtout certains chefs tendent à effectuer à leur profit une concentration des sources nouvelles de la richesse : les plantations de café et la main-d'œuvre familiale.

En général, le chef se réserve les meilleures terres à café — particulièrement les portions de forêts qui ne sont pas encore appropriées — et ses exigences en prestations de force de travail croissent à la mesure des superficies qu'il défriche et plante en café.

A Diamélassou, il y a une dizaine d'années, l'ancien chef Yao Kouakou à attribué une parcelle de la forêt commune à chacun des hommes adultes du village. Ainsi, les bonnes terres à café sont désormais entièrement appropriées au niveau des familles restreintes et c'est seulement en recueillant les successions à l'intérieur de son Aoulo que Tiki Kouadio peut augmenter le volume de ses plantations.

Cette politique était déjà pratiquée par l'ancien chef du village Yao Kouakou. C'est ainsi que, à la mort de Yao Zémé (cousin parallèle matrilatéral), dont la descendance avait été récupérée par les maternels, il recueillit l'héritage de celui-ci.

A la mort de Yao Kouakou, ses fils ne gardèrent que deux parcelles (1) et le reste revint à l'héritier Tiki Kouadio.

A la mort de Yao Kouassi, captif, survenue il y a peu de temps, le même processus s'est répété.

Ainsi, le processus de concentration des plantations aux mains du chef s'amplifie au fur et à mesure des décès des vieux de l'Aoulo.

Toutefois les prétentions du chef à recueillir les successions ne dépassent pas les limites de l'Aoulo.

C'est ici qu'intervient un concours de circonstances particulièrement favorables à la politique de Tiki Kouadio et qui rend compte de la contestation dont l'Aoulo de Koffi Yao est l'objet.

---

(1) On peut remarquer que la répartition des deux parcelles n'est pas équilibrée : Kouakou Kouakou a 0,19 hectares, alors que Kouakou Yao en a 1,02. Kouakou Yao est le fils d'une captive, et, en tant que tel, il joue le rôle d'un « Bla-ba ». A sa mort, les fils de ses sœurs, qui sont aussi des « Bla-ba », pourront opposer aux prétentions de Tiki Kouadio leurs droits de succession.

En revanche, la succession de Kouakou Kouakou qui est « Yassoua-ba », sera recueillie par Tiki Kouadio, ou son héritier, sans contestation possible. Aussi Kouakou Kouakou s'est-il plus ou moins désintéressé des plantations au village pour porter son effort sur les plantations extérieures.

Koffi Tanoh, le chef du second Aoulo, est vieux et ne possède aucun « Bla-ba » susceptible de prendre sa succession. Il est probable qu'à sa mort Tiki Kouadio fera jouer ses droits à l'héritage (1).

En insistant pour que les gens de chez Koffi Yao soient comptés dans l'Aoulo de Koffi Tanoh, Tiki Kouadio vise à réunir sous son autorité directe la totalité du village et à prétendre à la succession de tous les vieux qui sont appelés à mourir dans un avenir proche.

Pour contrer cette manœuvre, le vieux Koffi Tanoh s'est déjà déssaisi de tous ses caféiers au profit de son propre fils, Tanoh Kouakou.

Il est très probable que ce dernier, lorsque Koffi Tanoh sera mort, se constituera, avec les fils du frère de son père (N'Guessan Koffi et N'Guessan Kouassi), en Aoulo de « Yassoua-ba » indépendant, abandonnant à Tiki Kouadio le trésor et les autres cours qui sont presque entièrement composées de vieillards et de femmes.

En revanche, malgré son caractère autoritaire et violent, il est peu probable que Tiki Kouadio réussise à récupérer les cours de l'Aoulo de Koffi Yao, car cet Aoulo, socialement et économiquement, est beaucoup plus dynamique que celui de Koffi Tanoh (cf. La balance des gains et pertes de descendance et la répartition des plantations extérieures pour les trois Aoulo).

⁂

Ici, il convient de dire quelques mots de la personnalité du chef actuel et des circonstances dans lesquelles il a acquis la chefferie.

Intelligent, avide, autoritaire et brutal, il a su s'imposer lorsque, il y a cinq ans, la succession à la chefferie s'est trouvée ouverte par le décès de l'ancien chef Yao Kouakou.

En fait, Tiki Kouadio était loin d'être l'héritier le plus légitime. Kouassi Kouadou Béhigbro et Koffi Tanoh, plus âgés, auraient pu prétendre, avec davantage de droits à recueillir cette succession. D'ailleurs, c'est à eux que les veuves et les fils de Yao Kouakou avaient confié le soin d'enterrer le défunt, tâche qui est normalement celle de l'héritier.

Toutefois un certaine nombre de circonstances défavorables les firent écarter de la chefferie. Koffi Tanoh, s'était déjà fait évincer une fois de la succession à la chefferie à la mort de Konan Tanoh (sixième chef) dont il était l' « Aoswa ». Il ne garda que le commandement de la cour, alors que Yao Kouakou héritait du trésor et du commandement du village.

Il est vrai qu'à cette époque Koffi Tanoh était trop jeune pour assumer le commandement du village et la garde du trésor.

L'éviction d'un héritier trop jeune, par un prétendant structurellement moins bien situé mais plus âgé, est chose courante. Toutefois, à la vacation suivante, il fait généralement valoir avec succès ses droits à l'héritage.

Ainsi à Diamélassou, lorsque Soti Yao (cinquième chef) est mort, l'héritier le plus légitime était Yao Kouakou (septième chef), mais trop jeune à cette époque, il se fit évincer par Konan Tanoh. A la mort de Konan Tanoh, la chefferie remontant d'une génération, revint à Yao Kouakou. A la mort de ce dernier, Koffi Tanoh aurait dû recueillir sa succession. Mais faible et peu intelligent, il est dominé par son fils Tanoh Kouakou, qui, autoritaire et violent, aurait été le véritable chef du village.

Aussi, les notables, peu désireux d'être commandés en fait par un « Yassoua-ba », écartèrent-ils Koffi Tanoh de l'héritage auquel il pouvait légitimement prétendre.

Quant à Kouassi Kouakou Béhigbro, le second héritier possible, il s'était largement déconsidéré par le rôle qu'il joua, pendant la période coloniale, d'organisateur des réquisitions dans le canton, en tant que représentant du Commandant. Objet de la crainte, de la rancune et du ressentiment des habitants du village — car il ne les avait guère épargnés lorsqu'il assumait les fonctions de représentant — il n'était pas en situation de faire valoir ses droits à la chefferie.

Restait Tiki Kouadio. Quoique jeune et fils de captif, il fut préféré aux deux autres prétendants. Par ailleurs, il avait su gagner la confiance de Yao Kouakou ; il était son représentant auprès de l'Administration ; et plus qu'aucun des autres prétendants, il était au courant des affaires de l'ancien chef. Ainsi, il se trouvait dans une situation privilégiée pour prétendre à l'héritage.

⁂

Non seulement, Tiki Kouadio effectue à son profit une concentration des plantations de café, mais encore, il s'efforce de rassembler autour de lui, dans sa cour, le plus de dépendants possible.

La compétition pour la descendance qui, déjà dans le contexte traditionnel, opposait paternels et maternels, trouve un nouveau fondement dans les exigences en main-d'œuvre familiale qui croissent au fur et à mesure que s'étendent les surfaces plantées en café.

Comme le partage de la descendance s'effectue plus en fonction des rapports des forces qu'en fonction de normes véritables, les chefs, lorsqu'ils sont avides et autoritaires, se trouvent dans une situation privilégiée pour accaparer les enfants de leurs sœurs et pour garder autour d'eux leurs propres enfants et ceux de leurs frères.

La composition de la cour de Tiki Kouadio montre combien il est représentatif de cette tendance.

⁂

Avant d'aborder l'étude des Aoulo et des cours, il convient d'exposer les critères qui ont été retenus pour effectuer l'analyse du partage de la descendance.

Il est assez délicat de faire une comptabilité de la descendance acquise et de la descendance perdue, à cause de la complexité des droits de maternels et de paternels sur les enfants.

Finalement, on a considéré qu'un enfant normalement appartient à son père et vit dans la cour de son père. Aussi tous les « Yassoua-ba », qu'ils s'agissent de « Yassoua-ba » vrais ou de « Yassoua-ba » fictifs, ont-ils été considérés comme des cas normaux lorsqu'ils appartiennent à et/ou résident dans la cour de leur père. Ils sont portés en déficit lorsqu'ils résident chez et/ou appartiennent à leurs maternels. Toutefois un « Yassoua-ba » fictif, qui est « Yassoua-ba » par sa mère, sera considéré comme une acquisition lorsqu'il vit dans et/ou appartient à la cour où sa mère est « Yassoua-ba ». Tous les « Bla-ba » qui résident dans et/ou appartiennent à la cour où ils sont « Bla-ba » sont comptés comme des acquisitions.

Par ailleurs, il existe de nombreux cas mal définis. Ainsi l'enfant d'une femme qui n'a pas encore rejoint son époux et qui réside encore chez le grand-père ou chez son oncle ne saurait être compté comme une acquisition ou une cession définitive.

---

(1) En fait il existe un autre héritier théoriquement légitime : il s'agit de Eboua Nguessan, fils de Tano Eboua, quatrième chef, et d'une captive. Mais il est aussi âgé que Koffi Tanoh, et même en supposant qu'il ne meure qu'après ce dernier, il n'a guère de chances de lui survivre longtemps. Par ailleurs, le fils de sa demi-sœur maternelle qui, dans des conditions normales, pourrait prétendre à sa succession, ne saurait être considéré comme un héritier légitime, parce que sa mère, cette demi-sœur maternelle, est née d'un second mariage de la captive avec un homme étranger à l'Aoulo.

## L'AOULO DE TIKI KOUADIO

L'Aoulo de Tiki Kouadio est composé de cinq cours :

a) la cour de Tiki Kouadio ;

b) celle de Kouakou Yao et de Kouakou Kouakou Alangba (les fils du dernier chef) ;

c) la cour de Kouassi Kouakou Behigbro (« Bla-ba »), de Aloko Kouadio (« Yassoua-ba », fils du dernier chef de cette cour) et de Kouakou Kouamé (« Yassoua-ba » dans la même branche de parenté) ;

d) la cour de Koffi Kouamé (« Yassoua-ba » au second degré, petit-fils, en lignée masculine de Yoboué Yao, troisième chef du village) ;

e) enfin, la cour de Kouassi Yoboué, fils d'un captif de Soti Yoa (cinquième chef du village) et d'une femme de Gbendé-Kouassikro.

Ces cours sont de volume, de statut, de structure et de dynamique sociale et économique fort différents.

### A) COUR DE TIKI KOUADIO

La cour de Tiki Kouadio comprend 39 personnes, dont 18 seulement sont des résidents quasi-permanents.

Le tableau ci-dessous en donne la répartition par sexe, groupe d'âges et résidence.

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 4 | 1 | 2 | 1 | 3 | 2 | 5 | 0 | 8 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aoulo | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Village | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Village voisin | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Plantation extérieure | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Ville | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | 1 | 5 | 0 | 4 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| TOTAL | 6 | 1 | 6 | 1 | 6 | 3 | 11 | 0 | 14 | 20 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

E : enfant - J : jeune - Ad : adulte - V : vieux

Il s'agit donc là d'un groupement important. Toutefois il n'y a guère plus de la moitié de cette population qui réside dans la cour proprement dite d'une façon quasi-permanente ; encore faut-il ajouter qu'une femme jeune et son enfant né hors mariage font habituellement les « six mois » sur les plantations et ne vivent dans la cour qu'à mi-temps.

Les personnes d' « appartenance mal définie », se répartissent généralement en deux groupes. Il s'agit d'abord de femmes — et de leurs enfants — qui n'ont pas encore rejoint définitivement leur époux. Sont dans ce cas : la seconde épouse de Tiki Kouadio et leur enfant (nos 11 et 12)*, la fille ainée de Tiki Kouadio et son enfant (nos 4 et 5). En second lieu, il s'agit d'enfants, surtout des fillettes, « prêtées » comme aide-ménagère à des femmes de la parenté dépourvues d'enfants. De tels « prêts » peuvent devenir à la longue des cessions définitives. Une fille de Tiki Kouadio (no 6) réside ainsi depuis plus de quatre ans chez une tante maternelle couturière à Daloa.

La population de la cour proprement dite est assez bien équilibrée, avec une légère prédominance des éléments féminins sur les éléments masculins et des éléments jeunes et enfants sur les éléments adultes et vieux.

Les migrations masculines quasi-définitives en milieu rural non traditionnel ou en milieu urbain sont liées, pour la cour de Tiki Kouadio, à des conjonctures bien définies.

Pour ne garder dans sa cours qu'un « Bla-ba » et éviter ainsi les conflits qui pourraient naître entre plusieurs héritiers présomptifs vivant ensemble, Tiki Kouadio a envoyé ses deux neveux utérins (nos 15 et 12) exploiter ses plantations extérieures à Oumé et à Vavoua.

L'urbanisation des deux autres « Bla-ba » (nos 26 et 34) — le premier maçon à Béoumi, le second mécanicien à Bouaké — est aussi le fruit d'une conjoncture particulière. « Récupérés » à la mort de leur mère par l'ancien chef Yao Kouakou, ils furent confiés à une parente maternelle, établie à Bouaké. Urbanisés de longue date, ils n'ont que peu de rapports avec le village. Toutefois, lorsqu'ils viennent rendre visite, c'est chez Tiki Kouadio qu'ils habitent, et non pas chez leur père (1) et c'est aussi à Tiki Kouadio qu'ils remettent les cadeaux.

Les femmes ont migré en ville beaucoup plus fréquemment que les hommes ; toutefois, leur urbanisation étant généralement moins stable, il est possible que, des six femmes (cinq adultes et une jeune) actuellement urbanisées, un certain nombre soient récupérées par la cour.

Cette moindre stabilité des migrations féminines — que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural moderniste (plantations) — renvoie à plusieurs faits. Tout d'abord, les femmes quittent le milieu rural traditionnel moins en fonction de conjoncture bien définies que pour satisfaire le désir de « se promener » et pour échapper à des conflits souvent mineurs et provisoires.

Par ailleurs, alors que pour les hommes, le métier qu'ils ont en ville et qu'il ne leur serait guère possible d'exercer au village, ou la responsabilité d'une plantation — surtout si elle a été achetée — constituent des média d'intégration

(*) Les numéros renvoient à la position des individus dans les tableaux descriptifs des cours.

(1) Alloko Kouadio, no II de la cour no 3, Aoulo de Tiki Kouadio.

puissants, les femmes sont plus rarement ainsi attachées au milieu de migration par une activité professionnelle ou par des intérêts économiques.

Enfin, lorsqu'elles ne sont pas rigoureusement mariées ou fiancées — ce qui est le cas le plus fréquent — les femmes et les jeunes filles migrantes tirent une partie de leurs revenus de rencontres occasionnelles ; les enfants qu'elles ont ainsi hors mariage sont la plupart du temps, élevés par leurs parents et constituent un lien affectif souvent assez fort pour les déterminer à retourner au village.

***

Le tableau suivant donne une idée de l'aptitude de Tiki Kouadio à se faire céder les enfants de ses sœurs et de ses cousines. Il a ainsi récupéré vingt personnes. Il est vrai qu'un certain nombre avaient déjà été acquises par l'ancien chef Yao Kouakou et ne sont passées sous la dépendance de Tiki Kouadio que lorsqu'il eut recueilli la succession (nos 26, 30, 34, et 35).

**Partage de la descendance**

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 2 | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | 3 | 3 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 | 1 |
| Plantation extérieure | — | — | — | — | — | — | 2 | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | 1 | 3 | 2 | 3 | — | — | 3 | 3 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 3 | 6 | 3 | 5 | 0 | 1 | 8 | 6 | — | — | — | — | — | — | 2 | 2 |

Qu'il s'agisse de Tiki Kouadio ou de son prédécesseur, le nombre d'enfants « arrachés » (1) aux autres cours de l'Aoulo est remarquable et montre bien leur aptitude à maîtriser les conflits qui pourraient naître de ces pratiques, à faire taire le ressentiment des familles qui en sont victimes et à maintenir l'équilibre et l'intégrité de l'Aoulo.

Le schéma ci-contre montre combien Tiki Kouadio a puisé dans la descendance de ses sœurs, véritable réservoir de force de travail et de porteuses d'enfants. L'absence de frères et de descendance de frères qu'il puisse garder autour de lui, son avidité, ses besoins en main-d'œuvre familiale croissant à la mesure des parcelles de café qu'il acquiert par héritage, l'autorité que lui donne ses fonctions de chef et qu'il utilise au maximum, et les particularités de l'histoire matrimoniale de deux de ses sœurs (2) rendent compte de l'extraordinaire taux (11/20) d'acquisition de descendance de sœurs.

Toutefois ces tendances centripètes sont fortement concurrencées par des tendances centrifuges.

Le nombre important d'urbanisés qui ne contribuent que médiocrement à la vie socio-économique de la cour et les mauvais rapports que Tiki Kouadio entretient avec les deux neveux qu'il avait placés sur ses plantations extérieures donnent une idée des tendances à l'éclatement et à la fragmentation qui menacent l'équilibre et l'intégrité de la cour. Apte à opérer cette importante concentration de personnes, Tiki Kouadio n'a pas su créer un milieu d'intégration efficace.

La dynamique socio-économique de la cour de Tiki Kouadio est plus repliée sur le village qu'orientée vers l'extérieur.

**COUR DE TIKI KOUADIO**

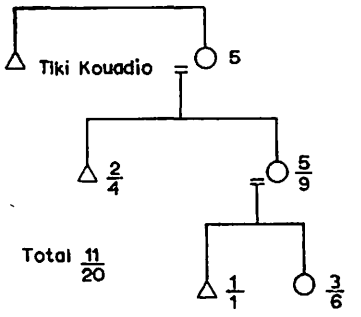


Descendance acquise des soeurs

(1) Il est vrai que les enfants « arrachés » par Tiki Kouadio, le furent au captif de son oncle maternel (nos 21, 22, 23 et 24).

(2) Kouakou Akissi, demi-sœur maternelle : divorcée deux fois.

Tiki Amlan : divorcée trois fois. Cette instabilité matrimoniale favorise souvent les maternels dans la compétition pour la descendance. En effet les deux autres demi-sœurs maternelles qui ont eu une histoire matrimoniale moins mouvementée ne lui ont pas donné d'enfants. Sa dernière sœur, Tiki Loukou n'a jamais eu qu'un enfant mort-né.

Certes, Tiki Kouadio possède deux plantations extérieures dont il a confié l'exploitation à ses deux neveux utérins. La première située à Vavoua, a été acquise il y a une dizaine d'années. Tiki Kouadio a acheté, à cette époque, quatre hectares de forêt pour 40 000 F. La transaction a été l'objet d'un contrat écrit, passé devant les autorités administratives. Ce type d'appropriation privative révèle généralement un désir d'expansion économique orientée vers l'extérieur et dans un contexte moderniste.

Il y a quatre ans, Tiki Kouadio a acquis une autre plantation à Oumé pour y faire travailler son second neveu utérin lorsque celui-ci fut en âge d'être éloigné de la cour. Mais, cette fois, la terre ne fut pas l'objet d'une appropriation privative. Cette régression à un type de tenure traditionnel et précaire (1) est l'indice d'un renversement de l'orientation de l'activité socio-économique.

Plusieurs facteurs ont contribué à déterminer ce changement d'orientation.

Tout d'abord, Tiki Kouadio, en devenant chef du village, et en recueillant la majeure partie des parcelles de café de son prédécesseur, a renversé la balance de ses ressources et de ses intérêts sur terroir et hors terroir ; le droit qu'il exerce sur les successions à l'intérieur de l'Aoulo gonfle, à chaque décès de chef de cour, ses possessions en café dans le village.

En second lieu, la plantation de Vavoua, pour une raison ou pour une autre (2) n'a jamais été d'un bon rapport.

Par ailleurs, Tiki Kouadio, est trop autoritaire et violent et trop dépourvu de souplesse pour conserver sous sa dépendance effective des hommes qui résident habituellement en ville ou sur les plantations extérieures. Il est en train de se brouiller avec ses deux neveux parce qu'ils sont devenus chrétiens. Au lieu d'accepter le fait accompli, Tiki Kouadio ne cesse de les insulter et de leur reprocher leur conversion.

Ainsi, après avoir esquissé une politique économique moderniste et orientée vers l'extérieur, Tiki Kouadio est amené à concentré de plus en plus son activité, ses intérêts et ses efforts sur le village.

⁂

Les migrations saisonnières masculines ne jouent pas un rôle important dans la vie socio-économique de la cour en raison du déficit en hommes adultes.

Tiki Kouadio a participé dans sa jeunesse au mouvement de migrations saisonnières vers les plantations Agni (année 39-40).

Tanoh Konan, son neveu, infirme, n'avait jamais migré avant d'aller exploiter la plantation de Vavoua.

N'Dri Konan, l'autre neveu, n'a fait qu'une seule fois les « six mois » avant d'aller exploiter la plantation de Oumé.

Yao Blé, le fils adoptif de Tiki Kouadio, qui, en revanche, a déjà effectué six migrations saisonnières : les trois premières à Vavoua, pour aider Tanoh Konan et les trois autres chez des parents maternels, est le type classique du migrant saisonnier.

Toutefois, les sommes rapportées de ces migrations ont été assez médiocres, 8 000 F environ par campagne.

---

(1) Ce type de tenure est le plus répandu. L'exploitant acquiert seulement le droit de cultiver pour une durée indéterminée. L'autorité qui accorde ce droit de cultiver conserve ses droits éminents sur la terre et peut les faire valoir à tout moment. Ces plantations qui sont ainsi l'objet d'une tenure précaire et instable ne sont pas d'un grand intérêt pour l'économie de la cour.

(2) Mauvaise qualité du sol ou négligence des soins culturaux.

---

**NOTA. — Signes et abréviations employés dans les tableaux annexes** (cf. le premier d'entre eux pages suivantes).

« B.B. » (Bla-ba) ; « Y.B. » (Yassoua-ba) ; « Y.B.2. » (Yassoua-ba au second degré, etc...) ; « K » (Kanga) captif ; « K.B. » (Kanga Ba). En ce qui concerne le partage de la descendace, les signes = désignent les cas normaux ; le signe ?, les cas mal définis ; le signe +, les acquisitions ; le signe —, les cessions.

Pour la résidence, « C » indique que la personne réside dans la cour ; « P », qu'elle réside d'une façon quasi-permanente sur une plantation extérieure ; et « U » qu'elle réside dans le milieu urbain.

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | TIKI KOUADIO ..... | M | Ad | B.B. K.B. | C | | Fils d'un captif et d'une fille de l'Aoulo (Soti Ahou). Chef de l'Aoulo et chef du village depuis cinq ans. |
| 2 | YOBOUE AYA ..... | F | Ad | | C | = | Première épouse de Tiki Kouadio. Aoulo de Kofi Yao. |
| 3 | KOUADIO YAO BLE .... | M | Ad | Y.B. | C | + | Fils adoptif de Tiki Kouadio (fils de Yoboué Aya - né hors mariage). |
| 4 | KOUADIO ADJUA ..... | F | Ad | Y.B. | P | ? | Fille de Tiki Kouadio et de Yoboué Aya. Mariée à un homme de Ndrikro. Elle n'est pas encore allée habiter chez son époux à Ndrikro. Mais elle est en ce moment avec lui sur une plantation de Tiékonanfla. |
| 5 | KOUASSI KOUASSI .... | M | E | | P | ? | Fils de Kouadio Adjua. Actuellement avec sa mère à Tiékonanfla. Tiki Kouadio prétend que l'enfant lui appartient. |
| 6 | KOUADIO AKISSI ..... | F | J | Y.B. | U | ? | Fille de Tiki Kouadio et Yoboué Aya. Chez une tante maternelle à Daloa depuis quatre ans. |
| 7 | KOUADIO KOFFI ..... | M | E | Y.B. | C | = | Fils de Tiki Kouadio et Yoboué Aya (cour Tiki Kouadio). |
| 8 | KOUADIO AKISSI II .... | F | E | Y.B. | C | = | Fille idem. |
| 9 | KOUADIO AHOU ..... | F | E | Y.B. | C | = | Fille idem. |
| 10 | KOUADIO KINDO ..... | M | E | Y.B. | C | = | Fils idem. |
| 11 | BROU ADJO ..... | F | Ad | | | ? | Deuxième épouse de Tiki Kouadio - de Ndrikro. Habite encore à Ndrikro. |
| 12 | KOUADIO NGUESSAN .. | M | E | Y.B. | | ? | Fils de Tiki Kouadio et Brou Adjo. Nouveau né, vit avec sa mère. |
| 13 | OKA TIKI ..... | M | V | K. | C | = | Captif. - Père de Tiki Kouadio, deuxième époux de la mère de Tiki Kouadio. |
| 14 | TIKI LOUKOU ..... | F | Ad | B.B. | U | = | Sœur aînée de Tiki Kouadio, célibataire vivait à Abidjan avec un européen. Après le départ de ce dernier, est venue rendre visite au village, puis est retournée à Abidjan. |
| 15 | N'DRI KONAN ..... | M | Ad | B.B. | P | + | Fils de Tiki Amlan (sœur de Tiki Kouadio) et d'un Fahri, qui vivait à Ndrikro. Après avoir divorcé, Tiki Amlan donna ses enfants à son frère. Ndri Konan travaille sur une plantation de Tiki Kouadio à Oumé. |
| 16 | N'DRI AYA ..... | F | Ad | B.B. | C | + | Sœur de Ndri Konan. Pas encore mariée. Vit dans la cour de Tiki Kouadio. |
| 17 | N'DRI N'ZUE ..... | F | Ad | B.B. | C | + | Deuxième sœur de Ndri Konan. |
| 18 | TANO KONAN ..... | M | Ad | B.B. | P | + | Fils de Tiki Amlan et de son premier mari, un homme de Ndouakro. A donné l'enfant à Tiki Kouadio après avoir divorcé. Exploite une plantation de Tiki Kouadio à Vavoua. |
| 19 | YAO AHOU ..... | F | Ad | B.B. | P | + | Fille de Tiki Amlan et de son deuxième mari, Kofi Yao chef de l'Aoulo III de Diamélassou. A donné l'enfant à Tiki Kouadio. |
| 20 | YAO AFFOUE ..... | F | Ad | B.B. | C | + | Fille de Kouakou Akissi (demi-sœur maternelle de Tiki Kouadio) et d'un homme de Kouassiblékro (Gossan). Donnée par sa mère à l'ancien chef Yao Kouakou. Mariée à un captif Yao Kouassi, a divorcé, est revenue dans la cour de Tiki Kouadio avec ses enfants. |

# COUR DE TIKI KOUADIO

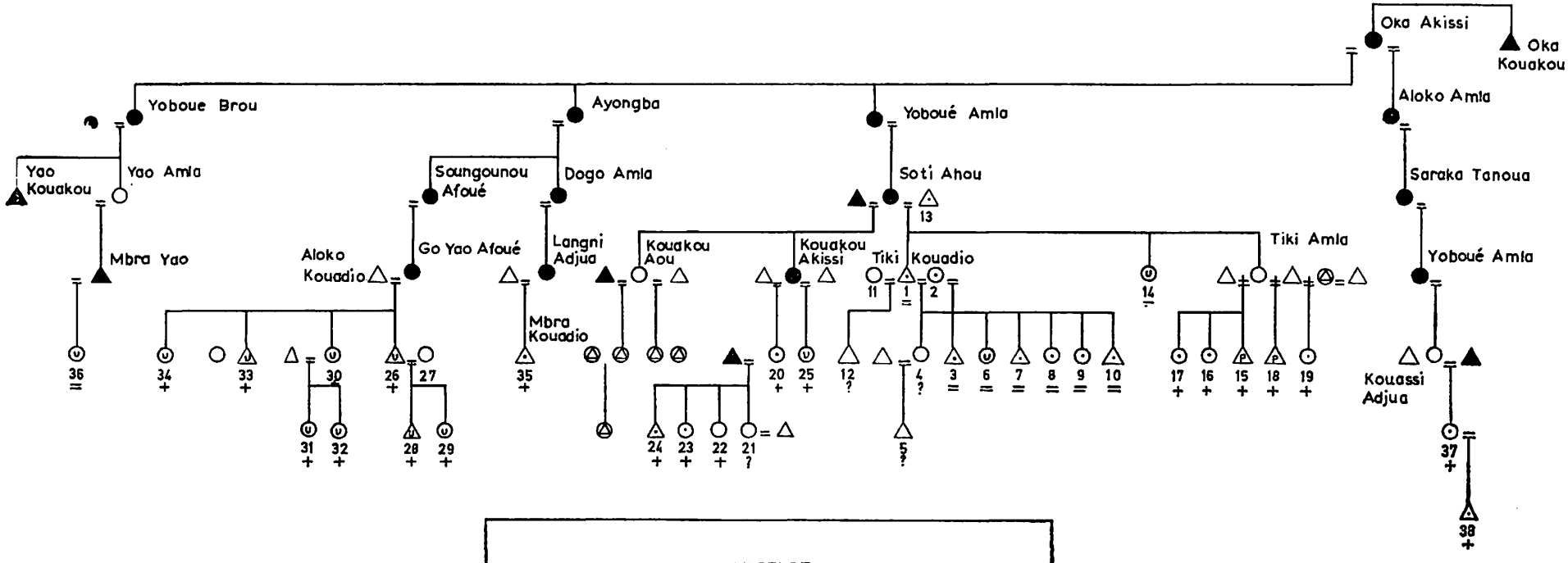


LEGENDE

| Signes inscrits | Signes souscrits |
|---|---|
| △ Réside dans la cour | + Descendance acquise |
| △ P Réside sur une plantation extérieure | – Descendance cédée |
| △ U Réside en ville | = Cas normal |
| | ? Cas mal défini |

△ ≠ ○ Conjoints divorcés

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 21 | KOUASSI AYA I ..... | F | Ad | B.B. K.B. | C | ? | Fille de Yao Affoué et de Yao Kouassi. Mariée à un homme de la cour de Kouakou Kouakou (Aoulo 1, cour 2). N'a pas rejoint la maison de son époux, habite encore chez son demi-frère paternel (Kouassi Yoboué, Aoulo 1, cour 5) mais appartient à Tiki Kouadio. |
| 22 | KOUASSI AYA II ..... | F | E | B.B. K.B. | C | + | Fille de Yao Affoué et de Yao Kouassi, chez Tiki Kouadio. |
| 23 | KOUASSI AMOUEN KINDO ..... | F | E | B.B. K.B. | C | + | Fille idem. |
| 24 | KOUASSI KOFFI ..... | M | E | B.B. K.B. | C | + | Fils idem. |
| 25 | KOUAKOU AMOUEN .... | F | Ad | B.B. | U | + | Fille d'un second mariage de Kouakou Akissi avec un homme de Koffikonankro. Vit à Bouaké. |
| 26 | KOUADIO KOUAKOU ... | M | Ad | B.B. | U | + | Fils d'Aloko Kouadio (Aoulo 1, cour 3) et de Go Yao Affoué, Bla-ba chez l'ancien chef de village Yao Kouakou. A la mort de Go Yao Affoué, Yao Kouakou s'empara de tous les enfants, sous prétexte qu'il n'y avait personne dans la cour d'Aloko Kouadio pour s'en occuper. Il les fit élever à Bouaké par une de ses cousines maternelles. Kouadio Kouakou est maintenant maçon à Béoumi, marié, deux enfants. |
| 27 | | F | Ad | | U | = | Epouse de Kouadio Kouakou. |
| 28 | KOUADIO ..... | M | E | | U | = | Enfants de Kouadio Kouakou. |
| 29 | KOUADIO ..... | F | E | | U | = | |
| 30 | KOUADIO YOBOUE .... | F | Ad | B.B. | U | + | Sœur de 26. S'est enfuie de chez son mari - (homme de Kokokro-Sâ) pour aller à Abidjan en ammenant avec elle ses deux fillettes et son garçonnet. |
| 31 | | M | E | B.B. | U | + | |
| 32 | | F | E | B.B. | U | + | Enfants de Kouadio Yoboué (31, 32, 33). |
| 33 | | F | E | B.B. | U | + | |
| 34 | KOUADIO KOUASSI .... | M | Ad | B.B. | U | + | Frère de 26, mécanicien à Bouaké. - Marié pas d'enfants. |
| 35 | KOUADIO AHOU ..... | F | Ad | B.B. | U | + | Sœur de 26. - Chez son frère à Bouaké. Célibataire. |
| 36 | M'BRA KOUADIO ..... | M | J | B.B. | U | + | Bla-ba dans la même branche que les enfants de Go Yao Affoué chez Tiki Kouadio. |
| 37 | YAO AMLAN ..... | F | J | Y.B. | U | + | Fille de Mbra Yao (décédé) - fils d'une sœur de l'ancien chef Yao Kouakou - et d'une fille de Kofi Tano (chef de l'Aoulo II). Tous les autres enfants sont chez Kouakou Kouakou (Aoulo 1, cour 2). Vit à Bouaké chez Kouadio Kouassi (n° 28). |
| 38 | KOUAME AHOU ..... | F | J | B.B. Y.B. | C | + | Bla-ba dans la même branche de parenté que Aloko Kouadio et Kouassi Kouakou. (Aoulo 1, cour 3). Vit chez Tiki Kouadio. Son frère a été récupéré par Kouassi Kouakou. |
| 39 | KOUAKOU ..... | M | E | B.B. | C | + | Fils de Kouamé Ahou. Enfant né hors mariage. |

## B) COUR DE KOUAKOU YAO ET KOUAKOU KOUAKOU Allangba

Leur statut privilégié de fils de l'ancien chef constitueun facteur positif de la dynamique socio-économique de la cour.

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 8 | 5 | 4 | 0 | 5 | 1 | 3 | 2 | 17 | 11 | — | — | — | — | — | 1 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 1 | — | 3 | — | — | — | 3 | — | 4 | 3 | — | — | — | 1 | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 9 | 5 | 7 | 0 | 5 | 1 | 6 | 2 | 21 | 14 | — | — | — | 1 | — | 1 |

Cette cour comprend 35 dépendants dont les trois quarts (28) sont les résidents quasi-permanents de la cour (cas d'appartenance bien définie).

Les deux cas d'appartenance mal définie sont, d'une part, une épouse qui n'a pas encore rejoint la cour définitivement et, d'autre part, une fillette (n° 37) qui a été provisoirement laissée à sa mère, veuve d'un homme de la cour.

Le déséquilibre du sex-ratio, bien qu'assez fort, ne saurait être considéré comme critique, car il est relatif à la présence d'hommes jeunes et adultes de moins de 25 ans qui ne tarderont pas à se marier.

La prédominance des éléments jeunes et enfants sur les éléments adultes et vieux est remarquable et est l'indice d'un grand dynamisme démographique.

L'absence de migrants et de migrantes en milieu urbain révèle un haut degré d'intégration et de faibles tendances centrifuges.

La population adulte est à peu près équitablement partagée entre le village et les plantations extérieures, qui jouent un rôle très important dans l'économie de la cour.

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 10 | 6 | — | — | 5 | 1 | 2 | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 3 | — | — | — | — | — | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | — | 1 |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 13 | 6 | — | — | 5 | 1 | 3 | 1 | — | 1 | — | — | — | — | — | 2 |

Le tableau ci-dessous montre que Kouakou Yao et son frère — ou leur père, de son vivant — se firent céder, par leurs alliés, des « Bla-ba » dans une proportion importante.

## COUR DE KOUAKOU KOUAKOU

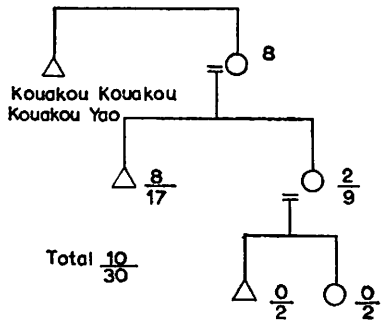


Descendance acquise des sœurs

En revanche ils ne cédèrent qu'une seule fille, qui, d'ailleurs n'est pas sortie de l'Aoulo. Elle est passée sous la dépendance de Tiki Kouadio et réside à Bouaké.

Le fait qu'ils se firent céder, du vivant du vieux Yao Kouakou, tous les enfants (nos 25 à 30) de leur sœur Kouakou Amouen et de Koffi Kouadio (Aoulo III, cour 1, no 12) montre combien un chef occupe une position privilégiée dans la compétition pour la descendance à l'intérieur du village.

⁂

La double orientation — sur le village et vers les plantations extérieures — de la dynamique socio-économique de la cour renvoie à la différence de statut social des deux frères.

Kouakou Yao est le fils d'une captive, à ce titre il joue structurellement le rôle d'un « Bla-ba ». A défaut d'authentique « Bla-ba », il aurait pu recueillir la succession de son père. A sa mort, les fils de ses sœurs pourront faire valoir leurs droits à hériter de ses biens.

Kouakou Kouakou Allangba, est un « Yassoua-ba » ; ses fils et les fils de ses sœurs n'ont sur son héritage que des droits subordonnés à ceux du chef d'Aoulo.

Aussi, est-ce Kouakou Yao qui a conservé la plus grande partie du café planté sur le terroir du village, alors que Kouakou Kouakou a fait porter ses efforts sur la constitution de plantations extérieures que Tiki Kouadio ne pourrait pas s'arroger aussi facilement que celles qui sont situées, à portée de main, sur le terroir du village.

Au village, Kouakou Kouakou possède 0,19 hectare de café et Kouakou Yao 1,02 hectare.

En revanche Kouakou Kouakou Allangba, à l'aide de son frère Kouakou Kouakou Kan (no 31) et de ses neveux, est en train de constituer pour la cour une source importante de revenu sur les plantations extérieures.

Il y a neuf ans, Allangba a acquis dans la région de Daloa, quinze hectares de forêt dont les prix avaient été fixés à 120 000 F. Un premier versement de 50 000 F fut effectué et un contrat de vente écrit fut passé entre les deux parties devant le chef de canton. Une partie de cette somme (40 000 F) avait été rapportée par Kouakou Kan d'une migration de « six mois » à Bongouanou sur la plantation d'un parent utérin ; le reste (10 000 F) fut donné par Allangba.

Kouakou Kan a encore versé 30 000 F au cours des années précédentes.

A l'heure actuelle six hectares sont plantés — dont quatre en plein rendement — où Kouakou Kan a pratiqué des façons culturales améliorées (plantation en ligne et taille des arbres). La dernière campagne a donné deux tonnes de café.

En comptant l'épargne réalisée sur le revenu de l'année dernière, la cour se trouve aujourd'hui en possession de 150 000 F. De cette somme, Allangba réserve 40 000 F pour finir de payer le prix de la plantation de Daloa ; le reste sera consacré à des funérailles commémoratives pour son père, l'ancien chef, mort il y a cinq ans.

En outre il y a deux ans, 30 000 F ont été prélevés sur les revenus de la plantation de Daloa pour acheter dix hectares de forêts dans la région d'Issia, pour Ndri N'Guessan (no 23) un autre neveu utérin d'Allangba. Le prix de vente avait été fixé à 70 000 F. Allangba envisage de faire planter un hectare et demi de cacao. En attendant les premières récoltes, la plantation de Daloa supportera les frais d'entretien de la plantation d'Issia.

En revanche Kouakou Yao ne possède qu'une seule plantation de tenure traditionnelle précaire située dans la région de Daoukro. Il s'agit là d'une zone dont les conditions climatiques sont peu favorables au café, à cause de l'irrégularité des précipitations. Quoique les premiers pieds de café aient été plantés il y a huit ou neuf ans, elle est encore de peu de rapport et Kouakou Kouassi, le frère de Kouakou Yao qui gère la plantation, est obligé d'aller travailler à la tâche sur les plantations voisines — plus anciennes ou mieux entretenues — pour gagner un peu d'argent.

⁂

Les migrations saisonnières masculines sont importantes. Cette année, cinq hommes jeunes sur les six qui appartiennent à la population quasi-permanente de la cour et qui sont à l'âge de participer aux migrations saisonnières ont fait les « six mois » sur les plantations extérieures.

Quatre d'entre eux ont travaillé sur les plantations familiales. Un seul est parti chez un parent relativement éloigné (un cousin au second degré de sa mère).

Ajoutons qu'un jeune tailleur est allé exercer son métier en milieu de plantation dans la région de Oumé pour la durée de la campagne de migrations saisonnières.

Ainsi la majorité de la force de travail de la cour — constituant une main-d'œuvre bon marché — est temporairement exportée sur les plantations familiales.

Les sommes rapportées (1) qui ne sont pas négligeables, sont partiellement réintroduites dans l'économie globale de la cour (2).

⁂

En expansion démographique, possédant une grande capacité d'intégration sociale, jouissant d'une économie prospère et bien équilibrée par sa double orientation vers le village et vers l'extérieur, cette cour constitue un milieu social stable et sans conflit interne majeur.

---

(1) 41 000 cette année pour 5 migrants. Le sixième qui n'est pas encore de retour n'a pu être interrogé.

(2) Cette année, sous forme de prestations pour les funérailles et de compensations matrimoniales pour les fiancées des jeunes célibataires.

**Aoulo n° 1 TIKI KOUADIO** — **Cour n° 2 KOUAKOU YAO KOUAKOU KOUAKOU Allangba**

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | KOUAKOU AYO ..... | M | Ad | Y.B. K.B. (B.B.) | C | = | Fils de l'ancien chef Yao Kouakou et d'une captive. Joue structurellement le rôle d'un bla-ba. |
| 2 | BROU ADJUA ..... | F | Ad | | C | = | Epouse de Kouakou Yao. Originaire de Gbendékouassikro. |
| 3 | YAO YAO ..... | M | E | Y.B. | C | = | |
| 4 | YAO ..... | F | E | Y.B. | C | = | |
| 5 | YAO N'GORAN ..... | F | E | Y.B. | C | = | Enfants de Kouakou Yao et de Brou Adjua. |
| 6 | YAO ADJUA ..... | F | E | Y.B. | C | = | |
| 7 | YAO KOUAKOU ..... | M | E | Y.B. | C | = | |
| 8 | YAO KOUADIO ..... | M | E | Y.B. | C | = | |
| 9 | KOUAKOU KOUAKOU ALLANGBA ..... . | M | Ad | Y.B. | C | = | Fils de l'ancien chef Yao Kouakou et d'une femme de Tiépli. |
| 10 | N'DRI AMLAN ..... | F | Ad | | C | = | Epouse de Allangba. - Originaire de Ndrikro. |
| 11 | KOUAKOU AHOU ..... | F | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 12 | KOUAKOU KOUAKOU .. | M | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 13 | KOUAKOU AMOUEN ... | F | E | Y.B. 2 | C | = | Enfants de Allangba et Ndri Amlan. |
| 14 | KOUAKOU YAO ..... | M | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 15 | KOUAKOU YOBOUE .... | M | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 16 | BROU KONDRO ..... | F | V | K. | C | = | Captive. Epouse de Yao Kouakou - mère de Kouakou Yao (1). |
| 17 | TANO TANO ..... | F | V | | C | + | Première épouse de Yao Kouakou. N'est pas retournée chez elle à Ndrikro, après la mort de son mari. Aurait pu aussi aller chez sa fille mariée à Gbendékouassikro. |
| 18 | KONAN KOFFI ..... | M | J | B.B. | C | + | Fils de Kouakou Amouen (sœur de Kouakou Yao) et d'un homme de Ndrikro. Elle a donné ses deux premiers garçons à son frère. |
| 19 | KONAN KOFFI II ..... | M | J | B.B. | C | + | |
| 20 | KOUAKOU KOUASSI ... | M | Ad | Y.B. | P | = | Frère de Kouakou Yao. - Plantation à Daoukro. Marié, un garçon. |
| 21 | | F | Ad | | P | = | Epouse de Kouakou Kouassi. |
| 22 | KOUASSI ..... | M | E | Y.B. 2 | P | = | Fils de Kouakou Kouassi. |
| 23 | N'DRI NGUESSAN ..... | M | Ad | B.B. | P | + | Fils de Kouakou Ahou (sœur de Allangba) (9) et d'un homme de Gbendékouassikro ; est à Daloa sur la plantation de Kouakou Kouakou Kan, frère d'Allangba. |
| 24 | KOUADIO AMOUEN .... | F | Ad | B.B. | P | ? | Fille de Kouakou Adjua (sœur de Kouakou Allangba) et d'un homme de Gbendékouassikro. Donnée à Allangba. Est sur la plantation de Kouakou Kan (31) à Dalao. - Mariée à un Aïtou. |

# COUR DE KOUAKOU KOUAKOU ALANGBA ET DE KOUAKOU YAO

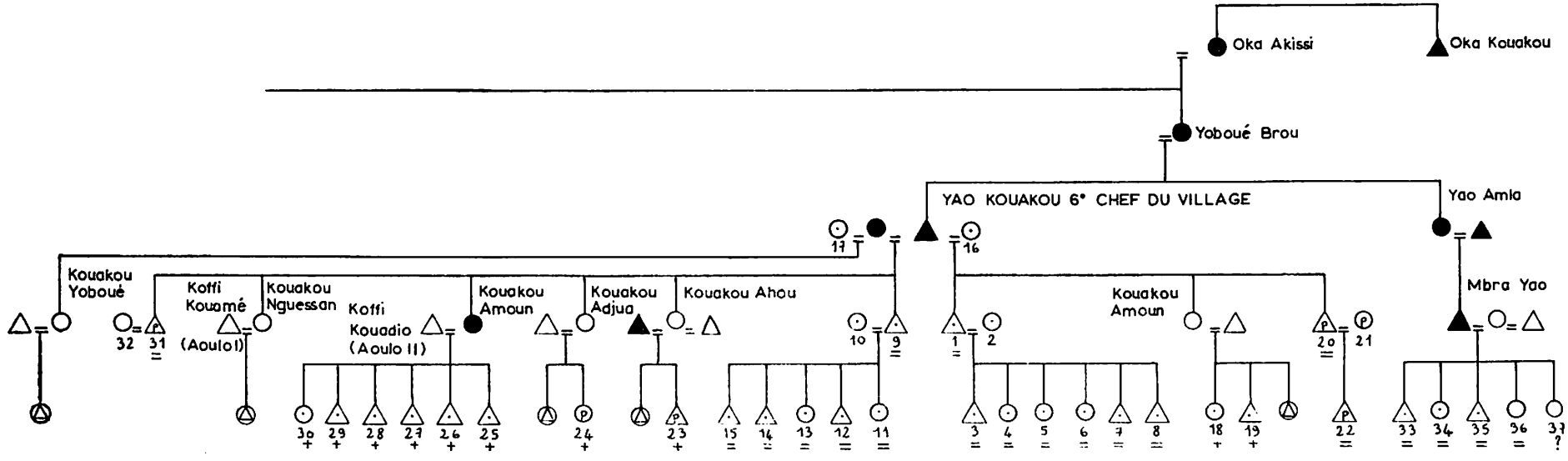

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 25 | KOUADIO KONAN ..... (Tailleur) | M | Ad | B.B. | C | + | |
| 26 | KOUADIO KONAN Ba .. | M | Ad | B.B. | C | + | Enfants de Kouakou Amouen (sœur de Kouakou Kouakou Allangba et de Kofi Kouadio (Aoulo III, cour 1). A la mort de Kouakou Amouen, le vieux Yao Kouakou s'est fait donner les enfants. |
| 27 | KOUADIO KOFFI ..... | M | J | B.B. | C | + | |
| 28 | KOUADIO KOUAME .... | M | E | B.B. | C | + | |
| 29 | KOUADIO N'GORAN ... | M | E | B.B. | C | + | |
| 30 | KOUADIO AMLAN ..... (Mossia) | F | Ad | B.B. | C | + | |
| 31 | KOUAKOU KOUAKOU .. Kan | M | Ad | Y.B. | P | = | Frère de Kouakou Kouakou Allangba, plantation à Daloa. - Marié, pas d'enfants. |
| 32 | | F | Ad | | P | = | Epouse de Kouakou Kouakou Kan. |
| 33 | YAO YAO ..... | M | J | Y.B. | C | = | Enfants de Mbra Yao (décédé) - fils d'une sœur de l'ancien chef Yao Kouakou - et d'une fille de Kofi Tano (chef de l'Aoulo II). A la mort de Mbra Yao, le vieux Yao Kouakou se fit donner les enfants. Une fille, Yao Amlan (Aoulo 1, cour 1, n° 31) a été donnée à Tiki Kouadio - et une autre est restée avec sa mère, remariée à un planteur à Daoukro. |
| 34 | YAO N'GUESSAN ..... | F | E | Y.B. | C | = | |
| 35 | YAO YAO II ..... | M | J | Y.B. | C | = | |
| 36 | YAO AMLAN ..... | F | J | Y.B. | C | — | |
| 37 | YAO AKISSI ..... | F | E | Y.B. | | ? | |

⁂

C) **COUR DE KOUASSI KOUAKOU Béhigbro, ALLOKO KOUADIO ET KOUAKOU KOUAME.**

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour ..... | — | 1 | 2 | 2 | — | — | 1 | 1 | 5 | 2 | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo ..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village ..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin ..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure ..... | 1 | — | 3 | — | — | — | 1 | — | 4 | 1 | — | — | 1 | 1 | — | 1 |
| Ville ..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL ..... | 1 | 1 | 5 | 2 | — | — | 2 | 1 | 9 | 3 | — | — | 1 | 1 | — | 1 |

Cette cour offre un tout autre aspect. De faible volume, elle est particulièrement déséquilibré. Elle ne compte pas d'enfants. Les éléments adultes et vieux sont nettement prédominants sur les éléments jeunes, et le déficit en femmes est considérable.

Les cas d'appartenance mal définies sont : le propre fils de Béhigbro et de sa seconde femme divorcée (la jeune épouse de ce fils et leur enfant) élevé moitié par sa mère, moitié par Béhigbro.

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 3 | — | — | — | — | — | 2 | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 | 1 | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 | 3 | — | — |
| Plantation extérieure | 1 | — | — | — | — | — | 3 | — | — | — | — | — | — | 1 | 2 | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 | 2 | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 4 | — | — | — | — | — | 5 | — | 2 | 2 | 2 | 1 | 4 | 4 | 2 | — |

La balance acquisition-cession de descendance est nettement défavorable à la cour : cinq enfants acquis des sœurs et des cousines contre quinze enfants cédés à leurs maternels.

Pourtant Béhigbro, Ailoko Kouadio et Kouakou Kouamé ont eu, à eux trois, sept sœurs qui leur ont donné une descendance de treize personnes.

## COUR DE KOUASSI KOUAKOU

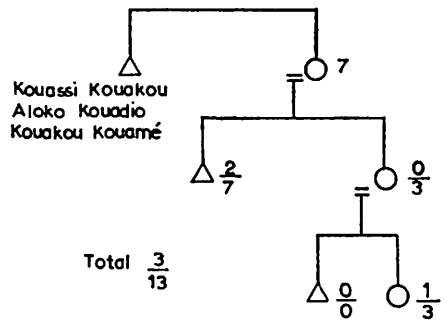


Descendance acquise des soeurs

Cette incapacité à conserver la descendance en lignée masculine n'est pas liée au statut, car Béhigbro est un « Bla-ba » et Aloko Kouadio est le fils de l'ancien chef de cette cour (1), mais à des conjonctures particulièrement défavorables et à des traits de personnalité.

Aloko Kouadio est un faible dépourvue d'avidité et incapable de violence ou de brutalité. Quant à Béhigbro, plus jouisseur qu'avide, il est trop égoïste et trop préoccupé de sa propre personne pour avoir l'étoffe d'un rassembleur de descendance.

⁂

L'économie de la cour n'est guère brillante. Béhigbro possède deux plantations extérieures à Kouakoussekro (Bocanda). Mais il s'agit là de tenures traditionnelles précaires, et les rendements sont si faibles que Yao Djé (n° 10) l'un des exploitants, est allé cette année faire les « six mois » dans la région de Sassandra et envisage d'abandonner définitivement la plantation de Kouakoussekro.

Aloko Kouadio possède à Zuénoula une plantation de café ; elle aussi, de tenure traditionnelle est à rendements faibles. De toute façon les caféiers ont brûlé l'année dernière et la plantation va être abandonnée.

Sur le terroir, Béhigbro possède seulement 0,45 hectare de café et son neveu Kouakou Kouamé, qui avait une petite parcelle, la laisse péricliter.

Autant que l'intégration sociale, la sclidarité économique de la cour est à un très bas niveau.

Béhigbro vit sans doute, sur les réserves de numéraire et de biens qu'il a constituées lorsqu'il était « Représentant ». Aloko Kouadio vit d'expédients, il est obligé d'affermer ses terres à un neveu utérin qui vit à N'drikro chez ses paternels et qu'il n'a pas su récupérer lorsque ses parents sont morts.

Quant aux éléments jeunes et adultes de la cour, ils participent activement au mouvement de migration saisonnière. Mais tous les quatre sont allés faire les « six mois » sur des plantations non familiales (2). En revanche, les sommes qu'ils en ont rapportées se montent à 63 000 F. Les deux migrants qui ont travaillé sur des plantations de parents ont rapporté 10 000 et 12 000 F et les deux autres — dont un au tiers (« Abunsan ») — qui ont travaillé sur des plantations étrangères ont rapporté 20 000 et 21 000 F.

Mais aucun d'entre eux n'envisage d'utiliser ces sommes autrement que pour des dépenses personnelles.

(1) Cette cour était même, autrefois, un Aoulo indépendant. Ce n'est qu'à la mort du vieux Saraka Aloko qu'elle fut absorbée par l'ancien chef Yao Kouakou. Cette ancienne indépendance se manifeste encore dans l'activité agricole : les hommes des quatre autres cours travaillent toujours ensemble alors que ceux de la cour de Béhigbro ne se joignent jamais à eux.

(2) L'un d'entre eux est allé sur la plantation du fils de Béhigbro et de sa seconde épouse. Mais on ne saurait considérer cette plantation comme une plantation familiale dans la mesure où elle a été donnée par les maternels. Un autre est allé sur la plantation d'un parent éloigné de Béhigbro ; les deux autres chez des étrangers.

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | KOUASSI KOUAKOU ... Béhigbro | M | V | B.B. | C | = | Fils de Saraka Nguessan et d'un homme de Ndrikro. S'est marié trois fois. Ses deux premières femmes ont divorcé peu de temps après le mariage. |
| 2 | KOUAKOU AKISSI ..... | F | Ad | Y.B. | P | — | Fille de Béhigbro et de sa première femme (Ndrikro). A été élevée par sa mère. Actuellement mariée à un homme de Ndrikro, planteur à Daloa. |
| 3 | KOUAKOU KONAN ..... | M | Ad | Y.B. | P | ? | Fils de Béhigbro et de sa seconde femme (de Ndrikro). Il a été élevé moitié par sa mère, moitié par son père. Mais la plantation qu'il a à Daloa lui a été donnée par ses parents maternels. |
| 4 | | F | Ad | | P | ? | Epouse de Kouakou Konan. |
| 5 | KOUAKOU N'DRI ..... | F | E | Y.B. | P | ? | Fille de Kouakou Konan. |
| 6 | KONAN N'DRI ..... | F | V | B.B. | C | = | Troisième épouse de Béhigbro - demi-sœur maternelle de Tiki Kouadio. Union incestueuse (Propro). Mariée à un homme de Gbendékoissikro dont elle a eu un fils Kouadio Konan (7) qu'elle a amené avec elle lorsqu'elle est partie se marier avec Béhigbro. Cet enfant a été élevé par Béhigbro. Il est actuellement sur une plantation à Kouakoussékro. |
| 7 | KOUADIO KONAN ..... | M | Ad | B.B. | P | + | |
| 8 | DALI KOUAME ..... | M | Ad | B.B. | C | + | Fils de Yao Adjua (arrière-petite-fille en ligne utérine de Saraka Nguessan. Mère de Béhigbro) et d'un homme de Mbrakro. Yao Adjua ayant quitté son premier mari pour épouser Nguessan Kouassi (Aoulo II, cour 4), il vint s'installer à Diamélassou chez Béhigbro, après s'être disputé avec son père. |
| 9 | KOUAME YAO ..... | M | J | B.B. Y.B. | C | + | Arrière-petit-fils en ligne utérine de Saraka Tanoua, sœur de Saraka Nguessan, la mère de Béhigbro. Son père Kouassi Kouamé, était aussi un bla-ba (fils de Kouakou Akissi demi-sœur maternelle de Tiki Kouadio. |
| 10 | YAO DIE ..... | M | Ad | B.B. | P | + | Petit-fils en ligne utérine de Saraka Nguessan. Sa mère et son père qui étaient de Kofikonankro sont décédés. Elevé par Béhigbro sur une plantation de Béhigbro Kouakoussekro. |
| 11 | ALOKO KOUADIO ..... | M | V | B.B. | C | = | Fils de Saraka Aloko ; frère de Saraka Nguessan. |
| 12 | KOUADIO KOUAKOU ... | M | Ad | B.B. | U | — | Enfants de Aloko Kouadio et de sa première épouse. Au décès de cette dernière, ils ont tous été enlevés par l'ancien chef Yao Kouakou. (Cf n°s 26, 27, 28, 29, Aoulo I, cour 1). |
| 13 | KOUADIO YOBOUE .... | F | Ad | B.B. | U | — | |
| 14 | KOUADIO KOUASSI .... | M | Ad | B.B. | U | — | |
| 15 | KOUADIO AHOU ..... | F | Ad | B.B. | U | — | |

# COUR DE KOUASSI KOUAKOU BEHIGBRO
# ALOKO KOUADIO ET KOUAKOU KOUAME

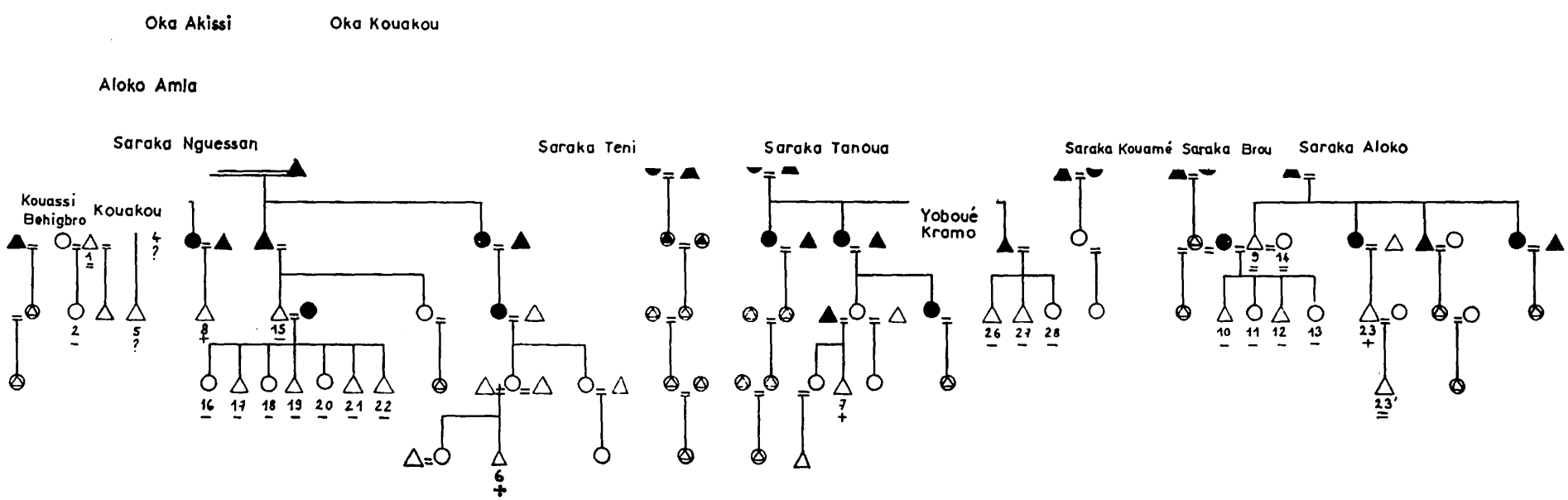

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 16 | KOUAKOU AMLAN ..... | F | V | | C | = | Deuxième épouse de Aloko Kouadio. Veuve d'un captif de l'ancien chef Yao Kouakou dont elle n'a pas eu d'enfant. C'est la fille de Yao Affoué (Aoulo III, cour n° 2). Elle-même fille de Yoboué Yao, deuxième chef du village. |
| 17 | KOUAKOU KOUAME ... | M | Ad | B.B. | C | = | Petit-fils en ligne masculine de Saraka Nguessan. Veuf d'une femme de Tiépli - qui lui avait donné huit enfants. Peu après le décès de cette femme un enfant est mort. Les maternels de Tiépli ont saisi cette occasion pour enlever les enfants survivants. L'enlèvement étant survenu l'année dernière, les intéressés n'ont pas voulu mentionner les noms des enfants. |
| 18 | | F | J | Y.B 2 | | — | |
| 19 | | M | J | Y.B 2 | | — | |
| 20 | | F | E | Y.B 2 | | — | |
| 21 | | M | E | Y.B 2 | | — | |
| 22 | | F | E | Y.B 2 | | — | |
| 23 | | M | E | Y.B 2 | | — | |
| 24 | | M | E | Y.B 2 | | — | |
| 25 | KOUADIO KOUADIO ... | M | Ad | Y.B. | P | + | Fils de Nda Amouen, sœur de Aloko Kouadio et d'un homme de Ndrikro. A la mort de sa mère est venu chez son oncle utérin. Actuellement à Zuénoula sur une plantation de Aloko Kouadio. - Marié, un garçon. |
| 25 bis | | F | Ad | Epouse | P | = | |
| 25 ter | KOUADIO ..... | M | E | Y.B. 2 | P | = | |
| 26 | KRAMO M BRA ..... | M | Ad | Y.B. | U | — | Enfants de Yoboué Kramo, pris par l'Aoulo de Kofi Yao. |
| 27 | KRAMO N GATTA ..... | F | Ad | Y.B. | U | — | |
| 28 | KRAMO N ZUE ..... | F | Ad | Y.B. | U | — | |

***

## D) COUR DE KOFFI KOUAME

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour ..... | 1 | 4 | — | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 6 | 5 | — | — | — | — | — | 1 |
| Aoulo ..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village ..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin ..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure ..... | — | — | 1 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville ..... | — | — | 1 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL ..... | 1 | 4 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 8 | 5 | 1 | — | — | — | — | 1 |

La cour est de dimensions moyennes, avec, toutefois une démographie dynamique où prédominent les éléments enfants et jeunes.

Koffi Kouamé est un « Yassoua-ba » au second degré ; dans l'Aoulo il fait plus figure de client que de véritable « ayant droit ».

Petit-fils en lignée masculine de Yoboué Yao, troisième chef du village, il devait normalement faire partie de l'Aoulo III dont les hommes appartiennent à la même branche de parenté.

Il s'est trouvé lié à l'Aoulo des chefs de village par sa mère qui était la demi-sœur paternelle de Soti Yao, cinquième chef. Toutefois, par cette femme — dont le père était de Tiépli et la mère de N'drikro — il n'est ni « Blaba » ni « Yassoua-ba » pour le village.

Pour l'attacher davantage à l'Aoulo, l'ancien chef Yao Kouakou lui donna une de ses filles en mariage.

En dépit de son statut assez bas, Koffi Kouamé est parvenu à se maintenir en bonne position dans la compétition pour la descendance. La balance des cessions-acquisitions lui est nettement favorable.

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 3 | 1 | — | — | 1 | 1 | 1 | 2 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — |
| Plantation extérieure | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 4 | 1 | — | — | 1 | 1 | 2 | 2 | — | — | — | — | — | — | 1 | — |

Par ailleurs, il a conservé avec ses maternels de N'drikro de très bons rapports, en particulier au niveau économique (1), qui lui assurent une certaine indépendance vis-à-vis de l'Aoulo.

⁂

Koffi Kouamé possède une petite parcelle de café au village (0,32 hectare) et a hérité une bonne plantation de son frère décédé récemment.

Il y a une dizaine d'années Oka Eboua a acheté de la forêt dans les environs de Tiékonanfla ; il donna trois hectares — qu'il avait payé 30 000 F — à Koffi Kouamé II, frère du chef de cour.

La plantation est d'un très bon rapport. Toutefois Yao Kouadio (n° 15) qui en a la responsabilité garde pour lui la majeure partie de l'argent. Les sommes qu'il envoie au village (15 000 F l'année dernière) sont partagées entre Koffi Kouamé et Oka Eboua qui se trouve à N'drikro.

COUR DE KOFI KOUAME

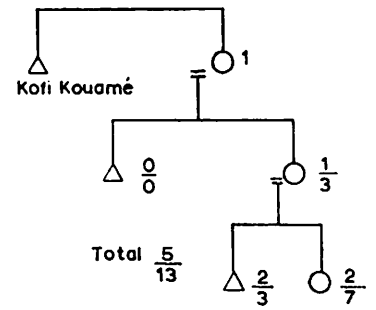


Descendance acquise des sœurs

(1) La plantation de Tiékonanfla, exploitée par Yao Kouadio a été donnée par Oka Eboua, fils de la demi-sœur maternelle de la mère de Koffi Kouamé.

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | KOFFI KOUAME ..... | M | Ad | Y.B. 2 | C | = | Koffi Kouamé est le petit-fils, en ligne masculine de Yoboué Yao - deuxième chef du village. Sa mère était la demi-sœur paternelle de Soti Yao (chef du village). A la mort de ses parents, Yao Kouakou ancien chef du village demanda aux maternels (Ndrikro) de garder l'enfant dans son Aoulo. |
| 2 | KOUAKOU NGUESSAN . | F | V | (Y.B.) | C | = | Fille de l'ancien chef Yao Kouakou. Epouse de Koffi Kouamé. |
| 3 | KOUAME YAO ..... | M | J | Y.B. 3 | C | = | Fils de Kofi Kouamé et Kouakou Nguessan. |
| 4 | KOUAME KOFFI ..... | M | J | Y.B. 3 | C | = | Fils de Kofi Kouamé et Kouakou Nguessan. |
| 5 | KOFFI AFFOUE ..... | F | V | Y.B. 2 | C | ? | Sœur de Kouffi Kouamé. Veuve d'un homme de Diekro. Remariée à Tano Kouakou (Aoulo II, cour 3). Mais continue à vivre dans la cour de son frère. |
| 6 | KOUAME AYA I ..... | F | Ad | Y.B. 3 | C | + | Fille de Koffi Affoué. Veuve d'un homme de Gbendékoissikro. Réside aussi partiellement chez sa sœur, mariée à Ndri Kofi (Aoulo III, cour 2), qui a une plantation à Daloa. |
| 7 | KOFFI KOFFI ..... | M | J | Y.B. 4 | C | + | Fils de Kouamé Aya. |
| 8 | KOUAME AMLAN ..... | F | E | Y.B. 4 | C | + | Fille de Kouamé Aya II (sœur de Kouamé Aya I) mariée à un homme de Minankro, planteur à Gagnoa. |
| 9 | KOFFI KONAN ..... | M | E | Y.B. 4 | C | + | Enfants de Kouamé Nguessan (autre fille de Koffi Affoué) et de Ndri Koffi (Aoulo III, cour 2), planteur à Daloa. |
| 10 | KOFFI ADJUA ..... | F | E | Y.B. 4 | C | + | |
| 11 | KONAN KOFFI ..... | M | J | Y.B. 3 | C | = | Enfants de Koffi Konan (décédé) - frère de Koffi Kouamé et d'une femme de Ndrikro. |
| 12 | KONAN NGORAN ..... | M | J | Y.B. 3 | C | = | |
| 13 | KOUAME KOFFI ..... | M | Ad | Y.B. 3 | U | = | Fils d'un frère de Koffi Kouamé (décédé) et d'une femme de Mbrakro. Service militaire à Daloa. |
| 14 | KOUAME KOFFI ..... | M | E | Y.B. 3 | | ? | Frère de 13, réside chez ses maternels provisoirement. |
| 15 | YAO KOUADIO ..... | M | Ad | Y.B. 2 | P | + | Fils de la sœur de la mère de Koffi Kouamé. Plantation à Tiékonanfla. |

# COUR DE KOFFI KOUAME

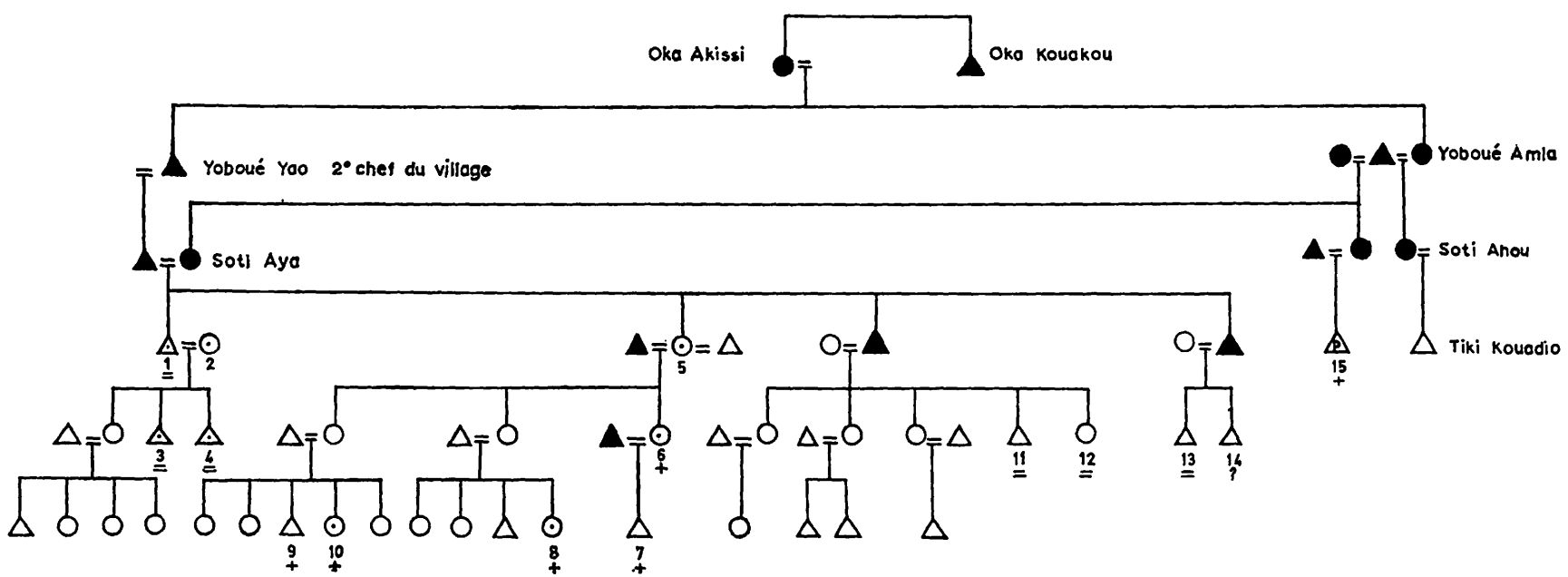

## E) COUR DE KOUASSI YOBOUE

Cour de petite dimension qui, en raison du bas statut de son chef (1), s'est trouvée en mauvaise position dans la compétition pour la descendance.

Toutefois, son fils Kouassi Yoboué a su, comme Koffi Kouamé, conserver avec ses maternels (de Gbendékouassikro) de bonnes relations au niveau économique. Son jeune frère, Kouassi Kanga a effectué une longue série de migrations saisonnières sur une plantation d'un oncle maternel, à Issia, par qui il s'est fait donner, il y a deux ans, une portion de forêt pour y faire sa propre plantation.

Kouassi Yoboué est donc en position de faire jouer l'allégeance à ses maternels contre l'autorité de Tiki Kouadio.

### COUR DE KOUASSI YOBOUE

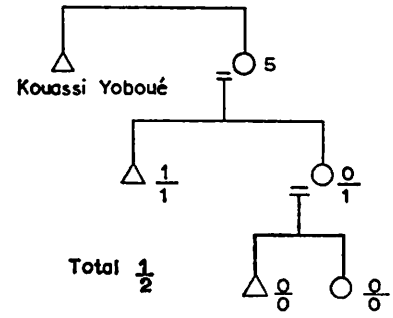


Descendance acquise des soeurs

(1) Les enfants arrachés par Tiki Kouadio le furent en partie du vivant du captif Yao Kouassi, décédé depuis peu de temps.

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 3 | 1 | 1 | — | 2 | 1 | 1 | — | 5 | 4 | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | — | 1 | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 3 | 2 | 1 | — | 2 | 1 | 1 | — | 6 | 4 | — | — | — | — | 1 | — |

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 3 | 4 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | 3 | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 1 | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 4 | 4 | — | — | 1 | — | — | — | 1 | 3 | — | — | — | — | — | — |

# COUR DE KOUASSI YOBOUE

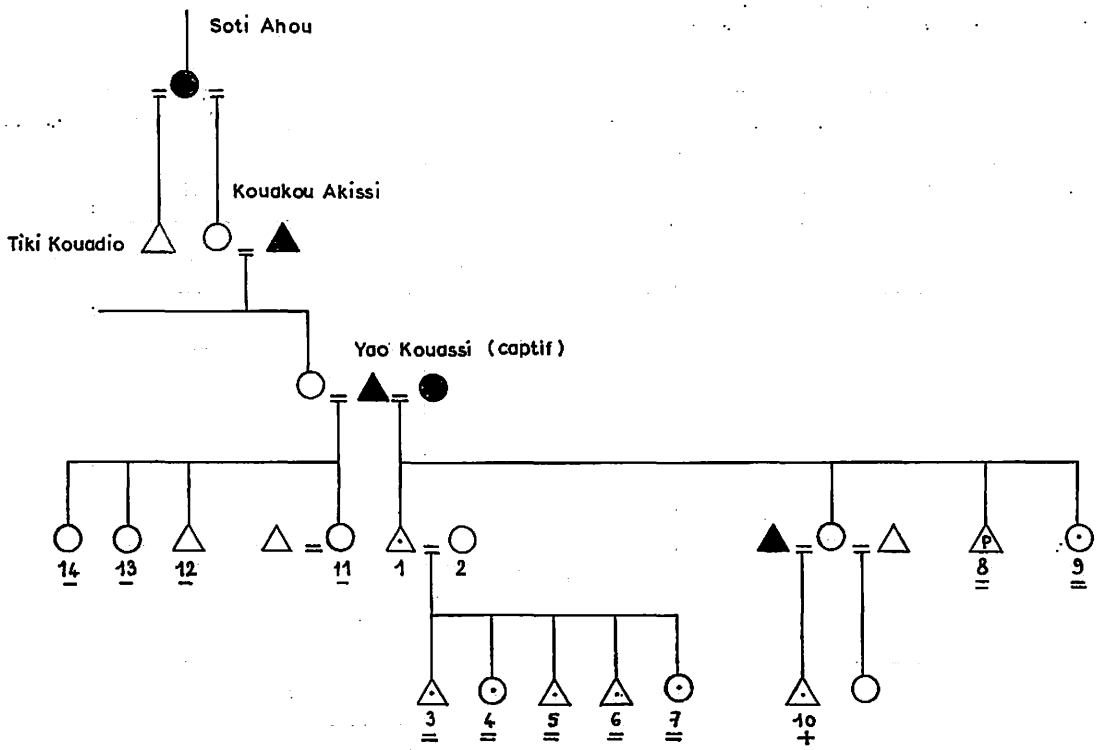

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | KOUASSI YOBOUE ..... | M | Ad | K.B. | C | = | Fils du captif Yao Kouassi et d'une femme de Gbendékoissikro (première épouse). |
| 2 | KOFFI AMLAN ..... | F | Ad | | C | = | Epouse de Kouassi Yoboué (Ndouakro). |
| 3 | YOBOUE YAO ..... | M | J | Y.B. 2 | C | = | Enfants de Kouassi Yoboué et de Koffi Amlan. |
| 4 | YOBOUE AKISSI ..... | F | E | Y.B. 2 | C | = | » |
| 5 | YOBOUE KOUAME ..... | M | E | Y.B. 2 | C | = | » |
| 6 | YOBOUE KANGA ..... | M | E | Y.B. 2 | C | = | » |
| 7 | YOBOUE NGORAN ..... | F | E | Y.B. 2 | C | = | » |
| 8 | KOUASSI KANGA ..... | M | J | K.B. | P | = | Frère de Kouassi Yoboué. Sur une plantation à Issia - achetée par les maternels. |
| 9 | KOUASSI AFFOUE ..... | F | Ad | K.B. | C | = | Sœur de Kouassi Yoboué. |
| 10 | KOFFI KOUAKOU ..... | M | E | Y.B. 2 | C | + | Fils de Kouassi Amouen (sœur de Kouassi Yoboué) et de Tano Koffi (décédé) fils de Koffi Tano (chef de l'Aoulo II). |
| 11 | KOUASSI AYA ..... | F | Ad | Y.B. 2 B.B. | | — | Enfants de Yao Kouassi et de sa seconde femme Yao Affoué. Yao Affoué divorça et emmena ses enfants avec elle chez Tiki Kouadio (cf Aoulo 1, cour 1). Kouassi Aya est actuellement mariée à un homme de chez Kouakou Yao. |
| 12 | KOUASSI KOFFI ..... | M | J | Y.B. 2 B.B. | | — | |
| 13 | KOUASSI AMOUEN .... KINDO ..... | F | E | Y.B. 2 B.B. | | — | |
| 14 | KOUASSI AYA II ..... | F | E | Y.B. 2 B.B. | | — | |

## CONCLUSION SUR L'AOULO DE TIKI KOUADIO

Cet Aoulo est loin de constituer un milieu social indifférencié, homogène et stable.

Le statut des chefs des cours est un premier facteur de différenciation et d'hétérogénéité. Nous avons montré, pour chaque cour, comment le statut — chef, fils de chef, « Bla-ba », « Yassoua-ba », fils de captif — retentissait sur la dynamique socio-économique.

Cette hétérogénéité et le rôle que jouent les différences de statuts se manifestent d'ailleurs déjà à l'intérieur de la cour (nous avons montré comment la différence de statut entre les deux fils de l'ancien chef a pu déterminer la double orientation de l'économie de la cour. Cour n° 2).

Certes, le statut est loin de suffire à rendre compte, à lui seul, de phénomènes aussi complexes, dans la mesure où des facteurs conjoncturels ou personnels peuvent en redoubler ou en annuler les effets.

Le second élément de différenciation — la capacité de la cour à « arracher » ses « Bla-ba » et à conserver ses « Yassoua-ba » — est, non seulement un indice de vitalité et de dynamisme, mais aussi un indice de tensions et de conflits lorsque la captation de descendance s'effectue à l'intérieur de l'Aoulo ou du village.

La balance des acquisitions-cessions de descendance est nettement favorable à l'Aoulo : 37 enfants acquis des alliés contre seulement 11 cédés.

Toutefois le nombre important d'enfants « arrachés » aux autres Aoulo du village (10) et à l'intérieur de l'Aoulo (9) est l'indice d'une solidarité peu active à l'intérieur de ces groupements, dont la cohésion et l'intégrité sont souvent en rupture d'équilibre.

Le degré d'intégration sociale n'est pas non plus homogène. Dans la cour de Tiki Kouadio, la concentration des personnes est sans cesse remise en cause par de fortes tendances centrifuges qui proviennent d'un manque d'intégration et provoquent une forte migration urbaine. En revanche, la cour n° 2 offre un haut degré d'intégration sociale. Le niveau d'intégration des cours dans l'Aoulo est lui aussi très variable. La cour de Béhigbro (n° 3), qui était autrefois un Aoulo indépendant, est certainement la cour la moins bien intégrée à l'Aoulo. Rappelons que les hommes de Béhigbro ne travaillent pas en commun avec les autres hommes de l'Aoulo. En second lieu les migrations saisonnières ne se font guère sur les plantations extérieures de la cour, qui sont très médiocres. La cour du fils de captif (n° 5) et celle de Koffi Kouamé, « Yassoua-ba » au second degré, entretiennent avec leurs maternels d'excellents rapports qui réduisent leur assujettissement à l'Aoulo et les situent dans un système de double allégeance.

Le schéma de la page suivante représente d'une façon synthétique les rapports que les cours de l'Aoulo entretiennent les unes avec les autres en termes de coopération (économique, sociale et religieuse) et en termes de conflits, ainsi que les rapports des cours avec les intérêts extérieurs (migrations, plantations hors-terroir, coopération avec les maternels...).

La sphère de ces intérêts extérieurs varie pour chacune des cours.

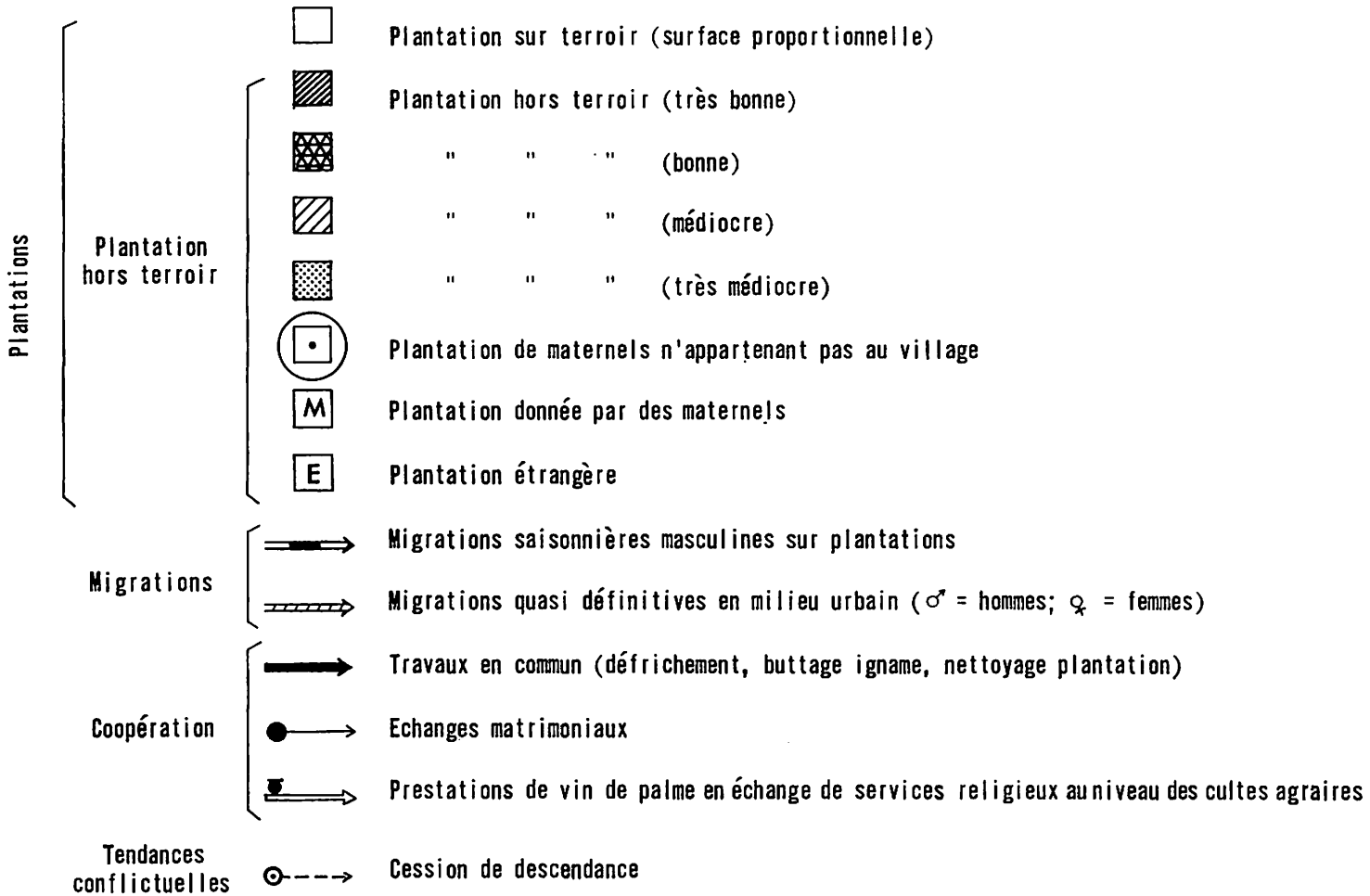
Plantations
Plantation hors terroir
Plantation sur terroir (surface proportionnelle)
Plantation hors terroir (très bonne)
" " " (bonne)
" " " (médiocre)
" " " (très médiocre)
Plantation de maternels n'appartenant pas au village
M
Plantation donnée par des maternels
E
Plantation étrangère
Migrations
Migrations saisonnières masculines sur plantations
Migrations quasi définitives en milieu urbain (♂ = hommes; ♀ = femmes)
Coopération
Travaux en commun (défrichement, buttage igname, nettoyage plantation)
Echanges matrimoniaux
Prestations de vin de palme en échange de services religieux au niveau des cultes agraires
Tendances conflictuelles
Cession de descendance

# AOULO DE TIKI KOUADIO

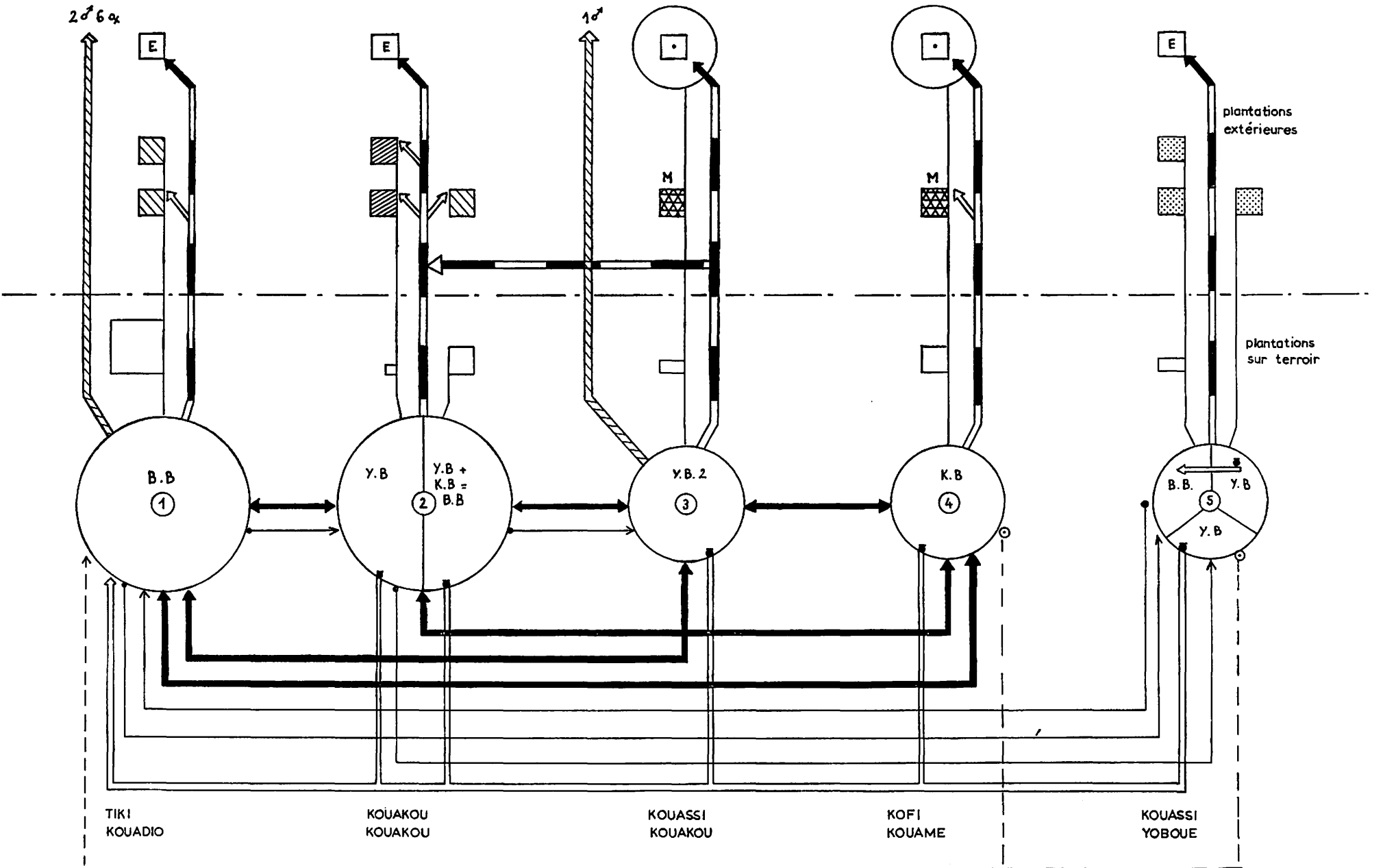


RAPPORT DES COURS ENTRE ELLES ET AVEC L'EXTERIEUR

## L'AOULO DE KOFI TANO

L'Aoulo de Kofi Tano offre un tout autre visage. D'abord, il est de dimensions plus modestes : il ne compte que quarante et un résidents quasi-permanents. Mais, surtout, il se caractérise par un faible dynamisme socio-économique, lié, semble-t-il, encore plus à des facteurs de personnalité qu'à des conjonctures défavorables.

Notons d'abord la forte proportion des appartenances mal définies : un peu plus de 11 % de l'ensemble des dépendants et près de 20 % des résidents quasi-permanents de l'Aoulo.

Notons aussi la forte proportion de vieillards (plus de 50 ans) : près de 14 %, ainsi que la proportion des moins de 15 ans : 46,3 % de la population quasi-permanente. Quinze personnes actives nourrissent, en plus d'elles-mêmes, vingt-six non actifs, ce qui fait un taux de 100 pour 273 (1).

Si l'on compte les personnes d'appartenance mal définie qui vivent dans l'Aoulo, et qui sont des femmes (et leurs enfants) n'ayant pas encore rejoint la cour de leur époux, le sex-ratio est fortement déséquilibré avec un taux de 100 hommes pour 142 femmes (2).

La balance acquisition-cession de descendance reste favorable à l'Aoulo : + 14 — 6 = 8. Toutefois, cette tendance à la concentration s'accompagne de fortes tendances centrifuges : 30 % des dépendants résident soit en ville, soit, plus fréquemment, sur des plantations extérieures (3).

Ajoutons qu'aucune des plantations extérieures, à l'encontre des autres Aoulo du village, n'a été l'objet d'une appropriation privative et que, par ailleurs, elles jouent un rôle assez médiocre dans l'économie de l'Aoulo.

De ces cinq plantations extérieures, une est médiocre, une est encore trop jeune pour donner des revenus importants ; les trois dernières, quoique assez bonnes, ne rapatrient guère d'argent au village (4).

En même temps, les parcelles sur terroir, plantées en café, sont peu importantes : en moyenne 0,52 hectare par U.B.E. alors que pour l'Aoulo III, on compte 0,74 hectare par U.B.E. et 0,90 pour l'Aoulo du chef du village.

Notons aussi le faible niveau de coopération dans le travail agricole à l'intérieur de l'Aoulo. Seuls Kofi Tano, Tano Kouakou le vieux, Tano Kouassi et Eboua Nguessan, ont travaillé en commun cette année ; encore, n'ont-ils travaillé ensemble que sur une grande parcelle divisée en quatre portions.

Une telle inertie, une telle absence de cohésion, sont certes liées à une conjoncture éminemment défavorable, constituée par l'absence de « Bla-ba » qui puisse prendre la succession de Kofi Tano, mais elles sont liées aussi, et peut-être davantage encore, à des traits de personnalité.

Assurément, l'absence de « Bla-ba » et de perspective de continuité de l'Aoulo, dans son statut actuel, rendent compte en partie de sa faible cohésion et de son peu de dynamisme. La mort de Kofi Tano ouvrira un état de crise : ou bien l'Aoulo sera absorbé par le chef du village, ou bien, il se transformera en Aoulo de « Yassoua-ba », ou bien chacun retournera chez ses maternels, ou bien encore, chacune de ces solutions sera partiellement adoptée.

Il est normal qu'un groupe, confronté, pour un avenir proche, avec un tel choix sociologique, ne constitue guère un milieu propice à la cohésion, au dynamisme socio-économique et aux tendances centripètes. Il favorise beaucoup plus l'orientation des intérêts socio-économiques vers l'extérieur, ou leur réduction et leur repliement vers la famille resteinte (5).

Toutefois, cette conjoncture particulière ne suffit pas à rendre compte exhaustivement des caractéristiques que nous avons décrites et qui s'expliquent aussi par des traits de personnalité.

Prenons un exemple : si Kofi Tano n'a pas eu de sœurs, il a eu, en revanche, quatre femmes dont les deux premières lui ont donné neuf filles qui, à leur tour, ont eu une nombreuse descendance (soixante personnes).

Mais, peu avide et peu autoritaire, Kofi Tano n'en a récupéré que quatre. Le taux d'acquisition de descendance des sœurs n'est guère plus élevé pour l'ensemble de l'Aoulo ; il est de 7,5 % alors que pour l'Aoulo de Tiki Kouadio, il est de 38 %.

Tano Kouakou (6), le fils de Kofi Tano, est avide, autoritaire et volontiers brutal. Mais il manque de cette générosité qui fait les grands rassembleurs d'hommes. Il est trop avare et trop égoïste pour attirer beaucoup de gens autour de lui (7). Il est aussi trop orgueilleux et trop autoritaire pour accepter de se laisser absorber par l'Aoulo de Tiki Kouadio ou pour retourner chez ses maternels, où il ne serait qu'un « Bla-ba » de second plan (8).

Aussi est-il probable qu'il se constitue, avec Nguessan Kouassi et Nguessan Kofi, les fils du frère de son père, en Aoulo de « Yassoua-ba ».

Eboua Nguessan n'a guère d'intérêts qui dépassent les limites de son propre ménage. Il entretient d'assez mauvais rapports avec son frère, planteur à Siessi. Il n'a pas cédé de descendance à ses alliés et n'en a pas acquis de ses sœurs. Par ailleurs, fils de captive, il n'a pas la possibilité de retourner chez ses maternels.

Tano Kouakou (le fils du sixième chef de village) est vieux et malade. Son fils aîné et son demi-frère maternel sont sur des plantations extérieures et constituent un pôle d'attraction pour le reste de la famille.

Il s'agit donc là d'un Aoulo de « Bla-ba » en voie de désintégration ou, au mieux, en voie de transformation en Aoulo de « Yassoua-ba » et appelé à se fragmenter. Toutefois, il joue un rôle important dans la vie du village. C'est ainsi que Tiki Kouadio ne prendrait pas de décision importante sans l'accord de Kofi Tano, dont les avis sont encore très écoutés. Eboua Nguessan, fils du quatrième chef, est un notable important qui est souvent associé aux démarches collectives. Enfin, Tano Kouakou le jeune, est le Président du « Comité R.D.A. » du village, et à ce titre, il participe aux rapports avec le chef de canton, l'Administration et la sous-section locale du P.D.C.I.

---

(1) La moyenne pour Diamélassou est de 100 pour 232 (cf. Données Démographiques).

(2) Ce déséquilibre est encore plus sensible dans la cour du chef d'Aoulo et de son fils : 100 hommes pour 176 femmes.

(3) La proportion de migrants quasi-définitifs est encore plus forte que dans l'Aoulo 1 où on en compte pourtant 27 %. Or, dans l'Aoulo 1, la balance acquisition-cession de descendance, qui se situe à un niveau nettement supérieur : + 37 — 11 = + 26, autorise un tel taux de migration.

(4) Eboua Kouassi (nº 5, cour nº 2) qui a, à Siessi, une plantation d'un bon rapport, aux dires de son frère, n'a rapatrié au village que 5 000 francs depuis douze ans.

(5) C'est le cas d'Eboua Nguessan qui, avec son épouse et ses enfants, forme un petit groupe très cohésif et replié sur lui-même.

(6) Notons que Tano Kouakou a plus puisé dans la descendance des sœurs de sa mère que dans celle de ses propres sœurs.

(7) C'est ainsi qu'il ne fait guère de dépenses de prestige. Pour les funérailles, il se contente généralement d'offrir un poulet.

(8) Rappelons qu'un « bla-ba » qui a été élevé et qui a longtemps vécu chez son père est l'objet d'une certaine suspicion de la part de ses maternels et est, généralement, écarté des successions au profit d'un « bla-ba » élevé dans l' « in group ».

**AOULO DE KOFI TANO**

**A) COUR DE KOFI TANO ET TANO KOUAKOU**

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 3 | 1 | 2 | 1 | 3 | — | 4 | 1 | 7 | 8 | — | — | — | 3 | — | 1 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | — | — | 1 | — | — | — | 1 | — | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | 1 | — | 3 | — | 1 | — | 1 | 4 | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 3 | 1 | 4 | 1 | 6 | 0 | 6 | 1 | 9 | 13 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 |

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 3 | 1 | — | — | — | — | 4 | 4 | — | — | — | — | — | — | — | 4 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | 1 | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | 2 | — | — | — | — | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 4 |

**AOULO DE KOFI TANO**

**B) COUR DE EBOUA NGUESSAN, TANO KOUAKOU ET TANO KOUASSI**

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 3 | 1 | 1 | 2 | 5 | — | 1 | 2 | 7 | 8 | — | — | — | — | — | 2 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 8 | 1 | 2 | 1 | 3 | 1 | 4 | — | 12 | 8 | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 11 | 2 | 3 | 3 | 8 | 1 | 5 | 2 | 19 | 16 | — | — | — | — | — | 2 |

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 7 | 4 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | 2 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | 2 | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 10 | 4 | — | — | — | — | 2 | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 17 | 8 | — | — | — | — | 2 | 1 | — | — | 2 | 2 | — | — | — | 2 |

**AOULO DE KOFI TANO**

**C) COUR DE NGUESSAN KOUASSI ET NGUESSAN KOFI**

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | TOTAL | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 2 | 1 | 2 | — | 3 | — | 2 | 1 | 5 | 6 | 2 | — | — | — | — | 2 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | — | — | 1 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 2 | 1 | 3 | — | 3 | — | 2 | 1 | 6 | 6 | 2 | — | — | — | — | 2 |

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 5 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | 2 | 2 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 6 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | 2 | 2 |

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | KOFFI TANO ..... | M | V | B.B. | C | = | Jusqu'à la mort de son père Kofi Tano vivait à Ndrikoikoukro, où il était « Yassoua-ba ». Il a eu quatre épouses, dont les trois premières lui ont donné de nombreux enfants, surtout des filles. |
| 2 | KOUA ORA ..... | F | V | | C | | Quatrième épouse de Kofi Tano, veuve d'un homme de Sâ-Sakassou. |
| 3 | TANO KOUAKOU ..... | M | Ad | Y.B. | C | = | Fils de Kofi Tano et de sa première épouse. |
| 4 | NGUESSAN ADJUA ..... | F | Ad | K.B. | C | = | Deuxième épouse de Tano Kouakou. |
| 5 | KOUAKOU AYA ..... | F | E | Y.B. | C | = | Fille de Tano Kouakou et Nguessan Adjua. (Seule survivante des sept enfants). |
| 6 | KOUADIO N'DRI ..... | F | Ad | | C | = | Troisième épouse de Tano Kouakou - originaire de Gbendékoissikro. |
| 7 | NGUESSAN YAO ..... | M | E | Y.B. 2 | C | + | Fils de Tano Aya (fille aînée de Kofi Tano, décédée) et d'un homme de Kofikonankro. |
| 8 | APKANGNI KOUAKOU .. | M | Ad | Y.B. 2 | U | + | Fils aîné de la même Tano Aya et d'un homme de Ndrikouakoukro. |
| 9 | AMANY ..... | F | Ad | | U | = | Epouse de Akpagni Kouakou - originaire de Koissiblékro. |
| 10 | KOUAKOU ..... | F | E | Y.B. 3 | U | = | Enfant de Akpagni Kouakou. |
| 11 | KOUAKOU ..... | F | E | Y.B. 3 | U | = | » |
| 12 | KOUADIO TANO ..... | F | E | Y.B. 3 | U | + | Fille d'une sœur de Akpagni Kouakou et d'un homme de Gbendékoissikro. Donnée au frère pour garder ses enfants. |
| 13 | TANO NGUESSAN ..... | M | Ad | Y.B. | P | = | Fils de Koffi Tano et de sa première épouse. Planteur à Ouellé. |
| 14 | KOUAME N'ZUE ..... | F | Ad | | P | = | Epouse de Tano Nguessan - originaire de Gbendékoissikro. - Pas d'enfants. |
| 15 | KONAN KONAN ..... | M | J | Y.B. 2 | C | + | Fils de Tano Amouen (fille de Koffi Tano) et d'un homme de Gbendékoissikro. |
| 16 | KOFFI KOUAKOU ..... | M | J | Y.B. 2 | | — | Fils de Tano Koffi (fils décédé de Koffi Tano) et d'une fille du captif Yao Kouassi (Aoulo 1, cour 5), donné à ses maternels. |
| 17 | KOFFI AHOU ..... | F | J | Y.B. 2 | | — | Fille de Tano Koffi et d'une autre épouse, emmenée par sa mère. |
| 18 | N'ZI BROU ..... | F | Ad | | C | + | Fille de la sœur de la mère de Tano Kouakou (n'est pas un « Bla-ba » ni « Yassoua-ba »). |
| 19 | | M | E | — | C | + | Enfants de N'zi Brou, nés hors mariage, tous de pères différents (19, 20, 21). |
| 20 | | F | E | — | C | + | |
| 21 | | F | E | — | C | + | |
| 22 | KOFFI YAO ..... | M | Ad | Y.B. | C | = | Fils d'un demi-frère maternel de Koffi et d'une femme de Ndrikro. |

# COUR DE KOFFI TANO ET DE TANO KOUAKOU

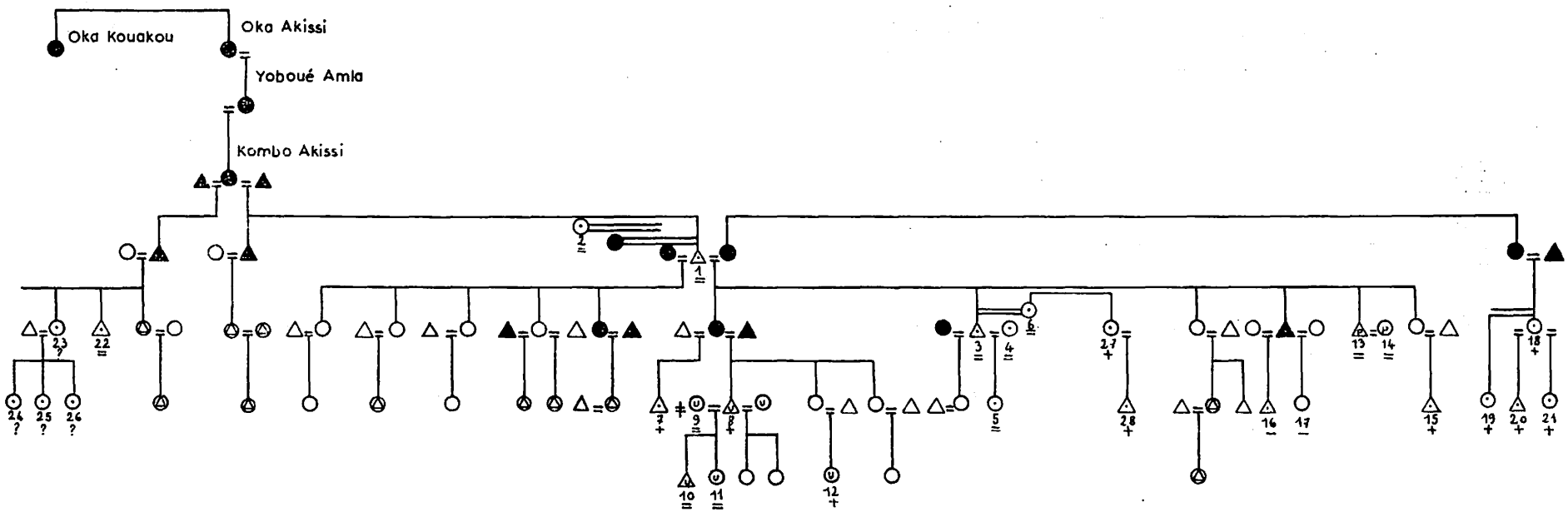

Aoulo n° II KOFFI TANO — Cour n° 1 KOFFI TANO - TANO KOUAKOU

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 23 | KOFFI AMANY ..... | F | Ad | Y.B. | C | ? | Sœur de Koffi Yao mariée à un homme de Koffikonankro qu'elle n'a pas encore rejoint ; est restée chez Koffi Tano avec ses enfants. |
| 24 | TANO AHOU ..... | F | E | Y.B. 2 | C | ? | |
| 25 | TANO NGUESSAN ..... | F | E | Y.B. 2 | C | ? | |
| 26 | TANO N'DRI ..... | F | E | Y.B. 2 | C | ? | |
| 27 | YAO TANO ..... | F | Ad | | C | + | Demi-sœur maternelle de Kouakou N'dri, troisième épouse de Tano Kouakou. |
| 28 | KONAN ..... | M | E | | C | + | Enfant de Yao Tano, né hors mariage. |

Aoulo n° II KOFFI TANO — Cour n° 2 EBOUA NGUESSAN - TANO KOUAKOU - TANO KOUASSI

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | EBOUA NGUESSAN .... | M | V | Y.B. K.B. (B.B.) | C | = | Fils de Tano Eboua (quatrième chef du village) et d'une captive. |
| 2 | KOFFI ADJUA ..... | F | V | — | C | = | Epouse de Eboua Nguessan, originaire de Anière Koffikro (Dimbokro). |
| 3 | NGUESSAN YAO ..... | M | J | Y.B. | C | = | Enfants de Eboua Nguessan et Koffi Adjua. |
| 4 | NGUESSAN KANGA .... | M | E | Y.B. | C | = | |
| 5 | EBOUA KOUASSI ..... | M | V | Y.B. K.B. (B.B.) | P | = | Frère de Eboua Nguessan, planteur à Slessi. Les deux frères ne sont pas en bons termes. |
| 6 | ALANGBA KRA ..... | F | Ad | — | P | = | Epouse de Eboua Kouassi, originaire de Menakoissikro. |
| 7 | KOUASSI ..... | M | E | Y.B. | P | = | Enfants de Eboua Kouassi (7, 8). |
| 8 | KOUASSI ..... | F | E | Y.B. | P | = | |
| 9 | YAO AYA ..... | F | Ad | B.B. | C | = | Demi-sœur maternelle de Eboua Nguessan, n'a pas encore rejoint son mari à Koffikonankro. |
| 10 | TANO KOUAKOU ..... | M | V | Y.B. | C | = | Fils de Konan Tano (sixième chef du village). |
| 11 | KONAN AYA ..... | F | V | — | C | = | Epouse de Tano Kouakou. Femme de Gbendékoissikro. |
| 12 | KOUAKOU KOUADIO .. | M | Ad | Y.B. 2 | P | = | Fils de Tano Kouakou et de Konan Aya, planteur à Bécédi. |
| 13 | KOUADIO AMLAN ..... | F | J | Y.B. 3 | P | = | Enfants de Kouakou Kouadio et de sa première épouse divorcée (13, 14, 15). |
| 14 | KOUADIO YAO ..... | M | E | Y.B. 3 | P | = | |
| 15 | KOUADIO AKISSI ..... | F | E | Y.B. 3 | P | = | |
| 16 | KOUASSI AKISSI ..... | F | Ad | Y.B. | P | = | Deuxième épouse de Kouakou Kouadio. Originaire de l'Aoulo III. |

# COUR DE EBOUA NGUESSAN
# DE TANO KOUAKOU ET DE TANO KOUASSI

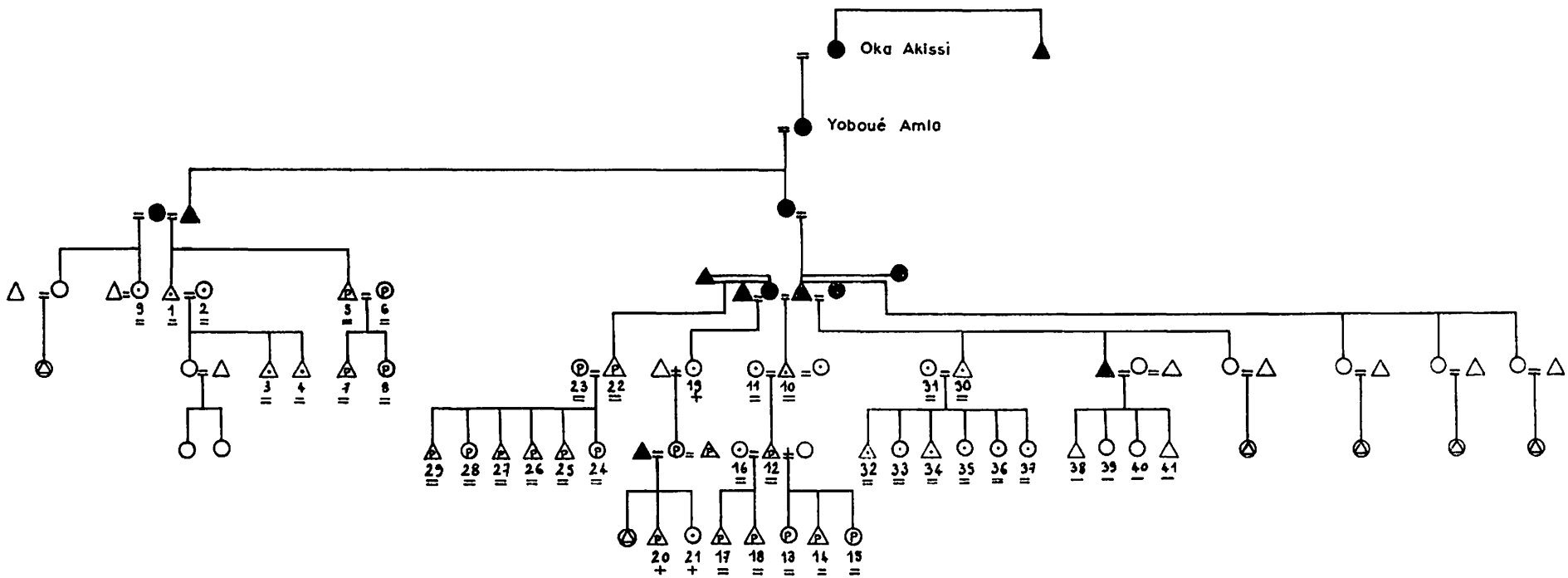

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 17 | KOUADIO KOUASSI .... | M | E | Y.B. 3 | P | = | Enfants de Kouakou Kouadio et de Kouassi Akissi. |
| 18 | KOUADIO KOUASSI II .. | M | E | Y.B. 3 | P | = | |
| 19 | KOUAME AHOU ..... | F | Ad | — | C | + | Demi-sœur maternelle de Tano Kouakou. Divorcée d'un homme de Gbendékoissikro. Remariée à un planteur à Dabou. |
| 20 | KOUADIO KOUASSI .... | M | E | — | P | + | Fils de la fille de Kouamé Ahou. Chez Ngatta Kouassi. |
| 21 | KOUADIO AHOU ..... | F | E | — | C | + | Fille de Kouamé Ahou. |
| 22 | NGATTA KOUASSI ..... | M | Ad | — | P | + | Demi-frère maternel de Tano Kouakou, planteur à Bécédi. |
| 23 | TANO AYA ..... | F | Ad | — | P | = | Epouse de Ngatta Kouassi. Fille de Koffi Tano (chef de l'Aoulo II). |
| 24 | KOUASSI ADJUA ..... | F | Ad | — | P | = | |
| 25 | KOUASSI KOUAKOU ... | M | J | — | P | = | |
| 26 | KOUASSI NGUESSAN .. | M | E | — | P | = | |
| 27 | KOUASSI NDRI ..... | M | E | — | P | = | Enfants de Ngatta Kouassi et de Tano Aya. |
| 28 | KOUASSI ADJUA ..... | F | E | — | P | = | |
| 29 | KOUASSI KONAN ..... | M | E | — | P | = | |
| 30 | TANO KOUASSI ..... | M | Ad | Y.B. | C | = | Demi-frère paternel de Tano Kouakou. |
| 31 | KOUAME AHOU ..... | F | Ad | — | C | = | Epouse de Tano Kouassi. Originaire de Gbendékoissikro. |
| 32 | KOUASSI KOFFI ..... | M | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 33 | KOUASSI AHOU ..... | F | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 34 | KOUASSI YAO ..... | M | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 35 | KOUASSI AFFOUE ..... | F | E | Y.B. 2 | C | = | Enfants de Tano Kouassi et de Kouamé Ahou. |
| 36 | KOUASSI YAKAN ..... | F | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 37 | KOUASSI NGUESSAN .. | F | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 38 | YAO DJAMALA ..... | M | J | Y.B. 2 | | — | Enfants de Tano Yao (décédé) - frère de Tano Kouassi - et de Yao Adjua, sœur de Yao Brou (Aoulo III, cour n° 3). Après le décès de Tano Yao les enfants furent pris par Yao Brou et Yao Adjua se remaria à Mahonou. |
| 39 | YAO AKISSI ..... | F | J | Y.B. 2 | | — | |
| 40 | YAO AFFOUE ..... | F | J | Y.B. 2 | | — | |
| 41 | YAO KOUAME ..... | M | E | Y.B. 2 | | — | |

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | NGUESSAN KOUASSI .. | M | Ad | Y.B. 2 | C | = | Fils de Koffi Nguessan (décédé), frère de Koffi Tano. |
| 2 | YAO ADJUA ..... | F | Ad | — | C | = | Epouse de Nguessan Kouassi. |
| 3 | KOUASSI AMOUEN .... | F | E | Y.B. 3 | C | = | Fille de Nguessan Kouassi et Yao Adjua. |
| 4 | NGUESSAN KOFFI ..... | M | Ad | Y.B. 2 | C | = | Frère de Nguessan Kouassi. Maçon à Abidjan (SETAO) est revenu pour les funérailles de son père il y a trois ans - n'est pas encore reparti - semble s'être installé définitivement à Diamélassou. |
| 5 | N'DRI ADJUA ..... | F | Ad | — | C | = | Epouse de Nguessan Koffi. Originaire de Kahankro. |
| 6 | KOFFI KOUAKOU ..... | M | E | Y.B. 3 | C | = | |
| 7 | KOFFI AKISSI ..... | F | E | Y.B. 3 | C | = | Enfants de Nguessan Koffi et de Ndri Adjua. |
| 8 | KOFFI KOUAKOU II .... | M | E | Y.B. 3 | C | = | |
| 9 | NGUESSAN AHOU ..... | F | Ad | Y.B. 2 | C | = | Sœur de Nguessan Kouassi. Divorcée d'un homme de Koffikonankro. Remariée à un homme de Ndouakro qu'elle n'a pas encore rejoint. Fait en ce moment les « 6 mois » chez son frère à Tiassalé. |
| 10 | NGUESSAN KONAN .... | M | Ad | Y.B. 2 | P | = | Frère de Nguessan Kouassi, planteur à Tiassalé. |
| 11 | YAO AYA ..... | F | E | Y.B. 3 | C | + | Fille d'une sœur de Nguessan Kouassi, mariée à un homme de Gbendékoissikro, planteur à Kokumbo. |
| 12 | NGUESSAN AFFOUE ... | F | Ad | Y.B. 2 | C | = | Sœur de Nguessan Kouassi. Mariée à un homme de Gbendékoissikro, qu'elle n'a pas encore rejoint. |
| 13 | KOUADIO KONAN ..... | M | E | Y.B. 3 | C | ? | Enfants de Nguessan Affoué. |
| 14 | KOUADIO NGUESSAN .. | M | E | Y.B. 3 | C | ? | |
| 15 | NGUESSAN KOFFI ..... | M | J | Y.B. 2 | C | = | Frère de Nguessan Kouassi. |
| 16 | KOFFI ADJUA ..... | F | V | | C | + | Mère de Nguessan Kouassi. Est restée chez ses fils après la mort de son mari. Originaire de Gbendékoissikro. |

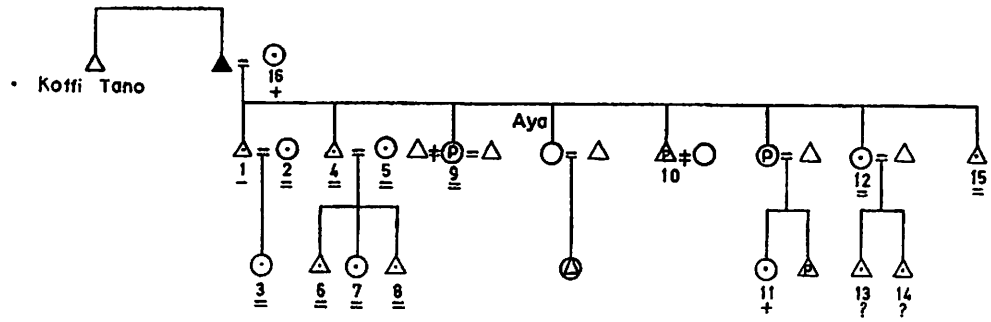

AOULO DE KOFFI TANO

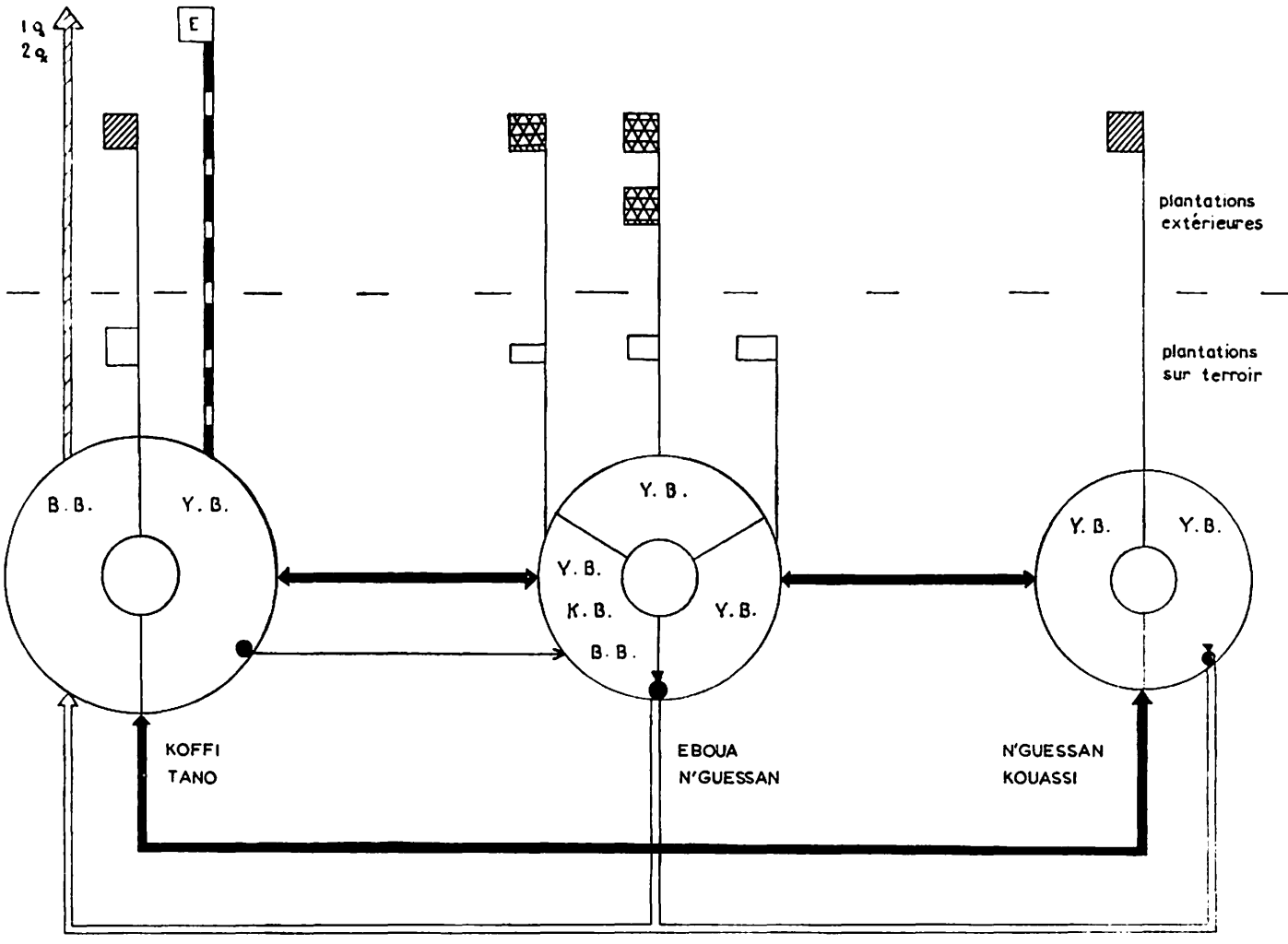


RAPPORTS DES COURS ENTRE ELLES ET AVEC L'EXTERIEUR

## L'AOULO DE KOFI YAO

En dépit d'un ensemble de facteurs défavorables — liés à des conjonctures, au statut sociai et à la structure démographique — cet Aoulo est tout de même beaucoup plus dynamique que celui de Kofi Tano.

Nous avons déjà mentionné qu'il s'agit là d'un Aoulo de « Yassoua-ba » fondé aux débuts de la conquête coloniale par l'un des fils du troisième chef du village et qu'il est à ce titre dans une situation de dépendance irréversible vis-à-vis du chef du village.

Ce bas statut explique la petite taille de l'Aoulo (trente-cinq résidents quasi-permanents, dont cinq sont d'appartenance mal définie : deux femmes et leurs trois enfants n'ayant pas encore rejoint leur mari) et le fait que la balance des acquisitions-cessions de descendance, quoique encore positive (+ 15 — 11 = + 4) soit aussi peu bénéficiaire.

Toutefois, alors que l'Aoulo de Kofi Tano se trouve confronté avec une perspective de crise à venir, l'Aoulo de Kofi Yao a déjà eu le temps d'absorber les remous suscités par sa transformation en Aoulo de « Yassoua-ba » : il est à même, actuellement, de s'orienter vers des attitudes modernistes (1). Quelles que soient les limites de la politique économique d'exportation de force de travail sur les plantations extérieures et de rapatriement du numéraire provenant des bénéfices de ces exploitations, il n'en reste pas moins que l'Aoulo a adopté en ce domaine des attitudes modernistes en « achetant la forêt » qui porte maintenant ses plantations dans les régions de Issia, Daloa et Vavoua. Sur les sept plantations extérieures auxquelles il est intéressé, quatre ont été l'objet d'une appropriation privative.

Les gens de l'Aoulo qui sont restés au village font preuve d'un certain dynamisme dans la mesure où les possibilités offertes par le terroir le leur permettent. Ils ont réussi à conserver de bonnes positions en ce qui concerne les superficies plantées en café (0,75 hectare par U.B.E. alors qu'on compte seulement 0,5 dans l'Aoulo de Kofi Tano et que, si l'on excepte la forte concentration réalisée au profit du chef du village, cette moyenne tombe à 0,43 hectare dans l'Aoulo 1).

Ajoutons aussi que le seul homme du village qui fasse de l'igname en quantités importantes destinées à la commercialisation appartient à cet Aoulo.

Condamné à une situation subalterne dans le village, ce groupement de fonctionnement socio-économique est de plus en plus appelé à orienter ses intérêts vers l'extérieur et à s'accommoder du mieux qu'il le peut de sa situation dans le village.

Alors que généralement, ce sont les cadets qui vont créer les plantations extérieures, dans la cour de Yao Brou, ce sont les aînés qui s'en sont allés : ils ont laissé leur jeune frère au village, comme leur représentant auprès de la tradition.

(1) La cour de Kofi Yao est la seule, de tout le village, à posséder une douchière cimentée.

**AOULO DE KOFI YAO**

**A) COUR DE KOFI YAO, KOFI KOUADIO ET DJE N'DRI**

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | Total | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 1 | — | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | — | 5 | 8 | 1 | — | — | 1 | — | 1 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 5 | — | 4 | — | 3 | 1 | 5 | — | 9 | 9 | — | — | — | — | — | 1 |
| Ville | — | — | 1 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 6 | — | 7 | 2 | 6 | 4 | 7 | — | 15 | 17 | 1 | — | — | 1 | — | 2 |

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 3 | 2 | — | — | — | 1 | — | 3 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6 | 2 | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 7 | 4 | — | — | 2 | — | 2 | — | — | — | — | — | — | — | 1 | 3 |
| Ville | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 11 | 6 | — | — | 2 | 1 | 2 | 3 | — | — | 6 | 2 | — | — | 1 | 3 |

**AOULO DE KOFI YAO**

**B) COUR DE DJE KOFI**

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | Total | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | — | 2 | 1 | 4 | 5 | — | — | — | 1 | — | 1 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 1 | 4 | 1 | — | — | 1 | 1 | — | 6 | 2 | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — |
| TOTAL | 2 | 5 | 2 | 1 | 2 | 1 | 3 | 1 | 10 | 7 | — | — | — | 1 | 1 | 1 |

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 3 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | 2 |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | 6 | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 |
| TOTAL | 9 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | 3 |

## C) COUR DE YAO BROU

| Résidence | Cas d'appartenance bien définie | | | | | | | | Total | | Appartenance mal définie | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | | F | | | | | | H | | | F | | |
| | E | J | Ad | V | E | J | Ad | V | H | F | E | J | Ad | E | J | Ad |
| Cour | 1 | 1 | 1 | — | 2 | 1 | 1 | 1 | 3 | 5 | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Plantation extérieure | — | — | 2 | — | — | 1 | 2 | — | 2 | 3 | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 1 | 1 | 3 | — | 2 | 2 | 3 | 1 | 5 | 8 | — | — | — | — | — | — |

| Résidence | Cas normaux | | Descendance acquise | | | | | | Descendance cédée | | | | | | Cas douteux | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | de l'Aoulo | | du village | | de l'extérieur | | à l'Aoulo | | au village | | à l'extérieur | | | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Cour | 1 | — | — | — | 2 | 2 | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Aoulo | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Village voisin | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 | 1 | — | — |
| Plantation extérieure | 2 | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Ville | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 3 | — | — | — | 2 | 3 | — | 1 | — | — | — | — | 2 | 1 | — | — |

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | KOFFI YAO ..... | M | V | B.B. | C | = | Fils d'un étranger Kramo Koffi et de Nguessan Affoué, qui est la fille de Yoboué Yao, deuxième chef du village. Il s'agit donc d'un « Yassoua-ba » au second degré en ligne utérine par référence au village et à la sœur de l'ancêtre fondateur, mais par rapport à l'Aoulo il peut être considéré comme « Bla-ba ». |
| 2 | YAO KOUADIO ..... | M | Ad | Y.B. | P | = | Fils de Koffi Yao et de sa première épouse, divorcée, originaire de Ndrikro, planteur à Issia. |
| 3 | KOUAKOU NGUESSAN . | F | Ad | — | P | = | Epouse de Yao Kouadio. Originaire de Mahonou. |
| 4 | KOUADIO KOFFI ..... | M | E | Y.B. 2 | P | = | Enfants de Yao Kouadio et de Kouakou Nguessan. |
| 5 | KOUADIO NGUESSAN — | M | E | Y.B. 2 | P | = | |
| 6 | KOFFI TANOH ..... | F | Ad | — | C | = | Deuxième épouse de Koffi Yao. Originaire de Ndrikro. Etait la femme de Yao Yoboué (divorcée). Fils de Yoboué Yao, deuxième chef du village. |
| 7 | YOBOUE ADJUA II ..... | F | Ad | Y.B. | ? | ? | Fille de Koffi Tano et Yao Yoboué, est à Daloa avec ses enfants sur la plantation de son mari. Mais semble résider encore chez Koffi Yao. |
| 8 | NGUESSAN KOUAME .. | M | E | Y.B. 2 | ? | ? | |
| 9 | NGUESSAN AMLAN .... | F | E | Y.B. 2 | ? | ? | |
| 10 | YOBOUE TANO ..... | F | J | — | C | = | Fille de Koffi Tano et Yao Yoboué. |
| 11 | MAPEON KONAN ..... | M | Ad | K.B. Y.B. 2 | U | = | Nguessan Nguessan, sœur de Nguessan Affoué (mère de Koffi Yao) était mariée à un captif Kanga. Mapéon, leur fils, est tailleur à Abidjan. |
| 12 | KOFFI KOUADIO ..... | M | V | Y.B. | V | = | Fils de Nguessan Koffi et d'une captive. Nguessan Koffi est de la génération du fondateur de l'Aoulo. Koffi Kouadio est donc « Yassoua-ba » et étant fils de captive, joue le rôle d'un « Bla-ba ». Il est l' « héritier » de Koffi Yao. |

# COUR DE KOFFI YAO-KOFFI KOUADIO ET DJE NDRI

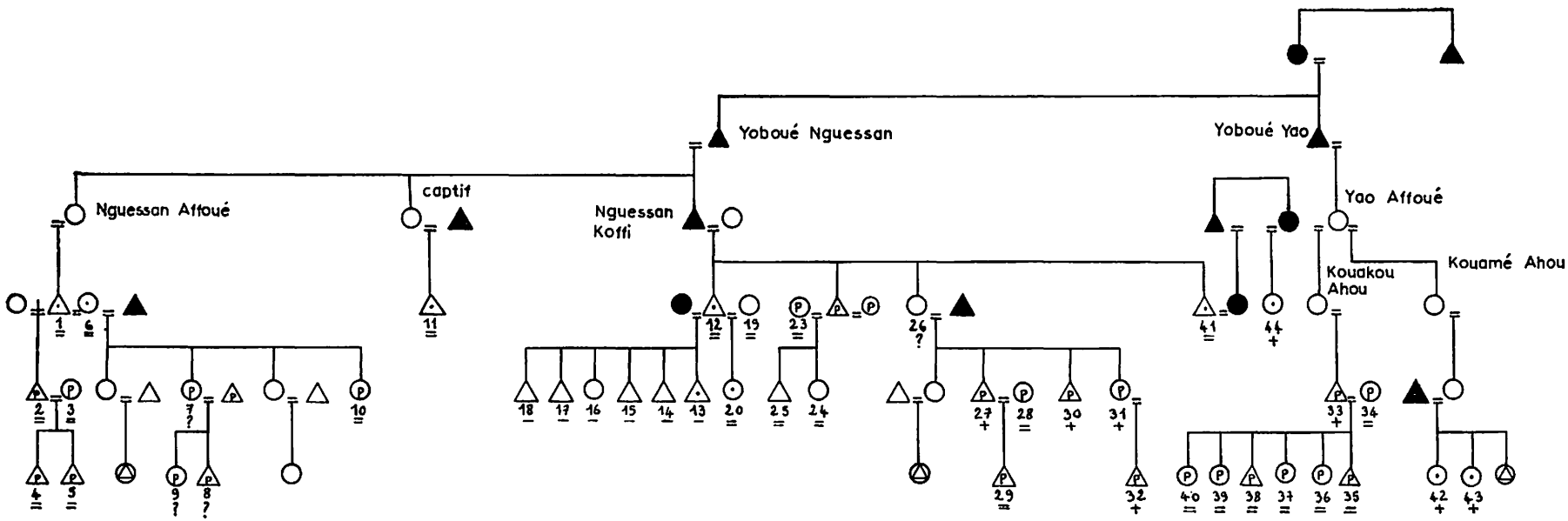

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 | KOUADIO KONAN ..... | M | Ad | Y.B. | — | — | |
| 14 | KOUADIO KONAN BA .. | M | Ad | Y.B. | — | — | Enfants de Koffi Kouadio et de sa première épouse Kouakou Amouen. |
| 15 | KOUADIO KOFFI ..... | M | Ad | Y.B. | — | — | Fille de l'ancien chef Yao Kouakou lorsqu'elle est morte les enfants furent donnés à Yao Kouakou (cf. Aoulo I, cour n° 2, n°s 23 à 28). |
| 16 | KOUADIO AMLAN ..... | F | Ad | Y.B. | — | — | |
| 17 | KOUADIO KOUAME .... | M | J | Y.B. | — | — | |
| 18 | KOUADIO NGORAN .... | M | J | Y.B. | — | — | |
| 19 | NGUESSAN AFFOUE ... | F | Ad | — | C | = | Deuxième épouse de Koffi Kouadio. |
| 20 | KOUADIO LOUKOU .... | F | E | Y.B. | C | = | Fille de Koffi Kouadio et Nguessan Affoué. |
| 21 | KOFFI KOUAKOU ..... | M | Ad | Y.B.+ K.B.= B.B. | P | = | Frère de Koffi Kouadio. Planteur à Siessi. |
| 22 | KONAN AMOUEN ..... | F | Ad | — | P | = | Epouse de Koffi Kouakou (Gdendékoissikro). |
| 23 | KOUADIO AKISSI ..... | F | Ad | — | P | = | Deuxième épouse de Koffi Kouakou (Ndouakro). |
| 24 | KOUAKOU AHOU ..... | F | J | Y.B. | P | = | Enfants de Koffi Kouakou et Kouadio Akissi. |
| 25 | KOUAKOU KOFFI ..... | M | E | Y.B. | P | = | |
| 26 | KOFFI AFFOUE ..... | F | Ad | Y.B.+ K.B.= B.B. | P | ? | Sœur de Koffi Kouadio, veuve de Yoboué Kramo (Aoulo I, cour n° 3). |
| 27 | KRAMO KOUADIO ..... | M | Ad | B.B. | P | + | Fils de 26 |
| 28 | | F | Ad | — | P | = | Epouse de 27 — Les enfants de Koffi Affoué et de Yoboué Kramo ont été pris par Koffi Kouadio après le décès de Yoboué Kramo. |
| 29 | KOUADIO ..... | M | E | Y.B. | P | = | Fils de 26 et 27 |
| 30 | KRAMO M'BRA ..... | M | Ad | B.B. | P | + | Frère de 27 |
| 31 | KRAMO NGOTA ..... | F | J | B.B. | C | + | Sœur de 27. |
| 32 | KOUADIO ..... | M | E | B.B. | P | + | Fils né hors mariage de 31. |
| 33 | N'DRI KOFFI ..... | M | Ad | B.B. | P | + | Arrière-petit-fils en lignée utérine de Yoboué Yao, deuxième chef du village. Plantation à Daloa. |
| 34 | KOUAME NGUESSAN ... | F | Ad | — | P | = | Epouse de Ndri Koffi. Fille d'une sœur de Koffi Kouamé (Aoulo I, cour n° 3). |
| 35 | KOFFI KONAN ..... | M | J | Y.B. | — | — | |
| 36 | KOFFI AMLAN ..... | F | E | Y.B. | — | — | |
| 37 | KOFFI N'GUESSAN ..... | F | E | Y.B. | P | = | Enfants de Ndri Koffi et de Kouamé Nguessan. Koffi Konan et Koffi Amlan ont été donnés à Koffi Kouamé. |
| 38 | KOFFI KOUAME ..... | M | E | Y.B. | P | = | |
| 39 | KOFFI AMOUEN ..... | F | E | Y.B. | P | = | |
| 40 | KOFFI N'DRI ..... | F | E | Y.B. | P | = | |
| 41 | DJE N'DRI ..... | M | Ad | Y.B.+ K.B.= B.B. | C | = | Frère de Koffi Kouadio (n° 13). Appelé Dje N'dri parce qu'il avait été élevé par Yao Dje (Dje Aya, sa mère était une captive de Yao Dje). |
| 42 | KOUADIO KEPEKPAN .. | F | E | B.B. | C | + | Leur mère Yao Amouen est l'arrière-petite-fille en lignée utérine de Yoboué Yao, deuxième chef du village. Ont été données à Dje Ndri. |
| 43 | KOUADIO AHOU ..... | F | E | B.B. | C | + | |
| 44 | DJE N'GUESSAN ..... | F | J | | C | + | Cousine de Ngatta Adjua, épouse décédée de Dje Ndri. |

# COUR DE DJE KOFFI

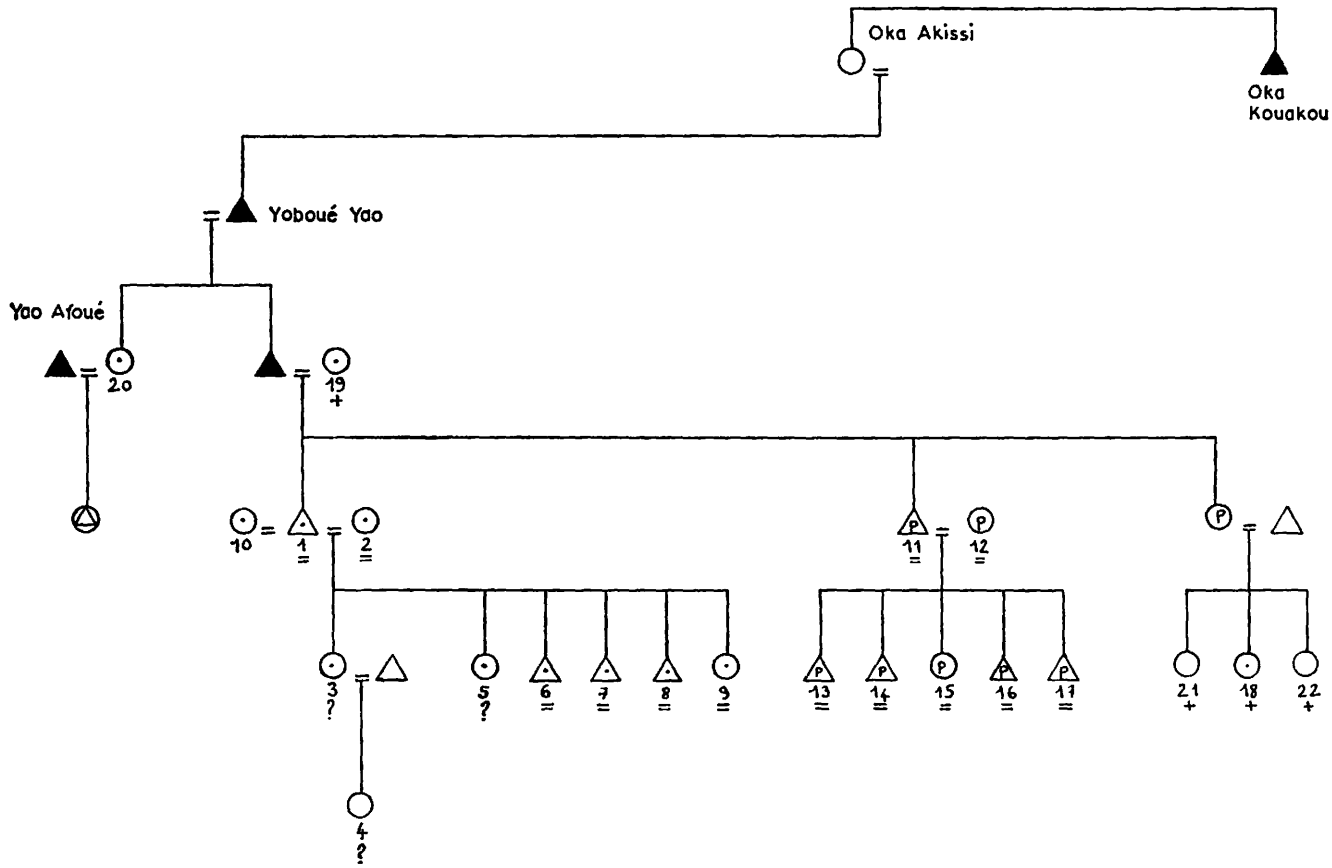

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | DJE KOFFI ..... | M | Ad | Y.B. | C | = | Fils de Yao Dje, le fondateur de l'Aoulo. |
| 2 | TANOH KRA ..... | F | Ad | — | C | = | Epouse de Dje Koffi. Fille de l'ancien chef Konan Tanoh. |
| 3 | KOFFI TANO ..... | F | Ad | Y.B. 2 | C | ? | Fille de Dje Koffi et de Tano Kra, mariée à un homme de Gbendékoissikro, ne l'a pas encore rejoint. |
| 4 | KOUADIO AMOUEN .... | F | E | Y.B. 3 | C | ? | Fille de Koffi Tano. |
| 5 | KOFFI AFFOUE ..... | F | J | Y.B. 2 | U | ? | Fille de Dje Koffi et Tano Kra. A Divo chez ses maternels. |
| 6 | KOFFI KANGA ..... | M | J | Y.B. 2 | C | = | |
| 7 | KOFFI KOUAME ..... | M | J | Y.B. 2 | P | = | Enfants de Dje Koffi et Tano Kra. |
| 8 | KOFFI N'DRI ..... | M | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 9 | KOFFI N'GORAN ..... | F | E | Y.B. 2 | C | = | |
| 10 | SIE AHOU ..... | F | Ad | — | C | = | Deuxième épouse de Dje Koffi. |
| 11 | DJE KOUADIO ..... | M | Ad | Y.B. | P | = | Frère de Dje Koffi. Planteur à Vavoua. |
| 12 | KOFFI N'GUESSAN ..... | F | Ad | Y.B. 2 | P | = | Epouse de Dje Kouadio. |
| 13 | KOUADIO KOUADIO .... | M | J | Y.B. 2 | P | = | Enfants de Dje Kouadio et Koffi Nguessan. (13 à 17). |
| 14 | KOUADIO KOUASSI .... | M | J | Y.B. 2 | P | = | |
| 15 | KOUADIO AYA ..... | F | J | Y.B. 2 | P | = | |
| 16 | KOUADIO KOUAME .... | M | J | Y.B. 2 | P | = | |
| 17 | KOUADIO YAO ..... | M | E | Y.B. 2 | P | = | |
| 18 | YAO N'DRI ..... | F | E | Y.B. 2 | C | + | Fille de Djé Amlan (sœur de Djé Yao) et d'un homme de Ndrikro, planteur à Gagnoa. |
| 19 | KOUAKOU AMOUEN ... | F | V | — | C | + | Mère de Djé Koffi, est restée avec son fils. |
| 20 | YAO AFFOUE ..... | F | V | B.B. | C | + | Sœur du père de Djé Koffi. Fille du vieux Yoboué Yao. Deuxième chef du village. |
| 21 | YAO AFFOUE ..... | F | Ad | — | C | + | Fille de la sœur de Djé Koffi sur la plantation. Revenue ici chez son oncle depuis environ un an. |
| 22 | YAO AFFOUE ..... | F | J | — | C | + | Sœur cadette de 21. Donnée à sa grand-mère (n° 19). |

| N° | NOM | Sexe | Age | Situation sociale | Résidence | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | YAO BROU ..... | M | Ad | Y.B. | C | = | Petit-fils en lignée masculine de Yoboué Nguessan. Frère de Yoboué Yao, deuxième chef du village. |
| 2 | KOUASSI AVIE ..... | F | Ad | — | C | = | Epouse de Yao Brou. A réussi à la faire venir habiter chez lui, bien qu'elle n'ait pas encore eu d'enfant et que la compensation matrimoniale n'ait pas été encore entièrement versée. |
| 3 | YAO DJAMALA ..... | M | J | Y.B. 2 | C | + | Enfants de Yao Adjua (sœur de Yao Brou) et de Tanoh Yao un des fils de l'ancien chef Konan Tano. Lorsque Tano Yao mourut Yao Adjua donna ses enfants à son frère et alla se remarier à Mahonou. |
| 4 | YAO AKISSI ..... | F | J | Y.B. 2 | P | + | |
| 5 | YAO AFFOUE ..... | F | J | Y.B. 2 | C | + | |
| 6 | YAO KOUAME ..... | M | E | Y.B. 2 | C | + | |
| 7 | KONAN AMLAN ..... | F | J | Y.B. 2 | — | — | Fils du frère aîné de Yao Brou (Yao Konan) et d'une femme de Gbendékoissikro. Furent emmenés par leur mère après la mort de Yao Konan. |
| 8 | KONAN KOFFI ..... | M | J | Y.B. 2 | — | — | |
| 9 | NGUESSAN KRA ..... | F | J | Y.B. 2 | — | — | Fille de Yao Nguessan (décédé) frère aîné de Yao Brou. Pris sa mère après la mort de Yao Nguessan. |
| 10 | YAO KOUAME ..... | M | Ad | Y.B. | P | = | Frère de Yao Brou. Planteur à Siessi. |
| 11 | KOUAME OKE ..... | F | Ad | — | P | = | Epouse de Yao Kouamé (Koffikonankro). |
| 12 | YAO KOUASSI ..... | M | Ad | Y.B. | P | = | Frère de Yao Brou. Planteur à Bécédi. |
| 13 | KONAN AYA ..... | F | Ad | — | P | = | Epouse de Yao Kouassi (Ndrikro). |
| 14 | KOUASSI AKISSI ..... | F | E | Y.B. 2 | C | + | Fille de Yao N'Goran (sœur de Yao Brou) et d'un homme de Brakro. |
| 15 | NGUESSAN AFFOUE ... | F | V | B.B. | C | + | Sœur du père de Yao Brou (Mère de Koffi Yao). |
| 16 | KOUADIO AFFOUE ..... | F | E | B.B. | C | + | Fille d'une sœur de Ndri Koffi (Aoulo III, cour n° 1, n° 33). |

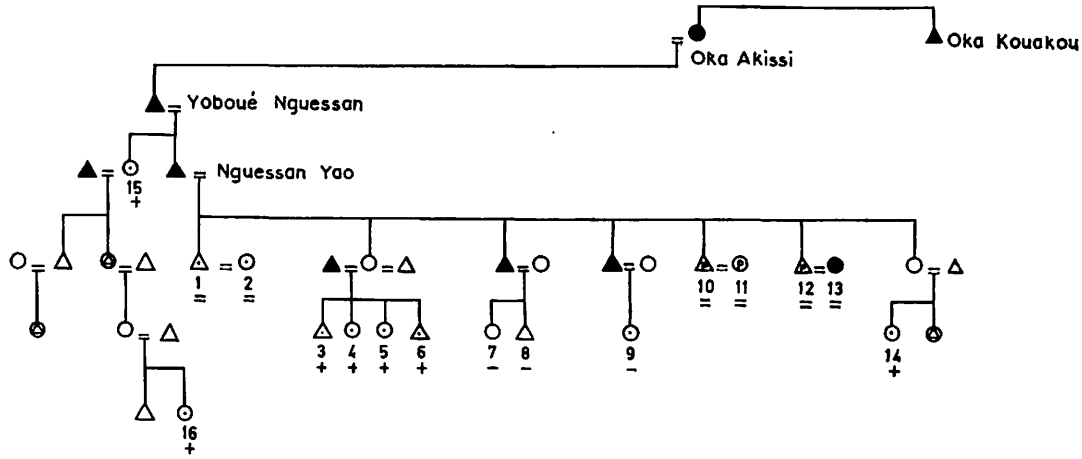

## AOULO DE KOFFI YAO

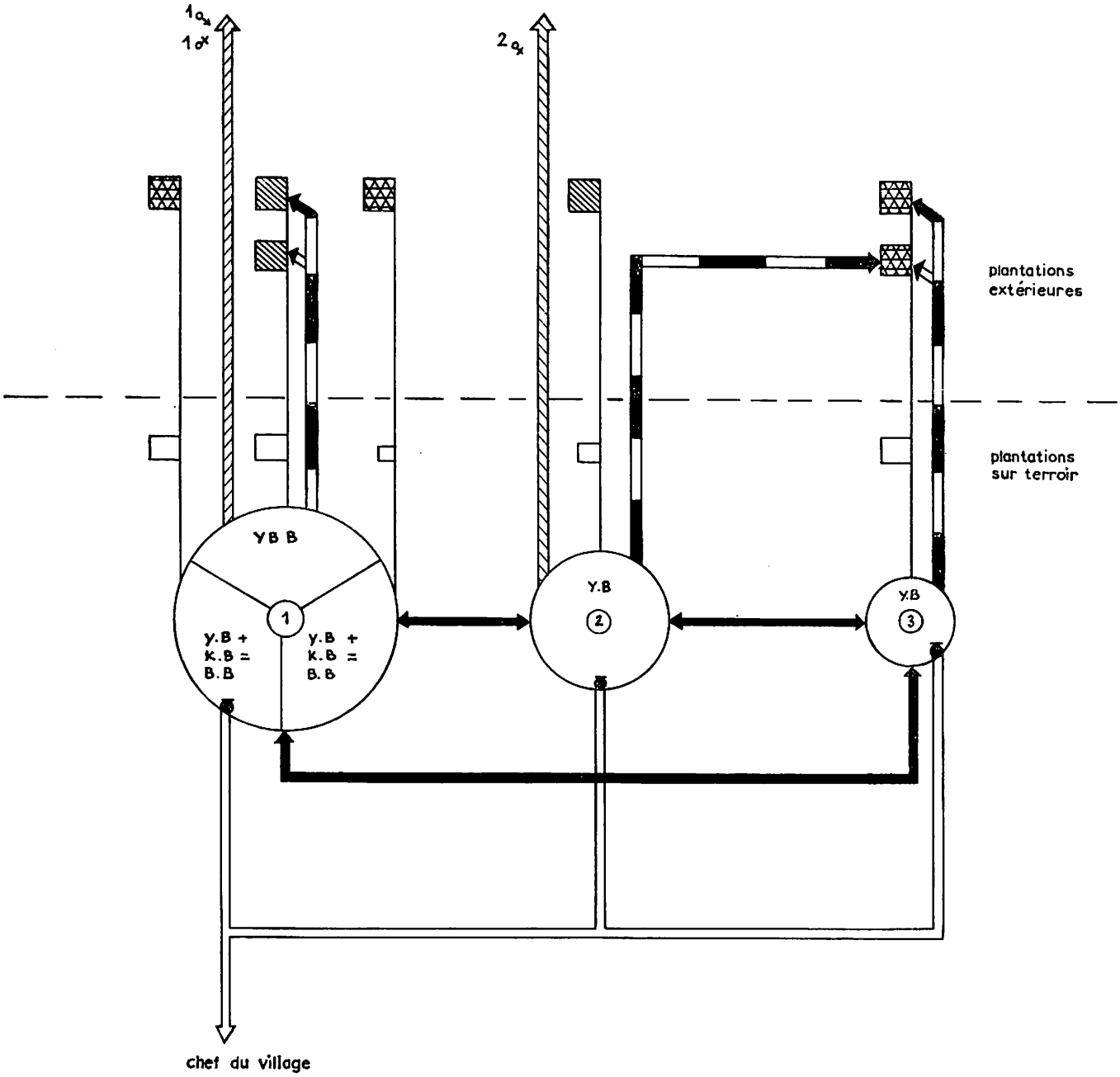


RAPPORTS DES COURS ENTRE ELLES ET AVEC L'EXTERIEUR

## 3. Les conflits, l'autorité et le plan politique

### LES CONFLITS

Dans cette population de faible volume et très homogène, les conflits ne dépassent guère le niveau des relations interindividuelles et n'ont pas l'opportunité d'engendrer des factions.

Les migrations saisonnières ou temporaires des jeunes permettent d'éviter les conflits graves entre générations. Absents du village pendant six à huit mois, les jeunes hommes, lorsqu'ils sont de retour, se soumettent sans trop de peine à l'autorité des vieux qui, de leur côté, ne leur imposent pas de contraintes trop rigoureuses de peur qu'ils ne reviennent plus au village. Nous avons été frappé de voir que l'argent rapporté par les migrants saisonniers était en majeure partie dépensé pour leur compte personnel (boisson, cadeaux aux filles en échange de services sexuels, vêtements, bicyclette, dot, maison, etc.) (1).

Le conflit le plus grave que nous ayons repéré entre jeunes et vieux est celui qui oppose Tiki Kouadio à ses deux neveux christianisés et qui est moins lié à des différences de générations qu'au caractère propre du chef. En effet, dans la cour de Koffi Tano, pour prendre un autre cas, les gens sont beaucoup plus tolérants vis-à-vis des christianisés.

Les filles sont encore plus portées que les garçons à résoudre les conflits par une rupture, le plus souvent temporaire, avec le milieu familial. Lorsqu'elles sont parties en mauvais termes avec leurs parents, il suffit, le plus souvent, qu'elles reviennent avec de l'argent, ou des pagnes, ou avec un enfant « sans père » qu'elles donneront à leur chef de famille, pour se faire pardonner.

Il n'existe pas non plus de conflits entre catégories sociales : les captifs et leurs descendants sont relativement peu nombreux et surtout solidement intégrés à l'Aoulo. Valorisés, non pas en tant que force de travail servile, mais en tant que partenaires « neutralisés » de l'alliance matrimoniale et dispensateurs d'une descendance non sujette à contestation, les captifs et les captives ne se mariaient guère entre eux mais avec des gens de l'Aoulo. Ainsi, ils n'avaient pas l'opportunité de se constituer en un groupement particulier porteur de tensions collectives.

Peu de conflits entre « Bla-ba » et Yassoua-ba », peu de conflits entre « héritiers » et « fils ». Le décès du dernier chef et l'ouverture de sa succession ne semble avoir suscité ni compétition entre les héritiers possibles (2), ni la crise habituelle à l'issue de laquelle un « remaniement social » — départ d'une partie des « Yassoua-ba » chez leurs maternels — vient généralement sanctionner la nouvelle répartition des biens, des droits et des dignités.

Cette absence de situation conflictuelle renvoie à plusieurs facteurs. Tout d'abord, rappelons que dans le Ndranoua l'héritier est le plus souvent élevé dans l'Aoulo et, de préférence, dans la cour même du chef. Il s'établit ainsi entre l'héritier et les fils une solidarité fondée sur la communauté de résidence, de repas, de travail... En outre, on préfère ne garder dans la cour qu'un seul « Bla-ba » pour éviter les conflits entre héritiers concurrents (3). Un autre facteur de bonne entente entre « Bla-ba » et « Yassoua-ba » et entre l'héritier et les fils de l'ancien chef réside dans la pratique de conserver aux fils l'usage de certains biens (maisons et terres) et à leur laisser, dans des proportions variables, une partie des plantations de café. Enfin, comme nous l'avons déjà signalé, les « Yassoua-ba » les plus dynamiques orientent de plus en plus leurs intérêts économiques vers les plantations extérieures. De cette façon, ils sont moins enclins à concurrencer la suprématie socio-économique des « Bla-ba » à l'intérieur du village.

Bien que Diamélassou vive à la limite des capacités vivrières de son terroir, nous n'avons repéré aucun litige foncier à l'intérieur du village.

Personne non plus, n'est — ou ne parait être — assez riche pour susciter ces conflits d'intérêts, de prestige si communs chez le Baoulé (4).

Comme nous le signalons plus loin (5), il existe une tension fondamentale entre les sexes, d'abord entre filles et garçons avant la constitution du « ménage », ensuite entre conjoints. Les tensions entre garçons et filles avant que ne soit atteinte la dernière étape du mariage (6) sont entretenues par le désir de celles-ci d'échapper le plus longtemps possible aux contraintes du mariage accompli et de profiter, le plus longtemps possible, non seulement de leur liberté, mais encore des menus cadeaux qu'elles se font donner par leur partenaire tout le temps que durent les fiançailles.

La menace de rupture de fiançailles — ou d'union matrimoniale tant que la femme n'a pas rejoint la cour de son époux — est toujours latente. La première grossesse ouvre généralement une période de crise entre les partenaires. En effet, lorsque la fille devient enceinte elle est obligée de se marier, ou si elle n'a pas encore de fiancé (« soman ») officiel de nommer le père de l'enfant et d'accepter ses offres de mariage. Mais, une fois que l'enfant marche, si elle désire profiter encore quelque temps de son existence de quasi-célibataire, elle peut rompre les fiançailles ou demander le divorce. Le plus souvent elle part alors « en voyage » et laisse l'enfant à la garde de sa famille.

Cette pratique est, sinon encouragée, tout au moins largement tolérée par les parents de la femme, qui y gagnent ainsi une descendance peu susceptible d'être réclamée par ses paternels.

Les règles de politesse et les obligations entre conjoints sont d'une telle complexité que les manquements et les négligences y sont inévitables et fournissent toujours un prétexte à l'expression de ressentiments qui peuvent avoir de tout autres causes (7).

Le plaignant expose ses griefs et l'instance la plus qualifiée est appelée à « juger ». C'est le chef d'Aoulo, ou le chef du village, ou l'homme le plus vieux, ou celui qui connaît le mieux la coutume, qui rend le jugement ; parfois, on demande l'avis de l'étranger de passage à cause de l'impartialité dont il est censé faire preuve. Une fois le jugement rendu, celui qui a été reconnu être dans son tort fait des excuses publiques et offre parfois un poulet à la partie adverse. Alors tous les assistants se congratulent et se serrent les mains et plus personne ne reparle de l' « affaire ».

Une bonne partie des tensions quotidiennes s'épuisent ainsi dans un véritable rituel de « palabre » sans avoir la possibilité de se transformer en différends graves et durables.

---

(1) cf. Chapitre sur les migrations.

(2) Rappelons que le décès de Koffi Tano, chef de l'Aoulo II, en revanche, ouvrira vraisemblablement une période de crise ; la succession de ce chef « sans héritier » — ou plutôt sans neveu utérin — est appelée à être difficile et à provoquer des conflits d'intérêts socio-économiques entre le chef et le fils.

(3) C'est ainsi que Tiki Kouadio a envoyé deux de ses neveux utérins sur les plantations extérieures pour n'en garder qu'un seul dans la cour.

(4) La richesse, et surtout son étalement, sont les choses les plus redoutées des Baoulé, car la convoitise qu'elles suscitent est conçue comme une motivation capable de conduire aux pires extrémités, en particulier à l'empoisonnement

(5) Chapitre sur l'alliance matrimoniale.

(6) Rappelons que pendant les premières années du mariage la résidence des époux est bilocale, chacun continuant à habiter chez son chef de famille.

(7) Les Baoulé ont une aptitude remarquable à faire naître des conflits mineurs, à leur donner une grande violence d'expression verbale et gestuelle, puis à les désamorcer par une procédure appropriée. Ce pattern déborde largement le domaine des querelles de ménage et sert à résoudre la plupart des tensions mineures entre les villageois.

Les conflits graves à l'intérieur du ménage se réfèrent moins aux rapports directs entre les époux qu'à l'ensemble des rapports que chacun entretient avec sa parenté et ses alliés (1). Ces tensions latentes, qui ne sont généralement pas l'objet d'une explicitation résolutive, renvoient à la faible communauté d'intérêts socio-économiques entre les époux et à la compétition à laquelle se livrent les partenaires de l'alliance matrimoniale pour l'attribution de leur descendance commune.

Le ménage, au sens occidental, émerge rarement de l'alliance matrimoniale. Chacun des époux a plus d'intérêts en commun avec sa parenté qu'avec son conjoint. Cette séparation des intérêts socio-économiques à l'intérieur du ménage (2) s'aggrave encore de la compétition pour la descendance. Les différends que suscite cette dernière sont d'autant plus graves qu'ils tombent hors du pattern régulier de résolution des tensions que nous avons décrit. Peu susceptibles d'être formulés explicitement et d'être soumis à un « jugement » public, ces conflits, qui sont les plus graves que connaisse Diamélassou, menacent constamment l'équilibre et l'intégrité de la communauté villageoise.

En effet, les accusations précises de captation de descendance seraient toujours récusées par la partie en cause. Lorsqu'un père réclame l'enfant « arraché » par la parenté de sa femme, on lui répond qu'on sait bien que l'enfant « est pour lui », mais qu'on en a encore besoin dans la cour, qu'il faut qu'il attende encore un peu... etc...

Bien plus, la nature même de certains des prétextes dont se servent les maternels pour récupérer leur « Blaba », place le père dans l'impossibilité de s'y opposer. Après le décès d'une femme, si un de ses enfants tombe malade ou meurt, les maternels procèdent à la consultation des fétiches ou des mânes des ancêtres. Presque invariablement, il ressort de la consultation que les enfants, pour une raison ou pour une autre sont appelés à mourir s'ils continuent à résider dans la cour de leur père.

Une tel cas s'est produit récemment, opposant un homme de Diamélassou à ses alliés de Tiépli. Kouakou Kouamé (Aoulo I, cour 3) s'est vu enlever sous ce prétexte ses sept enfants par les parents de sa femme peu après le décès de celle-ci. La honte, le dépit, le ressentiment l'ont conduit à partir faire les « six mois » bien qu'il ait largement passé l'âge de participer aux migrations saisonnières. Les tensions suscitées par de telles pratiques, dans la mesure où elles ne sont presque jamais l'objet d'une explicitation publique, d'un débat ouvert et d'un « jugement » qui apporte un point final à l'affaire, ne peuvent guère trouver de résolution que dans la fuite de la partie lésée

A Diamélassou — où nous avons repéré un nombre impressionnant de cas de captation de descendance à l'intérieur du village — seule la forte homogénéité de la structure de parenté semble avoir empêché les sécessions ; la solidarité dont elle est le support s'est trouvée capable de résister aux tensions et de sauvegarder l'intégrité de la communauté villageoise.

Ainsi, en dépit du niveau élevé des tensions liées à la compétition pour la descendance, qui sont à l'origine des conflits les plus importants, le village apparait comme un milieu relativement homogène où les tendances à la fusion l'emportent dans l'ensemble, sur les tendances à la fission.

Avant de terminer ce paragraphe, il convient de dire un mot des relations de Diamélassou avec les villages voisins sous le rapport des conflits et des tensions.

Il existe une forte solidarité entre les trois villages — Diamélassou, Gbendékoissikro et Ndouakro — que, d'ailleurs, on désigne souvent du vocable commun de Bren-Nzüe. Cette solidarité est liée à plusieurs facteurs : facteurs historiques. facteurs géographiques, facteurs sociaux, facteurs religieux.

Rappelons brièvement l'origine commune de Diamélassou et de Ndouakro dont les fondateurs, qui s'étaient enfuis de Tiépli, avaient trouvé refuge à Gbendékoissikro.

Le proximité des sites de ces trois villages joue un rôle important.

La haute fréquence des échanges matrimoniaux, en dépit des problèmes posés par le partage de la descendance, a contribué à maintenir des liens étroits et solides. D'une façon générale, les décisions importantes sont prises en commun par les trois villages (cf. l'extermination des porcs, l'ouverture de la route carrossable) ; ajoutons que, bien que le litige foncier avec Koumanbo intéresse le terroirs de Ndouakro, les trois villages ont fait front commun et se sont sentis impliqués collectivement dans cette affaire.

Enfin, ils possèdent en commun le culte de Kpan-Kpoko, sis à Gbendékoissikro.

Les rapports avec les autres villages de la tribu sont bons, particulièrement avec Ndruikro, Ndrikouakoukro et Koffikonankro. Diamélassou a cédé de la terre à une famille de Koffinankro. Le seul litige foncier dont on nous a parlé — avec Ndrikouakoukro — portait sur quelques pieds de palmiers et avait été rapidement réglé.

Notons toutefois, au niveau de l'alliance matrimoniale, des réactions d'évitement caractéristiques vis-à-vis de Tiépli et de Djékro.

Djékro, village fondateur, et Tiépli qui a usurpé la chefferie Assendré à la faveur de la conquête coloniale, occupent une situation privilégiée dans le rapport de forces qui détermine largement le partage de la descendance.

## L'AUTORITE

Ce niveau assez bas des conflits et des tensions est plus la conséquence d'un ajustement quasi-spontané des relations interindividuelles que lié à un contrôle social formel et rigoureux qui serait exercé par le chef du village.

Tiki Kouadio, tout autoritaire qu'il soit, ne se risque pas à intervenir dans les affaires des autres Aoulo — ou même dans celles des autres cours de son propre Aoulo — sans y avoir été expressément invité, ni à prendre des décisions intéressant l'Aoulo ou le village sans avoir consulté les notables et avoir débattu la question avec eux.

Sous ce rapport, le principe démocratique de la chefferie Akan est assez bien conservé, et se manifeste aussi dans un partage diffus de l'autorité. Théoriquement le chef du village a tous les « pouvoirs ». Il est chef juridique et chef politique, gardien des intérêts de prestige (trésor) et gestionnaire de la richesse, maitre de la terre et chef religieux.

En fait, dans la pratique, ces divers pouvoirs sont largement partagés par les autres notables. C'est ainsi que si Tiki Kouadio est le chef du culte de « Soroboua-Assiè », ses servants sont Kouassi Kouakou Béhigbro et Djé Koffi. A toutes les démarches auprès de l'Administration ou du chef de canton sont associés, le vieux Koffi Tano, son fils Tano Kouakou, Président du Comité R.D.A., et Kouassi Kouakou Béhigbro. Le rôle du chef en tant que maitre de la terre est pratiquement inexistant dans la mesure où celle-ci a été l'objet d'une appropriation de fait effectuée au niveau des familles restreintes.

L'âge relativement jeune du chef n'est que partiellement en contradiction avec le principe gérontocratique de la chefferie. Tiki Kouadio, en effet, s'abrite toujours derrière l'expérience des anciens. Il va même parfois jusqu'à dire que c'est le vieux Koffi Tano qui est le véritable chef.

Partagé entre des aspirations modernistes et un profond attachement à la coutume et aux préjugés traditionnels, le

---

(1) C'est ainsi que la femme du chef a vécu pendant trois ans séparée de son mari à cause d'un palabre entre sa famille et le père du chef.

(2) Qui semble être la règle pour la plupart des sociétés africaines.

chef ne risquerait pas une action qui ne puisse se justifier par la tradition et la coutume.

Toutefois, le principe de la chefferie traditionnelle, en vertu duquel le chef est un gardien et un arbitre, commence déjà à être menacé par les progrès de l'économie de profit. Nous avons montré comment Tiki Kouadio opérait à son profit une concentration des sources de numéraire — plantations et main-d'œuvre familiale —. Il se fait de plus en plus une confusion entre les biens collectifs dont le chef n'est que le gardien et ses biens propres.

Au niveau de la tribu et du canton, on observe les mêmes phénomènes.

⁂

Les rapports avec l'Administration et avec le Parti s'inscrivent dans un registre très différent. Ces rapports ne peuvent plus se définir par référence aux normes traditionnelles de l'exercice de l'autorité. L'autorité de l'Administration apparait comme non fondée en droit, donc plus ou moins arbitraire, et le P.D.C.I. n'est saisi que comme une hiérarchie qui double celle de l'Administration.

Les gens du Ndranoua semblent très satisfaits de la sous-administration (1) qui, d'ailleurs, touche toute la sous-préfecture de Bouaké — parce qu'ils n'ont que de mauvais souvenirs des interventions administratives.

L'attitude à l'égard du P.D.C.I. est plus ambiguë. Bien qu'accueilli avec faveur aux débuts de l'indépendance, le Parti ne semble pas encore avoir trouvé sa place dans ce milieu villageois. La fonction de Président du Comité est sentie plus comme charge que comme distinction (convocations à Bouaké, obligation de faire exécuter les consignes du Parti par les villageois, etc.).

En conclusion, on peut dire que les rapports des villageois avec les autorités politiques et administratives n'ont pas encore atteint un degré de compréhension réciproque.

## 4. Les alliances matrimoniales

Nous avons déjà signalé qu'il existait autrefois un système de fiançailles prépubertaires qui, s'il n'était pas absolument généralisé, n'en constituait pas moins une contrainte sociale effective limitant la liberté des femmes.

La disparition de cette pratique est liée d'une part à des facteurs internes qu'elle portait déjà en elle-même dans le contexte précolonial et d'autre part à des facteurs externes créés par la colonisation.

Bien que les fiancés fussent appelés « Yi » (épouse) et « Wun » (époux), bien que le garçon fit très tôt le « Yassoua fiè » (champ du garçon) pour sa future épouse (2) et que celle-ci, en compensation, lui envoyât le plat quotidien de foutou et de sauce, la fille continuait à résider chez ses parents longtemps après qu'elle eût atteint l'âge des rapports sexuels et, souvent, même après qu'elle eût porté un ou deux enfants (3). Il arrivait que, même après avoir définitivement rejoint la cour de son époux, elle continuât à aller prendre ses repas dans la cour de sa mère. Cette prolongation de la résidence de la « fiancée » chez ses parents, combinée avec les obligations réciproques de deux partenaires — pour le garçon de « nourrir » sa fiancée en lui donnant un champ et pour la fille de faire la cuisine pour son fiancé — impliquait que cette pratique ne pouvait guère se faire qu'à l'intérieur du village ou entre villages peu éloignés (4).

Ainsi, chez les Assendré tout au moins, la pratique des fiançailles prépubertaires ne semble pas avoir donné aux premières années du mariage une allure très différente de celle qu'elles prennent aujourd'hui dans les unions régulières. La principale différence réside dans le fait qu'aujourd'hui cette phase est plus longue et qu'il est plus fréquent qu'un divorce intervienne avant que la femme soit venue habiter définitivement chez son époux.

Les prestations qui accompagnaient les différentes étapes du mariage avaient plus valeur de gages d'alliance que de véritable compensation matrimoniale.

Tout d'abord, elles étaient peu importantes : quelques journées de travail sur les champs du beau-père, quelques nattes d'écorce battue pour la belle-mère, un peu de sel, un peu de viande et quelques tas d'ignames redistribuées dans l'Aoulo, un peu de poudre d'or pour la fiancée. En second lieu, elles n'étaient pas l'objet d'une comptabilité. Elles n'étaient pas non plus rigoureusement fixées, mais laissées à l'appréciation et à la bonne volonté de chacun. Enfin ces prestations n'étaient pas à sens unique, puisque la famille de la femme donnait un ou plusieurs pagnes au jeune homme.

Notons aussi que si l'alliance matrimoniale impliquait la collaboration de vastes groupements sociaux, elle visait avant tout à unir des individus bien spécifiés. Un Aoulo ne donnait pas sa fille, en fiançailles prépubertaires, à un autre Aoulo, mais à un individu bien défini et non interchangeable. Certes, si le fiancé venait à mourir, la fille pouvait être transmise à un autre homme de l'Aoulo. Mais ceci n'était une obligation rigoureuse ni pour la fille ni pour sa famille. En cas de décès de la fiancée, sa famille n'était pas tenue de la remplacer ni de rembourser les prestations déjà versées. Ce n'est qu'en cas de divorce ou de fuite de la fiancée que le garçon aurait pu réclamer le remboursement des prestations, mais il ne le faisait généralement pas de peur de se déconsidérer et de ne plus trouver de femme.

Un des traits dominants de la moralité Baoulé est le respect du libre-abitre individuel. Toutefois, dans le contexte précolonial, une fille avait probablement peu de chance d'échapper à un mariage que ses parents désiraient.

C'est ici qu'interviennent les conditions créées par la colonisation. Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner comment la disparition du mariage avec des captifs ou des captives et du mariage « Aton-Nvlé » avait déterminé une aggravation de la compétition pour la descendance. Dans ces conditions, une fille pouvait quitter la cour de son père et aller se réfugier chez ses maternels où elle était sûre d'être bien accueillie. En ouvrant des routes, en construisant le chemin de fer, en assurant la sécurité des voyages, en faisant naitre des villes, en suscitant des activités d'agriculture marchande, la colonisation donnait aux filles autant d'occasion d'échapper aux contraintes familiales.

Nous avons montré aussi comment l'aggravation de la compétition pour la descendance avait incliné les parents à fermer les yeux sur les ruptures de fiançailles et d'alliances matrimoniales et sur les naissances hors-mariage dans la mesure où leurs filles leur assuraient ainsi une descendance sur laquelle les paternels avaient peu l'occasion de faire valoir leurs droits.

Enfin, à cela s'ajoute la politique de l'Administration en faveur du « Libre consentement au mariage » qui a certainement contribué à accélérer ces transformations.

On trouve dans le village un nombre assez important de femmes ayant divorcé ; toutefois, elles se remarient

(1) La sous-préfecture de Bouaké est resté sans titulaire durant toute la période de l'étude.

(2) Dès qu'elle était assez grande pour avoir son champ.

(3) Ceci est vrai pour l'Assendré et peut-être seulement pour la période précoloniale proche.

(4) Ceci explique largement le faible rayon d'extension de l'alliance matrimoniale.

# ENDOGAMIE DANS L'AOULO I (TIKI KOUADIO) ET DANS L'AOULO II (KOFFI TANO)

( FIGURE 1 )

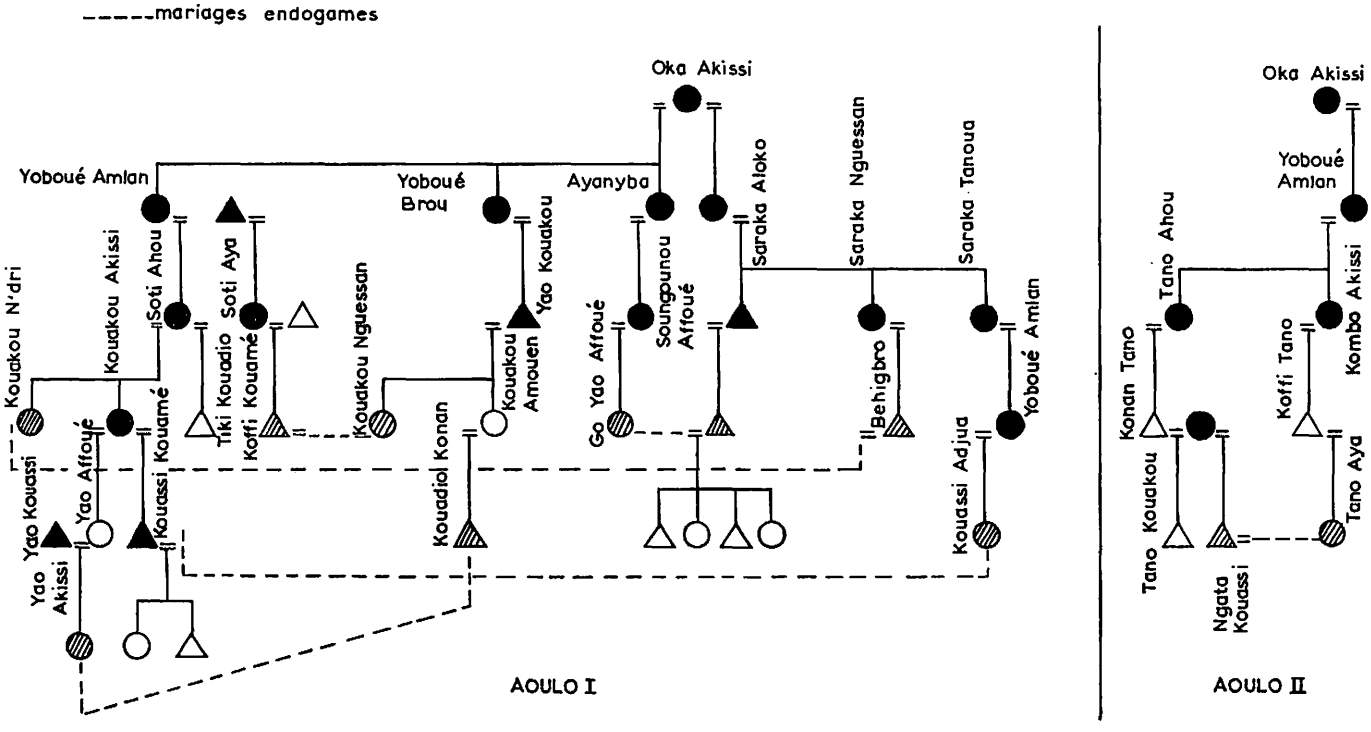


FIGURE 2

**DIAMELASSOU**
**rayon d'extension de l alliance matrimoniale**

( pourcentages cumulés )

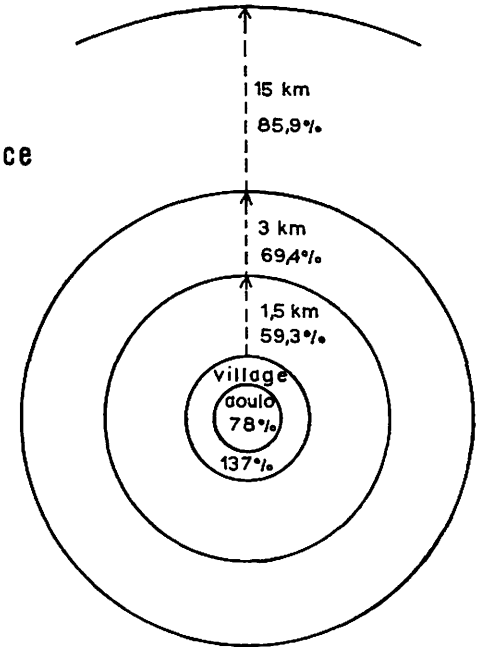

presque toujours après avoir séjourné quelque temps dans leur famille.

Notons aussi le nombre élevé d'enfants nés hors-mariage (six pour Diamélassou).

La seconde conséquence de cette transformation a été de donner à la fille, la possibilité de prolonger indéfiniment la durée des fiançailles pendant laquelle elle peut extorquer à son fiancé de nombreux cadeaux en argent ou en étoffes (1).

Enfin, si l'élément « gage d'alliance » des dépenses matrimoniales est resté sensiblement identique à ce qu'il était par le passé, l'élément « dotal » constitué en faveur de la fiancée, s'est considérablement gonflé.

Nous allons voir comment certains mariages avaient tendance à se faire à l'intérieur de l'Aoulo (fig. 1) et comment cette pratique entrait en contradiction avec les interdits de mariage entre « Bla ngawa-Bla ngawa » (cousins en lignée utérine à quelque degré que ce soit). L'inceste entre cousins au premier degré est rarement pratiqué. A Diamélassou, tous les mariages incestueux que nous avons pu repérer se sont faits entre cousins utérins éloignés. Ceci est une autre indication de la régression des pratiques sociales liées à la prédominance de la matrilinéarité.

Les rapports entre conjoints sont généralement assez tendus. La communauté d'intérêts socio-économiques entre époux se situe à un niveau assez bas et est fortement concurrencée par la solidité des liens frères-sœurs. La femme qui travaille sur les plantations de son mari, a le sentiment de contribuer à l'accroissement d'un trésor (Adja) qui n'est pas celui de son Aoulo ; l'homme qui nourrit ses enfants, le fait toujours avec l'arrière-pensée qu'ils peuvent lui être « arrachés » par les parents de sa femme.

Les conflits graves à l'intérieur du ménage se réfèrent moins aux rapports directs entre les époux (2) qu'à l'ensemble des rapports que chacun entretient avec sa parenté.

Dans les quelques rares cas où le « ménage », au sens européen du terme, émerge de l'alliance matrimoniale, on constate généralement que chacun des conjoints à réduit à leur strict minimum les rapports de coopération socio-économique avec sa parenté et que la communauté conjugale tend à se replier sur elle-même (ex. Eboua Nguessan et Tanoh Kouassi (Aoulo II, cour 2) et Béhigbro (Aoulo 1, cour 3).

Le faible rayon d'extension de l'alliance matrimoniale est remarquable : 85,9 % des mariages se sont fait dans un rayon de 15 km.

Les mariages à l'intérieur de l'Aoulo représentent 7,8 % de l'ensemble (fig. 2). Autrefois, il s'agissait essentiellement d'unions avec des captifs ou des captives, dont la descendance se trouvait ainsi éliminée de la compétition entre paternels et maternels et pouvait être gardée dans l'Aoulo sans risque de contestation. Ce type de mariage, désormais impraticable, a été remplacé par l'endogamie à l'intérieur de l'Aoulo (3).

On compte dix mariages avec des captifs ou des captives et six mariages avec des parents de l'Aoulo ; ces derniers mariages se situent tous dans les générations actuellement vivantes.

Cinq de ces mariages endogames intéressent l'Aoulo I. Un seul a été pratiqué par l'Aoulo II, et aucun par l'Aoulo III (fig. 1).

Les mariages entre Aoulo représentent 5,9 % de l'ensemble — le tableau en donne la répartition —. L'Aoulo I a donné quatre femmes à l'Aoulo II et quatre femmes à l'Aoulo III ; en échange il n'a reçu que deux femmes de chacun d'eux. Ceci s'explique par le fait qu'à lui seul l'Aoulo I est aussi volumineux que les deux autres réunis. En revanche, il a acquis une partie de la descendance de ces femmes. Pour huit épouses données, il a récupéré dix enfants de leur descendance.

Le tableau montre comment l'Aoulo du chef de village a su acquérir une situation privilégiée. Plus un Aoulo cède de femmes, plus il a de chances d'en récupérer la descendance si le rapport des forces avec ses alliés lui est favorable.

| | Aoulo I | Aoulo II | Aoulo III |
|---|---|---|---|
| Epouses acquises ..... | 4 | 5 | 5 |
| Epouses cédées ..... | 8 | 3 | 3 |
| Balance ..... | — 4 | + 2 | + 2 |
| Descendance acquise ... | 10 | 0 | 7 |
| Descendance cédée ..... | 3 | 5 | 9 |
| Balance ..... | + 7 | — 5 | — 2 |
| Balance générale ..... | + 3 | — 3 | 0 |

Le maximum des échanges matrimoniaux se fait avec les villages Assendré. Toutefois les mariages ne se répartissent pas également entre tous les villages de la tribu. Les échanges les plus intenses se font avec Gbendékoissikro (34 mariages), Ndrikro (23) et Ndrikouakoukro (10). Koffikonankro a été le partenaire de sept alliances ; quant aux autres : Tiépli (4), Mahonou (3) et Djékro (2) ils ont été assez peu recherchés. Bien que (fig. 2) 59,3 % des échanges se passent dans une rayon de 1,5 km, la distance n'est pas le seul facteur de cette sélection, car tous les villages Assendré se situent à moins de quatre kilomètres de Diamélassou. Des raisons historiques et politiques rendent compte de l'évitement dont Djékro, Tiépli et Mahonou sont l'objet. Djékro est le village fondateur et Tiépli à usurpé la chefferie au moment de la conquête coloniale. Dans le rapport des forces qui détermine largement le partage de la descendance, ils occupent une situation privilégié alors que Diamélassou se trouve en position défavorable. Il existe au moins deux cas où des « Yassoua-ba » de Diamélassou ont été récupérés par leurs maternels de Tiépli : les enfants de Soti Yao, cinquième chef du village, et les enfants de Kouakou Kouamé.

Le peu de mariages avec Mahonou s'explique plus par des raisons historiques que par un rapport de préséance défavorable à Diamélassou. Issu d'Akaoua, Mahonou oriente ses alliances matrimoniales plutôt vers les Souafouè avec lesquels il a conservé de bons rapports.

Les mariages hors de la tribu se font surtout avec des Souafouè et des Sâ dans une proportion égale (quatorze mariages avec les villages Souafouè et quinze avec les Sâ). Ici aussi interviennent des facteurs de proximité et des facteurs historiques. Tous les villages se situent dans un rayon de moins de quinze kilomètres. Les Souafouè sont les « suzerains » des Assendré ; quant aux villages Sâ choisis comme partenaires de l'alliance matrimoniale, une bonne partie d'entre eux est établie sur le territoire qui appartenait autrefois aux Assendré.

Toujours dans la région de Bouaké, on compte onze mariages avec des villages Faafouè et deux mariages avec un village Fahri (Minankro).

Des vingt mariages qui se sont faits hors de la région. il faut distinguer :

(1) cf. Chapitre « Données Démographiques » le nombre élevé de filles d'une vingtaine d'années encore célibataires.

(2) C'est ainsi que l'adultère ne semble avoir joué qu'un rôle accessoire comme cause de divorce.

(3) Notons que les gens de Diamélassou n'ont jamais été assez riches pour pratiquer, à leur avantage, le mariage « Aton-nvlè ».

— quatre mariages avec Anière Koffikro, village des environs de Dimbokro fondé par les gens de Diamélassou au siècle dernier ;

— onze mariages sur plantations avec des partenaires Baoulé rencontrés au hasard des migrations ;

— cinq mariages interethniques avec des Agni, des Bété, des Dioula.

A ce propos, notons que seules les femmes choisissent des partenaires d'autres ethnies. Les hommes évitent généralement, de se marier avec des femmes étrangères.

Les alliances avec des villages très éloignés ne sont pas toujours un fait moderne. Les mariages avec Anière Koffikro et avec Kokumbo remontent à la période précoloniale et sont liés aux migrations des orpailleurs.

---

# PYRAMIDE DES AGES
population résidente (Mai 1962)

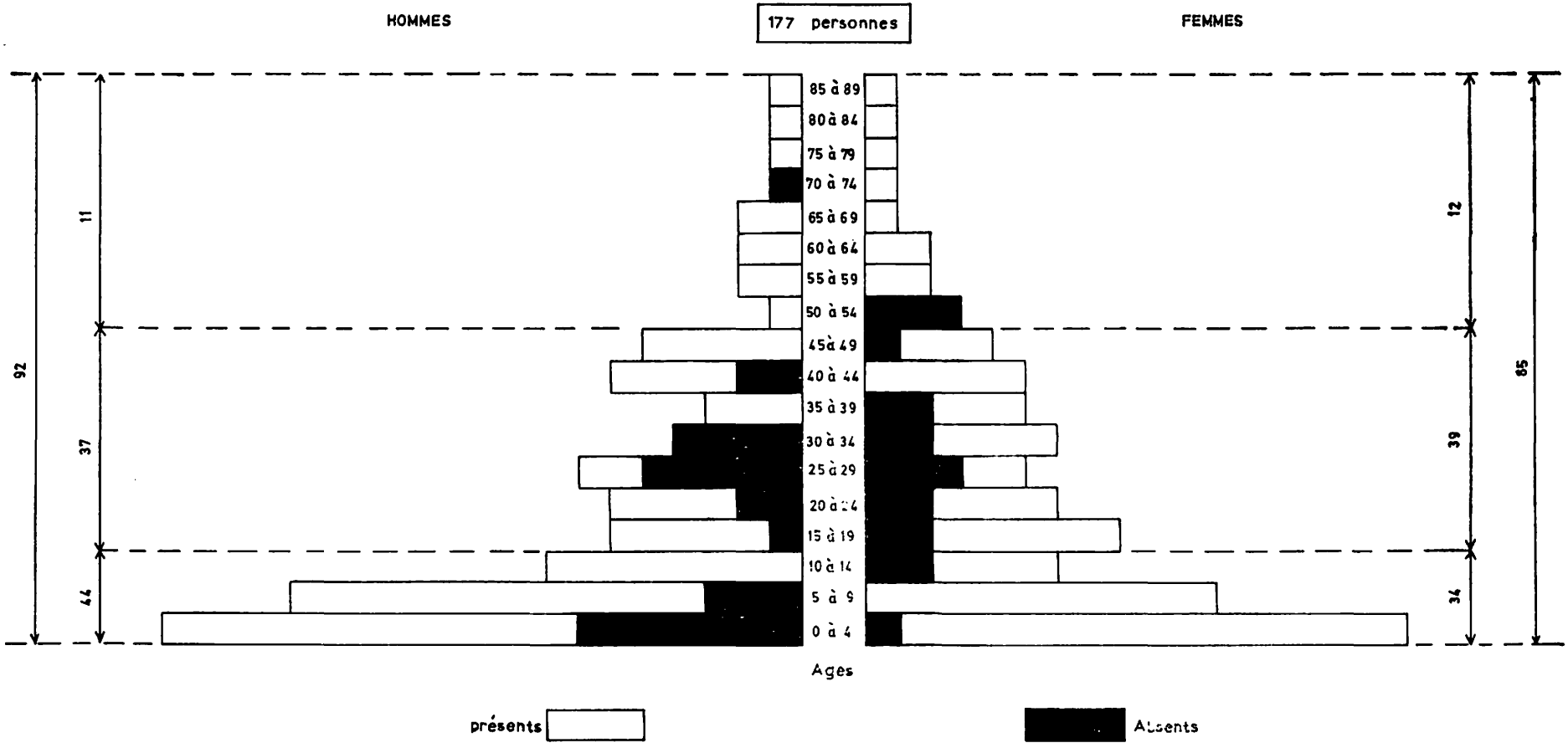

# LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La pyramide des âges présente quelques anomalies :

— Un creux apparait pour les hommes dans le groupe d'âge 30 à 39 ans. Il s'agit des migrants qui ont quitté le village depuis plus de cinq ans et résident actuellement soit en ville, soit sur des plantations de Basse-Côte.

— Un fort déficit existe chez les jeunes du sexe féminin. Cette situation se répercute sur les classes d'âges suivantes tout en s'atténuant sensiblement. L'analyse effectuée dans la partie « structure sociale » permet d'expliquer ce phénomène (descendance cédée).

Ainsi par tranche d'âge, le taux de masculinité varie de 129 % chez les jeunes, à 95 % chez les adultes et à 91,5 % chez les vieux (cf. graphique ci-contre).

## PERSONNES A CHARGE

Les normes habituelles précisent que les personnes à charge appartiennent aux classes d'âges de 0 à 14 ans et plus de 50 ans. On obtient alors 132 personnes à charge pour 100 personnes actives. Si on considère les personnes de 50 à 59 ans comme actives, ce chiffre passe à 111.

Quoiqu'il en soit, ce taux est très élevé (France : 82).

## L'HISTOIRE MATRIMONIALE DES FEMMES

L'histoire matrimoniale des femmes fait apparaitre que :

— les jeunes filles se marient tardivement (âge moyen des célibataires : 20 ans) ;

— les divorces se font après quelques années de mariage ;

— 50 % environ des femmes de plus de 40 ans ont contracté deux mariages (cf. graphique page 92).

Ces chiffres semblent indiquer une dégradation relativement récente du comportement matrimonial des femmes. C'est dans la nouvelle situation socio-économique, qui motive les jeunes femmes à quitter le village momentanément pour se rendre en ville ou sur les plantations extérieures, que réside vraisemblablement l'explication.

## POLYGAMIE

Il y a dans le village 25 hommes mariés pour 27 femmes mariées, soit un taux de polygamie de 108.

## NAISSANCES

Durant l'année 1961, on a enregistré quatre naissances masculines et six naissances féminines pour une population de trente-neuf femmes en âge de procréer, ce qui donne un taux de fécondité actuelle de 256 ‰.

Le taux de natalité générale est de 56,5 ‰

Pour l'année 1962, on a enregistré six naissances masculines et trois naissances féminines. Le taux de fécondité actuelle est alors de 231 ‰ et le taux de natalité général de 51 ‰. Ceci donne les taux moyens suivants :

— Taux fécondité actuelle : 243,5 ‰ ;

— Taux natalité générale: 53,8 ‰.

## LA DESCENDANCE

L'interrogatoire des femmes portant sur les enfants nés vivants qu'elles ont eus au cours de leur vie permet de calculer la descendance. En fait à l'échelon de Diamélassou, les chiffres sont difficiles à interpréter car le nombre de femmes par classe d'âges est faible. De plus, il faut toujours craindre des oublis de déclarations surtout chez les femmes âgées.

La descendance est, par sexe, approximativement également répartie, ce qui donne un taux brut de reproduction égal à 3 (cf. tableau ci-dessous).

| Groupe d'âges | Nbre de femmes | Naissances vivantes | | | Survivants | | | Descendance par femme | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | G | F | Total | G | F | Total | Total | En vie |
| 15 à 24 ans .. | 14 | 6 | 5 | 11 | 6 | 4 | 10 | 0,8 | 0,7 |
| 25 à 39 ans .. | 16 | 26 | 24 | 50 | 19 | 19 | 38 | 3,1 | 2,4 |
| 40 à 59 ans .. | 14 | 44 | 40 | 84 | 29 | 29 | 58 | 6 | 4,1 |

## LES DECES

La mortalité, à l'échelon d'un village aussi petit, ne peut être significative.

## LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Le tableau ci-contre récapitule la situation actuelle :

L'école se trouve à Kanoukro, situé à six kilomètres du village ; neuf garçons s'y rendent régulièrement.

Le taux de scolarisation pour les garçons est de 36 %, alors que pour les filles, il est nul.

Parmi les hommes de quinze ans et plus, près de 20 % ont quelques notions élémentaires du français ; pour les femmes, ce taux tombe à 6 %.

| Groupe d'âges | HOMMES | | | FEMMES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Aucune connaissance | Parle un peu | Elève ou C.E.P. | Aucune connaissance | Parle un peu | Elève ou C.E.P. |
| 5 à 9 ans .. | 9 | — | 7 | 11 | — | — |
| 10 à 14 ans .. | 6 | — | 2 | 6 | — | — |
| 15 à 19 ans .. | 3 | 2 | 1 | 7 | 1 | — |
| 20 à 24 ans .. | 5 | — | 1 | 5 | 1 | — |
| 25 à 49 ans .. | 20 | 5 | — | 24 | 1 | — |
| 50 et + ..... | 11 | — | — | 12 | — | — |
| TOTAL .... | 54 | 7 | 11 | 65 | 3 | — |

# FEMMES DE 15 ANS ET PLUS

HISTOIRE MATRIMONIALE

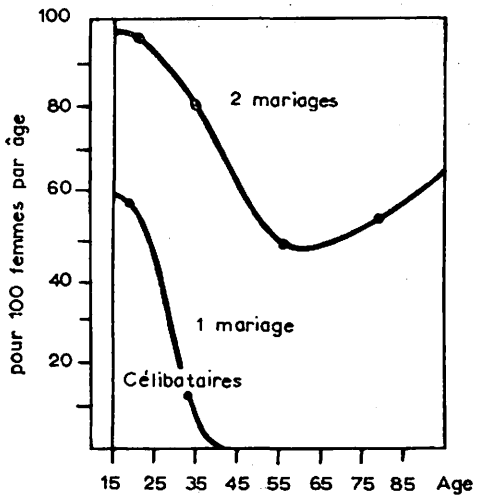


SITUATION MATRIMONIALE

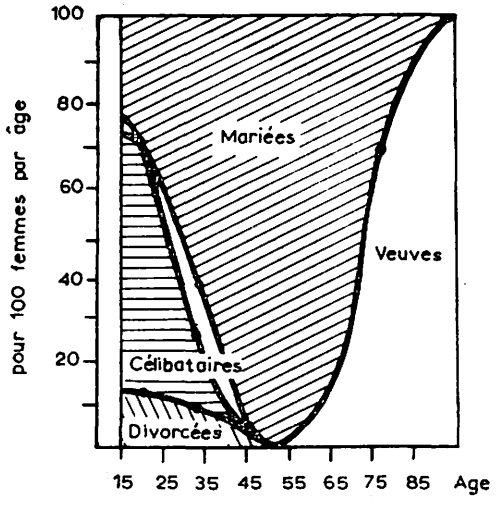


Age moyen des célibataires: 20 ans

Age moyen des divorcées: 25,5 ans

# HOMMES DE 15 ANS ET PLUS

SITUATION MATRIMONIALE

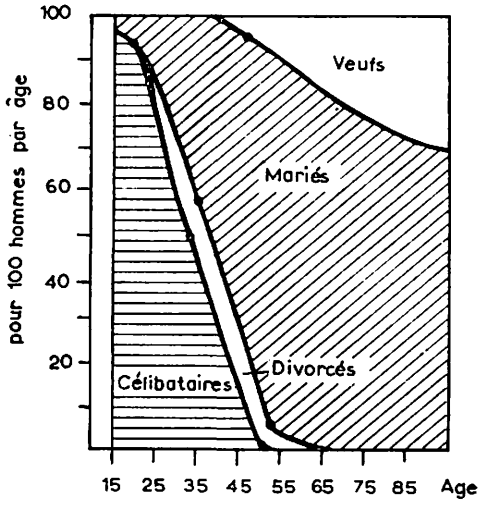


Age moyen des célibataires : 23,6 ans

Nombre de femmes pour 100 hommes mariés : 108

## DIAMELASSOU-PLANTATIONS EXTERIEURES _ (FIGURE 1)

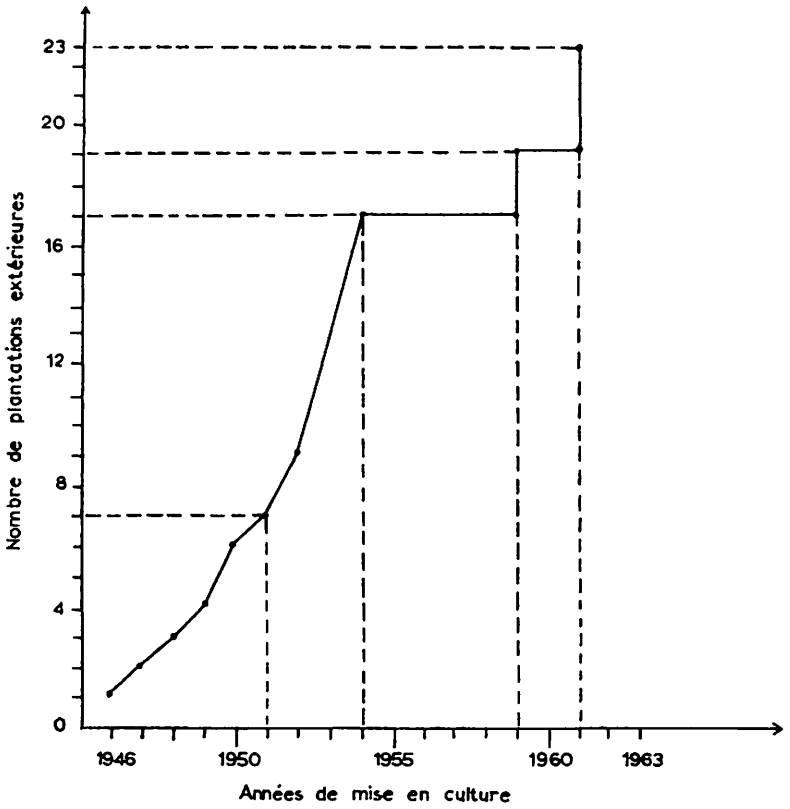


## LES PLANTATIONS DE DIAMELASSOU EN BASSE ET MOYENNE COTE-D'IVOIRE _ (FIGURE 2)

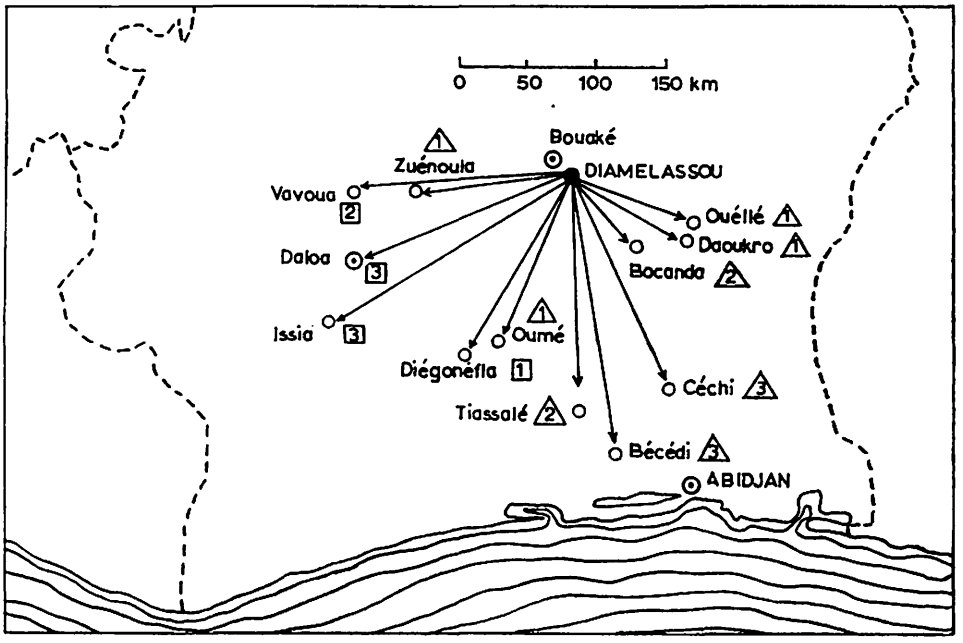


Répartition par Aoulo

| | | |
|---|---|---|
| Aoulo I | 5 | 5 |
| Aoulo II | 0 | 6 |
| Aoulo III | 4 | 3 |

Légende

□ plantation achetée

△ plantation de tenure traditionnelle

# LES MIGRATIONS

C'est surtout par ses migrants que Diamélassou est en contact avec le monde extérieur.

Il existe plusieurs catégories de migrants, dont chacune possède ses caractéristiques propres. Il convient de distinguer les migrations quasi-définitives des migrations temporaires et saisonnières.

## 1. Migrations quasi-définitives

### a) EN MILIEU RURAL MODERNISTE

L'installation quasi-définitive des hommes dans le milieu rural moderniste de la Basse et Moyenne Côte est liée à la création ou à l'acquisition de plantations pour le compte du groupe familial (1). Aussi, convient-il de traiter ces deux phénomènes en même temps.

De 1946 à 1951, on enregistre la création d'une plantation par année (2) ; ensuite le rythme s'accélère : en trois ans, de 1952 à 1954, dix plantations extérieures sont créées par les gens de Diamélassou. Pendant la période 1955-1958, le mouvement marque un arrêt brusque, pour reprendre en 1959 par la création de deux plantations et de quatre autres en 1961. Cette période 1955-1958 correspond probablement à une saturation de la capacité du village à exporter de la force de travail et à un léger déficit de la classe 25-30 ans à cette époque.

Toutes ces plantations n'ont pas la même valeur. Age, rendement, superficie, qualité des sols, pluviométrie, qualité des façons culturales et mode de tenure sont autant de facteurs de différenciation.

Il n'a pas été possible d'aller visiter ces 23 plantations dispersées en une douzaine de points de la zone forestière (cf. fig 2). Aussi, les seuls critères dont on a pu faire un compte exhaustif par interrogatoire au village sont-ils la date d'acquisition et le mode de tenure.

Depuis 1952, à côté de la tenure précaire de type traditionnel apparait un souci d'appropriation privative qui se manifeste par l'achat de terre, sanctionné le plus souvent par un contrat écrit passé devant les autorités coutumières ou administratives.

A partir de 1952, on compte autant de plantations ayant fait l'objet d'une appropriation privative ou quasi-privative que de plantations de tenure précaire traditionnelle (8 pour 8).

(1) Et plus rarement pour le compte personnel.

(2) Sauf en 1949 où deux plantations furent créées en même temps (fig. n° 1).

En général, les plantations achetées ont de meilleurs rendements que les autres parce que l'investissement qu'elles représentent détermine le planteur à des façons culturales plus soignées.

Enfin, une plantation achetée et d'un bon rendement constitue un médiat d'intégration au milieu de migration beaucoup plus efficace qu'une plantation de tenure précaire et à mauvais rendements.

Le plus souvent, les planteurs conservent des rapports étroits et suivis avec le village. D'une part, ils utilisent largement la main-d'œuvre saisonnière des jeunes hommes de leur famille ou de leur parenté : et d'autre part, en plus des quasi-salaires qu'ils versent à ces jeunes migrants, il leur arrive parfois de rapatrier au village des sommes importantes.

A Diamélassou, il n'existe qu'un seul cas de faible contribution du migrant quasi-définitif sur plantation extérieure à l'économie familiale. Eboua Kouassi frère de Eboua N'guessan (Aoulo II, cour 2), n'a donné en douze ans, qu'une somme de 5 000 F.

Sur ces plantations, résident d'une façon quasi-permanente un homme de plus de 50 ans, vingt-deux hommes de 20 à 50 ans avec leurs épouses et leurs enfants, et six hommes de 15 à 20 ans.

L'émigration féminine sur les plantations présente un triple aspect. La plus grande partie sont des femmes (1) mariées, en majorité, à des hommes du village ou des villages voisins installés comme planteurs en Basse ou Moyenne Côte. Seulement un petit nombre d'entre elles ont épousé des Baoulé d'autres tribus qu'elles ont rencontrés au cours des migrations temporaires de leur jeunesse. Ce groupe comprend dix-neuf femmes de 20 à 50 ans et une femme de plus de 50 ans.

Le second groupe de dix femmes (trois de 15 à 20 ans, cinq de 20 à 50 ans et deux de plus de 50 ans) comprend soit de jeunes célibataires, des veuves ou des divorcées qui sont sur des plantations familiales ou de parents, soit des instables en général divorcées ou à statut matrimonial mal défini qui sont parties sur des plantations d'étrangers.

A l'exception de celles qui sont mariées à un planteur lui-même bien intégré au milieu de migration, ces femmes sont en général appelées à migrer en ville ou à revenir au village (cf. Tableau des migrations temporaires féminines).

(1) Il ne s'agit que des femmes issues de Diamélassou

## MIGRATIONS QUASI-DEFINITIVES
**en milieu de plantations**

| Sexe | Groupe d'âges | DALOA | BECEDI | VAVOUA | DIEGONANFLA | SIESSI | ISSIA | OUME | KOUAKOUSEKRO | TIASSALE | DAOUKRO | ZUENOULA | OUELLE | KOKUMBO | GAGNOA | DABOU | ARRAH | NIANDA | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | LOCALITES | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| HOMMES | J | — | 4 | 1 | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6 |
| | Ad. | 6 | 2 | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 22 |
| | V | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 |
| | Total | 6 | 6 | 4 | 1 | 3 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | 29 |
| FEMMES Célibataires ou veuves ou divorcées | J | 1 | 1 | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 3 |
| | Ad. | 1 | — | 1 | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 |
| | V | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | 2 |
| | Total | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | 10 |
| FEMMES Mariées | J | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Ad. | 2 | — | — | 4 | 1 | — | 2 | — | 1 | — | 1 | — | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 | 19 |
| | V | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | 1 |
| | Total | 2 | — | — | 4 | 1 | — | 2 | — | 1 | 1 | 1 | — | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 | 20 |
| TOTAL GENERAL ..... | | 10 | 7 | 6 | 6 | 6 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 | 59 |

J : 15-20 ans ; Ad : 20-50 ans ; V : 50 ans et +.

**b) EN MILIEU URBAIN** — **MIGRATIONS URBAINES (1)**

| | Aoulo I | | | | | | Aoulo II | | | | | | Aoulo III | | | | | | TOTAL | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | | | F | | | H | | | F | | | H | | | F | | | H | | | F | | |
| | J | A | V | J | A | V | J | A | V | J | A | V | J | A | V | J | A | V | J | A | V | J | A | V |
| ABIDJAN ..... | — | — | — | — | 2 | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | 2 | — |
| BOUAKE ..... | — | 1 | — | 1 | 2 | — | — | — | — | — | 2 | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | 1 | 4 | — |
| BEOUMI ..... | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — |
| DALOA ..... | — | 1 | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | 1 | — | — | 1 | — | 2 | 1 | — |
| ABENGOUROU ..... | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | 1 | — | — |
| TOTAL ..... | — | 3 | — | 2 | 4 | — | — | 1 | — | 1 | 2 | — | — | 1 | — | 1 | 1 | — | — | 5 | — | 4 | 7 | — |

J : 15-20 ans ; Ad : 20-50 ans ; V : 50 ans et +.

(1) Ajoutons que parmi les résidents actuels, deux hommes sont susceptibles de quitter le village pour le milieu urbain. Il s'agit de : N'Guessan Koffi (Aoula II, cour n° 3), maçon à la S.E.T.A.O. ; il a vécu à Abidjan pendant dix ans, il est revenu au village il y a trois ans pour les funérailles de son père et n'est pas encore reparti, mais manifeste souvent le désir de retourner à Abidjan ; Kouadio Konan (Aoulo I, cour n°2), un jeune adulte encore célibataire, tailleur ; une fois son apprentissage terminé (à Boli et ensuite à Abidjan), il est allé faire les « six mois » pour acheter une machine à coudre. Il a exercé à Diamélassou pendant quelques mois puis il est parti avec un autre jeune homme du village « chercher le diamant » dans la région de Séguéla. L'année suivante, il est allé exercer son métier de tailleur en milieu de plantation dans la région d'Oumé. Revenu au village pour quelques mois, il envisage d'aller s'installer à Abidjan.

Quant aux femmes et aux jeunes filles, presque toutes sont susceptibles de s'en aller en ville pour une période indéterminée, le jour où elles en auront envie.

Tous les hommes urbanisés ont un métier qui les intègre au milieu urbain. On compte deux mécaniciens, un maçon, un tailleur et un militaire.

En revanche, sur les onze femmes ou jeunes filles, quatre n'ont ni métier ni statut matrimonial bien définis et vivent vraisemblablement du petit commerce et de la prostitution occasionnelle ; quatre sont des « aides-ménagères » ; une est mariée à un prédicateur d'une église protestante ; une est mariée à un Baoulé islamisé ; une enfin, est couturière.

Les hommes urbanisés n'ont certes pas rompu complètement avec leur milieu d'origine, mais ils contribuent assez peu à son activité socio-économique ; ce n'est qu'en cas de crise (maladie, décès, etc.) qu'ils reviennent au village pour durée indéterminée (N'guessan Koffi, maçon à la S.E.T.A.O. revenu au village depuis trois ans pour les funérailles de son père). Toutefois bien intégrés à la vie urbaine par leur métier, ces urbanisés de longue date sont généralement perdus pour le village.

Les femmes sont beaucoup moins solidement attachées au milieu urbain et plus inclinées à revenir au village (cf. Tableau sur les migrations temporaires féminines).

Les migrations urbaines sont, en général, l'indice de fortes tendances centrifuges. Il n'est pas sans intérêt de noter que la cour même du chef du village a fourni près de la moitié du contingent d'urbanisés (deux hommes et six femmes).

## 2. Migrations temporaires et saisonnières

### a) LES HOMMES

Les migrations saisonnières des hommes sur la plantations de Basse et Moyenne Côte — connues sous le nom de « six mois » — jouent un rôle important dans la vie socio-économique du village.

Il ne s'agit pas là d'un phénomène récent. En effet, parmi les douze hommes ayant atteint ou dépassé la cinquantaine, cinq sont partis, dans leur jeunesse, travailler sur les plantations Agni du sud-est. Toutefois, c'est au cours des douze dernières années que ce mouvement a acquis l'amplitude, la régularité et la structure qui le caractérisent aujourd'hui. Alors que les hommes qui ont plus de trente-cinq ans n'ont effectué, en moyenne, que 1,6 voyage par migrant, les migrants de vingt à trente-cing ans en ont faits 2,4 et ceux de moins de vingt ans en ont faits 3.

Le pourcentage relativement faible (52 %) des migrants du groupe d'âge « jeune » provient du fait qu'on a compté dans ce groupe les hommes de quinze à vingt ans, alors que les premières migrations ne se font guère, en général, avant 17-18 ans.

**Migrations masculines par classe d'âge**

| | AOULO I | | | | | AOULO II | | | | | AOULO III | | | | | TOTAL | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | P T | P M | % | Nb M | NbM PM | P T | P M | % | Nb M | NbM PM | P T | P M | % | Nb M | PbM PM | P T | P M | % | Nb M | NbM PM |
| J | 13 | 8 | 62 | 24 | 3 | 5 | 1 | 20 | 1 | 1 | 3 | 2 | 67 | 8 | 4 | 21 | 11 | 52 | 33 | 3,0 |
| Ad1 | 14 | 13 | 93 | 32 | 2,5 | 4 | 3 | 75 | 7 | 2,3 | 7 | 6 | 86 | 14 | 2,3 | 25 | 22 | 92 | 53 | 2,4 |
| Ad2 | 3 | 3 | 100 | 5 | 1,7 | 5 | 4 | 80 | 6 | 1,5 | 5 | 5 | 100 | 8 | 1,6 | 13 | 12 | 92 | 19 | 1,6 |
| V | 6 | 1 | 17 | 2 | 2 | 4 | 2 | 50 | 4 | 2 | 2 | 2 | 100 | 2 | 1 | 12 | 5 | 42 | 8 | 1,6 |
| Total | 36 | 25 | 69 | 63 | 2,5 | 18 | 10 | 56 | 18 | 1,8 | 17 | 15 | 88 | 32 | 2,1 | 71 | 50 | 70 | 113 | 2,3 |

P.T. : Total des personnes dépendantes.
P.M. : Personnes ayant fait des migrations saisonnières.
Nb.M. : Nombre de migrations.
Nb.M.P.M. : Nombre de migrations par migrant.
% : % personnes migrantes/personnes dépendantes.

J : 15-20 ans.
Ad1 : 20-35 ans.
Ad2 : 35-50 ans.
V : 50 ans et +.

**Migrations masculines par classe d'âge et type de plantation**

| Groupe d'âges | Plantations de non-parents | | Plantations de parents paternels | | Plantations de parents maternels | | Plantation familiale (cour) | | TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre voyages | % | Nombre voyages | % | Nombre voyages | % | Nombre voyages | % | Nombre voyages | % |
| Jeune (15 à 20 ans) .... | 8 | 24,2 | 13 | 39,4 | 5 | 15,1 | 7 | 21,3 | 33 | 100 |
| Adulte 1 (20 à 35 ans) .... | 24 | 45,3 | 8 | 15,1 | 14 | 26,4 | 7 | 13,2 | 53 | 100 |
| Adulte 2 (35 à 50 ans) .... | 16 | 84,2 | 0 | 0 | 3 | 15,8 | 0 | 0 | 19 | 100 |
| Vieux (+ 50 ans) ..... | 8 | 100,0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 100 |
| TOTAL ..... | 56 | — | 21 | — | 22 | — | 14 | — | 113 | — |

FIGURE 3

MIGRATIONS QUASI-DEFINITIVES EN MILIEU URBAIN

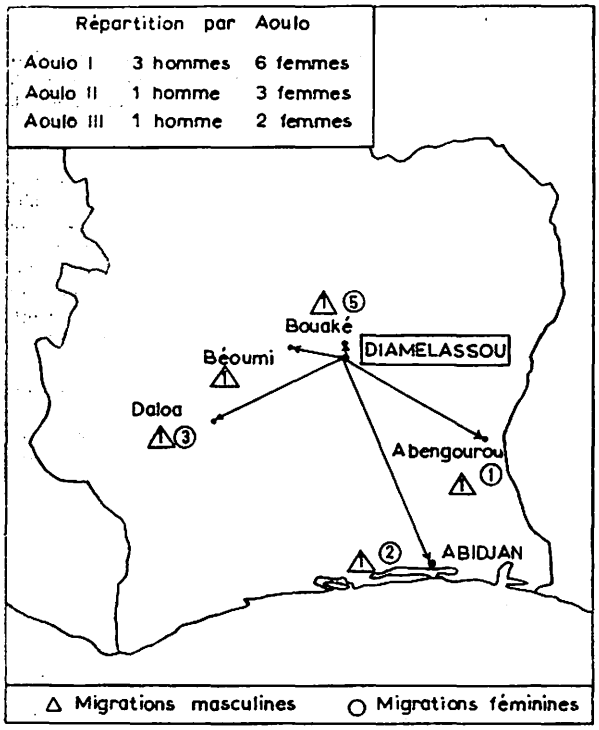


FIGURE 4

MIGRATIONS SAISONNIERES MASCULINES

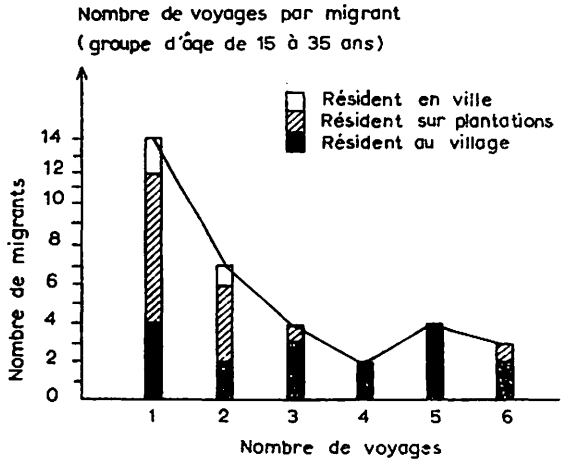


FIGURE 5

MIGRATIONS SAISONNIERES MASCULINES DES 12 DERNIERES ANNEES

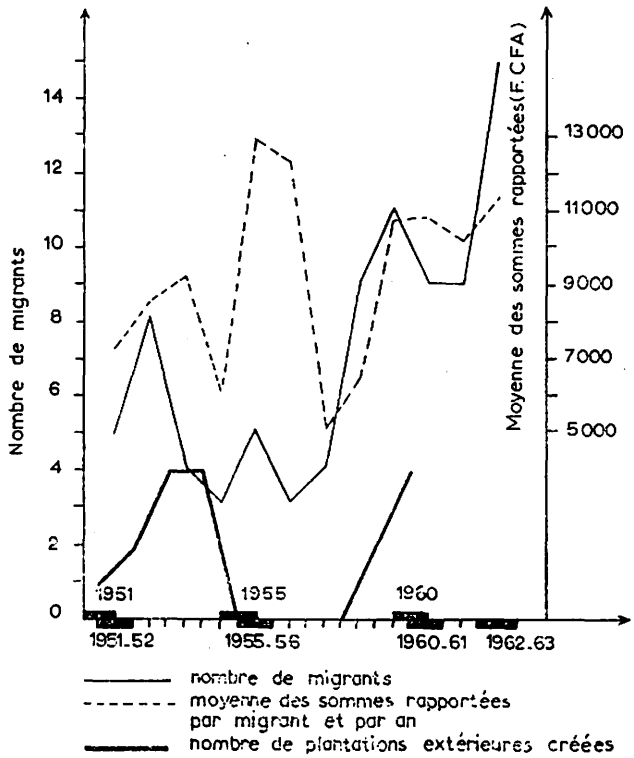

Les chiffres bruts des précédents tableaux ne donnent pas une idée adéquate de la régularité de ces migrations pour les hommes de 15 à 35 ans. En distinguant les urbanisés et ceux qui résident d'une façon quasi-permanente sur les plantations extérieures des hommes qui ont encore leurs champs vivriers au village, le graphique 4 fait ressortir d'une façon beaucoup plus nette la régularité de ce mouvement. Les premières migrations sont souvent le prélude d'une installation quasi-définitive sur une plantation, ou en milieu urbain (1).

Ce graphique met en évidence un groupe important de migrants réguliers qui ont déjà effectué quatre, cinq ou six migrations saisonnières et qui sont tous (sauf un seul qui a acquis une plantation chez un parent maternel après sa sixième migration) des résidents habituels du village.

Le graphique 5 donne la fréquence des migrations pour les douze dernières campagnes. La baisse de fréquence remarquable qui se situe entre 1953 et 1958, correspond, avec une légère avance, au même creux de la courbe de fréquence de création de plantations extérieures. Il semble que cela soit dû à une saturation des capacités du village à exporter de la force de travail sur les plantations extérieures. En effet, les hommes qui avaient entre 25 et 30 ans entre 1953 et 1958 (2) appartiennent maintenant à la classe 30-40 ans sensiblement déficitaire.

Ajoutons que les migrants les plus réguliers vont rarement plus de deux ou trois fois de suite sur la même plantation.

Le tableau précédent met aussi en évidence le changement d'orientation des migrants. Les hommes de plus de 35 ans ont presque tous travaillé sur des plantations d'étrangers (92,05 %), alors que ceux de 20 à 35 ans l'ont fait seulement dans une proportion de 43,5 % et les moins de 20 ans dans une proportion de 24,2 %.

Les hommes de 20 à 35 ans commencent à migrer sur les plantations familiales dont les premières, pour Diamélassou, ont été créées vers 1946.

Le fait le plus remarquable est l'inversion progressive du rapport entre l'attraction exercée par les plantations de parents paternels et celle exercée par les plantations des parents maternels. Ce rapport passe de 0 pour les « Adultes 2 », à 0,56 pour les « Adultes 1 », et à 2,6 pour les « Jeunes ».

Si un tel renversement se vérifiait pour les autres villages, on serait amené à conclure que la prédominance traditionnelle des maternels est en train de s'effacer progressivement, avec le progrès de l'économie de profit et des cultures pérennes.

Les motivations, elles aussi, ont considérablement évolué depuis les premières migrations. C'est le besoin de numéraire pour l'impôt qui a motivé toutes les migrations des hommes de plus de cinquante ans et la plupart de celles des hommes de 35 à 50 ans. Pour cette dernière classe, apparaissent à présent de nouvelles motivations :

● Besoin d'argent pour les cadeaux à la future épouse (3), surtout besoin d'argent pour créer une plantation extérieure. Notons que 57 % de ceux qui ont fait moins de deux migrations ont consacré les sommes qu'ils en avaient rapportées à la création de plantations familiales.

● Les funérailles — en engloutissant des sommes considérables — font naître un besoin d'argent constant qui a contribué largement à engager les jeunes hommes dans le mouvement migratoire.

La création, en 1946, des premières plantations extérieures par les gens de Diamélassou a suscité un appel important de main-d'œuvre familiale (4).

Pour les classes « Adultes 1 » et « Jeunes », se manifeste aussi le désir d'acquérir de l'argent pour construire une maison, et (dans deux cas) pour acheter une machine à coudre. Mais ce souci d'investir dans des biens durables ou des moyens de production est assez rare.

De même les motivations précises qui incitent le migrant à partir pour réaliser un objectif limité et bien déterminé deviennent de plus en plus rare.

On fait les « six mois » par habitude, parce que les autres jeunes le font, pour voyager, etc...

En fait ces réponses peu précises recouvrent des motivations non formulées, globales et complexes qu'on pourrait définir comme un désir de rupture temporaire avec le milieu traditionnel (5). En outre, les sommes qu'ils rapportent, aussi modiques qu'elles soient, donnent aux migrants une certaine autonomie financière qu'ils apprécient beaucoup et qu'il ne leur serait pas possible d'acquérir en restant au village.

La satisfaction de ce besoin de rupture temporaire explique en grande partie le bas niveau d'exigence des migrants en ce qui concerne leur rémunération.

En dépit des baisses considérables enregistrées dans les cours du café depuis 1956, les moyennes annuelles des rémunérations loin de suivre le même mouvement ont plutôt eu tendance à monter, quoique très légèrement (fig. 5). Ceci implique que les exigences des migrants en ce qui concerne leur rémunération sont toujours restées à un niveau assez bas pour pouvoir être satisfaites malgré la baisse des prix du produit.

Alors que les migrants des classes « Vieux » et « Adultes 2 » travaillaient surtout au tiers (« Abunsan »), à la tâche ou au contrat, les « Adultes 1 » et les « Jeunes » se situent pour la plupart du temps dans des rapports de production quasi-familiaux même lorsqu'ils travaillent sur des plantations de non parents. Pour les douzes dernières années, il n'existe qu'un seul migrant « Abunsan » et un seul migrant « au contrat ».

Dans tous les autres cas, même lorsque les « six mois » se font sur une plantation d'étranger, le montant de la rémunération n'est jamais fixé à l'avance, et est laissé à l'appréciation de l'employeur. Il varie en fonction de plusieurs facteurs : âge et force de travail du migrant, quantité de travail effectivement fournie, générosité de l'employeur, âge et rendement de la plantation, prix du produit.

Cette complexité explique en partie l'allure anarchique de la courbe de la moyenne des rémunérations (fig. 5).

---

(1) Ainsi des quatorze hommes qui n'ont fait qu'une seule fois les « six mois », deux sont des urbanisés et huit ont acquis des plantations où ils résident d'une façon permanente. Des quatre derniers, « résidents » du village, il faut exclure le tailleur dont il a été déjà été question et qui n'a fait les « six mois » que pour gagner l'argent d'une machine à coudre.

(2) C'est cette classe d'âges qui crée les plantations extérieures et qui constitue le plus gros des effectifs des migrants saisonniers.

(3) Les cadeaux à la future épouse et à ses parents ne sont pas une obligation stricte mais un jeune homme à plus de chance de se marier s'il peut se montrer généreux en pagnes, poudre de talc, parfum, etc...

(4) A la question « Pourquoi le migrant est-il parti ? », les gens répondent assez fréquemment pour « aider » un frère, un oncle, un cousin...

(5) On aura l'occasion de revenir sur le rôle de « soupape de sûreté » que jouent les migrations saisonnières.

La disparité des sommes rapportées chaque année est considérable :

| Campagne | Moyenne | Maximum | Mini. | Campagne | Moyenne | Maximum | Mini. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1951-1952 .. | 7 200 | 15 000 | 1 000 | 1957-1958 .. | 5 125 | 7 000 | 2 500 |
| 1952-1953 .. | 8 500 | 17 000 | 500 | 1958-1959 .. | 6 500 | 14 000 | 2 500 |
| 1953-1954 .. | 9 250 | 14 000 | 6 000 | 1959-1960 .. | 10 818 | 25 000 | 3 000 |
| 1954-1955 .. | 6 130 | 10 000 | 2 500 | 1960-1961 .. | 10 875 | 24 000 | 7 000 |
| 1955-1956 . | 18 000 | 23 000 | 8 000 | 1961-1962 .. | 10 250 | 15 000 | 5 000 |
| 1956-1957 .. | 12 333 | 23 000 | 6 000 | 1962-1963 .. | 11 280 | 21 000 | 2 000 |

Pour ces douze dernières campagnes, on compte seulement cinq rémunérations égales ou supérieures à 20 000 F. Elles sont le fait de migrants ayant travaillé au tiers ou au contrat, ou qui sont partis pour réaliser un objectif précis et déterminé (achat d'une bicyclette ou d'une machine à coudre, construction d'une maison, constitution d'une dot relativement élevée).

Ajoutons que les plantations étrangères offrent la meilleure rémunération, ensuite les plantations de parents, enfin les plantations familiales

Les premières, pour les douzes dernières années, ont donné une rémunération moyenne de 10 428 F par migration, les secondes de 8 869, les troisièmes de 7 918.

Nous avons déjà vu comment une partie de ces sommes est dépensée : funérailles, cadeaux de mariage (1), machine à coudre, bicyclette, première mise de fonds pour une plantation extérieure, transport et financement du prochain voyage. A cela s'ajoute assez fréquemment l'achat d'ignames soit pour la semence, soit pour la consommation en période de soudure ; l'achat de vêtements personnels, soit de type européen, soit de type traditionnel ; quelques achats de pacotille (lunettes de soleil, chapeau fantaisie, montre bon marché). Le reste est dépensé au cours de l'année, soit en boisson, soit en menus cadeaux aux filles. Dans aucun cas les sommes rapportées n'ont été consacrées à l'épargne ou à la thésaurisation traditionnelle.

Les migrations saisonnières font désormais partie intégrante du procès social tel qu'il s'est informé à la faveur de la situation coloniale.

Adapté aux exigences de l'Administration et de l'économie coloniales, ce phénomène paraît peu compatible avec une politique de développement économique et social de la communauté villageoise.

Pendant six à huit mois, il prive le village de la majeure partie de sa force de travail et contribue au même titre que l'extension des plantations de café sur le terroir ou hors-terroir à l'appauvrissement des cultures vivrières. C'est ainsi que les cultures de riz pluvial (riz des femmes) et de riz de bas-fond (riz des hommes) (2) ont été abandonnées à peu près en même temps que se sont créées les premières plantations extérieures, qui ont suscité des besoins importants en main-d'œuvre familiale. Actuellement, dans les cours où les adultes sont peu nombreux, une partie des sommes rapportées par les migrants est parfois consacrée à l'achat d'ignames pour la consommation.

Ce déficit en force de travail n'est même pas compensé par des rentrées d'argent importantes. Les sommes rapportées par les « six mois » sont en général assez modiques et ne contribuent que médiocrement à l'économie du village (3).

Le rôle de « soupape de sécurité » que jouent les migrations saisonnières est plus négatif que positif. Certes elles permettent de limiter les conflits entre les générations, mais en même temps elles renforcent la capacité d'intégration du milieu traditionnel et sa résistance aux idées et aux comportements non conformistes dont les migrants pourraient être les vecteurs.

De toute façon, le milieu des plantations extérieures n'est pas suffisamment différent du milieu rural traditionnel pour susciter des aspirations et induire des comportements capables de transformer ce dernier radicalement.

Une politique de développement économique et social de la communauté villageoise impliquerait qu'on arrête cette hémorragie saisonnière de force de travail.

Toutefois cet objectif ne pourrait être atteint qu'à la condition de conserver aux migrants des revenus personnels identiques à ceux qu'ils tirent des « six mois ».

Si un homme jeune travaille à une production dont la commercialisation est contrôlée par le chef de cour, il y a peu de chance pour qu'il y gagne, personnellement, autant d'argent que pendant une campagne de migrations sur les plantations extérieures.

### b) LES FEMMES

Il n'y a, en fait, guère que les hommes jeunes qui effectuent des migrations saisonnières d'une façon régulière.

Certes, il arrive que de jeunes femmes partent une ou deux fois faire les « six mois » seules ou avec leur fiancé, ou avec leur époux, lorsqu'elles n'en sont qu'à l'étape intermédiaire du mariage et qu'elles n'ont pas encore rejoint définitivement la cour du mari. Il arrive aussi que des jeunes filles aillent sur des plantations familiales ou sur des plantations de parents pour y rester pendant deux ou trois campagnes successives avant de revenir au village.

Mais, il n'existe guère, parmi les femmes, ces migrants spécialisés qui partent chaque année régulièrement pour la durée de la campagne du café comme on en trouve chez les hommes. Pour les campagnes des trois dernières années, cinq femmes ont fait un total de sept migrations saisonnières nettement caractérisées comme « six mois » ; ajoutons que trois de ces migrations se sont faites sur des plantations de non-parents (amis, étrangers, etc.). Sur les soixante-six femmes interrogées — ou pour lesquelles nous avons obtenu des renseignements auprès de leurs parents restés au village — onze seulement ont fait dix-sept fois les « six mois ». Ces dix-sept migrations « six mois » représentent 31 % de l'ensemble des migrations familiales sur plantations extérieures. Seulement six de ces migrations ont été faites chez des non-parents.

---

(1) Parmi les dépenses de type traditionnel on doit comprendre aussi les frais de culte. C'est ainsi qu'un jeune migrant a payé une amende de 17 000 F (sous forme de bétail et boisson) à Kpankpoko sous le prétexte qu'il avait entretenu des rapports sexuels avec une des jeunes filles consacrées à ce culte.

« Kpankpoko » autre nom de « Tété Kpan » ou « Ayère Kpri » est un culte animiste moderniste très onéreux, qui a été acquis il y a une dizaine d'années par Gbendekouassikro. La majorité des gens de Diamélassou y appartiennent.

(2) Les façons préparatoires pour les semis et le clôturage étaient effectués par les hommes ; le riz des femmes fut le premier à être abandonné.

(3) Un vieux disait que les « six mois » ne travaillaient que pour faire gagner de l'argent aux transporteurs.

Quoique partiellement liées aux migrations masculines, les conditions et les motivations qui déterminent les migrations temporaires des femmes se situent dans un contexte particulier.

Notons tout d'abord qu'on ne saurait séparer les deux types de migrations — sur plantation et en ville — car elles ont une signifiation sociologique semblable et relèvent de motivations sensiblement identiques.

Les migrations féminines — surtout sur plantation — sont liées aux migrations masculines en ce sens que bon nombre de voyages se font pour rejoindre ou accompagner un fiancé ou un époux (25,6 % des voyages).

De même, la pratique des prêts de fillettes comme « aide-ménagère » a déterminé un certain nombre de séjours sur plantation ou en ville.

Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, le départ est toujours volontaire. Rien, ni personne ne pourrait contraindre une jeune femme ou une fillette à quitter le village contre son gré.

Enfin, la plupart des jeunes hommes étant absents pendant plus de la moitié de l'année, les jeunes femmes se trouvent privées de leur clientèle d' « amoureux » et des petits profits qu'elles en tirent sous forme de menus cadeaux en argent ou marchandises (étoffes, talc, parfum, etc.) et sont ainsi incitées à migrer à leur tour

Aussi bien en milieu de plantation qu'en milieu urbain, les jeunes migrantes, lorsqu'elles ne sont pas rigoureusement fiancées ou mariées, pratiquent cette « prostitution occasionnelle. »

Elles y trouvent même un net avantage, dans la mesure où les jeunes hommes ont, sur les plantations ou en ville, plus d'argent que ceux qui sont restés au village.

Par ailleurs, les activités et les intérêts économiques que les hommes poursuivent dans le café ont contribué, de plusieurs façons, à engager les femmes de Diamélassou dans le mouvement migratoire.

Nous avons déjà noté comment la création des plantations extérieures et l'exportation saisonnière de la majeure partie de la force de travail au village ont déterminé l'abandon du riz des femmes. Par ailleurs, la mobilisation des femmes dans la cueillette, le décorticage et le tri du café au village leur laisse de moins en moins de temps pour les cultures secondaires et associées dont elles tiraient traditionnellement la majeure partie de leurs revenus personnels. Ce déficit n'est pas comblé par les revenus du café, car la commercialisation de ce produit est entièrement aux mains des hommes. La rémunération des femmes qui y ont travaillé dépend entièrement de la bonne volonté et de la générosité du propriétaire de la récolte et dépasse rarement une valeur de 1 000 F. D'où un mécontentement chronique en ce qui concerne leur rôle dans l'économie du village.

Toutefois l' « appât du gain » n'est une motivation ni exclusive, ni radicale.

La rémunération des femmes sur les plantations extérieures est liée, encore plus que pour les hommes à la générosité de l'employeur.

Il est généralement admis que les plantations d'étrangers « payent » davantage que les plantations familiales ou de parents. Mais la faible proportion de femmes qui ont fait les « six mois » sur des plantations de non-parents (13 %) montre bien que la recherche du gain maximum n'intervient guère comme facteur de migration.

La recherche du confort matériel, d'une vie plus facile et le désir de consommer des biens qu'on ne rencontre pas au village semblent jouer un rôle très secondaire. En effet la plupart des migrations temporaires se font sur les plantations extérieures où les conditions de vie et de travail sont sensiblement identiques à celles du village.

En fait et encore plus que pour les jeunes hommes, la principale motivation réside dans un besoin de rompre avec le milieu traditionnel et de fuir des situations conflictuelles souvent provisoires, et dans le désir d'échapper le plus longtemps possible aux contraintes du mariage.

Plus loin, un tableau donne le nombre de voyages sur plantations ou en ville pour les femmes du village et pour celles qui, tout en résidant sur des plantations ou en ville d'une façon quasi-permanente, peuvent encore être considérées comme des dépendantes du village en raison de leur statut matrimonial (veuves, divorcées, célibataires ou statut mal défini).

Pour les femmes du village, le nombre de celles qui ont ainsi voyagé est élevé (près de la moitié). Si l'on exclut du compte les femmes de plus de 50 ans, le taux de migration passe à 56,7 % et laisse supposer que l'installation en milieu de plantation ou en ville est pour les femmes beaucoup moins stable que pour les hommes.

On peut remarquer aussi que, si les femmes qui se trouvent actuellement sur des plantations d'une façon quasi-permanente ont peu séjourné en ville (2 sur 9), les urbanisées, en revanche, ont presque toutes fait d'abord des séjours sur plantations (6 sur 7). On serait tenté de dire que la plantation peut devenir une première étape vers l'urbanisation. On remarque qu'un des facteurs d'urbanisation de femmes célibataires semble être la stérilité. Sur les sept femmes adultes (de plus de 25 ans) urbanisées, cinq n'ont pas eu d'enfants et une, de plus de 40 ans, n'a eu qu'un enfant mort-né.

Une remarque doit être faite, qui souligne le rôle conservateur que jouent, malgré les apparences, les migrations féminines. Alors que les migrants saisonniers masculins se tournent de plus en plus vers les plantations de parents paternels et délaissent de plus en plus les plantations de maternels, les migrations féminines, en milieu rural comme en milieu rubain, se sont faites dans une proportion de 26 % chez des maternels et seulement dans une proportion de 7,7 % chez des paternels (pour la classe des jeunes de 15 à 20 ans, ce taux de migration chez les maternels passe à 39 %).

Quoique moins stables, moins régulières, moins « économiques » et moins bien structurées que celles des hommes, les migrations féminines semblent devoir offrir tout autant de résistance aux tentatives qui seraient faites pour les décourager.

Aux facteurs les plus pesants et aux motivations les plus fortes qui conditionnent ce phénomène et dont nous avons déjà parlé (migrations masculines, frustration économique dans le contexte de la culture du café au village, besoin de rupture temporaire avec le milieu traditionnel, désir d'échapper le plus longtemps possible aux contraintes du mariage), il faut ajouter un dernier facteur de renforcement qui provient du peu d'opposition que le comportement migratoire des femmes rencontre dans le milieu traditionnel.

Certes les hommes se plaignent du fait que les femmes s'en vont en ville ou sur les plantations ; certes on stigmatise la fille qui revient avec un enfant né hors-mariage. Mais cette réprobation ne dépasse guère le niveau verbal et abstrait. Bien plus, l'enfant « sans père » est fort bien accueilli par ses maternels parce qu'il est une acquisition sans contestation possible.

Ajoutons que les femmes, en tant que donneuses de descendances, sont encore plus recherchées par leurs maternels que les garçons et qu'elles peuvent ainsi jouer maternels contre paternels pour se soustraire à toute autorité trop rigoureuse.

## MIGRATIONS FEMININES

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VILLAGES | J | 8 | 6 | 75 % | 5 | 62,5 % | 11 | 2,2 | 2 | 25 % | 4 | 2 |
| | Ad 1 | 15 | 9 | 60 % | 9 | 60 % | 16 | 1,8 | 2 | 13,3 % | 4 | 2 |
| | Ad 2 | 12 | 6 | 50 % | 5 | 41,5 % | 8 | 1,6 | 3 | 25 % | 3 | 1 |
| | V | 14 | 3 | 21,4 % | 2 | 14,3 % | 2 | 1 | 1 | 7,1 % | 1 | 1 |
| | T | 49 | 24 | 49 % | 21 | 42,8 % | 37 | 1,8 | 8 | 16,3 % | 12 | 1,5 |
| PLANTATIONS | J | 1 | 1 | 100 % | 1 | 100 % | 1 | 1 | 0 | 100 % | 0 | |
| | Ad 1 | 4 | 4 | 100 % | 4 | 100 % | 4 | 1 | 1 | 25 % | 1 | 1 |
| | Ad 2 | 3 | 3 | 100 % | 3 | 100 % | 3 | 1 | 1 | 33,3 % | 2 | 2 |
| | V | 1 | 1 | 100 % | 1 | 100 % | 1 | 1 | 0 | | 0 | |
| | T | 9 | 9 | 100 % | 9 | 100 % | 9 | 1 | 2 | 22,2 % | 3 | 1,5 |
| VILLES | J | 1 | 1 | 100 % | 1 | 100 % | 1 | 1 | 1 | 100 % | 2 | 2 |
| | Ad 1 | 4 | 4 | 100 % | 3 | 75 % | 3 | 1 | 4 | 100 % | 4 | 1 |
| | Ad 2 | 2 | 2 | 100 % | 2 | 100 % | 4 | 2 | 2 | 100 % | 2 | 1 |
| | V | 0 | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | |
| | T | 7 | 7 | 100 % | 6 | 85 % | 8 | 1,7 | 7 | 100 % | 8 | 1,1 |
| TOTAL GENERAL | J | 10 | 8 | 80 % | 7 | 70 % | 13 | 1,95 | 3 | 30 % | 6 | 2 |
| | Ad 1 | 23 | 17 | 74 % | 16 | 69,5 % | 23 | 1,49 | 7 | 30,4 % | 9 | 1,3 |
| | Ad 2 | 17 | 11 | 65 % | 10 | 58,8 % | 15 | 1,5 | 6 | 35,3 % | 7 | 1,2 |
| | V | 15 | 4 | 26,5 % | 3 | 20 % | 3 | 1 | 1 | 6,6 % | 1 | 1 |
| | T | 65 | 40 | 61,5 % | 36 | 55,4 % | 54 | 1,5 | 17 | 26,2 % | 23 | 1,4 |

Col. 1 : Résidence habituelle.
Col. 2 : Groupe d'âges.
Col. 3 : Total des femmes pour chaque catégorie.
Col. 4 : Total des femmes ayant effectué des migrations.
Col. 5 : Pourcentage des femmes ayant effectué des migrations.
Col. 6 : Total des femmes ayant effectué des migrations sur plantations extérieures.
Col. 7 : Pourcentage des femmes ayant effectué des migrations sur plantations extérieures.
Col. 8 : Nombre de migrations sur plantations extérieures.
Col. 9 : Nombre de migrations sur plantations extérieures par femme ayant effectué des migrations sur plantations extérieures.
Col. 10 : Total des femmes ayant effectué des migrations en milieu urbain.
Col. 11 : Pourcentage des femmes ayant effectué des migrations en milieu urbain.
Col. 12 : Nombre de migrations en milieu urbain.
Col. 13 : Nombre de migrations urbaines par femme ayant effectué des migrations en milieu urbain.

Migrations féminines et migrations masculines sont étroitement liées. Ce n'est qu'en luttant sur ces deux fronts qu'on pourra arrêter l'hémorragie saisonnière qui vide le village de la majeure partie de sa force de travail.

L'épine du problème vient de ce qu'on ne peut maintenir les migrants saisonniers ou temporaires au village qu'en transformant radicalement le contexte rural traditionnel et qu'on ne peut atteindre ce but qu'en stoppant l'exportation saisonnière de la force de travail.

Enfin à Diamélassou, la saturation du terroir en ce qui concerne les cultures vivrières rend ce problème encore plus ardu (1).

(1) cf. chapitre sur l'agriculture.

# III

# L'ECONOMIE VILLAGEOISE

# LE REGIME FONCIER

La terre, dans l'idéologie du contexte traditionnel, n'était pas un objet d'appropriation, mais un objet d'alliance. Certes il existait bien une appropriation de fait réalisée par les collectivités villageoises ; mais, à celle-ci, se superposait une trame de rapports d'alliance avec le principe vital de la terre (« Assiè ») et avec les génies qui sont à la fois ses hôtes et ses gardiens (« Assiè Oussou »). La capacité d'effectuer les rites des cultes où cette alliance se réaffirme périodiquement sert de justification à l'appropriation de fait et de fondement au système d'allégeance et de subordination qui lie les hommes d'un village à leur chef.

En même temps, seule cette alliance offre la sécurité. Car, si la colère ou tout autre sentiment violent, ou simplement la nécessité, peuvent pousser un homme et ses dépendants à fuir le village et à braver les dangers de la brousse pour établir un campement hors de l'espace socialisé, cette prise de possession, une fois calmées les motivations fortes, ne saurait se prolonger sans être sanctionnée par un acte sacré.

Un campement (« niamoué ») établi en brousse ne devient un établissement pleinement humain, un village, que lorsqu'il a été doté des instruments de l'alliance : le caillou « Assiè » sur lequel on procède aux libations de vin de palme et aux sacrifices d'animaux et l'arbre qui en marque l'emplacement et qui, lui aussi, s'appelle « Assiè ».

En effet, la terre elle-même, et les puissances qui l'habitent, se situent primordialement hors du monde humain et doivent être domestiquées et socialisées avant que les hommes puissent affronter les dangers du défrichement. Cette alliance, sanctionnée par des sacrifices et des libations, assure les bonnes récoltes et écarte les dangers de la brousse. En même temps, elle oblige les partenaires humains à respecter les interdits de travail consacrés à la terre et aux autres puissances surnaturelles.

Ces interdits sont très variables d'une région à l'autre. A Diamélassou, ils intéressent le lundi, le vendredi et le jour de la nouvelle lune.

La première alliance, nouée par l'ancêtre fondateur, est entretenue au fil des générations par ses héritiers en lignée utérine. C'est donc le « Bla-ba » au niveau du village, de l'Aoulo, ou même de la cour qui effectue les libations et les sacrifices à la terre.

Toutefois l'efficacité de ces rites ne saurait être complète sans qu'on se réfère aussi à l'ancêtre fondateur. A ce niveau, apparait la même alternance que nous avons rencontrée dans l'analyse de la parenté. Les libations et les sacrifices aux ancêtres et les invocations propiciatoires qui les accompagnent sont accomplis par le « Yassoua-ba ».

C'est comme si « Bla-ba » et « Yassoua-ba », appelés à vivre ensemble, avaient élaboré, pour se rendre indispensables l'un à l'autre, cette complémentarité rituelle. Certes celle-ci trouve un fondement dans le système des croyances traditionnelles ; le « Kra » — sorte d'esprit personnel — et les interdits alimentaires qu'il détermine, sont transmis du père au fils. La communauté pratique qui s'établit entre eux à la faveur de la règle de résidence patrilocale, est transposée au niveau des croyances et du rite.

Toutefois, ce n'est pas le « Yassoua-ba » au nième degré — celui qui se situe en lignée masculine directe par rapport à l'ancêtre fondateur (sur le schéma de la figure 1 « Yassoua-ba » au quatrième degré) — qui est appelé à accomplir les libations et sacrifices aux ancêtres, mais le propre fils du dernier chef.

Les croyances en la plus grande puissance vindicative des mânes d'un mort récent ne suffisent pas à expliquer ce choix.

Le schéma de la figure 1 montre comment la relation du « Yassoua-ba » au quatrième degré s'arrête à l'ancêtre fondateur, alors que la relation du fils du chef défunt à son père lui permet d'atteindre la chaine entière des chefs successifs, gardiens de l'héritage social et de l'alliance avec les puissances telluriques. C'est parce que son père appartient à la lignée utérine qu'il peut englober dans ses invocations la totalité des ancêtres.

C'est ainsi qu'à Diamélassou, ce n'est pas Djé Koffi de l'Aoulo III « Yassoua-ba » au deuxième degré qui effectue libations et sacrifices aux mânes des ancêtres pour tout le village, mais Kouakou Kouakou Allangba, le fils du dernier chef.

Ici encore, la primauté de la relation père-fils ne s'exerce pas au-delà de la durée d'une génération et s'efface devant la primauté concurrente de la lignée utérine qui s'exerce d'une façon continue dans une temporalité théoriquement indéfinie.

♣

Les rapports de l'homme à la terre ne sont pas conçus en termes d'appropriation, mais en termes de droits sur la végétation subspontanée des palmiers (Elaeis) et de droits de cultiver. Aussi la terre ne saurait être vendue ou aliénée de quelque façon que ce soit. A la rigueur, on peut céder ou attribuer le droit de cultiver pour une durée indéterminée à un étranger, à un allié ou à un voisin ; encore ne peut-on le faire qu'avec l'accord du chef de village.

Toutefois cette distinction ne doit pas masquer le fait qu'à Diamélassou particulièrement, ces droits d'usage correspondent à une appropriation de fait qui s'effectue au niveau de la famille restreinte et de l'individu.

Ces droits s'élaborent en fonction des rapports de parenté et leur inscription sur le sol s'effectue en fonction des règles de succession et des vicissitudes de l'histoire des familles.

C'est ainsi qu'aux deux catégories, « Bla-ba », « Yassoua-ba » correspondent deux types fondamentaux de tenure. Le « Bla-ba », détient sur le fonds hérité de l'oncle utérin (terres + palmiers) des droits sans partage ; il détient des droits éminents, lorsqu'il est chef d'Aoulo ou chef de village sur les terres que cultivent les hommes qui dépendent de lui, en raison du fait qu'il est seul habilité à faire libations et sacrifices à la terre. En échange de ces services religieux, les « Yassoua-ba » lui doivent des prestations en vin de palme (la récolte du lundi) et la moitié des sommes provenant de ventes de ce produit.

Ainsi les droits des « Yassoua-ba » sont limités par ces servitudes sur les palmiers et subordonnés à la coopération rituelle du « Bla-ba ».

A la mort d'un chef de cour, d'Aoulo ou de village, ses fils conservent le droit de cultiver sur les terres qu'il leur avait attribuées de son vivant et sur celles qui ont porté les champs de leur mère. Le reste revient à l'héritier (1). Lorsque les fils du chef inaugurent une lignée de « Yassoua-ba », à leur tour ils transmettront le fonds à leurs fils et, le cas échéant, au neveu utérin si leur descendance est assez nombreuse pour constituer un Aoulo indépendant.

Toutefois cet héritage est désormais un « fonds servant » au bénéfice du chef du village ou du chef de l'Aoulo auquel sont dues les prestations de vin de palme.

---

(1) Si les fils retournent chez leurs maternels, ils perdent leurs droits sur les terres paternelles qui reviennent alors en totalité à l'héritier.

FIGURE 1

SCHEMA DE RELATIONS AVEC L'ANCETRE FONDATEUR
ET LES CHEFS SUCCESSIFS

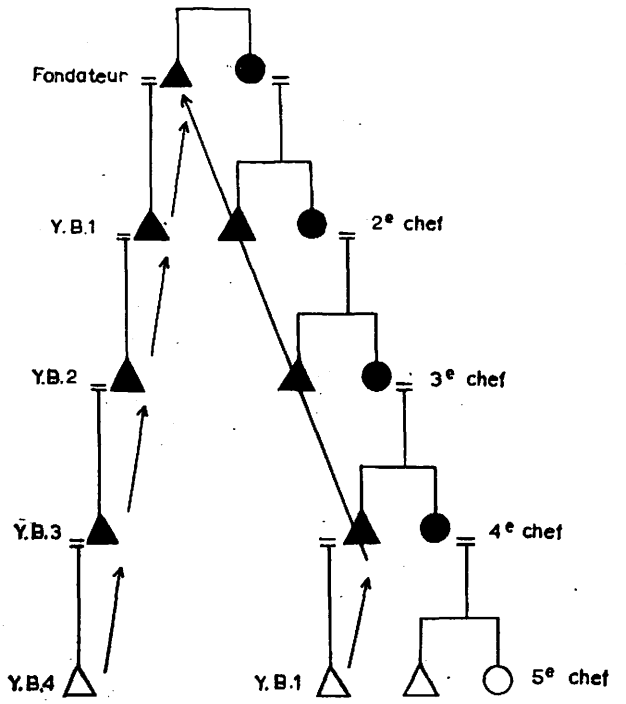

La répétition de ce processus sur plusieurs générations rend compte, en grande partie, de l'extraordinaire dispersion des zones d'appropriation (1). Toutefois, dans la mesure où chaque famille détient des terres dans chacun des quatre quartiers du village, on est en droit de supposer que cette dispersion s'est faite assez tôt.

Le nom des quartiers et leur situation par rapport au village et à son ancien emplacement laissent penser que les défrichements se sont faits progressivement. « Bo Kpri » la grande forêt, a été défrichée il y a une dizaine d'années pour les caféiers. A cette occasion, l'ancien chef Yao Kouakou en avait attribué une portion à chacune des familles du village. C'est à l'entrée de cette forêt que se situe le premier emplacement du village. Il est probable que les premiers défrichements se sont faits dans ce quartier mais sans fonder encore une appropriation. Ensuite le village s'étant déplacé sur son site actuel, les terres les plus proches étaient celles du lieu-dit « Kenguenou » — sous les lengué (le lengué est une Caesalpinée très répandue dans la région) —, et une partie du lieu-dit « Kouakou Bo » la forêt de Kouakou qui doit tenir son nom de Oka Kouakou, premier chef du village. Le dernier quartier « Awandé » doit son nom à son éloignement et au fait qu'il faut partir plus tôt le matin pour y faire une journée de travail normale.

A ces deux types de tenure fondamentaux s'ajoutent des types intermédiaires. C'est ainsi qu'un « Bia-ba » sera soumis aux mêmes servitudes qu'un « Yassoua-ba » sur les terres qu'il n'a pas reçues en héritage utérin. C'est le cas de Kouassi Kouakou Béhigbro (Aoulo I, cour 3) ; manquant de terre, il en avait demandé à l'ancien chef Yao Kouakou ; sur la portion qui lui a été ainsi attribuée, il est tenu aux prestations de vin de palme au chef du village et au partage des profits au même titre qu'un « Yassoua-ba ».

Autre cas : Aloko Kouadio (Aoulo I, cour 3), âgé, infirme, n'ayant personne au village pour travailler pour lui, a demandé à N'guessan Yao, son neveu utérin de N'drikro, de l'aider pour le défrichement et le buttage. En compensation, il lui a accordé le droit de cultiver, pour lui-même des superficies sensiblement équivalentes (2). Lorsque Aloko Kouadio sera mort, N'guessan Yao pourra conserver le droit de cultiver à Diamélassou sur les terres qui lui avaient été attribuées par son oncle et le transmettre à ses fils.

Le champ de la vieille Yao Affoué, fille du troisième chef Yoboué Yao (n° 20, Aoulo III, cour 1), est fait par N'dri Kouakou, son petit-fils en lignée utérine, habitant N'drikro. Celui-ci fait en même temps, et à proximité, un champ pour son épouse. Après la mort de sa grand-mère il pourra conserver le droit de cultiver.

Alors que, pour les cultures vivrières, chaque défrichement réclame les rites de remise en culture (libations à la terre et aux ancêtres) et les rites de récolte (offrande des prémices à la terre et aux ancêtres), le café se situe en dehors de ce contexte sacré des rapports de l'homme à la terre. En ce qui le concerne, il ne subsiste plus que les rapports de l'homme à la récolte. Cette désacralisation relative est l'indice d'une nouvelle conception de la terre en ce sens qu'elle n'est plus seulement saisie comme dispensatrice de subsistance, mais comme le support d'un revenu monétaire. A ce titre, elle est susceptible d'être manipulée comme une marchandise. Certes il est encore inconcevable qu'on puisse acheter ou vendre la terre dans le cadre du terroir du village et des villages voisins.

Mais hors de ce cadre, plus rien n'empêche d'adopter une telle démarche. Depuis 1952, les gens de Diamélassou ont acheté huit plantations dans les régions de Vavoua, Daloa et Issia (cf. chapitre sur les migrations).

(1) La dispersion des parcelles ne donne qu'une faible idée de cette dispersion des zones d'appropriation.

(2) Cette année, pour Aloko Kouadio : igname et maïs, 1,012 hectare ; pour Nguessan Yao, le neveu utérin : igname, maïs et tabac, 1,192 hectare.

Un autre facteur de désacralisation, qui n'a pas toutefois joué à plein à Diamélassou, est lié aux cultures obligées de la période d'Effort de Guerre. Sur les parcelles désignées par l'Administration et destinées à porter du riz, du coton ou de l'arachide, les villageois n'accomplissaient plus les rites habituels et ne respectaient plus les interdits de travail liés aux puissances telluriques. Mais alors que dans certains villages (par exemple à Bokakouamekro, tribu Aorayé, canton Ahri ou le C.R.A. poursuit une expérience de vulgarisation agricole depuis 1960) ces terres ont continué à se situer hors de la sphère du sacré, à Diamélassou elles ont été réinvesties de tout le potentiel bénéfique et maléfique dont elles étaient le réceptacle avant l'intervention de l'Administration.

Dans le domaine de la caféiculture, la pratique de l'abandon au fils d'une partie des plantations s'inspire du droit de cultiver qu'il conservait dans le contexte vivrier traditionnel. Cette pratique tend à devenir un héritage paternel régulier. Lorsqu'un homme meurt, et que ses fils ne s'en vont pas chez leurs maternels, ses plantations sont partagées en autant de parts qu'il a de fils, plus une part pour l'héritier traditionnel. Le volume de chaque part est déterminé par le volume de l'ensemble, par le statut du défunt, par celui de l'héritier et celui des fils (cf. Structure sociale : le partage des caféiers de l'ancien chef Yao Kouakou et du captif Yao Kouassi).

La principale conséquence de ces pratiques est de favoriser une concentration des caféiers au profit du chef et de leur émiettement en succession masculine.

Tant que la terre reste une dispensatrice de subsistance et n'est pas encore devenue, comme pour le café ou le tabac, le strict support d'un revenu monétaire, chaque parcelle vivrière est théoriquement affectée à une femme « titulaire » (épouse, fiancée, mère, sœur, cousine, tante, nièce...) pour laquelle l'homme a fait le champ et sur la récolte duquel celle-ci à certains droits.

Il peut arriver que deux femmes soient titulaires du même champ. Dans ce cas, une rangée d'ananas délimite deux parcelles distinctes. Toutefois ce partage n'est pas très fréquent pour Diamélassou ; nous n'en avons repéré que huit cas : deux fois deux coépouses ; deux fois l'épouse et la mère de l'homme ; une fois deux nièces ; une fois deux sœurs ; une fois l'épouse et la fille ; une fois l'épouse et une cousine maternelle.

Sur l'igname, aliment de base, la femme, titulaire du champ, n'a que des droits limités. Elle a le droit d'en prendre autant qu'il lui en faut pour la cuisine. L'homme lui en remet pour vendre au marché par petites quantités. Avec l'argent de la vente, elle achète généralement le pétrole, le sel, le poisson, la viande le cas échéant, et les condiments mineurs qui entrent dans la confection des sauces. S'il reste de l'argent, il doit être remis à l'homme qui a défriché et butté le champ (3). Dans le cas où le surplus commercialisable, est plus important, la femme peut vendre par assez grandes quantités ; mais alors elle doit remettre la totalité de l'argent à l'homme, qui à son tour lui en rend une partie.

Un troisième cas, plus rare, peut se présenter lorsqu'un homme a défriché des surfaces importantes et que la récolte excède largement les besoins de la consommation familiale ; c'est alors lui qui se charge de commercialiser la plus grande partie du surplus. Les ignames sont stockées sur le champ, fichées en ligne dans des claies verticales, généralement sous abri, et vendues « en ligne » à des spécialistes de l'achat en gros.

A Diamélassou, nous n'avons rencontré qu'un seul cas de production importante d'ignames pour la vente en « ligne ». Il s'agit de Yao Brou (Aoulo III, cour 3) : pour un total de treize personnes, dont une partie fait généralement les « six mois » et réside au village moins de la

(3) Celui-ci peut encore en rendre une partie à la femme à titre de contrepartie du service de commercialisation.

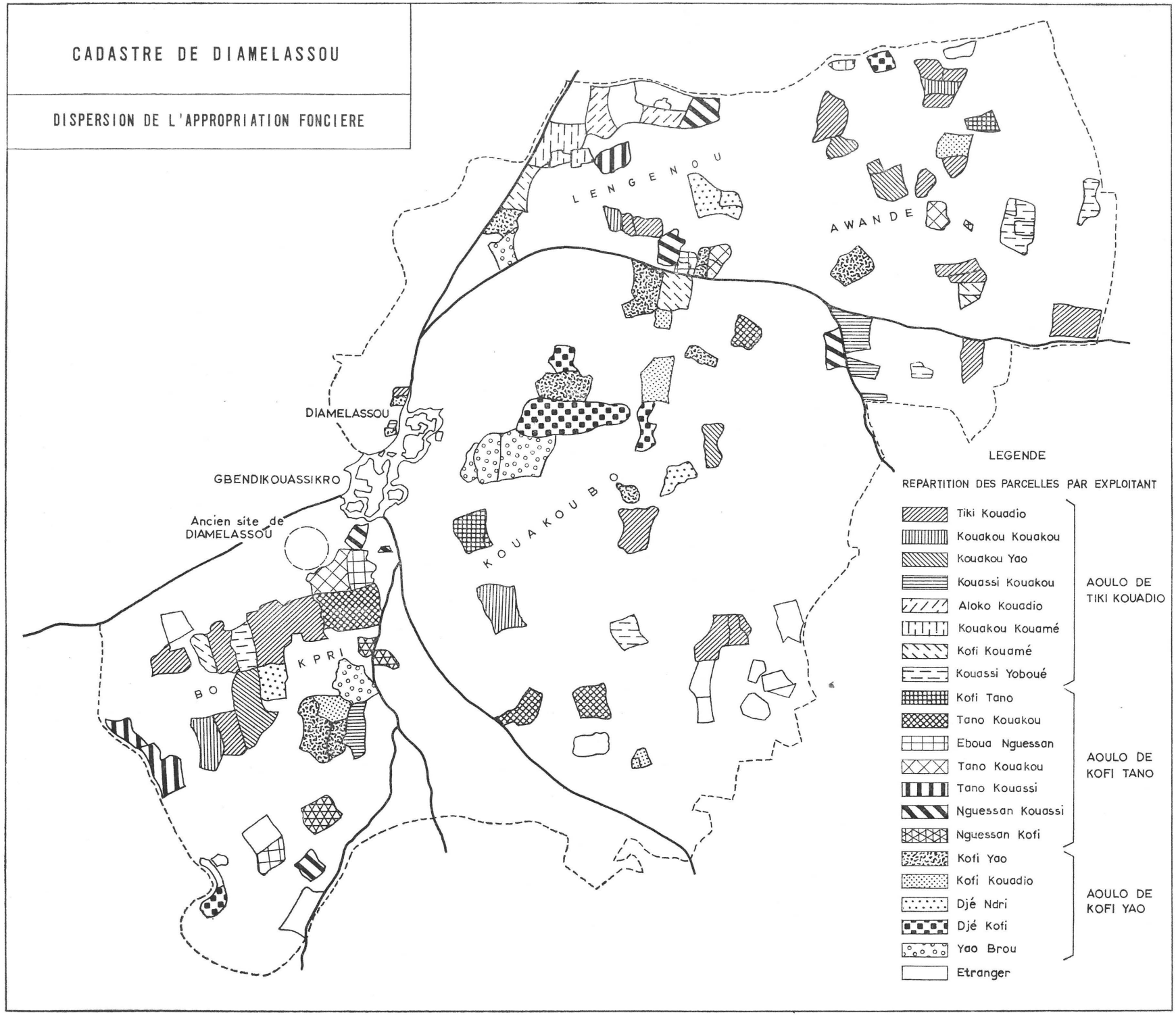
CADASTRE DE DIAMELASSOU
DISPERSION DE L'APPROPRIATION FONCIERE
LENGENOU
AWANDE
KOUAKOUBO
KPRI
BO
DIAMELASSOU
GBENDIKOUASSIKRO
Ancien site de DIAMELASSOU
LEGENDE
REPARTITION DES PARCELLES PAR EXPLOITANT
Tiki Kouadio
Kouakou Kouakou
Kouakou Yao
Kouassi Kouakou
Aloko Kouadio
Kouakou Kouamé
Kofi Kouamé
Kouassi Yoboué
AOULO DE TIKI KOUADIO
Kofi Tano
Tano Kouakou
Eboua Nguessan
Tano Kouakou
Tano Kouassi
Nguessan Kouassi
Nguessan Kofi
AOULO DE KOFI TANO
Kofi Yao
Kofi Kouadio
Djé Ndri
Djé Kofi
Yao Brou
AOULO DE KOFI YAO
Etranger

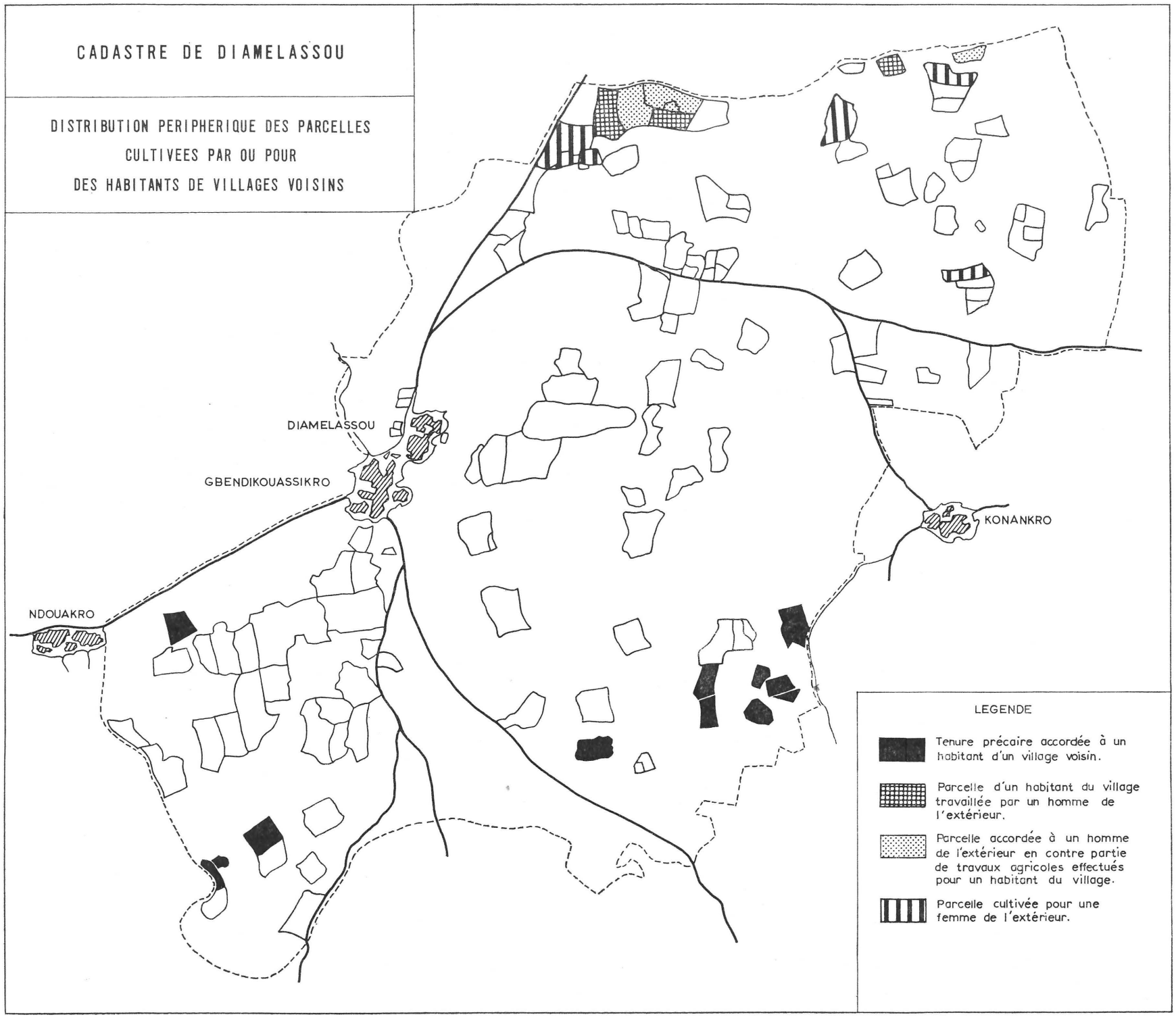
CADASTRE DE DIAMELASSOU
DISTRIBUTION PERIPHERIQUE DES PARCELLES
CULTIVEES PAR OU POUR
DES HABITANTS DE VILLAGES VOISINS
DIAMELASSOU
GBENDIKOUASSIKRO
NDOUAKRO
KONANKRO
LEGENDE
Tenure précaire accordée à un habitant d'un village voisin.
Parcelle d'un habitant du village travaillée par un homme de l'extérieur.
Parcelle accordée à un homme de l'extérieur en contre partie de travaux agricoles effectués pour un habitant du village.
Parcelle cultivée pour une femme de l'extérieur.

moitié de l'année, il a planté près de deux hectares d'ignames.

Sur chaque parcelle, il réserve une petite partie de la récolte pour son épouse et pour sa jeune sœur. Il met à part les deux tas qu'il leur attribue, et où elles puisent pour la consommation quotidienne et pour la petite commercialisation.

En principe la femme vend les ignames au nom de l'homme qui lui a donné le champ ; elle devrait lui rendre un compte détaillé de ces ventes et des achats pour le ménage et lui remettre l'argent qui reste. Toutefois l'absence d'un système pondéral précis et la variabilité des prix du marché rendent tout contrôle impossible et autorisent des petites « tricheries » de l'ordre de 5 à 25 F. Ces « micro-économies » jouent, toutefois, un rôle non négligeable dans les budgets féminins et particulièrement dans ceux des femmes mariées qui n'ont plus vis-à-vis de l'homme les opportunités de « chantage » et les moyens de pression dont dispose la « fiancée ».

Sur les cultures associées ou secondaires, les femmes ont généralement des droits exclusifs. Le coton, le manioc, le piment, le gombo, le « ouélé-ouélé », les tomates, les aubergines, etc., qui sont semés par la femme entre les buttes d'ignames ou sur les champs de deuxième année, sont sa propriété. Elle utilise une partie de ces produits pour sa cuisine quotidienne et contrôle seule la commercialisation du surplus. En principe, elle peut faire ce que bon lui semble de l'argent qu'elle en tire.

Il peut arriver qu'un homme fasse lui-même un champ d'arachide ou de maïs ; dans ce cas il se réserve le bénéfice de la récolte dans sa quasi-totalité. Toutefois, à Diamélassou, cette pratique semble assez rare ; nous n'avons repéré qu'un seul champ d'arachides qui n'ait pas de femme titulaire (appartenant à Eboua N'guessan, Aoulo II, cour 2).

La femme titulaire se fait souvent aider sur son champ par une parente généralement plus jeune (1). Ces femmes « associées » n'ont sur la récolte que des droits subordonnés à la générosité de la femme « titulaire ».

Lorsqu'une culture (soit industrielle, comme le café ou le coton, soit vivrière comme le riz, l'arachide et même l'igname) est faite, non plus en vue de satisfaire les besoins de l'auto-consommation, mais pour être commercialisée dans sa quasi-totalité, des changements importants interviennent généralement au niveau des rapports de production entre les hommes et femmes et au niveau des rapports de l'homme à la terre.

Il est possible que l'extension du coton en culture pure et particulièrement des variétés Allen, ait la même conséquence de désacralisation de la terre que la plantation de café. Toutefois, dans la mesure où le coton n'est pas une culture pérenne et dans la mesure où il est une culture de deuxième ou troisième année qu'on fait sur des parcelles qui ont été défrichées pour l'igname et qui ont donc réclamé les actes sacrés habituels, c'est plutôt par le biais de l'intervention du personnel et de l'appareil technique (pulvérisateurs H.C.H., etc.) de l'organisme d'intervention que la désacralisation pourrait s'introduire.

Nous avons noté qu'à Diamélassou, l'appropriation individuelle de fait de la terre, partiellement en contradiction avec l'idéologie traditionnelle, est à un stade déjà avancé. Il est probable que cette appropriation tendra à se préciser et à se normaliser dans la mesure où la terre est appelée à devenir de plus en plus le support d'un revenu monétaire. Les règles de succession sont, elles aussi, appelées à se normaliser en fonction de la même évolution.

Enfin, en ce qui concerne les cultures marchandes, les femmes qui assurent presque intégralement la récolte et le conditionnement du produit, sont écartées de sa commercialisation

Tant que le ménage, au sens européen du terme, n'aura pas émergé de l'alliance matrimoniale, et tant que les budgets des conjoints resteront séparés pour de nombreux chapitres comme c'est le cas actuellement, on doit considérer cette éviction des femmes de la commercialisation comme un facteur négatif du contexte social actuel et tel qu'il est appelé à se transformer dans un proche avenir.

---

(1) Il y a seulement un cas où la femme « associée » est plus âgée que la « titulaire » (épouse + belle-mère) ; il y a seulement un cas où la femme « titulaire » se fait aider par deux femmes « associées » ; sur ses deux parcelles une femme se fait aider par ses deux filles.

# L'AGRICULTURE

La physionomie agricole de Diamélassou est celle, de presque tous les villages de savane Baoulé, où, seule une spéculation nouvelle, la culture du café, s'est juxtaposée aux productions traditionnelles.

L'utilisation de la jachère naturelle et de l'association culturale sont, avec le recours exclusif à l'énergie humaine, les caractères essentiels de cette économie agricole, aggravés ici par l'exiguïté du terroir et sa médiocre fertilité.

L'igname, aliment de base, est la culture essentielle. Le cultivateur lui consacre le plus clair de sa peine.

## 1. Moyens et méthodes de production

### a) OUTILLAGE - MATERIEL D'EXPLOITATION

Nous avons effectué le recensement exhaustif du matériel d'exploitation de trois familles : une unité de lignage, celle du chef de village, et deux unités élémentaires. Les résultats sont consignés dans le tableau (où nous avons séparé les sexes).

| N° U.B. | FEMMES | | | | | | | | | | | HOMMES | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | HOUES | | | | | | CORBEILLES | | | | | HOUES | | | | | | CORBEILLES | | |
| | Effectif | Grande | Moyenne | Petite | Hache | Machette | Vélo | Grande | Moyenne | Petite | Corbeille arachide | Effectif | Grande | Moyenne | Petite | Hache | Machette | Vélo | Grande | Moyenne | Petite |
| U.B.L. 1 ..... | 8 | 0 | 0 | 5 | 3 | 3 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | 6 | 4 | 2 | 1 | 1 | 8 | 1 | 2 | 0 | 1 |
| U.B.E 10 ..... | 5 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| U.B.E 12 ..... | 1 | 0 | 0 | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| TOTAL .... | 14 | 0 | 0 | 9 | 5 | 5 | 0 | 1 | 0 | 1 | 5 | 10 | 8 | 2 | 1 | 2 | 11 | 2 | 2 | 2 | 2 |

L'outillage est personnel et sa répartition reflète la division des tâches à l'intérieur de la famille.

Les grandes houes sont utilisées, uniquement par les hommes, pour le labour et le buttage. Ce travail, qui correspond à l'effort le plus dur de la campagne agricole, leur est, en effet, réservé. Les petites houes, plus légères, conviennent bien aux sarclages, apanage des femmes.

Les haches, beaucoup plus légères que les cognées d'Europe, appartiennent plutôt aux femmes : ce sont elles qui effectuent les corvées de bois. Pour les machettes, c'est l'inverse qui se produit : le cultivateur Baoulé ne s'en sépare pratiquement jamais, il l'utilise en de multiples occasions, en particulier pour couper taillis et broussailles.

Les corbeilles, tressées au village, en morte-saison, servent aux transports des récoltes légères (coton, gombo, piments, etc.), au stockage (arachide).

Tout cet outillage, de fabrication locale ou importé, n'exige qu'un investissement très faible. Une houe, qui dure en moyenne deux ans, coûte 300 F ; une machette qui peut être utilisée plus de cinq années, est vendue entre 200 et 400 F selon la qualité.

Par contre, le prix d'une bicyclette, entre 10 et 12 000 F, représente une dépense importante pour le cultivateur. Nous n'en avons trouvé que deux, dans les trois familles étudiées, et pourtant, plus qu'un moyen de transport pratique, elle est considérée comme un signe d'évolution. Les premières économies lui sont consacrées.

Hormis le petit outillage indispensable et les bicyclettes, nous n'avons enregistré aucun investissement, en particulier, décortiqueur à café ou aire de séchage cimentée.

### b) METHODE CULTURALE TRADITIONNELLE

Chaque année, le cultivateur défriche un nouveau champ pour ses cultures vivrières. Il y place d'abord l'igname, base de son alimentation. Puis sa femme sème, de-ci de-là, les cultures secondaires et les condiments nécessaires aux différentes sauces. Elle peut utiliser à nouveau le champ, l'année suivante, pour des cultures qui lui reviendront.

Ensuite le terrain est abandonné à la jachère naturelle, pour quelques années, avant d'être repris pour une nouvelle culture d'igname.

Le cultivateur parcours ainsi, au fil des ans, le terrain qui est traditionnellement réservé à sa famille.

### c) PLANTES CULTIVEES

L'igname est présente sur la totalité du champ nouvellement défriché. L'igname précoce (Dioscorea cayennensis) à tige ronde et épineuse, généralement pourvue de tuteurs, qui donne deux récoltes, l'une en août et l'autre en décembre, est mise en place la première soit sur une partie du champ, soit sur un petit champ préparé à cet effet. Puis l'igname tardive (Dioscorea alata), à tige carrée, qui ne donne qu'une récolte en décembre, est plantée de mai à juin.

Entre les buttes d'ignames se mêlent une quantité de produits que l'on peut considérer comme secondaires, à des densités très variables, semés ou bouturés après l'igname, ou vestiges d'un ancien champ.

Des carrés de sondage de un are ont été placés dans vingt-trois parcelles d'igname du village et dans vingt-huit parcelles de trois villages voisins. Les fréquences observées sont les suivantes :

| Produits | Diamélassou 23 parcelles | Villages voisins 28 parcelles |
|---|---|---|
| Manioc | 19 | 24 |
| Palmier à huile | 10 | 7 |
| Gombo | 9 | 24 |
| Coton local | 5 | 10 |
| Bananier | 3 | 5 |
| Ouélé-ouélé | 2 | 1 |
| Taro | 2 | — |
| Maïs | 2 | 6 |
| Ananas | 1 | 5 |
| Gnangnan | 1 | — |
| Haricot | 1 | — |
| Tomate | 1 | — |
| Nvièle | 1 | 1 |
| Tabac | 1 | — |
| Café | 1 | 2 |
| Oranger | 1 | 1 |
| Piment | — | 5 |
| Papayer | — | 1 |

Ces quelques sondages montrent l'importance du manioc, du gombo, du palmier à huile, du coton.

On trouve également le sorgho, le pois de terre, la patate douce, la tomate et une autre Solanée qui lui ressemble, appelée ici aubergine (ndroa), le krala, petite composée dont les feuilles entrent dans la préparation d'une sauce.

Lorsque le champ est repris en deuxième année, c'est sous forme de petites parcelles de culture pure de maïs, arachide et ouélé-ouélé (cucurbitacée rampante cultivée pour sa graine) quelquefois de tabac ; ce dernier est le plus souvent cultivé dans de petits enclos près du village ; c'est une culture de case.

Le caféier est également cultivé sur quelques hectares.

## d) CALENDRIER AGRICOLE - REPERES TRADITIONNELS

Les cultivateurs de Diamélassou disposent de plusieurs repères pour fixer le début de l'année agricole.

L'observation de la constellation des « Pleïades » ou « Acota nema » ou encore la « poule et ses poussins » donne le renseignement essentiel : son apparition le soir à son apogée indique le moment du défrichement, première façon de la nouvelle année.

Les travaux de buttage suivent l'apparition des fruits du « Kpa Kpa » (Berlinia grandiflora, famille des Caesalpiniées) et doivent se terminer avant leur maturité, ou débutent avec les premiers vols d'un papillon (ouawé) dont on dit « qu'il va acheter les houes ». Ces papillons se déplacent en groupe du matin jusqu'au début de la soirée. Certains déclarent qu'ils volent d'est en ouest. Au bout d'un mois ils disparaissent : les buttages doivent être terminées. Les Konandokala, petits insectes noirs, sortent de terre après les premières pluies : ils apportent un renseignement précis en permettant de choisir le moment où le sol est suffisamment imprégné d'eau.

D'autres signes encore permettent de placer le début des défrichement : la chute des mangues, l'arrivée à maturité des « Amâni Kpa » fruits qui se développent sur une liane (Landolphia senegaleusis, famille des Apocynaciés), ou des Amâni Aoupé fruits plus petits qui poussent sur une liane de la famille Landolphia hondelotii.

A cette richesse des repères pour situer les premiers travaux agricoles s'oppose la pauvreté des informations formulées pour le reste de l'année. Il est vrai que celui-ci sera jalonné abondamment par le développement de ces premières semences.

La chute des feuilles de l'igname précoce ou tardive qui précède leur maturité, le jaunissement du maïs, le débourrage du coton, la maturité des caféiers, la floraison de l'arachide, sa défoliation, etc., appellent le villageois à tour de rôle dans ses différents champs.

Les récoltes des cultures du premier cycle libèrent le sol pour le deuxième cycle ou bien les deux cycles sont pendant un certain temps imbriqués l'un dans l'autre et l'aspect de la végétation du premier cycle indique le moment de la mise en place des cultures du deuxième cycle.

Enfin, les notables et mêmes les jeunes ont déclaré ne pas utiliser le calendrier. Personne ne semble en saisir l'intérêt. Nous avons insisté présentant l'exemple du coton Allen : culture d'un haut rapport et d'avenir dont le semis doit s'effectuer entre le 20 juillet le 20 août pour obtenir de hauts rendements. Décrivant les mécomptes de certains agriculteurs du nord de Bouaké qui n'avaient pas observé cette recommandation, il nous fut répondu « que chacun allait selon son temps et qu'il n'y fallait rien changer ».

## e) TECHNIQUES CULTURALES

### Igname

**● Défrichement - Débroussaillage**

Le terroir de Diamélassou ne comporte que deux lambeaux de l'ancienne forêt mésophile et deux galeries forestières. Les travaux de véritable défrichement se limitent aux empiètements sur les galeries. Pour les champs établis sur savane, il est préférable de parler de débroussaillage.

Les taillis sont abattus partiellement, à la machette ; les quelques baliveaux épargnés serviront de tuteur à l'igname précoce. Les branches coupées sont andainées, puis brûlées.

Dégagé, le terrain va recevoir sa première façon. Un passage de houe (fig 1) va casser la croûte superficielle du sol, permettre aux pluies de pénétrer. En même temps, le cultivateur coupe et extirpe les racines gênantes. Les souches de graminées, réduites par le feu, sont respectées et détachées en bloc ; elles seront utilisées pour le paillage des buttes

**● Buttage**

Toujours à l'aide de sa houe, le paysan construit les buttes en ramenant la terre entre ses jambes. Une série de 80 mesures nous permet d'avoir une évaluation de travail effectué :

— prise de terre sur 9 cm de profondeur ;

— buttes de 55 cm de hauteur, 70 cm de diamètre à la base soit un volume de 125 $dm^3$ en moyenne.

Dix mille de ces buttes couvrent, en moyenne, un hectare représentant 900 $m^3$ de sol en place remué, pour 1 260 $m^3$ de volume de buttes obtenu.

**● Mise en place**

Pour l'igname précoce, ce sont les tubercules de la deuxième récolte qui sont utilisés. Les tubercules sont soigneusement choisis et amputés de leur partie inférieure. Ils sont enfouis verticalement de 10 à 15 cm dans la butte, le collet vers le haut.

Selon leur taille, les tubercules d'igname tardive sont fendus une à deux fois, verticalement, trois à cinq fois transversalement. Les morceaux ainsi obtenus sont disposés à l'intérieur de la butte, soit à plat l'écorce vers le bas, soit de chant.

Les chaumes sont ramassés et disposés au sommet de la butte. Les plants sont ainsi protégés, en partie, des hautes températures et de la dessiccation, les buttes de l'action des fortes pluies.

FIGURE 1

PROFONDEUR DU HOUAGE

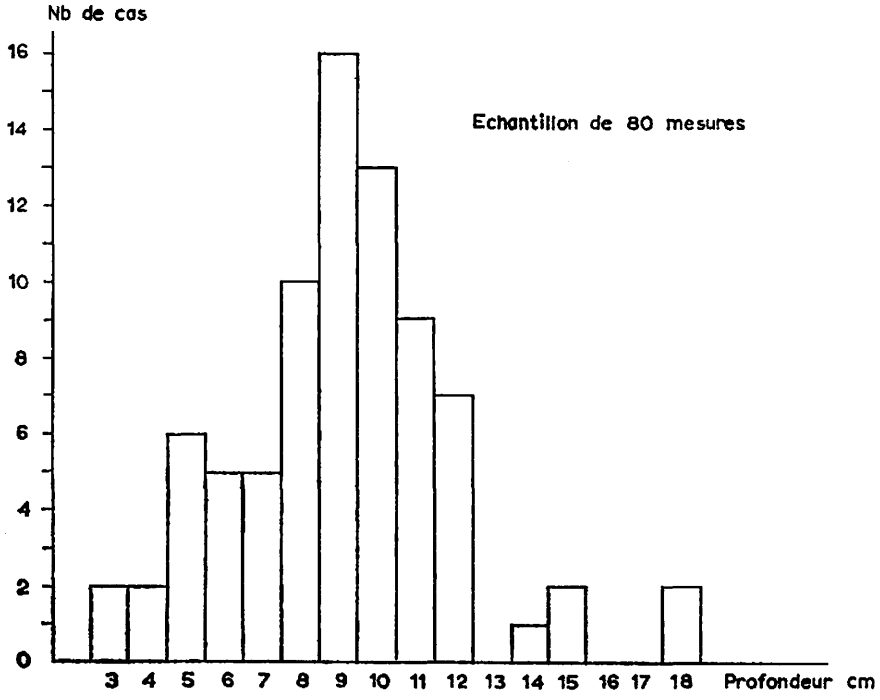

Afin d'évaluer la quantité de semence utilisée, nous avons effectué une série de mesures sur les champs en cours de semis : vingt échantillons de dix plants pour l'igname tardive et dix échantillons de même importance, pour l'igname précoce, à raison d'un échantillon par parcelle et par exploitant. On a ainsi obtenu, en tonne/ha, pour un intervalle de confiance à 95 % :

— Igname tardive : 1,287 ± 0,128 ;

— Igname précoce : 3,485 ± 0,324.

Si pour l'igname précoce ces résultats sont conformes aux moyennes généralement admises, il n'en est pas de même pour l'igname tardive : 1,3 t/ha de semence alors que les moyennes de 2 à 2,5 t/ha sont couramment avancées.

Les tiges apparaissent quinze jours après la plantation, plus tard si la période est sèche. Le cultivateur laisse les tiges d'igname tardive ramper sur le sol, qu'elles ne tardent pas à recouvrir complètement. Le tuteurage est pratiqué pour les ignames précoces : les arbrisseaux épargnés lors du défrichement sont utilisés et d'autres sont coupés dans la brousse voisine et plantés. Des lianes ou lanières de raphia sont tendues entre la base des tiges des quatre ou cinq buttes entourant le tuteur et le sommet de celui-ci : les tiges s'enroulement alors naturellement autour de ce support.

● **Façons d'entretien et récolte**

Un premier désherbage a lieu en juin-juillet, un deuxième en septembre-octobre, qui coïncide avec la première récolte d'igname précoce. Le troisième en décembre-janvier, précède les récoltes. Il a seulement pour but de dégager les buttes envahies par l'Imperata cylindrica.

La première récolte d'igname précoce a lieu de fin août à octobre. C'est l'igname de soudure, arrachée au début, selon les besoins. Le tubercule est atteint en pratiquant à la machette une étroite tranchée dans le flanc de la butte. Il est dégagé à la main, le collet tranché sur place. Celui-ci est soigneusement remis en place et donnera une deuxième récolte.

Les ignames tardives ne donnent qu'une récolte, en décembre-janvier. Les buttes sont fendues à la houe. Les tubercules dégagés et arrachés.

La récolte est rassemblée au centre du champ où elle est mise en tas et protégée du soleil par des feuilles de palmier. Puis le cultivateur construit son « fougo », sorte de palissade ou de claie verticale, où les ignames sont attachées une à une et également protégées du soleil. Ce système, qui nécessite un temps considérable, permet une bonne conservation et l'élimination rapide des plants blessés ou malsains.

### Cultures associées à l'igname

Nous avons vu que la plupart des cultures secondaires figurent dans les champs d'igname.

Les semis ou bouturage se font au pied des buttes, de fin mai à juillet et donnent lieu à des récoltes échelonnées sur toute l'année.

On trouve ainsi le maïs, semé assez tard et qui végète en partie sur les deux cycles, avec récolte en octobre, le manioc bouturé avec une assez forte densité en juin, destiné à remplacer l'igname dans l'alimentation pour la période de soudure de l'année suivante, le coton (Cossypium barbadense) qui, récolté en décembre-janvier sera égrené et cardé sur place puis utilisé par les villageois, enfin des condiments pour les différentes sauces :

— le gombo (Hibiscus esculentus) dont il existe deux variété : l'une précoce (Saoudé) qui produit à partir du troisième mois, l'autre dite blanche (Oufouè), qui entre en production au cinquième mois ;

— le piment, dont une seule variété figure à Diamélassou, l'Abidjan Makoun ou petit piment qui arrive à maturité dès le troisième mois ;

— le nvièlé, cucurbitacée grimpante, dont les graines sont seules utlisées, récoltée en février au terme extrême de sa végétation ;

— le gnangnan qui donne de petits fruits rouges, le le Ndroa qui donne des fruits semblables aux tomates.

Dans le champ d'igname, l'on trouve aussi les fruitiers, mis en place ou simplement protégés. L'ananas, souvent utilisé pour matérialiser la limite des champs, est présent sous deux formes : l'ananas local (Baouié ablèlè) à fruit conique, l'ananas dit des Blancs (Blofoué ablèlè) à fruit cylindrique. Ils sont consommés au champ à titre de rafraichissement ou vendus par les femmes.

Les bananiers sont plantés de mai à juillet, par éclats de souche. La trouaison est limitée aux dimensions de l'éclat. L'œilleton est enterré jusqu'au collet s'il est développé, complètement s'il s'agit d'un jeune. Les rejets formés autour du pied-mère sont fréquemment laissés en place et donnent lieu à des récoltes échelonnées sur toute l'année. Le début de la saison des pluies voit, cependant, un afflux de régimes.

### Parcelles de cultures secondaires

Nous avons vu que les femmes peuvent disposer du champ de deuxième année pour établir leurs propres cultures. Les travaux débutent dès les premières pluies, en février, par un désherbage rapide, suivi d'un buttage ou billonnage s'il y a lieu, sinon un simple coup de houe permet d'enfouir les graines. Ces petites parcelles portent du maïs, de l'arachide, du pois de terre (Krongo) ou du ouélé-ouélé. Cette dernière culture, généralisée, est une cucurbitacée rampante, dont les graines sont utilisées pour faire une sauce, au même titre que celles du n'vièlé.

Un désherbage dégage les plants en mai-juin, juste avant les récoltes qui se placent de mai à juillet-août. L'arachide, le pois de terre, sont portés au village et décortiqués au fur et à mesure des besoins, pour la consommation ou la vente. Le maïs est consommé frais, grillé, ou conservé en spathes, une centaine d'épis attachés ensemble à une branche d'arbre, comme un essaim. Les fruits de ouélé-ouélé qui sont senblables à des melons, sont brisés et mis à fermenter en tas durant une quinzaine de jours, ce qui dégage les graines. Le triage se fait dans l'eau courante et les graines sont ensuite séchées au soleil, puis conservées. Un champ d'arachide, appartenant à un homme, a cependant été recensé.

### Les plantations

Nous avons dit que les caféiers occupent quelques hectares du terroir, mais il est difficile de parler à leur sujet de techniques culturales. Les caféières ont été installées d'abord dans la forêt, puis un peu partout dans la savane, par repiquage à un an ou dix-huit mois, dans les champs d'igname.

L'état des plantations caféières est généralement médiocre. Toute une partie, installée sur l'affleurement de la cuirasse qui longe la route de Gbendékoissikro à Ndouakro, végète péniblement : arbres rabougris, feuilles chlorosées, densité très faible et très irrégulière, envahissement par la flore spontanée, et naturellement production quasi-nulle.

Les mêmes observations sont valables pour les plantations situées à proximité du village.

Les plantations installées au-delà de cette zone cuirassée présentent un meilleur aspect. Malheureusement elles ne bénéficient pas d'un entretien attentif. Les branches mortes ne sont pas coupées, les gourmands parfois trop nombreux, ne sont pas supprimés. Il est rare de voir remplacer les manquants et trop souvent l'Elaeis forme des taches importantes qui étouffent les pieds de caféiers.

Enfin les travaux de nettoyage de la caféière pratiqués au moment de la récolte ne profitent pas à cette dernière mais aux cueilleurs de cerises.

La technique de la taille est ignorée. Les arbres d'ombrage n'existent qu'à l'emplacement de l'ancienne forêt. L'utilité des plantes de couverture est controversée dans cette zone où la sécheresse se manifeste parfois sévèrement. Elles ne sont d'ailleurs pas employées.

Les engrais sont ignorés. Dans ce contexte de cueillette, il faut reconnaître que leur apport ne serait pas rentabilisé par l'accroissement de rendement.

Le caféier apparait comme remarquablement adapté au milieu naturel et humain, et le villageois n'a pas été obligé de s'engager dans la voie de l'amélioration des techniques agricoles.

### f) LE VIN DE PALME

La sève du palmier à huile, du palmier raphia et du rônier, consommée fraiche ou légèrement fermentée, constitue la boisson traditionnelle du Baoulé. Le palmier à huile est, de loin, le principal fournisseur. Les graines sont disséminées par les animaux, dans la savane et les forêts. Les jeunes pieds sont respectés lors des défrichements et des nettoyages des caféières. Nous avons vu qu'on en rencontre fréquemment dans les champs.

Vers l'âge de dix ans, le palmier à huile a atteint un développement suffisant, pour que la réserve de sève fournisse une bonne récolte. Les rachis sont tranchés, ainsi que les racines, et l'arbre est basculé à terre. A la hache, une lucarne rectangulaire est pratiquée dans le stipe, environ 1,50 m avant le plateau. Les bords sont régularisés au couteau, le fond percé avec une tige de fer. Le chaume d'une petite graminée est passé à l'intérieur du tronc. Les nœuds sont ensuite percés et la sève s'écoule dans un canari placé à cet effet.

La production est faible au cours de la première semaine, puis elle se stabilise, selon l'habileté du saigneur entre six et huit litres par jour, un canari le matin, un canari le soir. Un arbre convenablement conduit, peut produire cinq à six semaines en saison sèche, trois à quatre semaines en saison des pluies.

Une production moyenne de 150 litres par coupe semble une estimation raisonnable. Un palmier pourrait alors, au prix de 25 F le litre de bangui, fournir un revenu de 3 750 F.

Ce procédé a malheureusement l'inconvénient de tuer l'arbre. L'intensification de la production, sans création de plantations, risquerait d'aboutir à l'épuisement du peuplement naturel.

Il est cependant intéressant de noter que la vente du bangui tient la seconde place, après le café, parmi les ressources monétaires des trois familles étudiées (voir Budget de trois familles) :

— Café : 42 555 F soit 52,6 % ;

— Bangui : 16 020 F soit 19,8 %,

et cette part peut encore s'élever, les observations ne portant que sur neuf mois, alors que la vente du café est terminée.

### g) UTILISATION DES PRODUITS SPONTANES

● **Plantes utilisées dans l'artisanat local**

Le chaume du toit de la maison est réalisé avec Aouagni (Imperata cylindrica Beauv., Graminées) ou Afoutré (Hyparhenia sp, Graminées).

La charpente du toit emprunte à Mé (Eleais guineensis) les rachis de ses feuilles, à Kola (Morinda lucida, Rubiacées) ses fibres ligneuses pour lier les morceaux de la charpente et fixer le chaume.

La charpente de la maison utilise Modiabaka (Pterocarnous erinaceus, Papilionacées) ou encore Gbanguiblé (Afrormosia laxiflora, Papilionacées).

Les chaises sont fabriquées en Amien (Alstonia congensis, Apocynacées).

La natte d'Ouofi (Koingué antiaris africana, Moracées) faisait partie de la dot. Abattu, écorcé, l'arbre est fendu en quatre ou cinq parties selon sa taille. Chaque partie est martelée fortement. Elle s'applatit. La nappe de bois est pliée, martelée, repliée sur elle-même, martelée à nouveau. Elle s'élargit atteint sa dimension définitive.

Le tronc de M'brah-Ouaka creusé grossièrement avec le sé, sorte de pieu ferré ou de grand ciseau à bois emmanché, terminé avec le soa, qui ressemble à l'herminette devient mortier. Il en va de même avec Gbanguiblé, N'gouinlassoua (Lophira lanceolata, Ochnacées).

L'Aya (Nesgordonia papeverifera, Liliacée) fournit le pilon.

Les Diamala (Bauhinia thonningii, Caesalpinées), Gbanguiblé (Afrormosia laxiflora, Papilionacées), Aokobaka dégrossis avec le Soa, polis aux tessons de bouteilles, deviennent manches d'outils. Cette fabrication est très active, ne supporte aucune concurrence.

Blofoué Fété ou Doouri ou Loouri taillés forment les fuseaux ; la quenouille est de terre cuite.

Enfin les pièges de chasse empruntent au Tounda (Mallottus sp, Euphorbiacées) et au caféier leur tige.

Les filets de chasse proviennent d'une rudérale, l'Ouofi dont ont écorce les branches. Le bois battu se sépare en faisceaux de fibres que l'on divise de manière à réduire le diamètre à moins d'un millimètre. Elles sont alors séchées. Par petits paquets elles sont reprises, les extrémités légèrement assemblées, et torsadées en les roulant sur la cuisse. Ces filets sont solides et durables, mais ne conviennent pas pour la pêche. On ne les trouve pas dans le commerce. C'est une fabrication uniquement villageoise.

Les éponges pour la toilette ou la vaisselle tirent leur origine du raphia, ou Adio, dont on enlève les racines que l'on fait brûler pour retirer l'écorce. Le bois est alors martelé et séparé en fibres fines dont l'ensemble forme une éponge.

Enfin, les cure-dents, véritable brosses à dents-dentifrice, viennent indifféremment de :

— Anvian, Parinarium curatellefolium, Rosacées ;

— Anvian blé, Parinarium polyandrum, Rosacées ;

— N'gouin lassoua, Lophira lanceolata, Ochnacées ;

— Pépéhessia, Phyllantus discoideus, Euphorbiacées.

La graine du palmier à huile, Ao, fournit différents produits :

— les graines sont bouillies dans un peu d'eau, puis laissées à macérer. Sorties du bain elles sont pilées dans un mortier. Pulpe écrasée et amande sont versées dans une cuvette et triées manuellement ; la pulpe est pressée entre les mains ; déshuilée elle est jetée ou mise à sécher pour allumer le feu les jours de pluie ;

— l'huile recueillie est purifiée par ébullition. Au terme de celle-ci on ajoute de l'eau froide qui entraine l'eau d'ébullition.

A la calebasse on prélève l'huile pure qui occupe la partie supérieure de la décantation.

Cette opération se répète deux ou trois fois jusqu'à épuisement de l'huile recueillie.

Il importe de recueillir l'huile le moins chargée d'eau possible de manière à faciliter sa conservation.

Cette huile est rouge et se prend en masse au bout d'un mois ; utilisée pour la cuisine, il sera alors nécessaire de la réchauffer. Le fond du récipient chargé d'impuretés est jeté ;

— Additionnée de potasse, elle sert à fabriquer le savon. Le bois pourri et sec, que l'on trouve à l'intérieur des fromagers, est très recherché pour la richesse de ses cendres de potasse. D'autres arbres conviennent aussi comme l'Iroco-Ala (Chlorophora exelsa et regia, Moracées) et Akpomgnon (Djalonensis, Araliacées).

Cette fabrication est réservée aux femmes. « Elles y travaillent les mauvais jours ».

● **Les produits de cueillette**

Les graines de Laolo, plante cultivée et sauvage tout à la fois, sont consommées.

Les fruits du Kanambri (Canarium sweiterthii, famille des Burseracées), noirâtres et allongées comme des olives, de tailles semblables sont ramassés à terre. Ils viennent à maturité de mai à octobre ; consommés sur place ou apportés au village, ils subissent une préparation très simple : trempage dans de l'eau chaude pendant quinze minutes.

L'Akui (Ricinouenaron africanum, famille des Euphorbiacées) produit des cabosses en fin de saison sèche. Elles sont mises à fermenter dans de l'eau. Après fermentation, on extrait les graines qui sont lavées puis séchées. Elles peuvent se conserver longtemps, au moins pendant un an. Elles participent à la confection des sauces et, bien que chargées de matière grasse, on n'en extrait pas l'huile.

Les Amâni Kpa (Landolphia senegalensis) et Amâni Aoupé (Landolphia heudelotii), tous deux de la famille des Apocynacées, signalés par ailleurs comme repère du moment du buttage, apportent leurs fruits pendant la saison des pluies. Ces fruits, de grosse taille pour l'Amâni Kpa, de petite taille pour l'Aoupé, sont consommés « nature ».

Le Namakou, connu au village, n'y est pas consommé.

Certaines feuilles sont également utilisées :

— Feuilles du Nié, le fromager (Ceiba pentandra Gaerth, famille des Bombacées) ;

— Feuilles du Zanzamo, Grewia (liane), famille des Tiliacées ;

— Les feuilles du Ouazari foutou.

Toutes ces feuilles se ramassent dès la première pousse au début de la saison des pluies, soit mars en général. Elles sont séchées puis pilées en poudre fine. Cette dernière se conserve six à sept jours ; elle est utilisée dans les sauces.

Enfin nous trouvons les champignons :

— Boïfé.

Il se développe tout au long de l'année sur les troncs de palmiers pourris, et sur les épluchures de manioc, qui sont, à dessein, mises en tas dans un coin ombragé du champ.

Il est consommé frais ou séché, dans des sauces. Séché, il peut se conserver dans un canari, pendant un an.

— N'dré blé.

Pousse sur le fromager et aussi sur le boma (Lonchocarpus erinaceus, Papilionacées), pendant la saison des pluies.

Il se conserve et se consomme comme le Boïfé.

— Ngro et Nandro.

Le premier prolifère sur les termitières, le second sur le sol ; tous deux apparaissent après une pluie pendant la saison sèche.

— Dinti.

Il croit après le débroussaillage des caféières, pendant les mois de juillet, août, septembre et même en octobre. Cet excellent champignon, de la famille des Lepiotes, est rarement consommé frais (il est alors braisé). Très souvent il est séché, et utilisé dans les sauces.

## 2. Surfaces cultivées et production

Le terroir du village s'étend sur 262 ha qui peuvent se décomposer en :

— implantation du village : 2,4 ha ;

— forêts, galeries forestières : 7,3 ha ;

— savane plus ou moins arborée : 252,3 ha.

Les cultures vivrières parcourent la savane.

Cultures et plantations occupaient en 1962, 47 ha, soit 18 % de la surface utilisable.

Les limites du terroir sont bien définies mais nous avons vu, lors de l'étude foncière, que l'utilisation des terres est soumise à des règles d'appropriation traditionnelles qui dépassent le cadre du village. Ainsi, 6,6 ha du terroir sont cultivés par des habitants des villages voisins ; mais 0,5 ha du terroir de Gbendékoissikro est cultivé par des habitants de Diamélassou.

Superficie en igname :

— Totale : 27,7 ha ;

— Villageoise : 23,3 ha.

Superficie en culture de deuxième année : 3,0 ha.

Plantation de café :

— Totale : 15,7 ha ;

— Villageoise : 14,7 ha.

Nous avons demandé la durée de la dernière jachère pour chaque parcelle. Cette jachère est définie comme l'intervalle de temps qui sépare deux cultures consécutives d'igname, que le sol soit, ou non, utilisé en deuxième année. La durée moyenne de la jachère, calculée à l'aide de ces déclarations, est de huit ans huit mois. Il faut donc, pour que la rotation culture-jachère puisse s'effectuer, que pour 1 ha d'igname cultivé, il y ait 8,8 ha de terre cultivable en réserve.

Les 27,4 ha d'igname situés sur les terres du village exigent donc 241 ha de jachère. Si l'on tient compte des terres immobilisées par les plantations, on obtient le total de 284 ha, supérieur aux dimensions du terroir.

Quoique les mesures ne portent que sur une seule campagne agricole, les surfaces cultivées variant d'une année à l'autre, et que les déclarations des cultivateurs soient très approximatives, il est possible d'affirmer que le terroir est utilisé au maximum dans le cadre des techniques traditionnelles. Cette situation, assez rare en pays Baoulé, pose le problème de l'intensification des cultures, problème d'autant plus difficile ici que, l'enquête pédologique l'a montré, les sols sont particulièrement lessivés. Les villageois, quant à eux, ont choisi la voie de l'émigration saisonnière ou définitive.

Nous allons essayer d'évaluer les productions des deux cultures les plus importantes, en nous limitant aux villageois.

Les rendements à l'hectare ont été évalués à l'aide des résultats obtenus par l'enquête générale sur des carrés de sondage de un are, à Diamélassou, et dans quatre villages, présentant des formations végétales semblables et des sols issus de la même roche-mère, le granite. Les conditions climatiques de l'année peuvent également, être considérées comme identiques.

**IGNAME**

| | Igname précoce | Igname tardive | Igname précoce + tardive |
|---|---|---|---|
| Surface en ares ..... | 260 | 2 065 | 2 325 |
| Nombre de parcelles . | 16 | 51 | 67 |
| Surface 1 parcelle ... | 16,2 | 40,5 | 34,7 |
| Surface par exploitation | 11,8 | 93,9 | 105,7 |

Rendements observés dans l'enquête (1) :

| | Rendement kg/ha | Nombre de buttes/ha |
|---|---|---|
| Igname Précoce Première récolte .... | 8 624 | 9 339 |
| Igname Précoce Deuxième récolte .... | 7 886 | |
| Igname Tardive ..... | 8 953 | 10 486 |

Nous avons déjà vu que l'igname précoce est placée généralement sur une partie du champ d'igname tardive. Nous avons séparé les deux parcelles chaque fois que cela a été possible, mais il est probable que dans certains cas, les quelques buttes d'igname précoce de l'exploitant ont été incluses dans le champ d'igname tardive.

Les deux récoltes d'igname précoce sont très différentes en qualité et semblables en poids. La première, qui donne lieu à la fête de l'igname, marque le début de la nouvelle année. Elle est très appréciée, non seulement parce qu'elle clôt la période de « famine », mais aussi pour son goût. De fin août à décembre elle assure l'alimentation du villageois. Récoltée au fur et à mesure des besoins, au début, puis en totalité lorsque le champ arrive à maturité, l'igname est mise en tas. La deuxième récolte se présente sous forme de nombreux tubercules, généralement mal formés, consommée en très faible partie, en majeure partie destinée à la semence.

L'igname tardive prend la relève de l'igname précoce dans l'alimentation à partir de janvier. La deuxième récolte d'igname précoce et certaines variétés d'igname tardive sont stockées sur des claies verticales. Les autres variétés sont simplement mises en tas à l'abri du soleil. Nous admettrons, selon des observations faites en station, que les pertes en conservation sont de l'ordre de 20 % du poids initial en six mois, mais il est probable que les pertes réelles sont très supérieures, de nombreux tubercules étant blessés à la récolte.

Il est donc possible d'établir le tableau suivant où :

— nous supposerons les pertes nulles sur la première récolte d'igname précoce, celle-ci étant rapidement consommée ;

— nous appliquerons la perte globale de 20 % à la deuxième récolte ;

— nous appliquerons une perte de 10 % à l'ensemble de la récolte d'igname tardive ;

— nous évaluerons la valeur de la production à 10 F le kilo.

**Production du village**

| | Surface ha | Rendement t/ha | Production tonnes | Pertes tonnes | Semences tonnes | Libre à consommation ou vente | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Tonnes | Francs |
| Igname précoce 1re récolte | 2,6 | 8,62 | 22,4 | — | — | 22,4 | 224 000 |
| Igname précoce 2e récolte | 2,6 | 7,89 | 20,5 | 4,1 | 9 | 7,4 | 74 000 |
| Igname tardive | 20,65 | 8,95 | 185 | 18,5 | 26,6 | 140 | 1 400 000 |
| Total .. | | | 228 | | | 170 | 1 700 000 |

(1) Sept observations pour l'igname précoce, vingt pour l'igname tardive.

L'ensemble de la population du village dispose donc, pour la consommation et la vente, de 170 t d'igname, représentant une valeur de 1 700 000 F. L'enquête budget a montré que la part d'auto-consommation est de beaucoup la plus grande.

Si l'on suppose que chaque habitant consomme 2 kg d'ignames pendant 300 jours, soit 600 kg par an, on obtient pour le village une consommation totale voisine de 110 tonnes. La différence avec les 170 tonnes que nous avons estimées disponibles est considérable, d'autant que les villageois déclarent en vendre très peu.

— Les pertes sont probablement très supérieures aux 20 % que nous avons admis.

— Les rendements, calculés avec un nombre relativement faible de carrés de sondage, sont peut-être surévalués.

## CAFE

Dix-neuf exploitations sur vingt-deux possèdent des caféiers.

Nous avons vu que les caféiers couvrent 15,7 ha dont 14,7 sont au profit des villageois. Pour ceux-ci la superficie moyenne est de 72 ares par exploitation, la superficie moyenne de la parcelle de 41 ares.

Ces plantations sont d'âge homogène : 77 % des surfaces plantées le sont depuis 9 à 11 ans, plus de 50 % il y a 10 ans. Quoique l'attrait de la valeur ronde ait certainement regroupé les réponses il faut remarquer :

— que le prix du café a marqué un maximum en 53-54, pour décroître régulièrement ensuite ;

— que l'enquête agricole du Cercle de Bouaké (juillet 1954-janvier 1955) estimait les surfaces plantées en 1953 à 15 000 ha, en 1954 à 18 000 ha, alors que la superficie en rapport était évaluée à 14 000 ha.

Il est donc certain que les années 1953-1954 ont vu l'établissement d'un grand nombre de plantations.

Ce groupement des âges des plantations nous permet d'appliquer le rendement moyen obtenu à Diamélassou et dans les villages voisins, sans tenir compte des dates de plantations. Nous ne disposons, en effet, que de dix observations sur carré de sondage de un are, ce qui n'est pas suffisant pour ventiler par classe d'âge.

La moyenne de ces observations, pour un intervalle de confiance à 95 % s'établit à : 146 ± 26 kg/ha.

Les villageois ont donc pu vendre, en 1962, environ 2,150 tonnes de café au prix officiel de 77 F le kilo. La valeur de production est donc de 165 500 F.

Mais le village, mal desservi, est très peu fréquenté par les véhicules. Les traitants n'y viennent pas. Le prix officiel n'est certainement pas obtenu par le planteur de Diamélassou. Celui-ci va vendre son café au marché, principalement à celui de Djébonoua, où nous avons relevé le prix de 69 F le kilo. Le revenu tiré du café par le village, tombe alors à 148 000 F.

## MANIOC - COTON

Le manioc joue un rôle très particulier dans l'alimentation. Peu apprécié des consommateurs, il n'est consommé en quantité importante, qu'en période de soudure. Mis en place par simple bouturage, au pied des buttes d'igname avec, nous l'avons vu, une fréquence élevée, il constitue une réserve en terre. Les femmes arrachant les racines selon leurs besoins, beaucoup de pieds sont abandonnés à la jachère.

L'enquête générale donne le poids des maniocs d'un an environ, rencontrés dans les carrés de sondage des champs de deuxième année. Si donc nous appliquons le poids unitaire observé (2,7 kg/pied) et la densité du manioc dans les champs d'igname déjà utilisés pour les calculs précédents, nous obtenons comme potentiel de production : 40 tonnes pour Diamélassou.

## STRUCTURE AGRAIRE : CAFEIERES

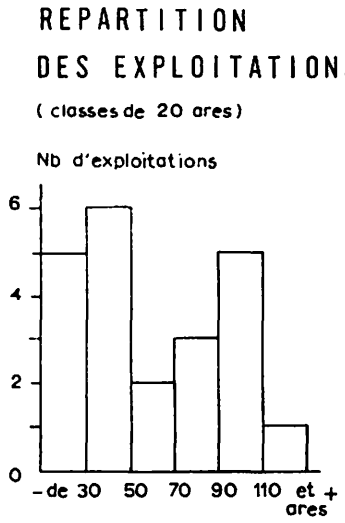


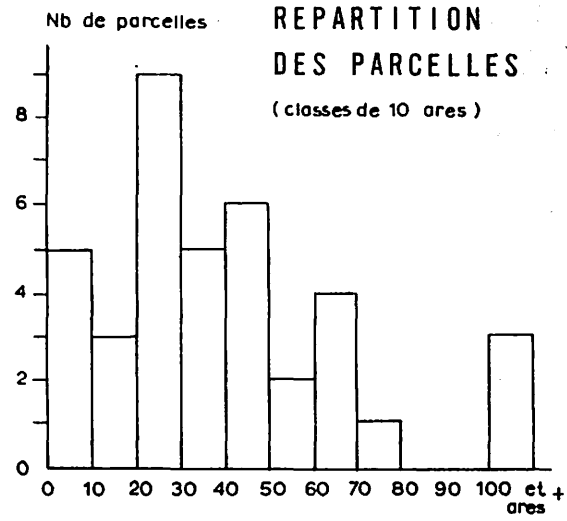


## STRUCTURE AGRAIRE : IGNAME

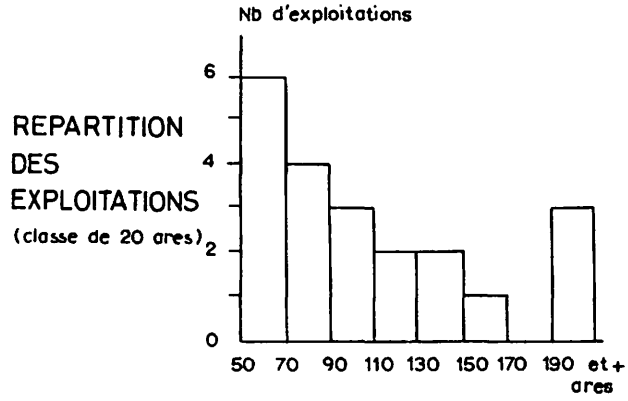


## REPARTITION DES PARCELLES (classe de 10 ares)

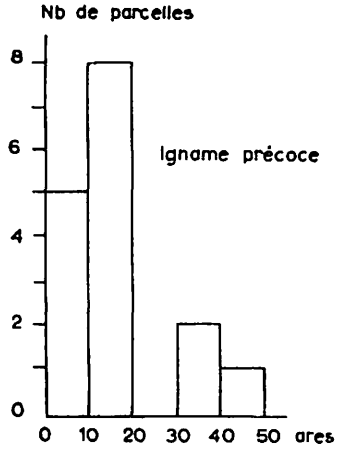


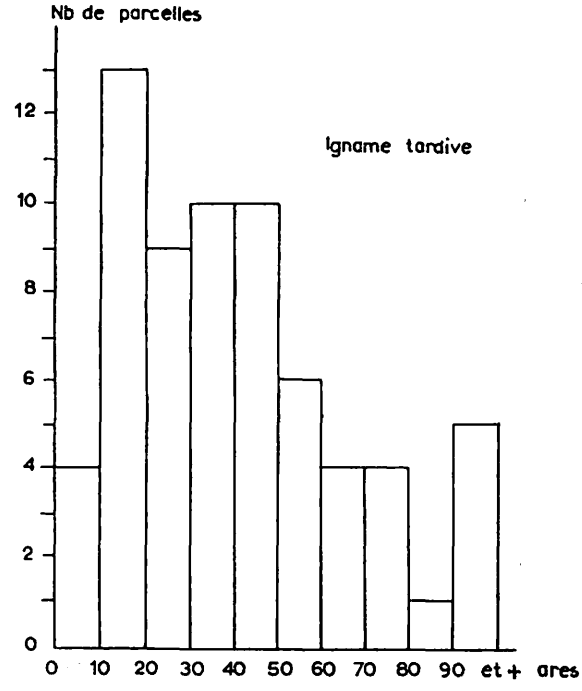

Pour le coton local qui, nous l'avons vu, est utilisé dans l'artisanat local, nous pouvons nous livrer au même calcul : à partir du nombre de capsules par pied, observé dans l'enquête (sept en moyenne), en évaluant le poids d'une capsule à 2,5 grammes de coton-graine et le rendement de l'égrenage à 28 %, la production de coton fibre du village est voisine de 40 kg.

## 3. Structure des exploitations

L'exploitation agricole a été assimilée au groupement domestique appelé par la suite « Unité Budgétaire ».

A l'échelon de ce village, aucune corrélation n'apparait entre le nombre de résidents de l'U.B., la surface cultivée en igname et la surface en caféiers.

Dans le tableau ci-dessous nous donnons donc les répartitions par classe des exploitations, selon les superficies en igname et en caféiers, indépendamment l'une de l'autre :

| Classe de 20 ares | Nombre d'exploitations | |
|---|---|---|
| | Igname | Café |
| Moins de 30 ares | 1 | 5 |
| 30 à 49,9 | — | 6 |
| 50 à 69,9 | 6 | 2 |
| 70 à 89,9 | 4 | 3 |
| 90 à 109,9 | 3 | 5 |
| 110 à 129,9 | 2 | — |
| 130 à 149,9 | 2 | — |
| 150 à 169,9 | 1 | — |
| 170 à 189,9 | — | — |
| 190 et plus | 3 | 1 |

L'on constate que la moitié des exploitations consacre moins de 90 ares à l'igname. La moyenne est de 105,7 ares en 2,4 parcelles d'igname tardive et 0,7 parcelle d'igname précoce. L'influence des trois exploitations qui cultivent plus de 190 ares est naturellement très sensible. Il faut signaler qu'un exploitant, malade, n'a pas établi de champ d'igname en 1962.

Pour le café, la superficie moyenne par U.B. est de 66,7 ares, la superficie moyenne de la parcelle étant de 41,2 ares. Trois exploitations ne possèdent pas de caféières.

L'observation des extrêmes montre que l'éventail des revenus peut être assez ouvert :

— trois exploitations n'ont pas de café et cultivent seulement 51 et 62 ares d'igname ;

— une exploitation possède 347 ares de café et 285 ares d'igname. C'est celle du chef de village, dont l'esprit d'annexion a été mis en évidence dans l'étude sociologique.

Nous donnerons cependant le schéma de l'exploitation théorique à Diamélassou :

— Nombre de résidents : 8,43 ;
— Nombre d'actifs agricoles : 3,95 ;
— Igname précoce : 11 ares en 0,7 parcelle ;
— Igname tardive : 96 ares en 2,4 parcelles ;
— Caféiers : 66,7 ares en 1,6 parcelle ;
— Surface totale : 173,7 ares en 4,7 parcelles.

Les surfaces en deuxième année sont trop faibles pour que nous puissions en tenir comtpe dans l'établissement de ces moyennes.

Si l'on ramène les moyennes à l'individu on trouve :

— **par résident :**
Surface en igname : 13 ares ;
Surface en caféiers : 8,3 ares.

— **par actif agricole (15 à 59 ans) :**
Surface en igname : 24,8 ares ;
Surface en caféiers : 17,7 ares.

⁂

## 4. L'élevage

A l'arrivée au village, sur la pelouse à droite, il est fréquent d'apercevoir le troupeau, une demi-douzaine de vaches et un veau.

Le petit bétail et la basse-cour comprennent plusieurs espèces ; les porcs, les oies, les canards et les pigeons ne sont pas représentés.

Voici la répartition du cheptel en fonction du sexe et de la classe d'âges du propriétaire :

| Classe d'âge ... | FEMMES | | | | | HOMMES | | | | | Total général |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0-12 | 13-20 | 21-60 | 61 et + | Total | 0-12 | 13-20 | 21-60 | 61 et + | Total | |
| Effectif de la classe .. | 2 | 7 | 23 | 8 | 40 | 6 | 8 | 32 | 8 | 54 | 94 |
| **Cheptel** | | | | | | | | | | | |
| Vaches | — | — | — | — | — | — | — | 4 | 2 | 6 | 6 |
| Veaux | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | 1 | 1 |
| Moutons | — | — | 8 | 3 | 11 | — | — | 15 | 5 | 20 | 31 |
| Chèvres | — | — | 7 | 3 | 10 | — | — | 27 | 7 | 34 | 44 |
| Dindes | — | — | — | 1 | 1 | — | — | 4 | 4 | 8 | 9 |
| Pintades | — | — | — | — | — | — | — | 3 | 2 | 5 | 5 |
| Poulets | 2 | 1 | 28 | 8 | 39 | 20 | 6 | 171 | 106 | 303 | 342 |

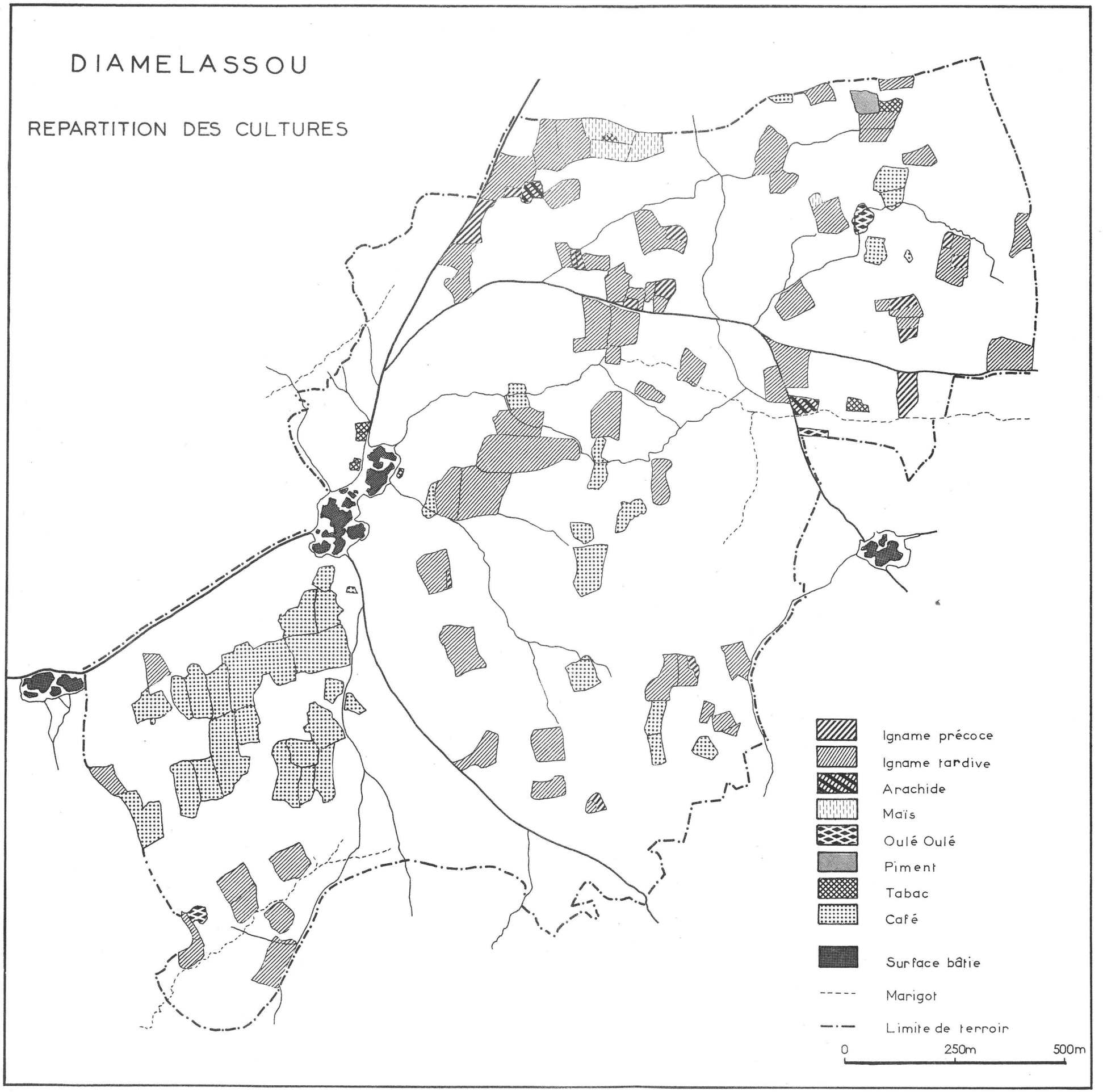
DIAMELASSOU
REPARTITION DES CULTURES
Igname précoce
Igname tardive
Arachide
Maïs
Oulé Oulé
Piment
Tabac
Café
Surface bâtie
Marigot
Limite de terroir
0
250m
500m

Elle fait apparaitre une distribution inégale de l'appropriation du troupeau, entre les femmes et les hommes. Ces derniers ont le monopole des bovins, 64 % des ovins, 77 % des caprins, 87 % des poulets, 88 % de l'ensemble de la basse-cour.

La disproportion entre les effectifs de chacun des deux sexes, hommes plus nombreux que les femmes, 57,5 % de la population totale, atténue légèrement l'inégalité précédente.

Si les enfants se voient confier très tôt la responsabilité d'une poule, il leur faut franchir l'adolescence pour avoir un ovin ou un caprin.

A l'inverse, les vieux, en particulier les hommes, détiennent une part importante de l'ensemble du cheptel.

Considérés dans leur ensemble, ces chiffres mettent en valeur la rareté de la viande au village.

Au mieux, les bovins pourraient fournir 300 kg de viande, les ovins et les caprins 350 kg, la basse-cour 250 kg ; au total 900 kg, soit 2,500 kg par jour, pour satisfaire les besoins de tout le village.

Ajoutons que les œufs sont peu consommés, conformément à la tradition, que la pêche est impossible et que la chasse du moyen gibier, biches, chevrettes, agoutis, est rendue précaire par l'interdiction des feux de brousse.

Il convient de restreindre ces estimations, si l'on tient compte des intentions des villageois. Le troupeau de bovins augmente et chacun compte vendre le croit sur le marché de Bouaké. De fait, il faut des funérailles importantes pour que l'on abatte une bête.

Enfin, quatre vaches sont louées à des étrangers. Les deux tiers de leurs produits vont aux propriétaires.

Pratiquement restent disponibles : caprins, ovins et volailles.

**Soins donnés aux animaux :**

a) **Poules :** elles sont portées au champ, où l'on défriche en bordure un petit espace. On suspend à une branche le panier circulaire, ou bien on le pose à terre.

Le travail terminé dans ce champ, on emmène la volaille au champ suivant. Mais il arrive aussi que les volailles restent plusieurs semaines au même endroit, dans un taillis, le long d'un chemin fréquenté. Elles abondent dans les champs qui bordent la route ; de temps à autre, on passe voir si elles sont toujours là.

Quant à celles que nous trouvons au village, elles reçoivent quelques épluchures d'igname, des déchets, rarement du grain.

b) **Pintades, dindes :** elles bénéficient de soins semblables. Les premières nommées fréquentent très peu le village.

c) **Ovins, caprins :** ils jouissent d'une grande liberté, vagabondent aux alentours du village, se jouant des clôtures édifiées le long des chemins, parfois même au travers de ceux-ci.

Ils sont rentrés le soir. Les animaux égarés sont recherchés le lendemain.

Représentés dans la plupart des Aoulo, leurs dégâts donnent rarement lieu à des palabres.

Les villageois ne connaissent pas de remèdes aux maladies de ces bêtes. Ils ignorent jusqu'à l'emploi du trocard.

d) **Bovins :** nouveaux venus au village, précédés d'une très mauvaise réputation, leur gardiennage retient l'attention de leur propriétaire. Les bêtes sont mises au piquet, chaque jour déplacées, ramenées tous les soirs au village. Parfois on complète la ration par un apport d'épluchures.

Il n'y a :

— aucune vaccination,

— aucune connaissance des maladies et des soins,

— aucune installation d'hébergement.

Le renouveau de l'élevage bovin reste conforme à l'esprit des pratiques ancestrales. Le parc, l'abri, premières installations qui permettent d'organiser la fumière, donc le fumier, élément favorable à l'amélioration de l'état du sol, à la permanence des cultures, à l'augmentation des rendements, et le complément de ration qui permet de demander à l'animal un travail soutenu, sont toujours ignorés.

**Bail à cheptel :**

a) **Durée :** en règle générale, bailleurs et preneurs, se fixent pour durée du bail, la vie de l'animal, quelle que soit son espèce.

L'idée même de conclure un bail pour une durée déterminée, semble n'avoir jamais été envisagée.

b) **Responsabilité des parties :** le preneur s'engage à bien garder la bête, ce qui comporte finalement peu d'obligations. La pratique de la ration complémentaire d'épluchures d'igname, ne peut être invoquée par l'une des deux parties, pour qualifier la qualité du gardiennage. En fait, le preneur s'oblige seulement à lâcher et ramener le bétail une fois par jour.

Les pertes survenant sans que le preneur soit responsable, sont supportées par le bailleur. Si la carcasse de l'animal est commercialisée, le propriétaire reçoit la moitié de sa valeur.

Cette part peut être plus importante s'il s'agit d'ovins ou de caprins. Le preneur a droit au gigot et à la tête, le reste revenant au bailleur.

S'il s'agit de volailles, la poule, la dinde ou la pintade défunte est consommée par l'éleveur.

Les poussins orphelins restent chez le preneur qui les « aide » à grandir. Adultes, ils sont partagés par moitié.

Si la responsabilité du preneur est engagés dans la disparition de l'animal, la réparation reçue par le propriétaire demeure à peu près la même. Il s'y ajoute des excuses, du « bangui ».

Les droits du preneur ne varient pas. Responsable, il conserve le gigot et la tête de l'ovin ou caprin.

Les nuances dans la responsabilité ne sont guère sanctionnées ; peut-être ne sont-elles pas ressenties. L'éleveur, responsable de la perte, obligé à peu de soins, ignore les menaces que des négligences dans la conduite d'une exploitation moderne accumulent. La maladie, l'incendie, la bête qui s'égare et que l'on ne retrouve pas le soir sont autant de causes fortuites.

Négligence grave : la vente de la bête sans en référer au bailleur, est le seul cas prévu jusqu'ici.

Depuis, les accidents de la route, dans certains villages, ont sans doute développé la recherche des responsabilités. Qui paiera les dégâts occasionnés au véhicule ? suivra-t-on l'exemple des dégâts causés aux cultures ?

Un cas bizarre doit être signalé, où la responsabilité du bétail incombe tout à la fois, au bailleur et au preneur : si le bétail, les bovins principalement, pâturent les ignames d'un voisin, et que celui-ci, chicanier ou excédé, réclame « réparation », le preneur averti le bailleur, et ensemble ils vont présenter leurs excuses. Si le plaignant ne se contente pas de la satisfaction d'avoir reçu des excuses, et exige une réparation monétaire, c'est le preneur qui règle.

Ainsi, le preneur apparait tour à tour comme le salarié d'un entrepreneur et comme un exploitant indépendant, tenu de payer réparations aux tiers.

Cette situation, mal définie, peu contraignante pour l'éleveur, trouve sa contrepartie dans la facilité avec laquelle le propriétaire peut reprendre son bétail.

**Résiliation du contrat en cour de bail :**

Mécontent des soins de l'éleveur, le propriétaire emmène son troupeau sans présenter des excuses. Satisfait de l'éleveur, mais désireux de reprendre sa bête, il lui fera des excuses, et selon le motif de la reprise, versera une indemnité qui, dans le cas des vaches, dépendra de la rémunération déjà versée.

| MOTIF | INDEMNITE | |
|---|---|---|
| | Résiliation survenant au terme d'un cycle de trois reproductions. | Résiliation survenant au cours d'un cycle de trois reproductions, ayant donné lieu à la rémunération du propriétaire seul. |
| a) Reprise personnelle | S'engage à fournir une vache. | « Bangui » ; s'engage à fournir une autre vache. Il confie si possible une jeune vache. |
| b) Adoration | | Demi-cuisse arrière. |
| c) Vente | Un tiers du prix. | Un tiers du prix. |
| d) Faire garder à autrui ; bailleur mécontent du preneur | Rien. | Veau dernier né. |
| e) Bailleur satisfait | Excuses, « Bangui ». | Excuses, « Bangui », veau dernier né. |

**Rémunération**

Elle varie selon l'espèce et s'exprime en fraction du croit, car seules, généralement, les femelles sont louées.

— **Bovins :**

Le premier veau, revient au propriétaire.
le second veau, revient à l'éleveur,
les troisième et quatrième veaux reviennent au propriétaire,
le cinquième veau revient à l'éleveur,
les sixième et septième veau reviennent au propriétaire,
etc...

Le propriétaire est tenu de venir chercher son produit, lorque nait le troisième veau.

L'un des éleveurs du village, remet les deux premiers veaux au propriétaire, garde le troisième. donne les quatrième et cinquième veaux, etc.

— **Ovins, caprins :**

Les deux premiers produits reviennent au propriétaire,
le troisième à l'éleveur,
les quatrième et cinquième au propriétaire,
le sixième à l'éleveur,
etc...

Cette répartition théorique comporte des exceptions suscitées par les naissances gemmellaires, assez fréquentes dans ces espèces.

Si à la parturition, naissent deux produits, ils ne sont pas partagés entre preneur et bailleur. Ils restent au preneur, c'est « sa chance ». Et ainsi à chaque parturition réservée au preneur

Par contre, si à la cinquième parturition, naissent également deux produits, le preneur peut réclamer le partage. Il perd alors ses droits sur la parturition suivante.

Les animaux mort-nés sont considérés différemment s'il s'agit de l'éleveur ou du propriétaire. Pour le propriétaire c'est « sa malchance », il subit la perte. L'éleveur « fait excuses » du mort-né et se sert sur la prochaine parturition.

Ce système compose deux bases de répartition : le rang de la parturition qui détermine les droits du propriétaire, et le nombre de produits reçus ou donnés en ce qui concerne les droits de l'éleveur.

Il s'applique partiellement aux bovins, car les naissances gemmellaires sont inconnues dans cette espèce. Les pertes sont subies par le propriétaire, qui n'a pas le droit de se rattraper sur la parturition suivante ; l'éleveur ne subit pas les pertes et prélève sa part sur la prochaine naissance.

— **Volailles :**

En règle générale, le propriétaire reçoit les deux tiers des produits et toujours plus que l'éleveur.

Ainsi, quatre produits se répartissent comme suit :

— trois pour le propriétaire ;
— un pour l'éleveur,

et cinq :

— trois pour le propriétaire ;
— deux pour l'éleveur.

Enfin, au terme du contrat, qui survient lorsque la volaille ne pond plus, le propriétaire en fait cadeau à l'éleveur.

**En résumé**, ce système ne semble pas défavorable à l'augmentation du cheptel.

La répartition un tiers-deux tiers, entre le preneur et le bailleur, reste archaïque ; nous sommes davantage habitués à des partages par moitié du croit. Ce n'est pas là un obstacle grave. Dans l'immédiat, les preneurs s'en contentent et aucun n'a manifesté le désir d'une réforme dans ce domaine. De plus, l'histoire montre qu'il est aisé aux gouvernements d'intervenir efficacement en la matière.

Mais, très favorable est la sécurité de recevoir son produit, que donne cette coutume au preneur.

Comme tout système d'assurances celui-ci n'est pas gratuit. Toute la charge en incombe au bailleur. Elle modifie sensiblement la répartition des profits et il conviendra d'en tenir grand compte si l'on change celle-ci.

Nous avons souligné la liberté dont jouit le bailleur en matière de reprise et l'inexistence de la responsabilité du preneur. La prudence impose aux parties de se choisir entre parents, ce qui les placent sous l'influence des relations familiales, frein souvent efficace aux abus.

Il conviendrait d'orienter cette tendance à l'accroissement du troupeau vers des techniques meilleures ; malheureusement il faut prévoir **la réalisation simultanée** de plusieurs innovations telles que :

— parc ou abri + fumier + par ordre d'ambition décroissante :

— traction attelée et charrette ;
— ou brouette ;
— ou jardin de case.

## 5. L'emploi du temps

**GENERALITES**

Les habitants du village de Diamélassou sont tous agriculteurs ; trois d'entre eux seulement exercent une profession secondaire : maçon.

Certains émigrent vers la Basse Côte au moment de la cueillette du café-cacao. Ce sont les « six mois ».

Nous nous proposons de saisir seulement l'activité des gens présents au village. A cet effet, l'activité des membres de trois U.B. a été notée pendant douze cycles de quatre semaines, débutant le 18 juin 1962 et se terminant le 20 mai 1963. Le treizième cycle a été calculé comme la moyenne des deux cycles précédents. La période des observations débute malheureusement après le départ des grands travaux de la campagne agricole. L'effectif des trois U.B. s'élevait à vingt-cinq personnes le jour du recensement. Il a diminué immédiatement et n'a retrouvé cette valeur que pendant les derniers cycles de l'enquête.

Aussi, les effectifs de chaque classe d'âges sont-ils faibles : cinq à six pour les femmes de 21 à 60 ans, quatre à cinq pour les hommes de 21 à 60 ans, deux à cinq pour les filles et les garçons.

Dans ces conditions, les situations particulières influent fortement sur la moyenne. C'est le cas de deux personnes : l'une est chef de village, position qui l'oblige à de nombreux contacts avec l'Administration préfectorale et les chefs traditionnels ; l'autre a été malade tout au long de l'année.

Par suite, nous limiterons volontairement nos commentaires aux conclusions les plus évidentes.

L'unité de temps retenue est la demi-journée. Le repas de onze heures établit la limite entre matinée et soirée au long de l'année, la matinée augmentant en période de gros travaux.

Les différentes activités ont été regroupées selon les six rubriques suivantes :

**Activité agricole**

— Débroussaillage ;
— Brûlage ;
— Défrichement, travail du sol et travaux de nettoyage : « balayage » ;
— Buttage ;
— Semis ;
— Désherbage, sarclage ;
— Tuteurage ;
— Récolte des produits cultivés uniquement et éventuellement travaux effectués dans les champs pour conserver les produits ;
— Conditionnement des produits au village :
  pilage indigo, café, graines de palme,
  décortiquage de l'arachide,
  triage du café,
  séchage (tabac, maïs),
  tressage (tabac, raphia) ;
— Améliorations foncières : constructions de clôtures, de palissades, de « hangars », de greniers et de claies ;
— Elevage, gardiennage du troupeau.

**Activité sociale**

— Préparation des repas
— Distribution des repas
— Marché
— Balayage, ménage
— Lavage, surveillance des enfants, des malades, toilette des enfants
— Jeux, école
— Coiffure
— Voyage
— Maladie, soins, vaccination
— Repos
— Adorations du fétiche
— Funérailles
— Fêtes villageoises.

**Activité artisanale**

— Tissage, filage, égrenage du coton
— Poterie
— Peinture, menuiserie, charpenterie (construction), paniers, chapeaux, nattes (vannerie)
— Fabrication d'éponges, de nattes
— Fabrication savon.

**Cueillette, chasse, pêche**

— Abattage des palmiers, collecte et transport du bangui
— Cueillette des graines de palmes
— Cueillette de fruits, de feuilles, ramassage des champignons et des escargots
— Recherche du raphia, du bois de fromager, etc., tous produits utiles à l'artisanat
— Chasse, pose et visite des pièges
— Pêche.

**Eau, bois de chauffe**

— Creusement des puits
— Transport de l'eau
— Abattage, débitage des arbres
— Transport du bois.

**Divers**

— Prestations et services effectués à l'extérieur ou pour les étrangers au village.

## ANALYSE GLOBALE

Les observations peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous, où les matinées et soirées sont réparties par sexe et classe d'âges entre les différents types d'activités précédents :

| | Classe d'âges | Activités | Activités agricoles | Activités sociales | Activités artisanales | Cueill. Chasse Pêche | Eau Bois de ch. | Divers | TOTAL | Pourcentage des différentes activités | | | | | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | Activités agricoles | Activités sociales | Activités artisanales | Cueill. Chasse Pêche | Eau Bois de ch. | Divers | |
| HOMMES | 5 à 12 ans | M | 624 | 840 | 16 | 89 | 4 | 23 | 1 596 | 39,7 | 52,6 | 1 | 5,0 | 0,2 | 1,5 | 100 |
| | | S | 286 | 860 | 6 | 423 | 1 | 20 | 1 596 | 17,9 | 53,9 | 0,4 | 26,5 | 0,1 | 1,2 | 100 |
| | 13 à 20 ans | M | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | S | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | 21 à 60 ans | M | 583 | 662 | 84 | 173 | 6 | 60 | 1 568 | 37,2 | 42,2 | 5,3 | 11,0 | 0,4 | 3,9 | 100 |
| | | S | 279 | 634 | 26 | 592 | 1 | 36 | 1 568 | 17,8 | 40,4 | 1,7 | 37,7 | 0,1 | 2,3 | 100 |
| | 60 ans et + | M | 2 | 284 | 30 | 48 | — | — | 364 | 0,6 | 78,0 | 8,2 | 13,2 | — | — | 100 |
| | | S | 4 | 338 | 19 | 3 | — | — | 364 | 1,1 | 92,9 | 5,2 | 0,8 | — | — | 100 |
| FEMMES | 5 à 12 ans | M | 486 | 546 | 3 | 33 | 77 | 31 | 1 176 | 41,4 | 46,4 | 0,3 | 2,8 | 6,5 | 2,6 | 100 |
| | | S | 175 | 679 | — | 8 | 283 | 31 | 1 176 | 14,9 | 57,7 | — | 0,7 | 24,1 | 2,6 | 100 |
| | 13 à 20 ans | M | 232 | 213 | 4 | 12 | 56 | 15 | 532 | 43,6 | 40,0 | 0,8 | 2,3 | 10,5 | 2,8 | 100 |
| | | S | 128 | 368 | 5 | 1 | 15 | 15 | 532 | 24,0 | 69,2 | 1,0 | 0,2 | 2,8 | 2,8 | 100 |
| | 21 à 60 ans | M | 1 033 | 796 | 44 | 90 | 186 | 7 | 2 156 | 47,9 | 36,9 | 2,1 | 4,2 | 8,6 | 0,3 | 100 |
| | | S | 466 | 1 619 | 33 | 20 | 33 | 5 | 2 156 | 20,7 | 71,1 | 1,6 | 0,9 | 1,5 | 0,2 | 100 |
| | 60 ans et + | M | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | S | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |

La prépondérance des activités sociales apparaît nettement : elles occupent toujours plus de 40 % de l'activité totale, sauf pour les matinées des femmes de 21 à 60 ans.

La division du travail se dessine : les femmes et les fillettes vont à la corvée d'eau et de bois ; (le système de notation de l'activité principale par demi-journée défavorise systématiquement l'enregistrement de ces va-et-vient qui ne durent pas plus d'une heure) ; les hommes et les garçons vont à la cueillette, à la chasse, rarement à la pêche peu pratiquée dans ce village.

La répartition des activités se modifie au long de la journée :

— Chez les hommes : constance de l'activité sociale, diminution l'après-midi de l'activité agricole et augmentation correspondante de la cueillette et de la chasse. Pratiquement l'après-midi est consacré au repos, aux loisirs ou à la satisfaction de consommations de « luxe » comme le « Bangui ».

— Chez les femmes : même diminution de l'activité agricole l'après-midi mais accroissement de l'activité sociale, ce qui ne signifie pas loisir en ce qui les concerne ; corvées d'eau et de bois pour les jeunes filles.

Tels sont les trois points essentiels que mettent en valeur ces renseignements globaux. Il nous reste à essayer de préciser l'évolution des rapports entre ces différentes activités au cours de l'année, et chemin faisant de rechercher les périodes de faible emploi susceptibles d'être avantageusement utilisées pour des nouvelles cultures.

## OBSERVATION MENSUELLE

Nous conduirons cette étude par classe d'âges et par sexe. Une classe d'âges n'est pas représentée, celle des hommes de 13 à 20 ans et la classe correspondante chez les femmes ne compte généralement qu'une jeune fille. Un veillard occupe à lui seul la classe des plus de 60 ans.

En conséquence, nous nous bornerons à l'étude des adultes de 21 à 60 ans et des enfants de 5 à 12 ans.

### Hommes de 21 à 60 ans

L'activité agricole intéresse principalement la matinée et ne dépasse jamais 50 % chez les hommes. Elle présente deux maxima et deux minima.

a) **Les matinées**

— **les maxima** : la première période d'emploi maximum, 22 avril-15 juillet, occupe le début de la fin de l'année d'observation. Cette période, dont les limites se déplacent d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie, correspond aux plus durs travaux de la campagne agricole : défrichement et buttage des champs d'igname.

La deuxième, du 8 août au 27 janvier, englobe les travaux de récoltes, igname et café, la construction des palissades pour la conservation de l'igname et le liage des tubercules.

— **les minima** : se placent entre les deux maxima précédents, soit du 16 juillet au 7 août et du 24 février au 21 avril.

Le premier, très accentué, puisqu'il tombe à 18,75 %, couvre la fin de la première saison des pluies et le début de la seconde.

Il convient, par conséquent, aux travaux de préparation du sol et de semis d'une culture de second cycle.

# EMPLOI DU TEMPS
## CLASSE D'AGE 21 A 60 ANS

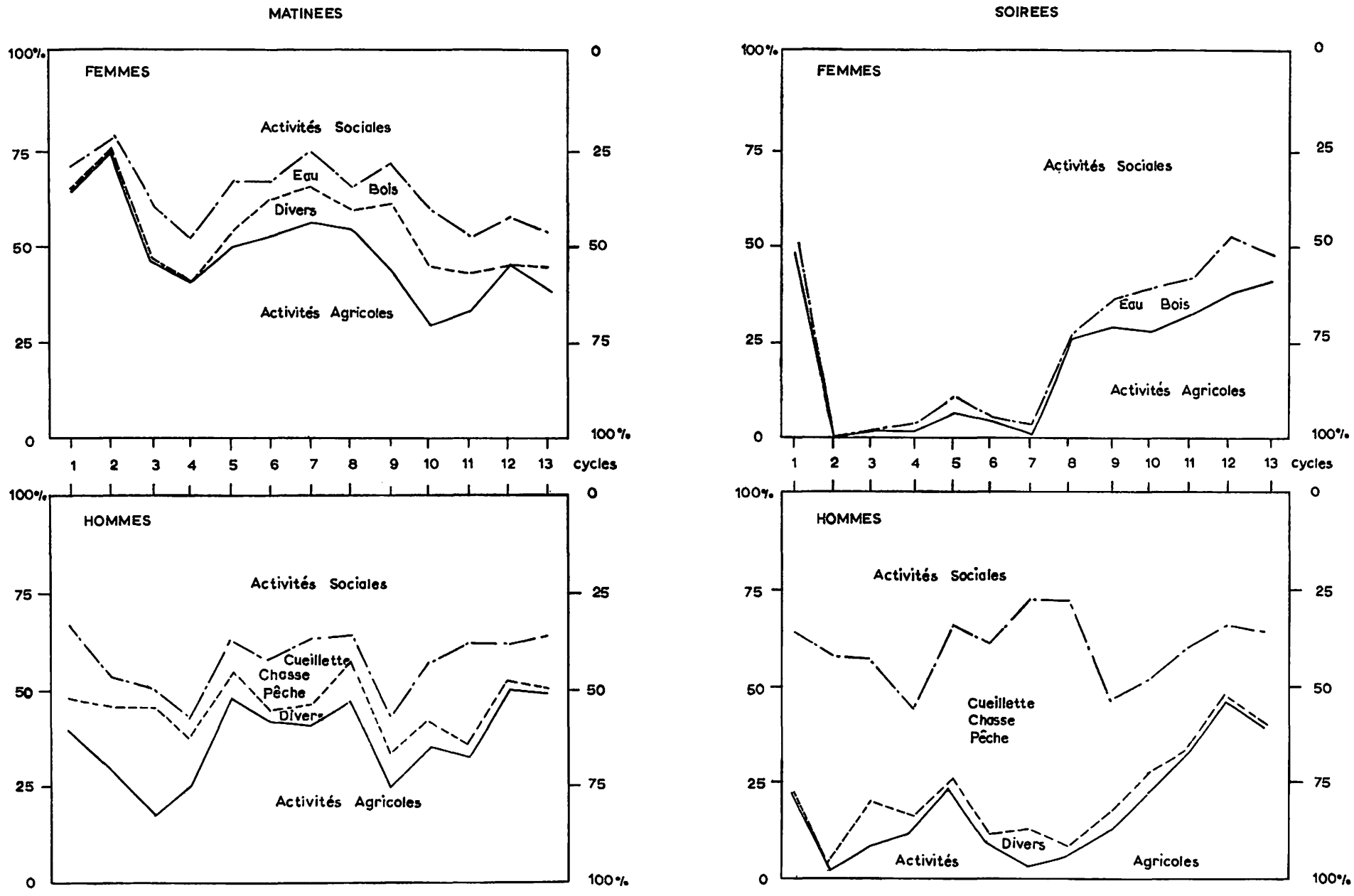

# EMPLOI DU TEMPS
## CLASSE D'AGE 5 A 12 ANS

MATINEES

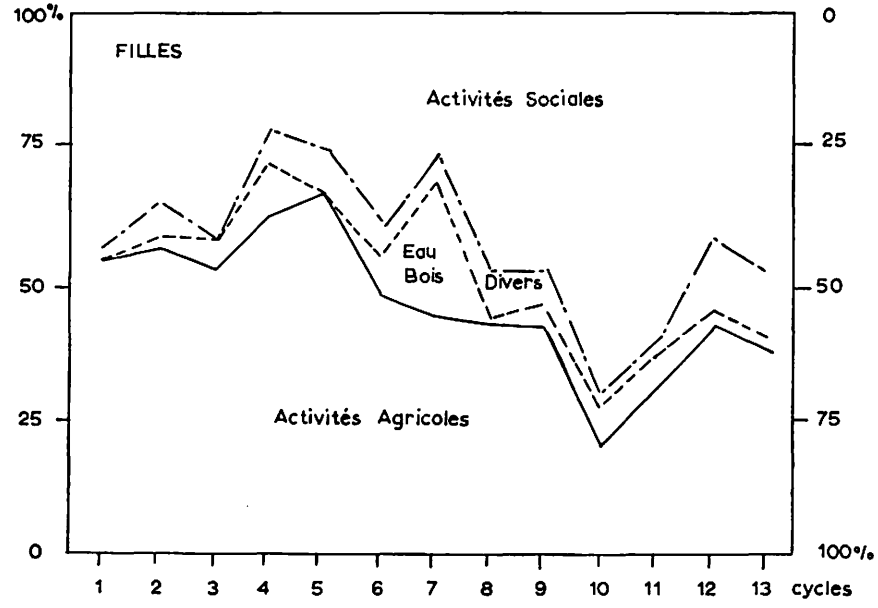


SOIREES

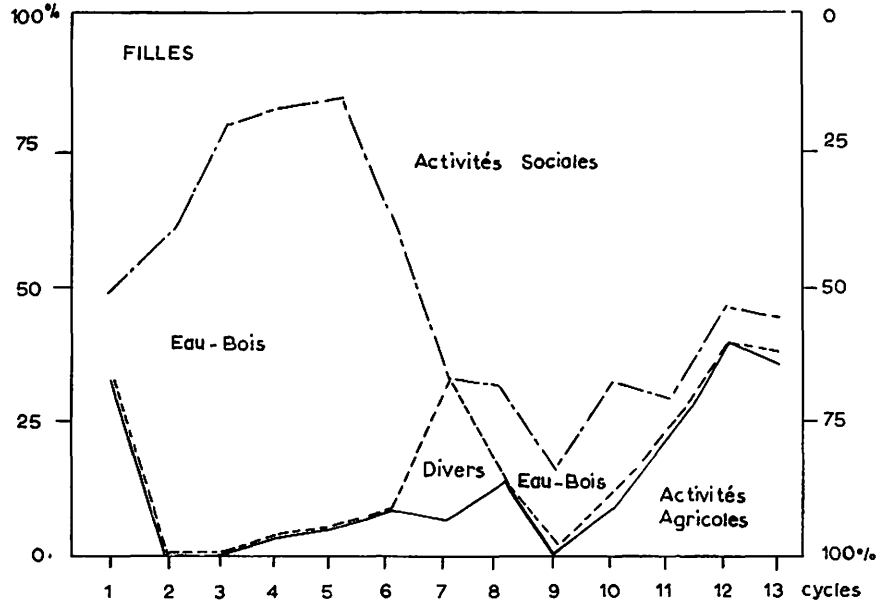


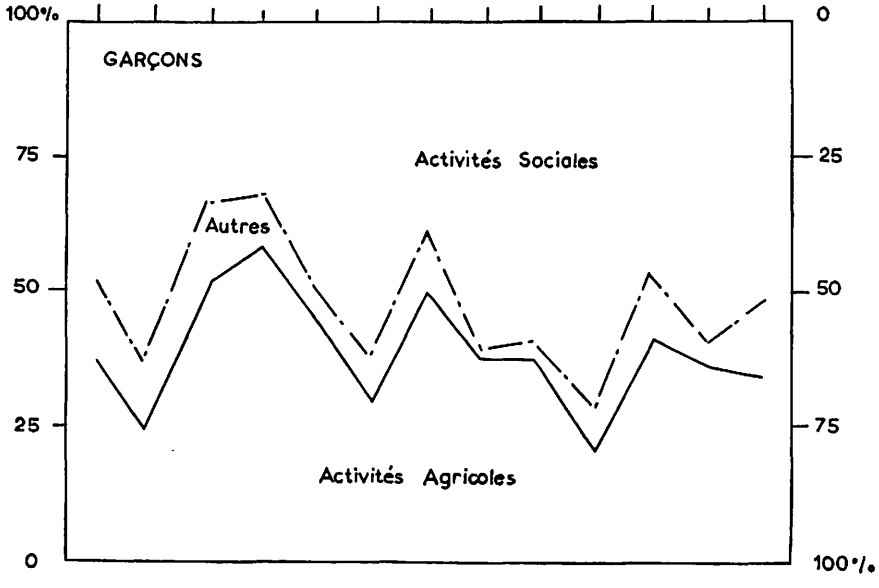


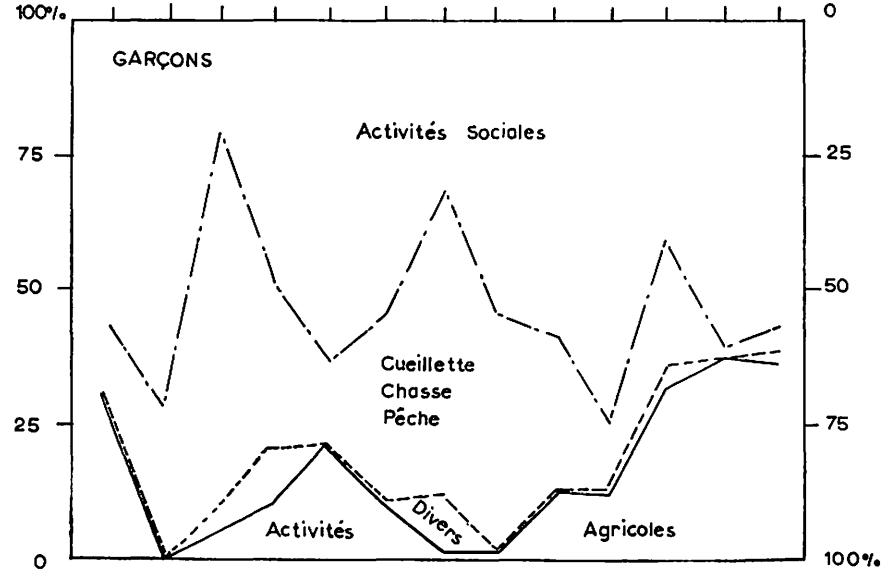

Mais étant suivi d'un maximum de travail, qui se trouve être le plus important puisqu'il se répercute même sur l'emploi du temps vespéral, il nous oblige, si l'on veut l'utiliser, à rechercher une culture à cycle court ou très long et qui, dans ce dernier cas, ne nécessiterait pas, ou très peu, de soins en végétation.

Le second commence après le début de la grande saison sèche et dure jusqu'aux pluies. Il est marqué par une légère reprise de travail exclusivement orientée vers le débroussaillage, ce qui est logique dans le système cultural actuel, car le travail du sol est rendu très pénible par la croûte formée à sa surface (dessiccation).

Par contre les cultures de seconde année, premier cycle, pourraient s'étendre plus largement mais c'est le travail des femmes...

b) **Les soirées**

Nous retrouvons les mêmes phénomènes, mais avec une intensité différente. Le premier maximum atteint 46 %, le second 22,3 % (activités agricoles). Les maxima sont très nets et plus longs.

La reprise de l'activité, après le début de l'hivernage, est régulière. Les même réflexions s'imposent à propos de cultures nouvelles à introduire.

c) **L'activité sociale** reste semblable le matin et le soir.

Ses maxima correspondent aux minima agricoles et réciproquement. Ils dépassent les 50 % alors que les minima ne descendent pas au-dessous de 30 %.

Les **activités « restantes »** jouent le rôle de tampon entre les deux précédentes, cueillette et chasse en particulier. L'activité artisanale demeure constamment faible et les postes divers ne sont importants que de manière exceptionnelle.

**Les garçons de 5 à 12 ans**

L'activité matinale des garçons passe par trois maxima et deux minima.

Le premier 13 août-4 octobre correspond à des travaux de désherbage et de récolte.

Le second survient du 3 décembre au 30 décembre et le troisième du 25 mars au 15 juin. Nous retrouvons la cadence des adultes.

Les minima s'intercalent entre les périodes ci-dessus. Celui de la fin de la saison des pluies coïncide avec le léger fléchissement qui nuance le maximum de fin d'année des adultes. L'autre va de pair avec celui des parents.

Quant à l'activité sociale elle suit de très près les variations de l'activité agricole. Cueillette et chasse représentent peu de chose avec de faibles variations d'un mois à l'autre.

L'après-midi, l'activité agricole évolue de la même manière que celle des adultes. L'activité sociale suit le cours de celle du matin, avec des variations plus accentuées. L'activité de cueillette et chasse est largement représentée de juillet à mars.

**Les femmes de 21 à 60 ans**

a) **La matinée**

L'activité agricole des femmes varie peu durant l'année. Elle est de 15 à 20 % supérieure à celle des hommes.

Deux minima, du 10 septembre au 7 octobre et du 25 février au 24 mars, respectivement de 40 et 30 %, encadrent une période où l'activité agricole s'élève à 56 % pour décroître très rapidement.

Enfin, une brutale poussée se manifeste en juin-juillet-août, qui atteint 76 %.

Ainsi, à deux reprises, les femmes poursuivent leur effort, alors même que les hommes ont atteint les niveaux les plus bas. Nous y voyons la manifestation de la dépendance du travail de la femme par rapport à celui de l'homme, dépendance qui l'oblige à aider son mari sans qu'elle soit payée en retour.

L'activité sociale suit une évolution semblable, tandis que les corvées d'eau et de bois de chauffe restent à peu près constantes, sauf à la période des gros travaux de mise en culture des champs.

b) **Les soirées**

Du 16 juillet au 30 décembre la femme ne va pas au champ l'après-midi. Elle se consacre entièrement aux soins de son ménage et bénéficie à ce moment de repos et de loisirs.

Ce sont les jeunes filles qui se chargent des corvées d'eau et de bois de chauffe.

Du 31 décembre au 15 juillet les travaux agricoles retrouvent leur place et les pourcentages s'élèvent de 23 à près de 50 %, cependant que la participation aux corvées d'eau s'amplifie à mesure que l'on s'avance dans la saison et que la participation des enfants aux travaux des champs augmente.

Ainsi, la période des après-midi creuses correspond à une activité matinale intense, toujours supérieure à 50 %, si l'on ajoute activité agricole et corvées.

Il parait difficile de demander à la femme un effort supplémentaire, de compter sur elle pour lancer une culture nouvelle, tant qu'une solution ne sera pas donnée aux problèmes du transport, et tant que la répartition des tâches à l'intérieur du ménage sera inégale.

⁂

En conclusion, nous pouvons donc retenir :

— l'intense activité des enfants. Si la scolarisation venait à se développer dans le village, la perte de main-d'œuvre serait considérable ;

— le plein emploi de la main-d'œuvre féminine ;

— l'inégale répartition de l'effort entre les sexes :

— la possibilité de placer une culture nouvelle en deuxième cycle, sous réserve, qu'elle ne nécessite que peu de façon d'entretien.

## L'ACTIVITE AGRICOLE

La plupart des composantes de l'activité agricole ont donné lieu à peu de journées de travail, aussi avons-nous regroupé les résultats dans le graphique page 124, selon le procédé suivant :

— nombre de matinées ou d'après-midi d'une composante supérieur à 30 % du total activité agricole = beaucoup ;

— nombre de matinées ou d'après-midi d'une composante inférieur à 30 % du total activité agricole = un peu.

Ce graphique illustre les remarques que nous avons pu faire lors de l'étude des différentes spéculations. Une forte ossature concentrée sur les travaux essentiels : longue période de récolte, désherbage, sarclage par les femmes pendant la saison des pluies, enfin défrichage et buttage, soit — 2 mois d'activité soutenue. La prépondérance de l'effort féminin y apparait clairement.

Enfin, certains travaux nécessaires et importants : débroussaillage des caféières, débroussaillage des champs d'igname sont peu représentés parce qu'ils sont souvent confiés à des salariés, étrangers à la famille, qui ne figurent pas dans ces observations.

# INTENSITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE SELON LE SEXE ET LE CYCLE

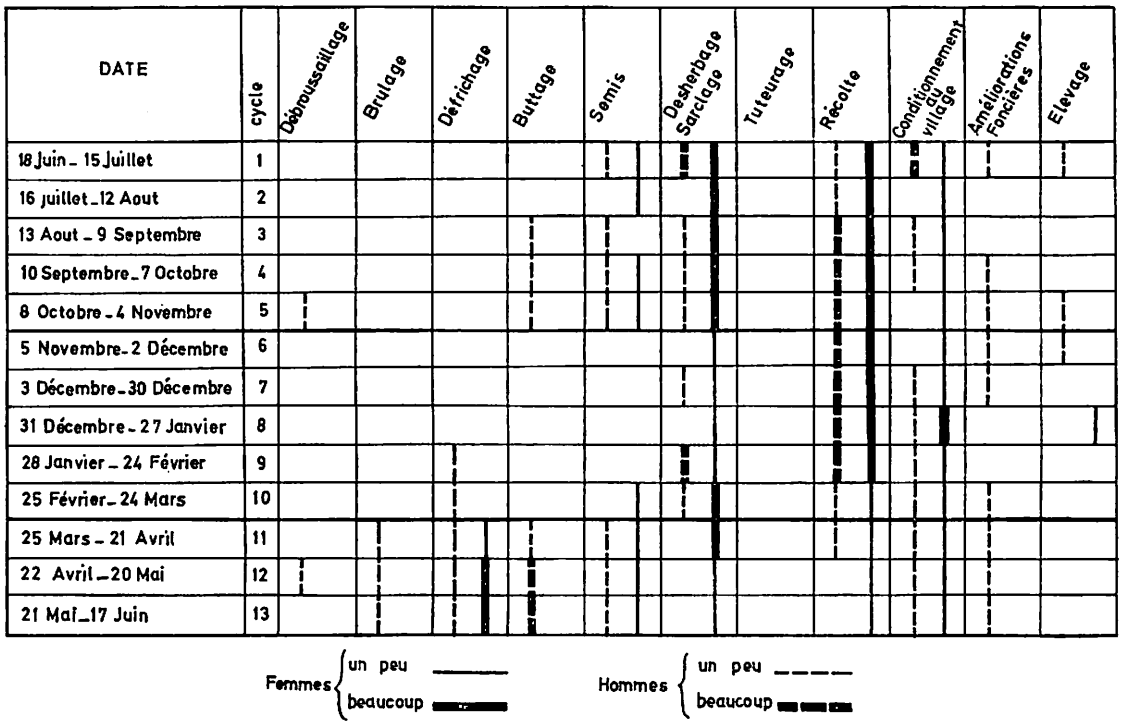


## LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

Elle est engagée pour effectuer une tâche particulière — il s'agit toujours de débroussaillage — travail pénible et rebutant.

Le contrat de travail prévoit le logement, la nourriture et une rémunération en espèces. Celle-ci est estimée, contradictoirement, entre l'employeur et l'employé, en considérant l'étendue et l'état de la parcelle. C'est le travail au contrat.

Les ménages sont accueillis favorablement. La femme part avec la maîtresse de maison chercher les ignames et autres comestibles qui lui sont données ; elle se charge de faire la cuisine de son mari et parfois celle des camarades de ce dernier, s'ils sont de même ethnie. Elle soulage ainsi la femme de l'exploitant, particulièrement occupée à cette époque.

Le débroussaillage des caféières a donné lieu à l'emploi de 18 personnes qui ont fourni 356 journées de travail et reçu 28 250 F.

Parmi celles-ci notons la présence de quatre écoliers.

Le salaire moyen des adultes est de 85,60 F par jour. Ceux qui s'embauchent pour une courte durée, quinze jours au moins, obtiennent un salaire supérieur, 100 F par jour. Dès que l'emploi atteint le mois, le prix baisse en moyenne à 65,20 F, tombant même à 41 F.

Pour le débroussaillage des futurs champs d'igname, trois exploitants — dont deux appartiennent aux U B. précédemment étudiées — ont embauchés des manœuvres. La durée de l'emploi fut brève : six d'entre eux restèrent une semaine ou moins avec un salaire supérieur à 137 F par jour. Au total ils ont perçus : 8 400 F.

Onze exploitants déclarent désirer embaucher des manœuvres pour le buttage de l'igname, parce qu'ils ont « trop de travail ».

Nous pensons en fait que l'entraide suffira, cette année encore, à l'accomplissement des travaux.

## L'ENTRAIDE

Comme dans tous les paysannats l'entraide existe. Elle se cantonne à l'intérieur d'un Aoulo, la cour familiale. Elle se fait par petits groupes, ce qui permet à chacun de recevoir un jour de travail par semaine. A chaque journée reçue correspond une journée rendue et cela, quel que soit le rang de l'individu.

Enfin l'entraide n'est pratiquée que pour le buttage ; seul un exploitant en a bénéficié pour le débroussaillage.

⁂

Malgré les réserves que nous avons formulées au début de ce chapitre, nous pensons que les renseignements qualitatifs sont valables pour l'ensemble du village, en particulier nous croyons extrapolable le sens des variations.

Avec les renseignements généraux concernant l'entraide et la main-d'œuvre, nous pouvons essayer de dégager l'économie de l'emploi. Il convient d'intégrer les émigrants temporaires, qui étaient au nombre de quinze pendant la dernière campagne.

Nous avons donc la population sédentaire, qui s'efforce de satisfaire la demande de travail agricole, sans rompre avec les impératifs de l'économie de cueillette et sans négliger ses loisirs.

Pour franchir les deux périodes de travail intense, elle fait appel à de la main-d'œuvre étrangère, bien qu'à l'occasion de l'une d'elles, les jeunes hommes de 18 à 25 ans partent comme manœuvres saisonniers en Basse Côte. Ceci risque de paraître chaotique. En fait, elle reçoit 400 à 450 journées de travail et en perd 2 250 environ.

Les quinze émigrants ont rapporté 170 000 F, la main-d'œuvre a emporté 36 650 F.

L'opération est donc avantageuse pour les villageois.

# LE BUDGET DES FAMILLES

Durant l'année 1962-1963, des relevés journaliers ont permis d'observer le budget de trois familles du village, choisies au hasard parmi les vingt-deux familles. Ces observations permettent de dégager les grandes lignes de l'économie rurale du village tant au niveau des dépenses qu'à celui des recettes. L'examen des différents tableaux donnés en annexe permet de dégager les éléments de cette économie.

Tout d'abord, on peut remarquer le bas niveau du revenu par personne et par an : 72 dollars U.S. (monétaire et non monétaire). En tenant compte du pouvoir d'achat réel des villageois, cette somme nominale est ramenée à moins de 50 dollars, c'est-à-dire à un niveau extrêmement bas. Si on rapproche ce chiffre de la production nationale brute par tête d'habitant et par an, qui se situe aux environ de 200 dollars, l'écart des revenus est particulièrement frappant et ceci aux dépens du monde rural et de la valeur de sa production. Précisons que cette comparaison est basée sur les moyennes et non sur les extrêmes.

En second lieu, on peut constater que l'économie villageoise s'identifie à plus de 50 % à l'économie de traite qui entraine une variation fort prononcée des revenus donc des dépenses, entre la période de la traite et les autres périodes de l'année.

Enfin, et étroitement lié aux structures de production d'une économie de traite, le secteur de l'économie de subsistance, qui représente près de 75 % du budget des villageois, échappe à tout circuit monétaire.

En résumé, on constate donc trois principaux secteurs économiques hétérogènes et non harmonisés :

— un secteur de l'économie de traite, qui fournit plus de 50 % du total des ressources monétaires du budget familial ;

— un secteur de l'économie monétaire, qui intéresse la totalité de l'économie de traite et une faible partie seulement des autres productions rurales ;

— un secteur de l'économie de subsistance, étranger aux circuits monétaires.

Ces données fondamentales caractérisent la structure du budget des villageois de Diamélassou.

| Opérations<br>Moyenne de trois familles | Troc et cadeaux offerts | AUTOCONSOMMATION | | Total non monétaire | Total monétaire | Total général |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Alimentation | Artisanat Bois chauf. | | | |
| En valeur (Francs C.F.A.) ..... | 10 100 | 79 300 | 17 166 | 106 566 | 39 848 | 146 414 |
| En % des dépenses totales .... | 6,9 | 54,2 | 11,7 | 72,8 | 27,2 | 100 |
| Par rapport aux dépenses monétaires ..... | 26 % | 2 fois | 44 % | 2,7 fois | 1 fois | 3,7 fois |

## 1. Structure des dépenses

### A) OPERATIONS NON MONETAIRES

Ce type d'opérations représente un pourcentage très élevé des dépenses totales.

L'autoconsommation des produits alimentaires, des produits artisanaux et du bois de chauffe s'élève donc à près de 75 % des dépenses totales et à 2,7 fois des dépenses monétaires de la famille.

**a) Autoconsommation alimentaire**

Il s'agit essentiellement des ignames et de différents condiments servant à la fabrication des sauces.

**b) Autoconsommation artisanale**

Parmi les familles étudiées, il y a deux hommes qui pratiquent le tissage des pagnes. De plus, les hommes fabriquent les manches des outils agricoles (daba, houes...).

**c) Autoconsommation du bois de chauffe**

La consommation moyenne d'une famille est de seize stères environ, soit de l'ordre de 8 000 F estimée aux prix du marché de Djébounoua.

**d) Troc et cadeaux offerts en nature**

Les cadeaux offerts ne sont le plus souvent que des trocs différés dans le temps et ceci explique l'équilibre « Entrée-Sortie » des trois familles étudiées. Ces échanges portent presque intégralement sur des produits vivriers.

### B) OPERATIONS MONETAIRES

La part des produits importés dans les dépenses monétaires se chiffre à 31 %.

Analyse des principaux postes des dépenses monétaires.

**a) Alimentation**

| Provenance<br>Articles | Importations | Local ou national |
|---|---|---|
| Boissons ..... | 60 % | 40 % |
| Poissons ..... | 42 % | 58 % |
| Total Alimentation .... | 32 % | 68 % |

Ces quelques chiffres traduisent un paradoxe. Dans une région où les possibilités sont très suffisantes pour subvenir en grande partie à ses besoins (postes précités) l'habitude de consommation des villageois donne lieu à des achats importants de boissons alcoolisées d'importation et de poissons en provenance du Mali. L'absence ou l'insuffisance de la production nationale de ces produits renforce les habitudes de consommation et risque de les rendre difficilement réversibles.

**b) Textile**

Le même phénomène existe pour les textiles. Les importations de vêtements usagés et de pagnes représentent

# ENQUETE BUDGET

**(9 mois d'observations extrapolés à 12 mois)**

# ENQUETE BUDGET

(9 mois d'observations extrapolés à 12 mois)

| | | DEPENSES | | | | | | | | | | | | | | | | | RECETTES | | | | | | | | | | | Balance monétaire |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | MONETAIRE | | | | | | | | | | | | | | Auto-consommation (3) | | | MONETAIRE | | | | | | | | | Auto-consommation | | |
| | | ALIMENTATION | | BOISSONS | Tabac | HABILLEMENT | | DEPENSES EXPLOITATION | | Entretien ménager | Transport | Achat pour revente | Divers | TOTAL | Non monétaire | Alimentation (1) | Artisanat Bois de chauffe | TOTAL | Vente de produits | | | | Recette commerce | Salaire | Divers | TOTAL | Non monétaire | Alimentation et artisanat B. de ch. | TOTAL | |
| | | Local | Autres | | | Local | Autres | Matériel | M.O. | | | | | | | | | | Agricole | Elevage | Pêche | Artisanat | | | | | | | | |
| PAR FAMILLE | FAMILLE 1 | 3 175 | 518 | 1 008 | — | 4 140 | 3 571 | 396 | — | 1 382 | 216 | — | 1 526 | 15 932 | 1 372 | 73 000 | 19 216 | 109 520 | 23 681 | 720 | — | — | — | 2 081 | 266 | 26 748 | 1 552 | 92 216 | 120 516 | – 10 816 |
| | FAMILLE 2 | 6 041 | 1 512 | 1 764 | 65 | 648 | 576 | 396 | 5 040 | 1 411 | — | — | 1 987 | 19 440 | 5 976 | 62 000 | 19 491 | 86 907 | 16 452 | — | — | — | — | 144 | 216 | 16 812 | 8 584 | 61 491 | 86 887 | — 2 628 |
| | FAMILLE 3 | 23 580 | 4 342 | 12 398 | 137 | 2 736 | 6 444 | 1 865 | 9 432 | 6 919 | 7 956 | 187 | 8 179 | 84 175 | 25 953 | 123 000 | 12 790 | 245 918 | 57 420 | 1 447 | — | 720 | 540 | 7 776 | 4 896 | 72 799 | 22 424 | 135 790 | 231 013 | – 11 376 |
| | Moyenne/famille en Francs C.F.A. | 10 932 | 2 124 | 5 057 | 67 | 2 508 | 3 530 | 886 | 4 824 | 3 237 | 2 724 | 62 | 3 897 | 39 848 | 10 100 | 79 300 | 17 166 | 146 414 | 32 518 | 722 | — | 240 | 180 | 3 334 | 1 793 | 38 787 | 10 853 | 96 166 | 145 806 | — 1 061 |
| | Moyenne/famille en Dollars (2) | | | | | | | | | | | | | 163 | 41 | 324 | 70 | 598 | | | | | | | | 158 | 44 | 394 | 596 | — 5 |
| | % monétaire | 27,5 | 5,3 | 12,7 | 0,2 | 6,3 | 8,8 | 2,2 | 12,1 | 8,1 | 6,8 | 0,2 | 9,8 | 100 | | | | | 84 | 1,9 | — | 0,6 | 0,4 | 8,5 | 4,6 | 100 | | | | |
| PAR PERSONNE | FAMILLE 1 | 397 | 65 | 126 | — | 518 | 446 | 50 | — | 173 | 27 | — | 191 | 1 993 | 172 | 9 125 | 2 403 | 13 693 | 2 960 | 90 | — | — | — | 260 | 34 | 3 344 | 194 | 11 528 | 15 066 | — 1 351 |
| | FAMILLE 2 | 2 014 | 504 | 588 | 22 | 216 | 192 | 132 | 1 680 | 470 | — | — | 662 | 6 480 | 1 992 | 14 000 | 6 497 | 28 969 | 5 484 | — | — | — | — | 48 | 72 | 5 604 | 2 861 | 20 497 | 28 962 | — 876 |
| | FAMILLE 3 | 1 709 | 315 | 898 | 10 | 198 | 467 | 135 | 683 | 501 | 577 | 14 | 593 | 6 100 | 1 881 | 8 913 | 927 | 17 821 | 4 161 | 105 | — | 52 | 39 | 563 | 355 | 5 275 | 1 625 | 9 840 | 16 740 | — 825 |
| | Moyenne/personne en Francs C.F.A. | 1 322 | 257 | 612 | 8 | 303 | 427 | 107 | 584 | 392 | 330 | 8 | 471 | 4 821 | 1 222 | 9 596 | 2 076 | 17 715 | 3 934 | 87 | — | 29 | 22 | 403 | 217 | 4 692 | 438 | 11 672 | 16 802 | — 129 |
| | Moyenne/personne en Dollars | | | | | | | | | | | | | 20 | 5 | 39 | 8 | 72 | | | | | | | | 19 | 2 | 47 | 68 | — 1 |
| | TOTAL % | | | | | | | | | | | | | 27,2 | 6,9 | 54,2 | 11,7 | 100 | | | | | | | | 27,9 | 2,6 | 69,5 | 100 | |

(1) Estimation indirecte.
(2) 1 dollar = 245 F C.F.A.
(3) Habitat non compris.

54 % des dépenses du poste « habillement » et ceci malgré la production artisanale du pagne Baoulé au niveau des familles.

c) **Les dépenses d'exploitation** sont relativement faibles, (14,3 % des dépenses monétaires). Plus significatifs encore sont les achats de moyens de production qui ne représentent que 2,2 % des dépenses monétaires, le reste étant des dépenses de main-d'œuvre salariée dont les services sont employées pour la récolte du café et le débroussaillage.

L'accumulation matérielle productive est donc presque nulle dans la branche agricole au niveau du village et par conséquent le taux de croissance du revenu du producteur villageois, qui est directement proportionnel à ce taux d'accumulation, varie très faiblement.

d) Les dépenses affectées aux achats **d'articles ménagers et de produits d'entretien** s'élèvent à 8,1 % des dépenses monétaires. Les biens semi-durables ne représentent que 4,7 % de ces mêmes dépenses. Les autres achats de produits d'entretien ménager concernent surtout l'éclairage (pétrole) et l'hygiène (savons divers).

e) **Les transports** représentent 6,8 % des dépenses monétaires. Il s'agit presque uniquement de quelques voyages à Bouaké et surtout de voyages sur les plantations extérieures en Basse Côte.

f) **Les dépenses « Divers »** se répartissent en 7 % de dépenses coutumières (dons en argent compris) et en 2,8 % de cotisations.

Notons que dans les dépenses coutumières, les dépenses alimentaires pour les fêtes (funérailles, sacrifices...) ne sont pas comptées.

**ANALYSE DES RECETTES MONETAIRES**
(les 3 familles groupées - 9 mois observés)

| | | |
|---|---|---|
| **Vente produits agricoles** | | |
| Café | 45 958 | 52,6 % |
| Bangui | 17 302 | 19,8 % |
| Palmiste | 4 234 | 4,8 % |
| Piment sec | 2 198 | 2,5 % |
| Arachide graine | 875 | 1,0 % |
| Orange | 848 | 1,0 % |
| Manioc | 632 | |
| Cola | 605 | |
| Arachide coque | 346 | |
| Igname | 270 | |
| Tabac | 65 | |
| Champignon | 5 | |
| TOTAL | 73 338 | **84 %** |
| **Vente produits élevage** | | |
| Poulet | 1 485 | |
| Cabri | 140 | |
| TOTAL | 1 625 | **1,9 %** |
| **Main-d'œuvre** (Total) | 7 501 | **8,6 %** |
| **Divers** | | |
| Trame tisserand | 540 | |
| Revente cigarettes | 108 | |
| Indigo | 54 | |
| Potasse | 54 | |
| Poire lavement | 16 | |
| TOTAL | 772 | **0,9 %** |
| **Recettes coutumières** | 4 034 | **4,6 %** |
| TOTAL GENERAL | 87 270 | **100 %** |

## 2. Structure des recettes

Le caractère exclusivement agricole du village de Diamélassou est démontré par les chiffres suivants :

Quatre-vingt-six pour cent des recettes monétaires proviennent des ressources de l'agriculture (84 %) et de l'élevage (1,9 %). La structure des recettes monétaires est étroitement dépendante de la production et du prix du café. Plus de la moitié (52,6 %) des recettes monétaires provient de la vente du café. Si on y ajoute la vente du vin de palme ou « Bangui » (19,8 %), on trouve que près des trois quarts (72,4 %) des recettes monétaires sont fournies par deux produits dont l'un, le café, ne pourra peut être plus dans un avenir plus ou moins proche, jouer un rôle aussi important.

Les palmistes ne représentent que 4,8 % des recettes monétaires. Quant aux autres produits agricoles (11,6 % des recettes monétaires), ils constituent surtout de petits revenus pour les femmes.

Les ventes de produits d'élevage (il s'agit de poulets) sont presque négligeables (1,9 %). Signalons (voir partie agriculture) que les villageois se lancent actuellement dans l'élevage de bovins et espèrent en tirer des profits importants dans les années à venir.

L'artisanat pour la vente a complètement disparu (0,6 % des recettes monétaires) et ceci dans un village où il y a des tisserands, des forgerons, des menuisiers, des teinturiers...

Par contre, le travail salarié (récolte du café, travaux des champs) effectué principalement sur des plantations en Basse-Côte, s'inscrit dans la structure des recettes au deuxième rang (8,6 % des recettes monétaires).

L'importance des recettes coutumières (4,6 %) est due à la présence dans l'échantillon d'un guérisseur qui est aussi une notabilité du village.

L'analyse qui précède permet d'estimer que la structure des recettes monétaires est extrêmement fragile. Les villageois en ont conscience, mais le café représente pour eux une valeur « magique » et ils espèrent une remontée des cours.

# RECETTES MONETAIRES PAR PERSONNE

1 famille 1
2 famille 2
3 famille 3
moyenne

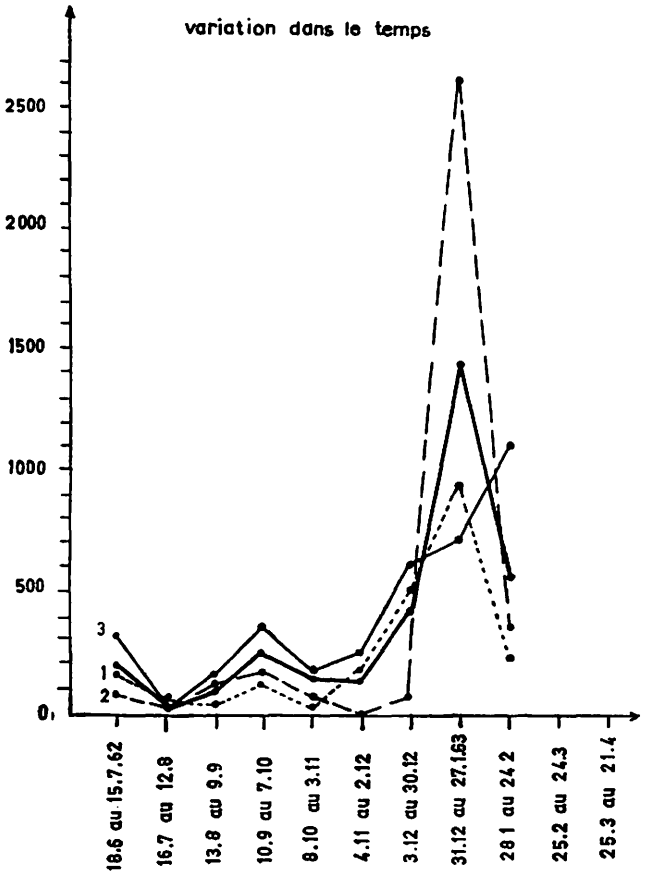


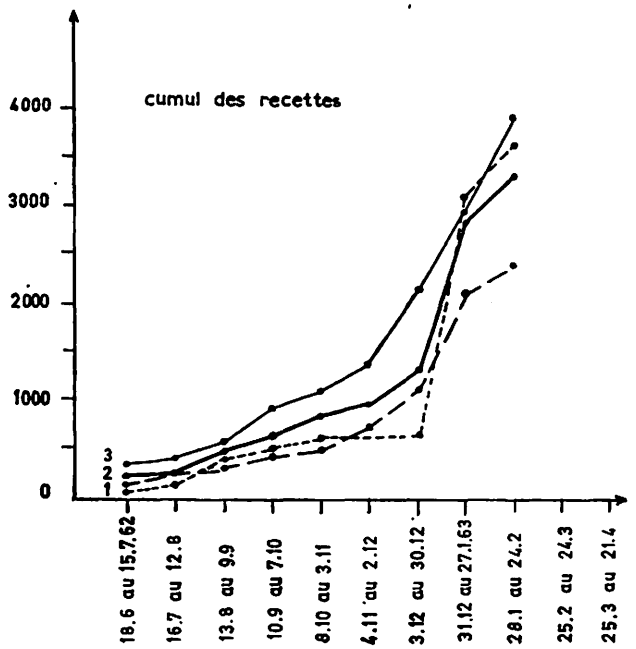


# DEPENSES MONETAIRES PAR PERSONNE

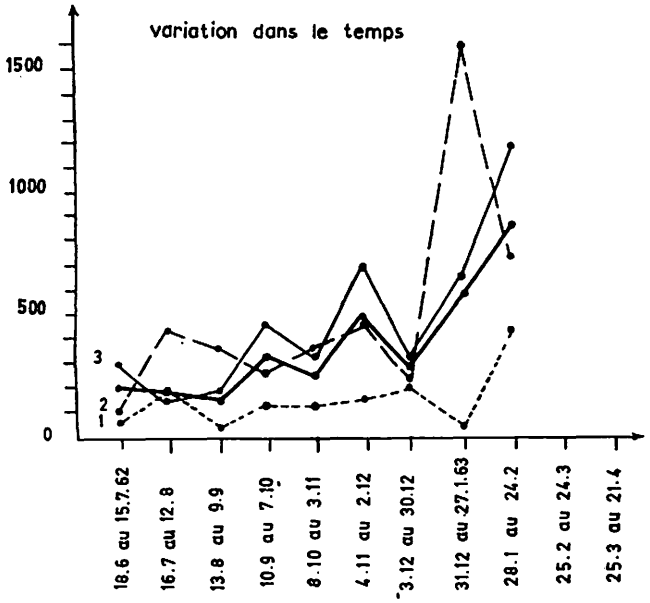


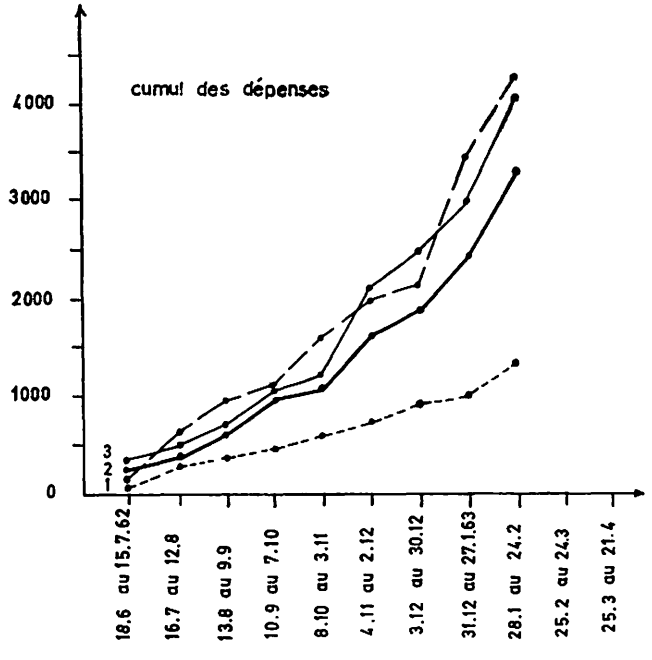

# IV

# RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'EXTERIEUR

# LE COMMERCE

Le village de Diamélassou est commercialement relié à la région par :

— les transactions effectuées sur les marchés environnants ;

— les transactions effectuées auprès des colporteurs ,

— les transactions effectuées dans les villages voisins et à Diamélassou même.

## Les marchés

Le village est situé au milieu de cinq marchés, dont trois sont les plus importants de la région :

— **Bouaké à 22 km** (axe tertiaire + route Bouaké-Abidjan) ;

— **Djébounoua à 26 km** (1) (axe tertiaire + route Bouaké-Abidjan) ;

— **Moronoublé à 23 km** (2) (axe tertiaire + route Bouaké-Didiévi) ;

— Kanoukro à 9 km (par route et piste) ;

— Kan-Gare à 12 km (par route et piste).

Ce sont les marchés suivants qui ont la faveur des villageois : pour 100 F dépensés sur les marchés, la répartition est la suivante

| | |
|---|---|
| — Bouaké | 52 F |
| — Djébounoua | 26 F |
| — Kanoukro | 13 F |
| — Kan-Gare | 8 F |
| — Autres marchés | 1 F |

Par contre, au point de vue fréquentation, l'ordre n'est plus le même : pour 100 déplacements sur les marchés, la répartition est :

| | |
|---|---|
| — Djébounoua | 75 |
| — Kanoukro | 13 |
| — Bouaké | 6 |
| — Kan-Gare | 5 |
| — Autres | 1 |

Chaque semaine, une personne en moyenne par famille se rend sur un marché pour effectuer des transactions commerciales. Il s'agit, dans 85 % des cas, des femmes du village qui se déplacent presque toujours à pieds.

**Les principales caractéristiques des marchés**

| Caractéristiques / Marchés | Surface occupée | Nombre moyen de personnes | Nombre moyen de voitures | % de personnes venant au marché en voiture | Quantité d'igname vendue par jour de marché |
|---|---|---|---|---|---|
| BOUAKE — Tous les jours | 22 000 m² | 5 500 | 140 | 25 % | 7 000 à 9 000 kg |
| BOUAKE — Hebdomadaires | | 6 500 | | | |
| DJEBOUNOUA (Samedi) | 5 690 m² | 2 100 | 20 | 10 % | 1 400 à 9 000 kg |
| KANOUKRO (Dimanche) | 864 m² | 460 | 7 | 12 % | 700 kg |
| KAN-GARE (Lundi) | 1 571 m² | 580 | 9 | 8 % | 1 400 kg |

Par ailleurs, les voitures passant rarement à Diamélassou (0,25 par jour), les villageois portent eux-mêmes leurs produits (café, piment, riz...) à Djébounoua, où de nombreux traitants sont présents (on a dénombré vingt et une bascules pendant la période de la traite).

### Les prix pratiqués sur les marchés

Les observations ont porté sur les principaux produits, durant neuf mois. Elles permettent de dégager les grandes lignes concernant la disparité des prix.

La comparaison des prix du tableau ci-dessous fait ressortir la suprématie du marché de Bouaké qui absorbe 50 % des dépenses monétaires effectuées sur les marchés par les villageois de Diamélassou. Toutefois les prix pratiqués à Djébounoua par rapport aux autres marchés de la région, sont assez avantageux pour les producteurs ruraux. En effet les indices des « termes de l'échange » :

$$\frac{\text{(Indice des prix de produits ruraux)}}{\text{(Indice des prix de marchandises)}}$$

concernant un certain nombre de marchés font apparaitre

(1) L'irrationalité du cul-de-sac que constitue Diamélassou-Gbendékouassikro-Ndouakro (Aourokro) est la conséquence d'un litige foncier avec les gens de Koumanbo, village Sâ établi au siècle dernier sur le territoire Assendré. Il y a deux ou trois ans les habitants de ces trois villages ont ouvert cette voie en espérant la mener jusqu'à la route Bouaké-Abidjan, mais ils ont refusé de poursuivre au-delà de Ndouakro tant que le litige qui les oppose à Koumanbo ne serait réglé. Actuellement ils fréquentent cette voie cyclable ce qui les met à 8 km du marché de Djébounoua.

(2) Djébounoua est la capitale du canton Sâ. Ndranoua et Sâ bien que ne faisant pas partie de la même famille des Faafoué, forment un groupe d'alliés aux liens assez étroits (voir partie historique). Moronoublé est le chef-lieu du canton Nzipri. Aucun lien n'existe entre les Faafoué et les Nzipri. Ils firent seulement partie de la même vague d'émigrants qui s'installa aux environs de Bouaké. Une grave querelle éclata vers 1830 entre les Nzipri de Toumodi et les Faafoué de Kokumbo. Cette querelle se répercuta dans la population Nzipri du Nord qui envahit le Ndranoua. Une bataille eut lieu à la frontière des deux cantons près de Sakri. Bien que l'affaire eut été arrangé par le chef des Ngban, la rancune persista. Le souvenir de ce fait passé marque encore profondément les habitants du Ndranoua qui continuent à éviter de fouler le territoire Nzipri, d'ou leur préférence pour le marché de Djébounoua.

la situation favorable de Djébounoua dans la région. Voici pour les trois principaux marchés :

— Région ..... indice 100
— Bouaké ..... indice 151,7
— Djébounoua ..... indice 109,7
— Moronoublé ..... indice 94,0 (1)

| Marché / Produits | BOUAKE | DJEBOUNOUA |
|---|---|---|
| **A) Produits d'importation (achetés par les villageois)** | | |
| — Sucre (kg) ..... | 76 | 94,4 |
| — Sel gros grain (kg) .. | 18,7 | 22,7 |
| — Pétrole (l) ..... | 35 | 40 |
| — Poisson Mopti (kg) .. | 239 | 364 |
| — Riz (kg) ..... | 46 | 66,6 |
| — Savon (grand morceau) | 50 | 50 |
| — Pagne femme (Wax) .. | 713 | 783 |
| — Pagne femme (Fancis) | 300 | 370 |
| **B) Produits agricoles (vendus par les villageois, le kg)** | | |
| — Igname Beté-Beté .... | 11,3 | 9 |
| — Igname Lokpa ..... | 15,3 | 13,3 |
| — Manioc frais ..... | 4,2 | 2,3 |
| — Arachide coque ..... | 32,3 | 23,7 |
| — Piment sec ..... | 122 | 52 |
| — Bois de chauffe (stère) | 930 | 490 |
| — Palmiste ..... | 17 | 15 |
| — Café ..... | 77 | 70 |
| — Cola ..... | 314 | 84 |

Unité : F C.F.A.

## Les transports

Dans l'année, on a compté quatre-vingt-dix passages de véhicules (soixante cars Renault 1 000 kg et trente taxis voitures légères), ce qui donne une moyenne de passage d'un véhicule tous les quatre jours. Dans 70 % des cas, les véhicules viennent de Bouaké.

Les coûts voyageur/km s'élèvent à :

— par la route : 3,40 F pour les parcours du village aux marchés en 1 000 kg ou taxis ;

— par le train : 2,75 F en 3° classe, Kan-Gare - Bouaké.

Par route, bien que Diamélassou soit mal desservi, le coût voyageur/km est du même ordre de grandeur que sur les axes principaux, où la circulation est beaucoup plus régulière (exemple : Bouaké-Toumodi-Daloa : coût = 3,15 F le kilomètre). Cela est dû à la surabondance des moyens de transport routier de la région de Bouaké.

Il faut remarquer que les villageois de Diamélassou n'utilisent pas le train pour se rendre à Bouaké, ce qui est normal vu la distance (village - Kan-Gare) qu'ils devraient couvrir soit à pied, soit en taxi. Dans ce dernier cas, les coûts seraient sensiblement plus élevés. D'autre part, l'absence de la notion de l'heure chez les villageois ne rend pas ce moyen de communication pratique.

(1) On a vu les raisons pour lesquelles les villageois de Diamélassou ne vont pas à Moronoublé. A cela s'ajoute que les prix pratiqués à Moronoublé ne sont pas avantageux pour les villageois.

## Le colportage

Le village de Diamélassou appartient à un grand circuit de colportage représenté sur la carte ci-jointe. Ce circuit comporte de l'ordre de 20 à 25 villages et pour les visiter, les colporteurs effectuent environ 100 km. Ils séjournent en moyenne une demi-journée dans chaque village ; une tournée se prolonge ainsi une quinzaine de jours.

Quelques colporteurs occasionnels n'obéissent pas à ce schéma et effectuent des tournées plus courtes et moins « structurée », mais ils ne représentent qu'une très faible partie du colportage.

Au cours de l'année, nous avons recensé à Diamélassou 392 passages de colporteurs, soit en moyenne plus d'un colporteur par jour. Dans 40 % des cas, ils achètent quelques produits vivriers pour leur consommation personnelle.

Les dépenses que les trois familles suivies durant toute l'année ont faites auprès des colporteurs se sont montées à 20 600 F. Si on extrapole ce chiffre à l'ensemble du village et si on le ramène au nombre de passages, on trouve que par passage, un colporteur effectue un chiffre d'affaires de l'ordre de 420 F dans le village. Si on fait l'hypothèse que, dans chaque village, le niveau des transactions est semblable (hypothèse minimum), le chiffre d'affaires par tournée s'élève à 10 500 F environ, et à 14 000 F environ par mois (en tenant compte des jours de repos et des jours d'approvisionnement).

La répartition des colporteurs est la suivante :

— **par lieu de résidence :**
  — Bouaké ..... 50 %
  — Djébounoua ..... 25 %
  — Kan-Gare ..... 15 %
  — Tiépli ..... 6 %
  — Divers ..... 4 %

— **par origine ethnique :**
  — Dioula, Malinké, Haoussa, Djerma ..... 65 %
  — Guinéen, Ghanéen ..... 30 %
  — Baoulé, Agni ..... 5 %

**MARCHANDISES PROPOSEES**

Les marchandises sont très diversifiées. Nous en donnons la liste exhaustive :

**Alimentation**

Poissons Mopti, poissons Abidjan, riz importé, riz local, boîtes de sardines, lait sucré, pain, biscuits, bonbons, viande de bœuf et de mouton, oignons, concentré de tomate, beurre de Karité.

**Produits d'entretien et articles ménagers**

Savons, savonnettes, talc, poudre, dentifrice, rasoirs, lames de rasoir, allumettes, lessive, verres, couverts, ciseaux, torches, piles, ampoules, aiguilles, bougies, dissolution, crayons, cahiers, carnets, plumes, miroirs, boutons, jouets, cuvettes émaillées, lubrifiant, colliers, bagues, boucles d'oreilles, chainettes.

**Matériel d'exploitation**

Pneus de bicyclette, chambres à air, chaines de bicyclette, pièges, câbles, fil de fer, freins, haches, corde.

**Habillement**

Bandes tissées, pagnes Baoulé et pagnes importés, sandales, mouchoirs, slips, fil de coton, ceintures, bérets.

**Tabac**

Cigarettes, potasse pour tabac à chiquer.

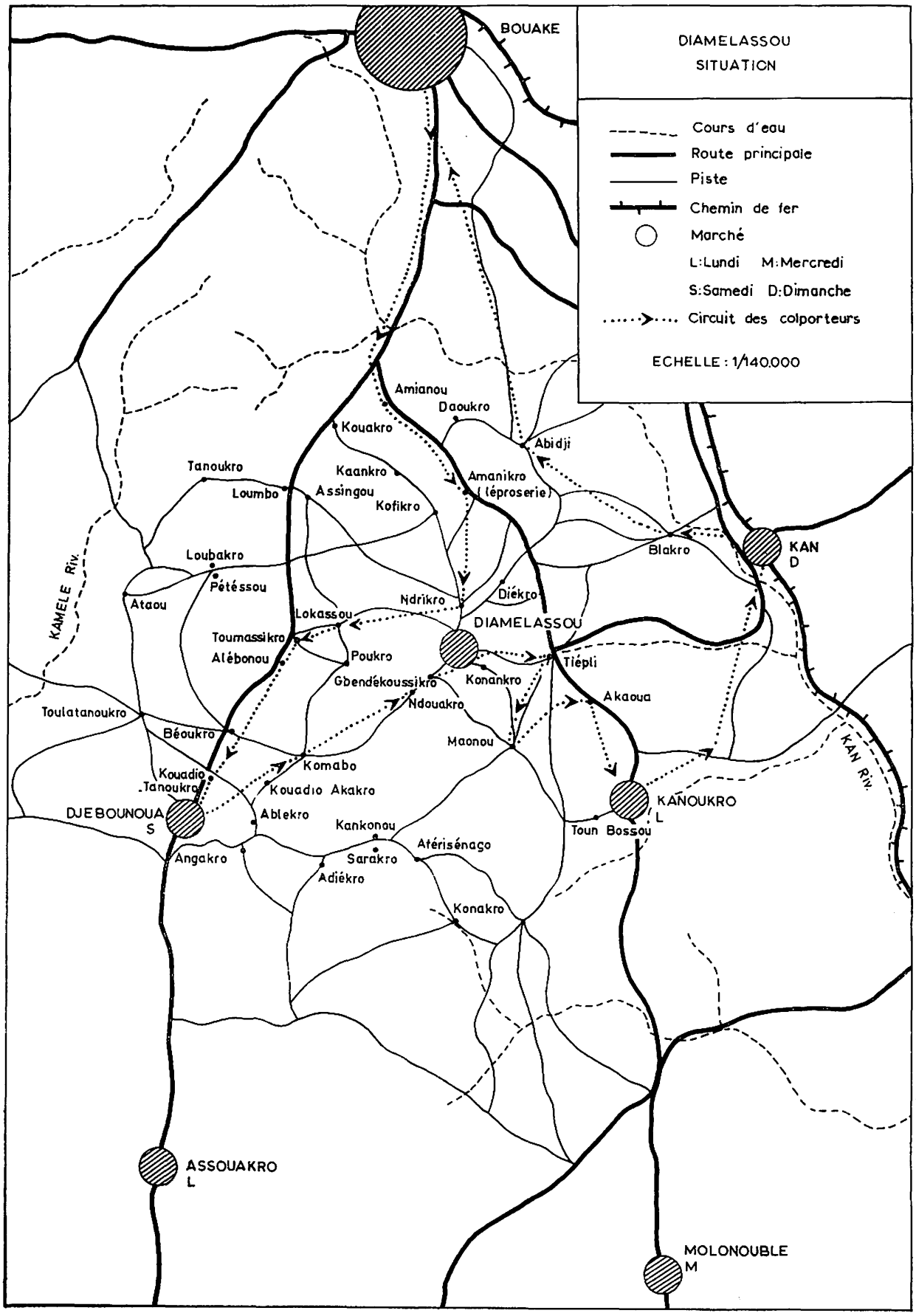
DIAMELASSOU
SITUATION
Cours d'eau
Route principale
Piste
Chemin de fer
Marché
L:Lundi M:Mercredi
S:Samedi D:Dimanche
Circuit des colporteurs
ECHELLE : 1/140.000
BOUAKE
Amianou
Daoukro
Kouakro
Abidji
Tanoukro
Kaankro
Amanikro
(léproserie)
Loumbo
Assingou
Kofikro
Blakro
KAN
D
Loubakro
Pétéssou
Ataou
KAMELE Riv.
Ndrikro
Diékro
Lokassou
DIAMELASSOU
Toumassikro
Alébonou
Poukro
Tiépli
Gbendékoussikro
Konankro
Akaoua
Ndouakro
Toulatanoukro
Béoukro
Maonou
KAN Riv.
Komabo
Kouadio
Tanoukro
Kouadio Akakro
KANOUKRO
L
DJEBOUNOUA
S
Ablekro
Kankonou
Toun Bossou
Atérisénaço
Angakro
Sarakro
Adiékro
Konakro
ASSOUAKRO
L
MOLONOUBLE
M

## Commerce dans les villages voisins et à Diamelassou

A Diamélassou, il n'existe pas de villageois exerçant une activité commerciale, même comme profession secondaire.

Quelques boutiques existent dans les villages proches qui commercialisent surtout les boissons (vins, bières, sodas...) et du pétrole.

Les transactions, à Diamélassou même, concernent les produits vivriers et les dépenses coutumières.

### Répartition des dépenses monétaires suivant le lieu de dépense

(Source : enquête budget)

| LIEU | En Francs | En % |
|---|---|---|
| Dépenses au village ..... | 25 950 | 21,7 |
| Dépenses sur les marchés : | | |
| — Bouaké ..... | 20 520 | |
| — Djebounoua ..... | 10 260 | |
| — Kanoukro ..... | 5 130 | |
| — Kan-Gare ..... | 3 160 | |
| — Autres ..... | 390 | |
| Total : Marchés ..... | 39 460 | 33 |
| Dépenses auprès des colporteurs .... | 20 540 | 17,1 |
| Dépenses dans les villages voisins ... | 10 970 | 9,2 |
| (Transport) ..... | 8 210 | 6,9 |
| (Main-d'œuvre) ..... | 14 410 | 12,1 |
| TOTAL ..... | 119 540 | 100 |

COGIPA - Dépôt légal N° 101 - 4e trimestre 1966

Impr. COGIPA
101, avenue Philippe-Auguste, Paris 11e